

**DOCUMENT DE REFERENCE
RAPPORT ANNUEL**

Sword Group 2010



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 21/04/2011 sous le N° D.11-0349, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Sont incorporés par référence dans le présent Document de Référence :

- le rapport de gestion, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 inclus dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 avril 2010 sous le numéro D.10-225,
- le rapport de gestion, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 inclus dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 3 avril 2009 sous le numéro D.09-191.

Les informations incluses dans ces deux Documents de Référence autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le précédent Document de Référence.

Les Documents de Référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de la société Sword Group (www.sword-group.com) de l'AMF (www.amf-france.org).

SOMMAIRE

I - Personnes responsables	5
1.1 Personne responsable des informations contenues dans le document de référence	5
1.2 Attestation de la personne responsable du document de référence	5
1.3 Responsables de l'information	5
II - Contrôleurs légaux des comptes	6
2.1 Contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur	6
2.2 Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionnés, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés au cours des trois derniers exercices	6
III - Informations financières sélectionnées	6
3.1 Informations financières historiques sélectionnées annuelles	6
3.2 Informations financières intermédiaires	7
IV - Facteurs de risques	7
4.1 Risques liés à l'activité	7
4.2 Risque de liquidité	9
4.3 Risques de marché	10
4.4 Facteurs de risques liés à la politique d'acquisition Sword Group poursuit une politique d'investissements dynamique qui se traduit par des niveaux importants de croissance externe.	10
4.5 Risques juridiques	11
4.6 Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés	11
4.7 Assurances et couvertures des risques	11
4.8 Faits exceptionnels et litiges en cours	12
V - Informations concernant la Société	12
5.1 Histoire et évolution de la Société	12
5.2 Investissements	16
VI - Aperçu des activités	17
6.1 Principales activités	17
6.2 Principaux marchés	22
6.3 Evénements exceptionnels qui auraient influencé les activités et les principaux marchés de Sword Group	23
6.4 Des partenariats solides	23
VII - Organigramme juridique du Groupe	27
7.1 Organigramme au 31 décembre 2010	27
7.2 Filiales de l'émetteur	28
7.3 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	28
VIII - Propriétés immobilières, usines et équipements	34
8.1 Liste des implantations	34
8.2 Questions environnementale pouvant influencer l'utilisation des locaux	36
IX - Examen de la situation financière et du résultat	36
9.1 Examen de la situation financière des exercices 2010, 2009 et 2008	36
9.2 Examen du résultat opérationnel courant	36
X - Trésorerie et capitaux	36
10.1 Capitaux à court terme et long terme	36
10.2 Flux de trésorerie des exercices 2008 à 2010	37
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement	37
10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux	37
10.5 Source de financement attendue pour les investissements futurs	37
XI - Recherche et développement, brevets, licences	37
11.1 Recherche et Développement	37
11.2 Brevets et licences	38
XII - Information sur les tendances 2011	39
12.1 Principales tendances ayant affecté les ventes, coûts et prix de vente depuis le 31 décembre 2010	39
12.2 Eléments susceptibles d'influer sur ces perspectives	39
XIII - Objectifs 2011	39
13.1 Chiffre d'affaires et résultats estimés pour 2011	39
XIV - Organes d'administration, de direction et de surveillance	39
14.1 Dirigeants et administrateurs de la Société	39
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	40
XV - Rémunération et avantages	40
15.1 Rémunérations des administrateurs et dirigeants	40
15.2 Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pension, de retraite ou d'autres avantages	40
XVI - Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	40
16.1 Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	40
16.2 Contrats entre les administrateurs et la Société	40
16.3 Comités d'audit et de rémunération	40

16.4 Gouvernement d'entreprise	40
XVII – Salariés	52
17.1 Effectifs du groupe	52
17.2 Participations et stocks options des membres de la direction	55
17.3 Participation des salariés au capital	55
XVIII - Principaux actionnaires	56
18.1 Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'administration	56
18.2 Droits de vote des principaux actionnaires	57
18.3 Contrôle de la Société	57
18.4 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle	57
XIX - Opérations avec des apparentées	57
XX - Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société	58
20.1 Comptes sociaux au 31 décembre 2010	58
20.2 Annexe au bilan et compte de résultat sociaux de Sword Group SE au 31 décembre 2010	61
20.3 Informations financières pro forma	76
20.4 Comptes consolidés 2010	76
20.5 Annexe au bilan et compte de résultat consolidés au 31 décembre 2010	82
20.6 Vérification des informations financières annuelles	128
20.7 Date des dernières informations financières	130
20.8 Informations financières intermédiaires	130
20.9 Politique de distribution des dividendes	130
20.10 Procédure judiciaire et d'arbitrage	131
20.11 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	131
XXI - Informations complémentaires	131
21.1 Capital social	131
21.2 Acte constitutif et statuts	136
XXII - Contrats importants	140
XXIII - Information provenant des tiers, déclaration d'expert et déclaration d'intérêts	140
XXIV - Documents accessibles au public	140
XXV - Information sur les participations	141
XXVI - Annexes	141
26.1 Rapport de gestion établi par le conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 17 mai 2011	141
26.2 Rapport du Conseil d'administration sur les stock-options (exercice clos le 31/12/2010)	170
26.3 Texte des projets de résolutions à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 17 mai 2011	172
26.4 Rapport Spécial établi conformément à l'article L.225-209 alinéa 2 du Code de Commerce	177
26.5 Liste des communiqués publiés en 2010 et 2011	180
26.6 Glossaire	181

Le présent document de référence comprend le rapport financier annuel :

1. Attestation du responsable	Page 5
2. Rapport de gestion	Page 141 - 168
3. Comptes sociaux annuels	Page 58 - 75
4. Comptes consolidés annuels	Page 76 - 127
5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés	Page 128 - 130

I - Personnes responsables

1.1 Personne responsable des informations contenues dans le document de référence

M. Jacques Mottard, Président du conseil d'administration et Directeur Général de Sword Group.

1.2 Attestation de la personne responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 141 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux qui contiennent une observation figurant en page 129. »

Saint Didier, en date du 21 avril 2011
Jacques Mottard
Président du conseil d'administration
Directeur Général

1.3 Responsables de l'information

Jacques Mottard
Tél. : 04 72 85 37 42
Fax : 04 72 85 37 80
E-mail : jacques.mottard@sword-group.com

Stéphanie Desmaris
Tél : 04 72 85 37 45
Fax : 04 72 85 76 80
E-mail : stephanie.desmaris@sword-group.com

II - Contrôleurs légaux des comptes

2.1 Contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur

2.1.1 Commissaires aux comptes titulaires

(1) Deloitte & associés

Siège social : 185, avenue Charles de Gaulle, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

Date de renouvellement : le 4 mai 2007.

Date de fin de mandat : mandat expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

(2) Cabinet Mazars

Siège social : 131 boulevard Stalingrad, 69624 Villeurbanne cedex.

Date de nomination : le 29 juillet 2009.

Date de fin de mandat : mandat expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

2.1.2 Commissaires aux comptes suppléants

(1) BEAS

Siège social : 7/9, Villa Houssay, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

Date de renouvellement : le 4 mai 2007.

Date de fin de mandat : mandat expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

(2) Madame Christine DUBUS

Adresse : 131 boulevard Stalingrad, 69624 Villeurbanne cedex.

Date de nomination : le 29 juillet 2009.

Date de fin de mandat : mandat expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

2.2 Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionnés, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés au cours des trois derniers exercices

La Société SAFICI, co-Commissaire aux compte titulaire et Madame Elizabeth BAYLOT, Co-Commissaire aux comptes suppléant, ont démissionné de leurs fonctions avec effet au 29 juillet 2009, date de l'Assemblée Générale ayant procédé à la nomination de leurs remplaçants.

III - Informations financières sélectionnées

3.1 Informations financières historiques sélectionnées annuelles

Comptes consolidés annuels :

En K€	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Chiffre d'affaires	185 323	180 603	205 730
Résultat opérationnel courant	34 005	32 031	37 031
Résultat net de l'ensemble consolidé	23 235	22 035	21 340
Actif non courant	228 047	207 351	188 816
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 020	41 431	19 145
Fonds propres consolidés	161 332	148 101	124 556
Total bilan	355 403	345 227	306 457

Comptes sociaux annuels :

En K€	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Chiffre d'affaires	2 816	3 691	3 246
Résultat d'exploitation	-899	-1 161	166
Résultat net	-2 022	3 694	-6 185

Actif immobilisé	112 275	100 948	99 629
Disponibilités	2 198	9 764	1 706
Capitaux propres	136 981	145 053	146 908
Total bilan	309 807	298 217	271 608

3.2 Informations financières intermédiaires

Un rapport financier semestriel audité par les Commissaires aux Comptes a été publié le 30 août 2010 et est disponible sur le site de la société.

IV - Facteurs de risques

La société a procédé à une revue des risques et nous considérons qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

4.1 Risques liés à l'activité**4.1.1 Risques dus aux prestations au forfait**

En 2010, si l'on considère la part des prestations à caractère forfaitaire de la division « Solutions » (services) et de la division « Software » (produits), la part des prestations avec engagement de résultat est supérieure à 80%.

Les prestations au forfait estompent le risque commercial de l'intercontrat au jour le jour. En revanche, elles amplifient le risque de la fin de chantier et de l'occupation d'équipe entre deux projets.

L'activité « Software » comporte un risque limité car la stratégie de Sword est basée sur l'évolution de produits existants et non pas sur la création ex-nihilo de nouveaux produits.

L'approche méthodologique industrielle de Sword Group permet de garantir le respect des engagements de résultat, de coût et de délai. Cette approche est basée sur le système d'assurance qualité ISOPRO et se caractérise par :

- sa conformité à la norme ISO 9001,
- un engagement fort de la Direction Générale de Sword,
- une implication quotidienne de tous les ingénieurs lors de la réalisation des projets.

Pour Sword Group l'assurance qualité d'un projet ne se limite pas à la rédaction du Plan d'Assurance Qualité, c'est sa parfaite assimilation par les différents intervenants du projet et le suivi qualité qui en feront son efficacité. Durant le projet, différentes personnes interviennent et doivent mener des actions concourant à la qualité du produit obtenu.

L'application d'une démarche d'Assurance Qualité sur un projet permet :

- la formalisation des objectifs prioritaires du projet,
- la mise en œuvre des règles et des moyens mis en œuvre pour les atteindre
- la mise en œuvre des règles et des moyens pour les contrôler,
- de bien cibler les actions nécessaires au projet, et par là même d'accroître l'efficacité et le niveau de la prestation fournie.

Cependant l'obtention d'un produit de qualité est le résultat du travail de toute une équipe. L'Assurance Qualité canalise les actions menées par l'ensemble des intervenants d'un projet afin de le sécuriser et d'obtenir le niveau de qualité souhaité, néanmoins il ne remplace pas la compétence et la motivation de chacun qui sont les éléments de base de l'élaboration d'un produit de qualité.

Au 31 décembre 2010, le backlog s'élève au total à 26,8 mois de chiffre d'affaires par rapport au chiffre d'affaires 2011 budgété.

Naturellement, une partie de ce chiffre d'affaires s'applique aux années postérieures à 2010.

La partie de chiffre d'affaires 2011 représente 8,1 mois de chiffre d'affaires par rapport au chiffre d'affaires 2011 budgété.

(*) Le backlog inclut les commandes « signées + probables + possibles pondérées ». Par « signé » nous entendons commande reçue formellement, « par pondéré à 80 % », nous entendons commande orale, « par pondéré à 50 % » nous entendons qu'il reste 2 sociétés en short list et « par 30 % » nous entendons que nous sommes dans une short list sans pour autant en définir le nombre de candidats restants.

Le suivi de chaque projet est réalisé mensuellement. Sur l'exercice 2010, le cumul des jours gagnés et des jours perdus par rapport aux estimations initiales des charges des chantiers est positif, ce que nous devons à l'application systématique de la méthode ISOPRO.

Néanmoins, en cas de dérapage potentiel d'un chantier, l'intégralité des dépassements estimés par rapport au budget initial du chantier est immédiatement appréhendé en résultat par le biais de concessions commerciales (= temps excédentaire imputé sur le chantier non reconnu en chiffre d'affaires).

D'une manière générale, la facturation des composants reste un élément de sécurité majeur dans la politique de cotation de Sword Group, étant donné que ce chiffre d'affaires ne génère pas de coûts directs et qu'elle peut pallier les conséquences de certains dépassements sur chantiers.

4.1.2 Risques clients

Risque de défaillance

Il n'y a pas de risques clients en termes de règlements : Sword Group n'a jamais connu un client en état de cessation de paiement et n'a jamais subi d'impayé.

Par ailleurs, historiquement, le taux de fidélisation est égal à 100 %. Ce taux représente le nombre de clients reconduisant des contrats en année A, comparé au nombre de clients de l'année A-1.

Risque lié à la concurrence

Le risque lié à la concurrence est très limité grâce à :

- l'avance technologique de Sword Group,
- sa connaissance fonctionnelle des domaines d'intervention de ses clients,
- la dispersion de sa concurrence qui s'avère fort différente d'un pôle à l'autre,
- la typologie de sa clientèle (exemple : Communautés Européennes) qui nécessite un investissement important à l'entrée.

Ce spectre large de types de concurrence s'avère très positif, notamment quand le client réclame des savoir-faire très divers dans le cadre de projets d'intégration.

Les 10 premiers clients de Sword Group représentent 18,1 % du chiffre d'affaires 2010.

Le 1er client représente 2,8 % du chiffre d'affaires 2010.

4.1.3 Risques liés à la sécurité informatique et aux évolutions technologiques

Au niveau hardware et réseau local, une équipe de 6 personnes est spécialisée dans le maintien de nos infrastructures et surtout dans les sauvegardes quotidiennes déposées dans des armoires ignifuges.

Par ailleurs, une assurance responsabilité civile permet de couvrir nos risques en termes de dégâts provoqués par nos collaborateurs chez nos clients.

Enfin, la capitalisation de nos savoir-faire au travers de nos composants nous permet d'appréhender avec confiance les évolutions technologiques de nos partenaires et fournisseurs.

4.2 Risque de liquidité

Caractéristique	Taux fixe ou variable	Montant en K€		Echéances	Existence ou non de couvertures
		Non utilisé	Utilisé		
Droit de tirage	Taux variable (euribor 3 mois + 1%) Commission d'engagement 0,10%	7 500	0	09/10/2011 IN FINE	Non
Droit de tirage	Taux variable (euribor de la période du tirage + 1%) Commission d'engagement 0,25%	6 000	4 000	31/12/2011 IN FINE	Non
Droit de tirage	Taux variable (euribor de la période du tirage + 0,6%) Commission d'engagement 0,10%	1 000	14 000	01/07/2014 IN FINE	Non
Droit de tirage	Taux variable (euribor de la période de tirage + 0,6%) Commission d'engagement 0,10%	0	15 000	01/03/2014 IN FINE	Non
Droit de tirage	Taux variable (euribor 3 mois + 0,7%) Commission de non utilisation 0,10 %	0	1 250	03/11/2011 réduction de 1,25M€/an à partir de 03/11/2008	Non
Droit de tirage	R1 ou ratio de levier / marge applicable ≤ à 3,7 et > à 3,5 => 0,70 % ≤ à 3,5 et > à 2,8 => 0,65 % ≤ à 2,8 et > à 2,2 => 0,60 % ≤ à 2,2 => 0,55 % Commission de non utilisation 0,10%	0	36 000	02/05/2015 réduction de 4M€/semestre à partir de 2010	Non
Droit de tirage	Ratio /marge < 2,5 => 0,50% ≥ 2,5 et ≤ 3 => 0,60% > 3 => 0,70% Commission d'engagement de 0,25%	0	20 000	02/04/2012 ferme et extension possible de 2 fois 1 an	Non
Droit de tirage	Marge sur l'euribor ≤ 1,5 => 80 bp > 1,5 et ≤ 2,5 => 100 bp > 2,5 et ≤ 3 => 130 bp Commission de non utilisation 0,30%	7 000	5 000	01/01/2014 réduction de 2M€/semestre à partir de 01/07/2011	Non
Droit de tirage	Taux variable (euribor + 0,95%) Commission d'engagement de 0,10%	3 000	2 000	Mars 2015 franchise d'1 an puis amort. constant trimestriel	Non
Droit de tirage	Taux variable (euribor 3 mois + 0,45%) Commission de non utilisation de 0,20%	0	15 000	30/09/2013 réduction de 5M€ les 01/10/2011 et 01/10/2012	Non
Droit de tirage	Euribor +1 Commission de non utilisation 0,20%	10 000	0	01/02/2014 réduction de 1,43M€/semestre à partir du 30/06/2012	Non
Droit de tirage	Marge sur l'euribor 2,5 < R => 100 pb 2,5 > R => 75 pb Commission de non utilisation 0,20%	7 500	0	02/08/2015 réduction de 2,5M€ les 01/08/2014 et 01/08/2015	Non

Droit de tirage billets à ordre : complément voir notes 15 et 20 de l'annexe aux comptes consolidés.

Clauses de défaut et d'exigibilité anticipée : voir note 15 de l'annexe aux comptes consolidés.

Passifs financiers : voir note 20.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Autres emprunts bancaires : voir note 20.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le groupe ne connaît pas de difficultés d'accès au crédit (relations durables avec les partenaires bancaires de Sword Group).

4.3 Risques de marché

4.3.1 Risque de taux de change

Voir note 21 de l'annexe aux comptes consolidés.

4.3.2 Risque de taux d'intérêt

Voir note 21 de l'annexe aux comptes consolidés.

4.3.3 Risques sur actions

Evaluation du portefeuille

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition. A la clôture il est constaté une plus ou moins value avec les documents bancaires. Si moins value, une provision est enregistrée.

Actions propres

La société peut être amenée à détenir ses propres actions dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisée par l'Assemblée Générale du 29 avril 2009 dans la limite de 10 % de son capital social. Les objectifs de détention prévus par ce programme sont les suivants :

- animation du marché ou de la liquidité dans le cadre d'un contrat de liquidité souscrit avec un prestataire agréé,
- achat pour échange ou paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- attribution aux salariés,
- annulation d'actions.

Sword Group ne détient pas d'actions propres au 31/12/2010.

Suivi et gestion du risque sur actions

Les placements sont choisis parmi ceux qui ne comportent pas de risque réel à savoir des parts d'OPCVM de trésorerie sans risque, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts.

Parmi ses immobilisations financières (titres disponibles à la vente), au 31 décembre 2010 Sword Group détient une participation dans les sociétés suivantes :

- 2,15 % du capital de la société cotée SBT pour un montant de 73 K€ (valeur de marché) ; cette société est spécialisée dans la mise au point de logiciels destinés au développement des capacités cognitives,
- 9 % du capital de société Lyodsssoft pour un montant de 1 046 K€ (valeur comptable), dépréciée à 100 %,
- 12,03 % du capital de la société LOG & PI Consulting pour un montant de 135 K€ (valeur comptable),
- 9,99 % du capital de la société Simalaya pour un montant de 1 173 K€ (valeur comptable) ; cette société est basée en Suisse et est spécialisée dans le conseil en stratégie informatique et en gestion,
- 15 % du capital de la société MiddleSoft pour un montant de 369 K€ (valeur comptable),
- 22,48 % du capital de la société Sword Business Technology Solutions pour un montant 8 977 K€ (valeur comptable),
- 19 % du capital de la société Guangzhou Si Wo Ruanjian Keji Comp. pour un montant de 3 000 K€ (valeur comptable).

Le portefeuille, hors actions propres, est très limité. Les placements restent classiques dans la nature et sans risque par définition.

4.4 Facteurs de risques liés à la politique d'acquisition

Sword Group poursuit une politique d'investissements dynamique qui se traduit par des niveaux importants de croissance externe.

La politique de croissance externe du groupe a pour objectifs :

- la diversification du portefeuille d'activités,
- l'élargissement de la chaîne de valeur,
- l'acquisition de compétences complémentaires,
- l'élargissement du champ géographique.

Les moyens mis en œuvre par le groupe pour limiter les risques liés à cette politique sont les suivants :

- Forte implication de la direction dans la mise en œuvre des acquisitions,
- Réalisation systématique d'audits externes.

Les détails de la méthode de comptabilisation des goodwill sont en notes 2.9 de l'annexe aux comptes consolidés.

4.5 Risques juridiques

Il n'existe pas de risques juridiques généraux en cours du fait de l'activité, hormis les risques commerciaux et techniques éventuels pouvant résulter du déroulement des chantiers (voir paragraphe 4.1.1). Ces risques détectés font systématiquement l'objet d'une provision pour risque inscrite au passif du bilan lorsqu'ils sont considérés comme probables.

Au 31 décembre 2010, il n'existe pas de risques juridiques généraux liés à l'activité du Groupe susceptibles d'être valorisés.

4.6 Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés

Contrairement à d'autres sociétés qui misent sur les personnes pour capitaliser leur savoir-faire, Sword Group s'appuie résolument sur des outils composants logiciels, améliorés de projet en projet, qui permettent de ne pas perdre le know-how en cas de départ d'un collaborateur.

En ce qui concerne le management, il s'agit d'une équipe composée

- D'un Comité de Direction Générale (CDG) comprenant :
 - un Executive Chairman (PDG en droit français)
 - un Chief Financial Officer (Directeur Général Délégué en charge de la comptabilité, de l'administratif et des finances en droit français)
 - Quatre CEO (Chief Executif Officer)
- D'un Comité d'Opérations, regroupant le CDG et 5 COO (Chief Operational Officer).
- Chaque COO est en même temps Directeur d'une BU et il y a en plus 22 Directeurs de BU.

4.7 Assurances et couvertures des risques

La politique générale de couverture d'assurance repose sur trois pôles :

- la couverture des risques « responsabilité civile » pour chacune des sociétés du groupe,
- la couverture des risques « responsabilité civile » pour Monsieur Jacques Mottard et Monsieur François Barbier, administrateurs de Sword Group,
- la couverture des risques matériels (dégâts des eaux, incendies, flotte de véhicules, ...).

La politique générale vise à couvrir les risques présentant un impact financier significatif et pour lesquels le groupe ne pourrait s'auto assurer financièrement.

Les niveaux de couvertures pour les trois pôles précités sont les suivants :

Responsabilité civile Sword Group :

- Exploitation : dommages corporels matériels et immatériels : 10 M€
- Professionnelle : dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non : 8 M€

Responsabilité civile administrateurs : 10 M€

Couverture des risques matériels : couverture multirisque :

- des bâtiments
- de la flotte automobile
- du parc informatique

Franchise :

K€	Responsabilité civile générale et professionnelles	Multirisques
2010	Franchise 150	Franchise Néant

L'analyse des risques du groupe ne fait pas apparaître de risque significatif non couvert par un contrat d'assurance.

4.8 Faits exceptionnels et litiges en cours**Faits exceptionnels et litiges en cours**

A la connaissance de la société, il n'existe pas de faits exceptionnels ou litiges non provisionnés en comptabilité pouvant avoir eu ou ayant eu dans un passé récent une incidence sur les résultats, la situation financière ou le patrimoine de Sword Group ou de ses filiales.

Politique de provisionnement

Le niveau des provisions pour risques et charges s'explique par une approche rigoureuse des risques provisionnés par les directeurs de Business Unit.

Ces risques et charges sont provisionnés sur la base de la meilleure estimation des coûts probables à supporter. Le montant des risques et charges provisionnés dans les comptes consolidés est de 179 K€ au 31 décembre 2010.

V - Informations concernant la Société**5.1 Histoire et évolution de la Société****5.1.1 Dénomination sociale et nom commercial de la Société**

La dénomination sociale de la Société est « Sword Group SE ».

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée sous le numéro SIREN 438 305 054, au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon.

Le code APE de la Société est 6420Z.

5.1.3 Date de constitution et durée de vie de la Société

Sword Group a été constituée en tant que société holding le 22 juin 2001 sous la forme d'une société anonyme pour une durée de 99 ans expirant le 21 juin 2100. Le 30 août 2001, 144 actionnaires de la société Sword SA, société créée le 17 novembre 2000, ont fait apport de leurs titres à la société Sword Group.

L'assemblée générale extraordinaire de Sword Group SE a décidé, le 30 janvier 2009, de transformer la société en Société Européenne (SE). Un conseil d'administration tenu à l'issue de cette assemblée a constaté la transformation définitive de Sword Group en Société Européenne.

5.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La Société est une société européenne à conseil d'administration régie par les dispositions du Règlement (CE) n°2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001 relatif au statut de la société européenne par les dispositions de la Directive n°2001/86/CE du Conseil du 8 octobre 2001 ainsi que par les dispositions des articles L221-1 et suivants du code de commerce.

Le siège social est fixé au 9, avenue Charles de Gaulle 69771 Saint Didier au Mont d'Or Cedex. Le numéro de téléphone est le 04 72 85 37 40. Son activité ne relève pas d'une réglementation particulière.

5.1.5 Evènements importants dans le développement des activités de la Société

Année 2000 : création de Sword SA

Sword a été créée en décembre 2000 à partir du rachat d'actifs de la société Decan, réalisé comme suit :

- Cession par Decan Groupe à Sword SA de sa participation de 81,33 % dans la société FircoSoft (et sa filiale américaine FircoSoft Inc.), spécialisée dans la sécurisation et l'automatisation des paiements via le réseau Swift ; cession par Decan CS à Sword SA de ses participations dans les sociétés :
 - Sword Création Informatique (100 %), société sud-africaine spécialisée en propriété intellectuelle, souvent appelée Sword Afrique du Sud,
 - Decan Inc. (100 %), société américaine gérant la gestion électronique de documents (GED) de l'Organisation des Nations unies (ONU) et rebaptisée Sword Inc. ;
- Cession par Decan CS à Sword SA de 3 segments d'activité : IDL et IDP, entités spécialisées dans la gestion électronique de documents (GED) et les systèmes d'information géographique (SIG) et SWP (gestion de marques et de brevets).

Le rachat des filiales et fonds de commerce auprès de Decan a pu être financé à hauteur de 9 M€ par un prêt bancaire accordé par le Crédit Agricole, la Banque Rhône-Alpes et la Lyonnaise de Banque et à hauteur du solde par apport personnel de Jacques Mottard et du FCPR 21 Développement.

Année 2001 : acquisition de DDS Europe et Profiler

Le 1er avril 2001, Sword SA a procédé à l'acquisition de deux sociétés qui ont élargi son champ d'activités et son déploiement géographique :

- DDS, rebaptisée DDS Europe Limited, basée à Londres et ayant une activité de conseil en gestion du changement,
- Profiler, rebaptisée Sword Consulting, spécialisée dans le conseil en monétique et le conseil en logistique.

Année 2002 : introduction en bourse et acquisition de Text Solutions et de Cronos Technologies

Le 13 mars 2002, Sword Group a été introduit au Nouveau Marché de la Bourse de Paris, dans la section Next Economy.

Le 1^{er} avril 2002, Sword a acquis la Société Text Solutions basée à Londres, détentrice des titres Text System. La société Text System a été rebaptisée Sword ECM et est spécialisée en Change Management. Du fait de son rôle à l'origine de gestionnaire de participation Text Solutions ne génère pas de chiffre d'affaires.

Au 1^{er} décembre 2002, Sword a acquis la Société Cronos Technologies, rebaptisée Sword Technologies, basée au Luxembourg et à Bruxelles, et spécialisée en gestion de données.

Année 2003 : acquisition de Zen & Art et FI System Belgium

Le 3 décembre 2003, Sword a acquis les activités de «professional services» de la société Zen & Art, basée à New York et spécialisée dans l'approche de grands comptes bancaires.

Le 15 Décembre 2003, le Tribunal de Commerce de Paris a retenu la proposition de Sword pour acquérir la Société FI System Belgium, société mère de ASCII, à 70 %, basée à Bruxelles et spécialisée dans la gestion du contenu web (WCM).

Année 2004 : acquisition de Global et Cimage

Le 1^{er} avril 2004, Sword a acquis la société Global basée à Londres avec une filiale opérationnelle en Inde à Chennai (ex Madras). Cette Société spécialisée dans l'offshore est destinée à servir de centre de production pour les pays anglo-saxons.

Le 1^{er} juillet 2004, Sword a acquis la Société Cimage basée à Londres avec une filiale opérationnelle aux Etats-Unis à Boston (Massachusetts). Cette société spécialisée dans les produits de Document Management, édite des logiciels destinés à des marchés hautement régulés (pharmacie par exemple).

Année 2005 : acquisition de Pragma, Harvard, Linkvest, Sword Lebanon et Intech

Le 6 avril 2005, Sword a acquis les sociétés Pragma et Harvard

- Pragma, basée à Aberdeen (Ecosse). Cette Société, spécialisée dans le service en gestion documentaire et business intelligence auprès des sociétés pétrolières, vient compléter l'offre du Groupe sur ce marché, Sword étant déjà présente à Houston
- Harvard, basée à Londres. Cette Société, spécialisée dans le conseil en organisation auprès des établissements bancaires et financiers, s'inscrit totalement en complémentarité avec Sword DDS, la filiale de Sword spécialisée en change management et en conseil en organisation.

Le 28 juillet 2005, Sword a acquis la Société Linkvest basée à Lausanne (Suisse). Cette Société, spécialisée en gestion du contenu des entreprises (ECM) permet à Sword d'avoir une base en Suisse où sont déjà gérés des projets, notamment chez Orange Suisse.

Le 1^{er} octobre 2005, Sword a acquis la Société Sword Lebanon basée à Beyrouth, spécialisée dans le développement offshore pour les pays francophones. Cette base vient compléter notre opération de Chennai (Inde), laquelle s'adresse plus principalement aux projets britanniques.

Le 30 novembre 2005, Sword a acquis la Société Intech basée à Londres. Cette Société, spécialisée dans les produits à destination des ré-assureurs pour les aider à gérer leurs risques, apporte à Sword un nouveau marché "hautement régulé", fortement complémentaire au marché bancaire.

Année 2006 : prise de participation dans Nextech - acquisition de Stellon et de Real Time Engineering

Le 26 janvier 2006, Sword a acquis 10% du capital de Nextech, Société basée à Belo Horizonte (Brésil), participation portée à 19% en juin 2006. L'intérêt de Nextech réside principalement dans sa capacité à revendre les produits Cimage en Amérique du Sud.

Le 29 juin 2006, Sword a acquis la société Stellon basée à Lausanne (Suisse), société spécialisée dans la Business Intelligence et plus particulièrement dans le KPI (*Key Performance Indicators*). Cette opération permet au Groupe d'intégrer ce nouveau savoir-faire et est en parfaite complémentarité avec Linkvest, basée à Lausanne, elle aussi.

Le 17 novembre 2006, Sword a acquis la société Real Time Engineering, basée à Glasgow. La présence du Groupe, notamment dans les secteurs pétrolier, du transport, des télécommunications et de l'énergie, se trouve ainsi renforcée de manière significative.

Année 2007 : prise de participation dans Lyodssoft - acquisitions de Nextech, Achiever, Apak, Powersoft et CTSpace – création de Sword Integra et cessions de 2 filiales

Le 14 février, Sword Group a acquis 3% des actions de Lyodssoft.
Lyodssoft est une entreprise basée à Hong Kong, chargée de revendre les produits du groupe en Chine.

Le 28 mars, Nextech, société de produit leader au Brésil a rejoint le groupe Sword.
Nextech est basée à Belo Horizonte (Brésil) et emploie 28 personnes
Par cette acquisition le groupe complète sa stratégie démarrée en 2006 en assurant sa position dans les pays émergents.

Le 5 avril, Achiever, société de produit leader en Angleterre, devient membre du groupe Sword. Achiever est basée à Alton (UK) et emploie 25 personnes.

Le 20 juillet, Apak, acteur majeur dans les produits de gestion d'actifs devient membre du Groupe Sword.
Apak est basée à Bristol et emploie 110 collaborateurs. Apak gère un établissement à Dubaï à destination du marché du Moyen-Orient.

Le 7 novembre, acquisition de Powersoft, société basée en Suisse et spécialisée dans le domaine des Systèmes d'Information Géographique.

Le 10 novembre, cession de la filiale de Gand (Belgique), Sword Security.

Le 20 novembre, acquisition de 3% supplémentaires des actions de Lyodssoft. Sword Group passe ainsi sa participation à 6%.

Le 23 novembre, Cession d'une filiale belge spécialisée dans le staffing, Sword Services.

Le 30 novembre 2007 Sword UK a acquis 100 % du capital de la société anglaise Blue Tangent à cette même date, Sword UK a absorbé Blue Tangent. Cette entité qui est spécialisée en technologie documentum, réalise un chiffre d'affaires d'environ 0,4 M€ par an

Le 20 décembre, acquisition de CTSpace, société internationale de produit opérant sur un modèle « SaaS ». CTSpace, dont le siège social se trouve à San Francisco, est également basée en Grande-Bretagne, en France, en Allemagne et en Autriche. Cette société, spécialisée dans le domaine du GRC Management, commercialise des produits dédiés à la gestion de projets de grande envergure pour le marché pétrolier et le marché de l'ingénierie civile.

A la fin de l'année 2007, la société Sword IPR a été constituée au Pays de Galles pour recevoir le nouveau New information technology Center mis en place en partenariat avec le Welsh Assembly Government et doit bénéficier d'une subvention de 3,6 M£.

Le 31 décembre, création de Sword Integra, qui reprendra les activités liées au marché public et privé belge de Sword technologies (Belgique + Luxembourg).

Année 2008 : acquisition de Ciboodle (Ex Graham Technology) ; Création de Sword Energy Ltd et Sword Banking Solutions Ltd ; cession de Sword South Africa ; restructuration interne.

Le 1^{er} janvier 2008, deux nouvelles sociétés ont été créées, il s'agit de Sword Energy Ltd et Sword Banking Solutions Ltd toutes deux basées à Brentford (UK).

Le 1^{er} janvier 2008, les Sociétés Sword Services (ex Linkvest), Sword Consulting (ex Stellon), Powersoft et Sword Suisse, toutes basées en Suisse, ont fusionné. Cette opération est sans incidence sur les comptes consolidés.

En février 2008, la Société Sword South Africa a été cédée. Cette Société a contribué au chiffre d'affaires consolidé 2008 pour 80K€ et au résultat opérationnel courant pour 42 K€.

Le 31 mars 2008, Sword Soft a acquis la Société Ciboodle (Ex Graham Technology), société de droit écossais, basée à Glasgow/Ecosse. Cette Société de produits CRM (Compliance & Risk Management) est active dans une dizaine de pays et est leader dans le domaine du CRM destiné au management des calls centers.

Le 30 septembre 2008, les Sociétés anglaises Sword UK et Harvard ont fusionné. Cette opération est sans incidence sur les comptes consolidés.

Le 6 novembre 2008, Sword SAS a été cédée à Sword SA.

Le 24 décembre 2008, Sword Group a cédé la totalité des actions qu'elle détenait dans la Société Sword Technologies au profit de la Société FI System Belgium ainsi que la totalité des actions qu'elle détenait dans la Société Sword Integra au profit de la Société Sword Technologies.

Le 30 décembre 2008, Sword SA a fusionné avec Sword SAS et Sword Solutions.

Année 2009 : acquisition de AgencyPort ; création de Sword Fircosoft Ltd et de Sword Général Partners ; cession de Sword Business Technology Solutions au profit de Amor Group ; cession de Info Techno Autriche ; cession de Nextech Brésil ; fusion de Sword Atlantique et de Sword SA

Le 27 mars 2009, la société Sword Fircosoft limited a été créée et est basée à Brentford (UK).

Le 8 mai 2009, la société Sword General Partner a été créée et est basée à Brentford (UK).

Le 11 mai 2009, la société Sword UK Ltd a cédé 77,5% de la société Sword Business Technology Solutions au profit de la société Amor Group.

Le 31 juillet 2009, Sword Atlantique a été dissoute sans liquidation dans le cadre d'une transmission universelle de son patrimoine au profit de Sword SA.

Le 24 août 2009, la société Info Techno Baudatenbank Autriche a été cédée.

Le 15 octobre 2009, la société Nextech Brésil a été cédée à la société Nordline, société de droit helvétique, dont Sword Soft détient 15%.

Le 19 novembre 2009 : acquisition de la société AgencyPort, société de droit américain basée à Boston. Cette société est leader dans le domaine du software, permettant aux compagnies d'assurance de gérer leurs agents au travers de solutions Web.

Le 31 décembre 2009, la société Sword Services a cédé à la société Sword Group SE l'intégralité des actions qu'elle détenait au sein de la société Simalaya holding ; Sword Group détient aujourd'hui 9,99 % du capital de Simalaya Holding.

Année 2010 : création de Sword SOL et de Sword IF ; acquisition de Guangzhou Si Wo Ruanjian Keji Komp. Ltd ; ouverture d'un établissement à Singapour ; cession de participation au sein de Oktopus Consulting SA

Le 1er février 2010, la société Sword Technologies a cédé la totalité de la participation qu'elle détenait au sein de la société Oktopus Consulting SA (soit 10% du capital social).

Le 7 juin 2010, la société Sword SOL a été créée. Cette société, basée au Luxembourg, a procédé au rachat de 100% des actions de Sword SA, afin d'isoler l'activité de cette dernière dans une structure plus spécifique, dédiée à l'activité « Services ».

Le 11 octobre 2010, la Société Sword Group SE a acquis 19% du capital de la société chinoise Guangzhou Si Wo Ruanjian Keji Komp. Ltd.

Le 15 octobre 2010, la société Fircosoft SAS a ouvert un établissement à Singapour, dans le cadre du développement de son activité.

Le 16 novembre 2010, la société Sword IF SA a été créée. Cette société, basée en Suisse, détenue à 57%, a été créée avec un partenaire dans le cadre d'un appel d'offre de l'UEFA, remporté par le Groupe, pour l'externalisation des services informatiques. La société Sword IF SA est dédiée aux Fédérations Internationales.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés sur les exercices 2008 à 2010

Les montants des investissements sont détaillés dans le tableau suivant :

Par type d'investissements incorporels (hors goodwill et fonds de commerce)

en K€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Frais de développement	3 553	1 010	308
Autres immobilisations incorporelles	1 237	1 215	189
Total	4 790	2 225	497

Par activité

Solutions (Services)	1 395	2 177	490
Software (Produits)	3 395	48	7
Total	4 790	2 225	497

Par zone géographique

France	1 003	1 436	329
UK	2 371	-	-
Benelux	2	4	13
Autres	1 414	785	155
Total	4 790	2 225	497

Par type d'investissements corporels

en K€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Construction	235	-	-
Matériel de transport	61	17	110
Agencement installation	233	173	464
Matériel de bureau et informatique	1 715	1 485	2 249
Mobilier de bureau	1 103	265	665
Total	3 347	1 940	3 488

Par activité

Solutions (Services)	800	1 062	1 760
Software (Produits)	2 547	878	1 728
Total	3 347	1 940	3 488

Par zone géographique

France	544	469	549
UK	1 685	981	2 449
Benelux	70	141	156
Autres	1 048	349	334
Total	3 347	1 940	3 488

Acquisitions réalisées sur les 3 dernières années

en K€	Date	Prix d'achat ⁽¹⁾	Goodwill et fonds commerciaux ⁽¹⁾
Ciboodle (Ex Graham Technology)	31/03/2008	47 662	37 340
AgencyPort	19/11/2009	18 332	28 461
Total		65 994	65 801

⁽¹⁾ Le prix d'acquisition inclus les compléments de prix et l'impact des puts sur les minoritaires.

5.2.2 Investissements en cours

Néant.

5.2.3 Principaux investissements engagés

A ce jour, il n'y a pas de nouveau engagement d'investissement significatif pris par les organes dirigeants.

VI - Aperçu des activités**6.1 Principales activités****6.1.1 Positionnement et offre de Sword Group****6.1.1.1 Positionnement de Sword Group**

Sword Group est une société internationale d'informatique spécialisée dans la fourniture de logiciels et de services aux industries réglementées.

L'un des leaders mondiaux pour les solutions de GRC Management, Sword se développe pour devenir un acteur majeur parmi les sociétés fonctionnant selon un modèle SaaS (Software as a Service).

La société met ses compétences et connaissances au service de ses clients des secteurs de l'énergie, des transports, de la santé, de l'assurance, de la banque, des télécommunications et des organisations internationales et gouvernementales.

Présente dans 20 pays, Sword emploie plus de 1 845 personnes. En 2010, elle a réalisé 185,3 M€ de chiffre d'affaires consolidé.

6.1.1.2 L'offre de Sword Group

L'offre de Sword Group repose sur deux modèles :

- L'activité « Solutions » (Services)
- L'activité « Software » (Produits)

Dans les deux cas, les solutions proposées gravitent autour du GRC management (Governance, Risk & Compliance) destiné à des marchés à forte réglementation.

Sword a basé son développement sur une approche globalisée, spécialisée et industrielle.

Les employés bénéficient d'un cadre extrêmement dynamique, intégrant des grands projets, des possibilités de carrière internationale et un accès à des savoir-faire techniques de très haut niveau destinés à des clients très importants.

Le réseau de partenaires et de filiales spécialisées garantit à Sword la capacité de rester à la pointe des nouvelles technologies.

I. L'offre Software (Produits)

Fournisseur de logiciels adaptables, complets et personnalisés, capables de collaborer avec ses clients selon un modèle SaaS, Sword propose des logiciels rapides à déployer et faciles à utiliser. Ces outils collaboratifs sont utilisés par de nombreux clients et sur des marchés très réglementés.

Ces logiciels permettent aux entreprises de réaliser des gains de productivité, tout en minimisant leurs risques en contrôlant les processus et les coûts.

SW.ACHIEVER

Achiever, est une solution leader de GRC (gestion du risque et compliance) Management qui permet la gestion du reporting, des contrôles, et des mesures des entreprises, tout en permettant à plus de 600 clients d'optimiser leurs procédures.

Notre logiciel répond à près de 40 ans d'exigences en matière de législation, de réglementation et de meilleures pratiques dans le cadre du GRC Management et nous continuons d'investir en R&D pour que notre technologie puisse s'adapter aux exigences futures de nos clients.

SW.AGENCYPORT

AgencyPort est le leader dans le domaine des software permettant aux compagnies d'assurances de gérer leurs agents au travers de solutions web.

SW.APAK

Depuis plus de 25 ans Apak propose des systèmes financiers spécialisés dans les secteurs de la gestion d'actifs et de la banque de détail.

Son produit de gestion de financement comprend des fonctionnalités et est à la hauteur des attentes des principales institutions financières européennes.

Avec des références actives dans plus de 70 pays, Apak est reconnue pour son savoir-faire en back et front offices.

Les systèmes Apak, proposés selon un modèle SaaS, traitent chaque année plus de 15 Md€ de débits et de crédits directs.

SW.CIBOODLE

Sword Ciboodle apporte son soutien à la gestion des interactions entre les grandes entreprises et leurs clients. Associant un logiciel GRC de qualité, basé sur les processus, et des services de conseil spécialisé, il permet à ses détenteurs de mieux tirer parti de leurs clients tout en réduisant leurs coûts opérationnels. Sword Ciboodle est

considéré par de nombreux analystes du secteur comme un des plus grands fournisseurs de solutions informatiques axées sur le client. Plus de 200 millions de consommateurs du monde entier bénéficient déjà des solutions Sword Ciboodle.

SW.CTSPACE

Notre logiciel web de collaboration, gestion des processus et gestion documentaire, permet aux entreprises d'optimiser l'échange d'informations et, ainsi, d'améliorer leur prise de décisions et de réaliser des gains d'efficacité.

Nos solutions sont utilisées par des titulaires d'actifs et des opérateurs du monde entier pour gérer des programmes et projets d'envergure planétaire.

Avec sa connaissance étendue des produits et son expertise du domaine, CTSpace réduit les délais, relève la fiabilité, diminue le risque et permet des économies, même sur les projets internationaux les plus complexes.

SW.FIRCOSOFT

FircoSoft propose aux institutions financières internationales des solutions pour la réparation et le filtrage des messages de sécurité de paiement. FircoSoft optimise le traitement automatique des transactions interbancaires en transformant, en réparant et en complétant les messages rejetés.

Notre suite de solutions prend en charge la conformité et le suivi du client, ce qui élimine le risque de traiter des transactions illégales et la détection de clients à haut risque.

SW.INTECH

Les solutions Intech permettent d'optimiser la rentabilité des plus grands assureurs, réassureurs, membres de Lloyd's en optimisant leur gestion de risques de gouvernance et de conformité.

Innovant, stable et rapide à déployer, notre logiciel permet à nos clients de rapidement réaliser les bénéfices d'une gestion puissante des processus et d'applications riches en fonctionnalités, réduisant ainsi le risque de non-conformité, atténuant et gérant le risque et garantissant le respect des standards et des meilleures pratiques de gouvernance.

SW.GREENGIS

Sword a développé GreenGIS une solution complète et innovante de gestion des problématiques de « Développement Durable » à destination des entreprises et des collectivités territoriales. Green GIS permet de réaliser, d'enrichir et de maintenir à jour un système de pilotage géo environnemental incluant l'ensemble des données réglementaires et les données propres aux entreprises liées à leurs activités.

SW.TWINGIS

Sword a développé une solution innovante de géo Intelligence et de géo Performance permettant d'enrichir les systèmes d'analyse de données des entreprises en y intégrant la dimension géographique : IntelliGIS.

Cette solution crée les synergies nécessaires entre les outils de Business Intelligence et les Systèmes d'Information Géographique afin d'améliorer l'analyse, le partage et la restitution de l'information pour faciliter et fiabiliser la prise de décision dans les entreprises.

SW.INTELLIGIS FACTORY

IntelliGis factory est un ensemble de produits permettant l'intégration de la dimension cartographique dans les systèmes d'information des entreprises. Des passerelles sont déjà disponibles avec les mondes de la Business Intelligence, de la Gestion électronique de Documents et des workflows.

II. L'offre Solutions (Services)

Le groupe Sword est expert dans le domaine des solutions de GRC management à destination de ses principaux marchés.

Les compétences-clés de notre activité « solutions » renforcent notre leadership en GRC management :

- Intelligence artificielle
- Business Intelligence
- Gestion des processus d'entreprise
- Gestion du contenu d'entreprise
- Systèmes d'information géographiques
- Gestion de contenu web
- Planification de la continuité d'activité
- Externalisation

Nous travaillons en collaboration avec nos clients pour développer des solutions qui optimisent les performances et l'efficacité, réduisent les coûts et assurent gouvernance et conformité.

L'offre de Sword, basée sur nos composants logiciels éprouvés, est constituée des éléments suivants :

SC.QUEUE™

Queue™ fournit des statistiques en temps réel détaillées sur les files d'attente d'aéroport, ce qui permet aux opérateurs de gérer les terminaux de manière proactive.

Que les files d'attente soient à l'enregistrement ou au contrôle de sécurité, la possibilité de les mesurer et de les gérer est essentielle pour tout aéroport.

Notre solution utilise un maillage de points d'accès Bluetooth, complété par des détecteurs de mouvements des passagers. Le tout permet d'obtenir une image complète de la situation du terminal considéré.

SC.FIRSTPass™

En éliminant le recours obligé aux cartes d'embarquement conventionnelles, la solution sécurisée de Sword révolutionne le transport aérien. Utilisée dans de nombreux aéroports européens pour les compagnies aériennes européennes, FirstPass™ permet aux passagers de s'enregistrer à distance avant le départ. Il leur suffit ensuite d'imprimer leur carte d'embarquement ou de se la faire envoyer sur leur téléphone portable par le biais d'un service de messagerie multimédia (MMS). Fini les billets papier !

Le système garantit la sécurité de l'aéroport et de la compagnie aérienne grâce à un module de validation qui permet de vérifier l'authenticité des cartes d'embarquement.

SC.SelfCare™

SC.SelfCare™ est un composant logiciel web qui permet aux opérateurs de télécoms d'optimiser leur offre à destination des entreprises en leur donnant un accès immédiat à des services jusque là restreints.

Les clients du secteur des télécoms peuvent gérer et configurer leurs préférences d'acheminement en temps réel, transposant rapidement l'évolution des besoins des entreprises pour un gain de temps et d'argent.

La solution peut être configurée par l'opérateur pour les particuliers, ce qui permet d'attribuer des fonctionnalités à chacun au cas par cas.

SC.FirstPlanIT®

Notre composant logiciel de gestion des flux, des prévisions et des ressources rationalise l'exploitation des aéroports, réduit les coûts de personnel, raccourcit les files d'attente et relève le chiffre d'affaires, tout en sécurisant l'environnement.

Les exploitants d'aéroports bénéficient de techniques avancées de prévision et de modélisation pour prévoir les flux de passagers et de bagages et, ainsi, donner une visualisation claire des futurs besoins opérationnels.

Les prévisions de passagers et de bagages sont converties en besoins de ressources, générant un plan optimisé des ressources qui répond aux exigences du terminal, en temps réel, tous les quarts d'heure chaque jour, pour optimiser l'utilisation des ressources, respecter les niveaux de service et les standards d'engagement et maximiser la confiance des passagers.

SC.RTScan

RT-Scan est une solution électronique simple, destinée aux compagnies aériennes et aux aéroports. Elle est basée sur la technologie du code barres en 2D utilisée par les cartes d'embarquement imprimées à domicile ou envoyées par MMS.

Actuellement utilisée dans 14 aéroports européens, RT-Scan devrait bientôt prendre en charge la vérification des passeports et les nouvelles règles de sécurité de la TSA (USA) relatives aux signatures électroniques intégrées dans les cartes d'embarquement à codes barres.

La solution :

- Valide les cartes d'embarquement en les comparant à la liste des passagers
- Détecte les multiples copies d'une carte d'embarquement, même en différents points d'un aéroport
- Permet de suivre les déplacements du passager dans l'aéroport
- Permet aux compagnies aériennes de conserver leur propre identité
- Apporte la flexibilité d'utilisation qu'offrent les terminaux de données mobiles

SC.RT-HAS™

Basée sur Internet, RT-HAS™ est une solution de bout en bout, entièrement configurable, qui permet aux opérateurs du secteur des hydrocarbures de contrôler avec précision et efficacité la production des hydrocarbures, ainsi que les opérations de planification et de reporting.

Dotées de multiples partenaires de production et de nombreux contrats d'approvisionnement, les installations sont confrontées à une gestion fiscale immensément complexe. RT-HAS™ met à la disposition des opérateurs d'installations de production d'hydrocarbures des outils et des techniques modernes pour leur permettre de satisfaire aux exigences croissantes des marchés actuels.

SC.RT-PIMS™

Associant RT-Flow™ et RT-Leak™, RT-PIMS™ est un progiciel de gestion des oléoducs et des gazoducs. RT-PIMS™ permet de contrôler en temps réel l'intégrité des canalisations (détection des fuites), qu'il s'agisse de systèmes simples ou de réseaux complexes. Hautement configurable, le système traite les données téléométriques en ligne afin de fournir des informations précises et fiables sur les stocks et sur la détection des fuites.

SC.GOOGLE CONNECTORS

Partenaire de Google Sword est pionnière dans les applications de connectivité de recherche et propose une connectivité sécurisée aux principaux systèmes de contenu d'entreprise

Notre Connecteur GSA (Google Search Application) facilite la technologie de recherche de Google en s'intégrant sans couture avec les systèmes de gestion interne de l'entreprise. GSA ajoute de la valeur en contrôlant le contenu, les processus et la sécurité pour faire en sorte que la bonne information soit fournie aux bons utilisateurs au moment requis. Avec un accès renforcé à ses actifs, les organisations optimisent leur prise de décision, leur partage d'information et leurs délais.

SC.ASCEPTO™

ASCEPTO™ de Sword est un outil automatique et figuratif qui permet d'effectuer des recherches de marques. Le logiciel permet aux clients d'intégrer les deux types de recherche en une seule opération et de gérer tous les types de procédures de recherche de marque, notamment les recherches préliminaires, l'examen et la surveillance. La reconnaissance automatique d'image permet d'optimiser les résultats de la recherche.

SC.PTOLEMY™

PTOLEMY™ de Sword est un outil de gestion web qui couvre toutes les procédures de la gestion de droits de propriété intellectuelle : examen, publication, opposition, octroi/inscription, maintenance des registres, annulation, renouvellement/redevances et attributions. Au sein de la communauté internationale de la Propriété Intellectuelle, les méthodologies et les solutions Sword sont adaptées aux exigences de la législation locale des différents pays.

SC.DMCO

La suite DMCO de Sword garantit des solutions testées et éprouvées qui traitent tous les aspects de la gestion documentaire avec l'assurance d'une application rapide.

Cette suite est constituée de trois progiciels :

DMCO Gold pour l'archivage et la récupération ; DMCO Capture pour l'indexation et la numérisation et DMCO Light, système de référence pour l'archivage de documents.

SC.WCM

Sword propose avec succès sa solution internationale pour la création et la gestion de contenu destiné à la diffusion électronique.

Notre solution permet de prendre en charge des communications internes et externes, par exemple des sites web ou des portails. Une prise en charge linguistique permet d'utiliser nos solutions aux quatre coins du monde.

Nous sommes certifiés ISO 9001:2000 et notre solution est compatible avec l'industrie, conformément aux dernières directives du W3C et de WCAG, ce qui permet à tout utilisateur d'y accéder. En utilisant les services d'accessibilité WCM de Sword, les clients expriment leur approche éthique de la communication électronique.

SC.SHAREPOINT DATA DEPLOYER

Sword réalise depuis plusieurs années des projets Microsoft SharePoint pour de nombreux clients. Afin de répondre aux problématiques de migration et d'initialisation des données, Sword a développé « Sharepoint Data Deployer ». Cette solution dédiée à MOSS 2007 (Microsoft Office Sharepoint Server) permet de récupérer des données de différentes sources et de les intégrer dans les différentes structures de gestion de MOSS.

SC.FASTAUDIT

Sword Tipik a développé l'application Fastaudit qui aide les auteurs de sites web à déterminer si ceux-ci sont ou non accessibles. A cette fin, Fastaudit effectue sur les sites des contrôles automatiques puis génère des destinés tant à la lecture par l'homme que par un programme, et ce dans les formats Microsoft Word et EARL (Evaluation and Reporting Language). Grâce à un langage de description de lignes directrices en grammaire XML, JWAV peut effectuer différents audits d'accessibilité par rapport à différentes lignes directrices. La version application de Fastaudit (qui tourne en local) est écrite en Java et est elle-même accessible aux utilisateurs porteurs de handicaps]. De plus, son interface permet aux auteurs de sites de localiser facilement les problèmes identifiés et de remédier rapidement à ceux-ci.

6.2 Principaux marchés**6.2.1 Répartition du chiffre d'affaires 2010****Par ligne de produits – Répartition du chiffre d'affaires Produits – 103,4 M€(96,5 M€en 2009)**

	2010	2009
Assurance	43,0 %	37,7 %
CRM + Autres	26,6 %	25,3 %
Energie / Constructions / Transport	8,4 %	18,1 %
Wholesale Finance + AML	22,0 %	18,9 %

Par localisation géographique – Répartition du chiffre d'affaires Solution – 81,9 M€(84,1 M€)

	2010	2009
Benelux	43,5 %	51,4 %
France	23,3 %	24,2 %
Suisse	13,1 %	12,9 %
Autre	20,1 %	11,5 %

6.2.2 Analyse de l'environnement commercial**6.2.2.1 Les dix premiers clients de Sword Group**

Les 10 premiers clients de Sword Group représentent 18,1 % du chiffre d'affaires 2010

Aon Corporation	US
Directorate General for Justice, Freedom & Security	Benelux
EDF	France
European Parliament	Benelux
Orange Switzerland	Suisse
Queensland Police	Australie
Royal Bank of Scotland	UK
Scottish Power	UK
The Hartford Insurance	US
Tower Insurance Company	US

Le 1er client représente 2,8 % du chiffre d'affaires 2010.

6.2.2.2 Caractéristiques de la clientèle

Le taux de fidélisation de la clientèle est égal à 100 %.

Le délai de paiement résultant des conditions de vente de la société est de 60 jours fin de mois.

Le délai de règlement est stable. Il est en effet passé de 53 en 2009 à 55 jours en 2010.

6.2.2.3 Le marché et la concurrence

Le marché

Nous nous reposons sur les prévisions des analystes qui sont pour les 3 prochaines années décrites ci-dessous par marché technologique :

ECM	chiffre d'affaires + 10.6 % par an (Gartner)
CRM	chiffre d'affaires + 7.5 % par an (Analyste)
WCM	chiffre d'affaires + 10.2 % par an (Gartner)
SIG	chiffre d'affaires + 9.3 % par an (ARC Advisory Group)

La concurrence (sources internes, Celent, Forrester, Gartner)

La concurrence pour la partie Software :

Activité	Concurrents
Watch List Filtering	SIDE – SAS INSTITUTE – MANTAS - PRIME
ASSURANCE	CSC – ROOM SERVICES – FIServ – XCHANGING – ONESHIELD - HORIZON
GRC MANAGEMENT	Pays développés : outils Complémentaires Pays émergents : IBM – MICROSOFT - EMC
ASSET MANAGEMENT	FIMASYS – WHITE CLARKE GROUP – DATASCAN TECHNOLOGIES
BANQUES	I-FLEX – MISYS - INFOSYS
CONSTRUCTION	BUSINESS COLLABORATOR – BAULOGIS – PROSYS - LASCOM

La concurrence pour la partie Solution :

Activité	Concurrents
« MOBILE TICKETING »	T-MOBILE - MOBIQA
« ENERGY TRADING »	THE STRUCTURE GROUP
« BUSINESS CONTINUITY »	SUNGARD – ADAM CONTINUITY
SECURITE	DNS - MORSE
ECM	SYNAPSE – APTUS SOLUTIONS – PERSPICUITY – THE CONTENT GROUP – CHAPTER 26 – ACCENTURE – CSC – FUJITSU – LOGICA – CAP GEMINI - ATOS
INTEGRATION DE SYSTEME	STERIA – SERCO – LOGICA – FS WALKER HUGHES – SOPRA NEWELL & BUDGE – CAP GEMINI – EDS – PARITY TATA – SAIC - ATOS

La structure concurrentielle reste très stable d'un exercice sur l'autre, mais elle s'est totalement internationalisée. Le taux de réussite sur appels d'offres en 2010 a dépassé les 50 %, le tout pondéré par rapport au chiffre d'affaires généré par ces appels d'offres.

6.3 Evènements exceptionnels qui auraient influencé les activités et les principaux marchés de Sword Group

Néant.

6.4 Des partenariats solides

Sword Group travaille avec différents partenaires, selon plusieurs modes de fonctionnement :

- « **certified partner** » : il s'agit de partenaires qui décident de travailler avec Sword Group lorsqu'ils ont un intérêt commun vis-à-vis d'un projet ou d'un client. Il existe un engagement de loyauté et de mise à disposition des informations ; chaque partenaire est co-traitant dans le cadre du projet, chacun étant responsable de sa propre partie. Ainsi, IBM-Lotus et Microsoft font partie de ce type de partenaires ; ils vendent leurs matériels et logiciels et font intervenir Sword Group en co-traitance ;

- « **intégrateur** » : Sword Group intègre le produit du partenaire, par exemple les logiciels Documentum et Filenet, utilisés dans l'activité de GED ; le client reçoit une proposition commerciale commune ; la vente de la licence est facturée par Sword Group (pour Filenet par exemple) ou par le fournisseur du produit, selon les cas ; l'impact de cette facturation sur le chiffre d'affaires de Sword Group est de l'ordre de 5% ;
- « **accord commercial** » : le partenaire s'engage à fournir à Sword Group les informations sur les modifications de ses produits et sur ses nouveaux produits, afin que Sword Group puisse adapter ses composants logiciels qui utilisent la technologie du partenaire (exemple : Swift) ;
- « **intégration des composants Sword Group** » : ces partenaires sont des sociétés de service informatique qui ont un point d'entrée dans certains grands comptes ; ces sociétés revendent des prestations de Sword intégrant ses composants dans leurs projets globaux ; c'est le cas de Steria Suisse et de Misys qui proposent des solutions globales dans le cadre de projets Swift et utilisent les composants STP de Sword Group.

Le tableau ci-dessous recense les principaux partenaires de Sword Group et le type de partenariats qui les lie :

ABBYY	Intégrateur
Accenture	Intégrateur des composants Sword Group
Actimize	Intégrateur
Adobe	« Bronze Partner »
AEG	Revendeur
Agilos	Intégrateur
Alfresco	« Gold partner »
Alterian	« Certified partner »
AMS	Revendeur
ANTIDOT	Intégrateur
ARISEM	Intégrateur
Atos Origin	« Certified partner »
ATP	Intégrateur et revendeur
Autodesk	« Development Partner »
Avaya	« Certified partner »
Avoco	« Certified partner » et revendeur
Axciom	Intégrateur
Bankserv	Revendeur
BEA	Intégrateur et revendeur
Blue Cod Technologies	Revendeur
Bluelon	Revendeur
Boston Software	Revendeur
Bottomline	Intégrateur
Business Object	« Silver Partner »
Capita	Accord commercial
Camillion	Revendeur
Cincom	Intégrateur
Cisco	« Certified partner »
Citrix	« Certified partner »
C-Log	Intégrateur
Clave link	Revendeur
Cognizant	Intégrateur des composants Sword Group
Combined Knowledge	Partenaire/revendeur/accord commercial
Communiqué (DAY)	« Premier partner »
CSC	« Partner »
CSS	« Certified partner »
Cymmetry systems	Revendeur
Decillion	Revendeur
Dexterra	Partenaire et intégrateur
Dimension Data	Intégrateur des composants Sword Group
Document services	Accord commercial
eLoyalty	Revendeur
EMC (Documentum)	« Velocity partner »
EMC Captiva	Intégrateur et revendeur
EMC Document Services	Intégrateur et revendeur
ESRI	« Certified Partner »
eSumetch	Revendeur

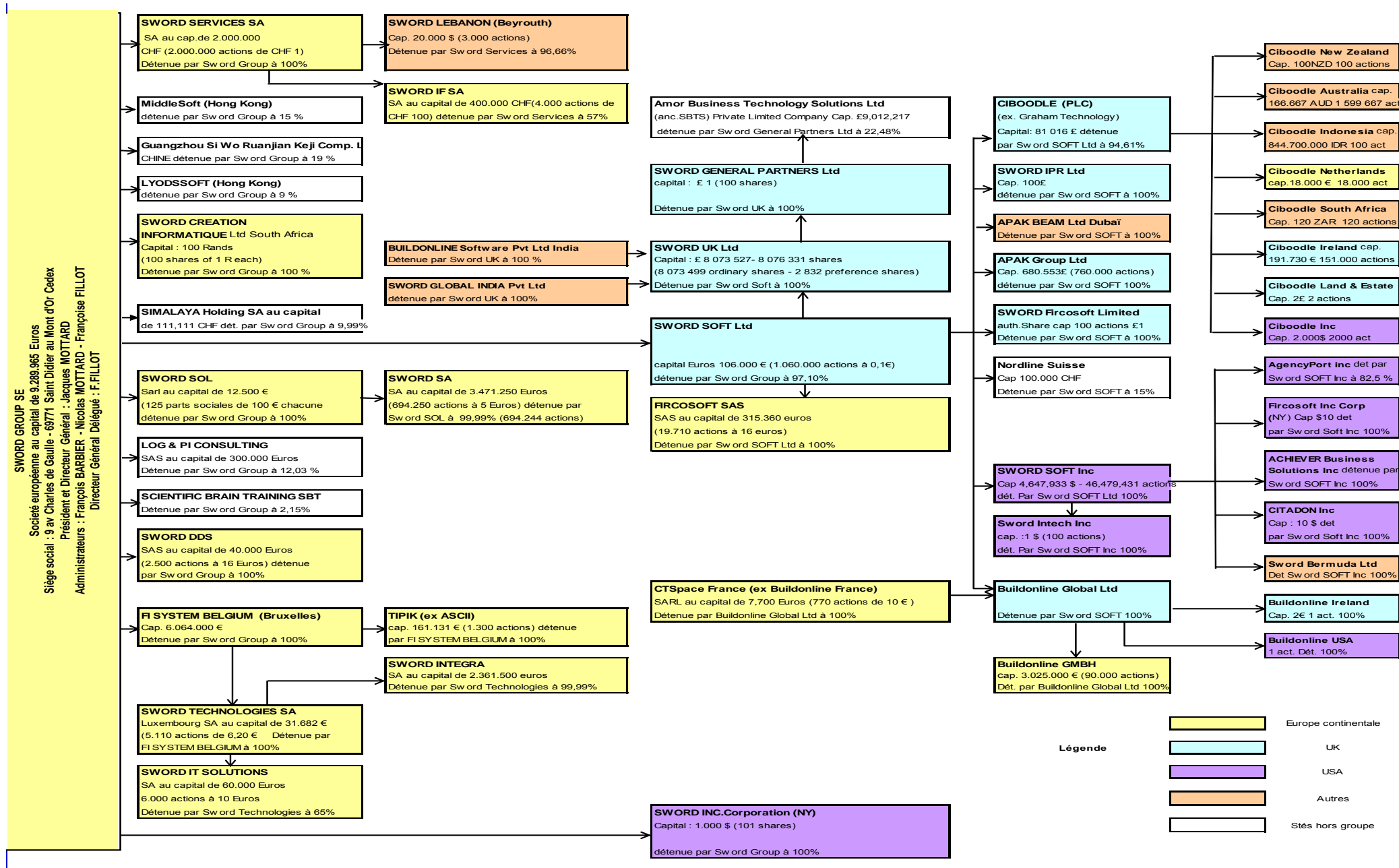
Evision	Revendeur
Expertus	Revendeur
Exstream	« Partner »
eZPublish (eZSystems)	Intégrateur
FiServ	« OEM »
Forsk	Intégrateur
FSC Insurance Solutions	Revendeur
Genesys	« Certified partner »
Global knowledge	Accord commercial
Gmc	Intégrateur
Google	« Channel partner (Europe) »
Guidewire	Revendeur
Headway	Revendeur
HP	Partner
Hummingbird	Intégrateur
IBM	« Certified partner »
IBM-FileNet	« Advanced Partner »
IBM-Lotus	« Certified partner »
ILOG	Intégrateur
Inquiria	« Partner »
Intergraph	Intégrateur
Inxight	« Certified partner et revendeur »
Irdil	Intégrateur
Itesoft	Intégrateur
IVANS	Revendeur
Kaidera	« Partner »
Kofax	Intégrateur
Laso Peco	Revendeur
Logica	Intégrateur des composants Sword Group
Lyodssoft	Revendeur
Macro 4	Intégrateur
Mentalix	Intégrateur
Mercury	Intégrateur
Microsoft	« Gold certified partner”
Misys	« OEM »
Mondeca	Intégrateur
Nouveon	Revendeur
NTT Data Getronics	Revendeur
Nuxeo	« Glaxy Silver SI partner »
On demand	Revendeur
Oracle	« Certified partner »
PA Consulting	Intégrateur des composants Sword Group
Panorama	Intégrateur
Price Waterhouse Coopers	Intégrateur
QAS	Accord commercial
Radian 6	« Partner »
RiskMeter	Revendeur
Safe Banking Systems	« OEM »
SAP	Intégrateur et revendeur – « Certified Partner »
SAS	« Certified partner »
Sealed Media	« Certified partner »
Sefas	« Certified Partner »
Selligent	Intégrateur
SilverPlume	Revendeur
Software Box Limited	Partenaire/ accord commercial
Solvis Consulting	Revendeur
SSP	Revendeur
Star Apic	Intégrateur
Stellent	Intégrateur
Sterci	« OEM »

Steria Suisse	Intégration des composants Sword Group
StoneRiver	Revendeur
Strategic Insurance Software Inc	Revendeur
Swift	Accord commercial
Sybase	Intégrateur
Temis	Distributeur - Intégrateur
21 Grams Ltd	Intégrateur des composants Sword Group
Voluntis	Intégrateur
Web Connectivity	Accord commercial

Il n'existe pas de dépendance vis-à-vis de ces partenaires, car les logiciels de Sword Group ne sont pas garantis en fonction des versions des logiciels loués par ses partenaires.

VII - Organigramme juridique du Groupe

7.1 Organigramme au 31 décembre 2010



7.2 Filiales de l'émetteur

Voir note 16 de l'annexe aux comptes sociaux.

Les conventions entre Sword Group et ses filiales sont les suivantes :

- Sword Group assiste la filiale dans sa politique commerciale,
- Sword Group entreprend un certain nombre d'actions visant à promouvoir la filiale et analyser avec elle l'impact de son image,
- Sword Group est en mesure de contribuer à la définition de la stratégie globale de sa filiale,
- Sword Group dispose d'un service de contrôle de gestion et organisation pour sa filiale.

Le montant annuel que facture Sword Group à ses filiales dans le cadre d'une convention d'assistance est de 2 333 925 €.

Concernant les conventions relatives à Sword Group et ses filiales :

Le Conseil d'Administration du **19 janvier 2010** a autorisé la Société à se porter caution de sa filiale, la société CTSpace France dans le cadre de l'exécution de ses obligations vis à vis de la société Synerail Construction et à se porter garante de l'exécution par sa filiale de toutes les dettes et obligations présentes et/ou futures à l'égard de la société Synerail Construction au titre du contrat « Projet GSM-R ». Cette autorisation a été donnée pour une durée d'un an.

Le Conseil d'Administration du **11 octobre 2010** a autorisé :

- le renouvellement du cautionnement consenti par le Conseil d'Administration du 27 novembre 2003 (renouvelé par les Conseils d'Administration des 25 octobre 2004, 21 octobre 2005, 26 octobre 2006, 26 octobre 2007, 14 octobre 2008 et 12 octobre 2009) en faveur de ING Belgique SA, en garantie des engagements de la Société Sword Technologies à l'égard de cette dernière,
- l'émission au profit de la Société Fortis d'une lettre d'intention aux termes de laquelle la Société Sword Group confirme son intention de conserver son influence au sein de la Société Sword Technologies, pour une période d'un an, dans le cadre d'une ligne de crédit pour un montant de 200 000 euros.

7.3 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Cautionnement et garantie donnés par votre société dans le cadre des obligations de la société CTSpace France envers la société Synerail Construction au titre du contrat « Projet GSM-R »

Mandataires sociaux concernés : Jacques Mottard et Françoise Fillot

Nature et objet : Le conseil d'administration du 19 janvier 2010 a donné l'autorisation à la Société de se porter caution de sa filiale dans le cadre de l'exécution de ses obligations vis à vis de la société Synerail Construction et de se porter garante de l'exécution par sa filiale de toutes des dettes et obligations présentes et/ou futures à l'égard de la société Synerail Construction au titre du contrat « Projet GSM-R ». Cette autorisation a été donnée pour une durée d'un an.

2. Renouvellement du cautionnement consenti par votre société en garantie des engagements pris par la société Sword Technologies à l'égard de la société ING Belgique SA

Mandataires sociaux concernés : Jacques Mottard et Françoise Fillot

Nature et objet : Le conseil d'administration du 11 octobre 2010 a renouvelé le cautionnement consenti par le Conseil d'Administration du 27 novembre 2003 (renouvelé par les Conseils d'Administration des 25 octobre 2004, 21 octobre 2005, 26 octobre 2006, 26 octobre 2007, 14 octobre 2008 et 12 octobre 2009) en faveur de ING Belgique SA, en garantie des engagements de la société Sword Technologies à l'égard de cette dernière.

3. Confirmation faite par votre société de son intention de conserver son influence sur la société Sword Technologies par le biais de lettres d'intention

Mandataires sociaux concernés : Jacques Mottard et Françoise Fillot

Nature et objet : Le conseil d'administration du 11 octobre 2010 a autorisé l'émission au profit de la Société Fortis d'une lettre d'intention aux termes de laquelle la Société Sword Group confirme son intention de conserver son influence au sein de la Société Sword Technologies, pour une période d'un an, dans le cadre d'une ligne de crédit pour un montant de 200.000 euros.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Contrat de prestations de direction générale

Mandataire social concerné : Jacques Mottard

Nature et objet : Une modification du contrat de prestations de direction générale (politique générale, management de la stratégie, gestion des ressources financières, management de la cotation boursière de la société), conclu par les sociétés Sword Group et Sémaphore Investissements a été autorisée par le Conseil d'Administration du 2 mai 2008.

Modalités : Il était prévu que la société Sémaphore Investissements facture annuellement, avec paiement mensuel et forfaitairement la somme de 150.000 euros au titre des prestations susvisées, et 150.000 euros au titre des frais de représentation et déplacements. A compter de l'exercice 2008, les prestations sont globalisées et sont portées à un montant total de 315.000 euros et les frais relatifs à des missions exceptionnelles d'acquisition sont facturées en plus de ce montant.

Montant pris en charge au cours de l'exercice : 336 440,70 euros.

2. Prestations de management aux filiales

Mandataires sociaux concernés : Jacques Mottard, Françoise Fillot et Heath Davies

Nature et objet : Votre société apporte à certaines sociétés à compter de leur entrée dans le groupe une assistance en matière de politique commerciale, de communication, de stratégie, d'achats, de contrôle de gestion et d'organisation. Elle apporte également aux filiales une assistance en matière de politique commerciale, de communication, de stratégie, d'achats et de contrôle de gestion, et d'organisation.

Modalités : Les prestations facturées par votre société au titre de l'assistance fournie sont calculées à partir d'un forfait par salarié et par mois de 150 € pour les sociétés nouvellement entrées et les sociétés étrangères, à l'exception des filiales Sword Global India (15 €), Sword Lebanon (15 €), CT Space France (470 €), Sword IPR Ltd (15 €), Sword SA (235 €) et Fircosoft (235 €).

Les sommes comptabilisées à ce titre en produits en 2010 ont été les suivantes :

	Forfait	Sommes facturées
Sword SA (France)	235 €	616 875 €
Sword Ltd (UK)	150 €	266 850 €
Ciboodle Ltd (UK)	150 €	284 400 €
Apak (UK)	150 €	151 650 €
Sword Services SA (Suisse)	150 €	89 100 €
FircoSoft (France)	235 €	102 930 €
Sword Technologies (Luxembourg)	150 €	121 050 €
CTSpace France	470 €	59 400 €
Sword Inc. Corporation (USA)	150 €	15 300 €
TIPIK (Belgique)	150 €	77 500 €
Ciboodle (Australie)	150 €	58 500 €
Citadon Inc. (USA)	150 €	44 550 €
Ciboodle Inc. (USA)	150 €	58 050 €
CTSpace GmbH (Allemagne)	150 €	26 650 €
Sword Intech Inc. (USA)	150 €	28 800 €
Sword Integra (Belgique)	150 €	15 300 €
Sword Fircosoft Ltd (UK)	150 €	24 300 €
Beam (UK)	150 €	18 000 €
Sword IPR Ltd (UK)	15 €	21 150 €
AgencyPort (USA)	150 €	211 050 €
Sword Global India Ltd (Inde)	15 €	18 765 €
Fircosoft Inc. Corporation (USA)	150 €	12 600 €
Ciboodle (Indonésie)	150 €	7 875 €
Ciboodle Ireland (UK)	150 €	0 €
Sword Lebanon (Liban)	15 €	4 230 €
Total		2 334 875 €

3. Garantie de bonne exécution des obligations de Apak Group Ltd

Mandataires sociaux concernés : Jacques Mottard, Heath Davies

Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 5 septembre 2008 a autorisé l'émission d'une garantie donnée par votre société en bonne exécution des engagements et obligations souscrits par la société Apak Group Ltd dans le cadre de la signature de contrats de vente avec la société Daimler Financial Services AG.

Modalités : La garantie a été signée le 5 septembre 2008.

4. Abandon de créances / clause de retour à meilleure fortune avec la société Sword Technologies

Mandataires sociaux concernés : Jacques Mottard, Françoise Fillot

Nature et objet : La société Sword Group a abandonné en 2007 un compte courant de 2,1 millions d'euros au profit de la société Sword Technologies, sous clause de retour à meilleure fortune (conformément à l'autorisation donnée par le Conseil d'Administration du 10 décembre 2007 et du 11 mars 2008). Le Conseil d'Administration du 14 octobre 2008 a modifié les critères définissant le retour à meilleure fortune.

Modalités : Celui-ci avait été consenti sous clause résolutoire de retour à meilleure fortune ou en cas de vente de la majorité des actions de Sword Technologies. La condition de retour à meilleure fortune était considérée comme remplie lorsque l'actif net après affectation aux résultats reportés de la société Sword Technologies à la date de clôture du dernier exercice dépasse le montant du capital social libéré augmenté des réserves que la loi ou les statuts permettent de distribuer.

Les critères définissant le retour à meilleure fortune, modifiés par un avenant en date du 8 octobre 2008 sont depuis lors les suivants : le remboursement de ce compte courant se fera par tranches successives limitées à un montant permettant au compte de résultat de Sword Technologies de faire apparaître au minimum un profit net après impôt de 3%.

La clause de retour à meilleure fortune ne s'est pas appliquée en 2010.

5. Contrat de sous-location

Nature et objet : Aux termes de la convention autorisée, votre société sous-loue à la société Sword SA les locaux situés à Saint-Didier au Mont d'Or (Rhône) 9 avenue Charles de Gaulle.

Cette sous-location a pris effet au 1^{er} janvier 2006, pour une durée de 7 années, expirant le 31 décembre 2012. Un avenant a été conclu en date du 1^{er} septembre 2009 suite à l'extension des locaux effectuée en 2009. Le montant du loyer annuel hors taxes et hors charges est désormais fixé à 440.000 euros, les autres articles de la convention de sous-location signée le 3 mars 2006 restant inchangés.

Modalités : Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le loyer refacturé par votre société représente ainsi un produit de 444.000 €.

6. Délégations par votre société à la société Sword UK d'une partie de ses prestations réalisées pour certaines filiales

Nature et objet : Délégation à la société Sword UK d'une partie des prestations financières et de direction qu'elle réalise au profit des sociétés anglaises et américaines, ainsi que celles basées en Afrique du Sud et en Inde et des prestations de marketing (édition de brochures, organisation de séminaires, d'événements particuliers, établissements de slides de présentation) réalisées pour toutes les sociétés du groupe.

Modalités : Au titre des prestations financières et de direction, il est prévu que Sword UK facture trimestriellement votre société pour un montant annuel forfaitaire évalué à 1.200.000 €. Au titre des prestations de marketing, il est prévu que Sword UK facture trimestriellement votre société pour un montant annuel forfaitaire évalué à 300.000 €. Le montant facturé par Sword UK à votre société au titre de ces conventions en 2010 s'est élevé à 380.000 euros.

7. Conventions de compte courant avec des filiales de votre société

Mandataires sociaux concernés : Jacques Mottard et Françoise Fillot

Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 29 avril 2009 a autorisé la mise en place d'une convention de compte courant avec les sociétés listées ci-dessous, les sommes mises à disposition desdites sociétés donnant lieu à rémunération au taux d'intérêt fiscalement déductible applicable :

	Solde du compte-courant au 31/12/10	Produits d'intérêts perçus et comptabilisés nets (+) / Charges d'intérêts perçues et comptabilisées nettes (-)
Apak (UK)	-999 427 €	-33 370 €
Buildonline Global Ltd (UK)	-4 954 284 €	-185 861 €
Buildonline India (Inde)	-47 631 €	
Citadon Inc. (USA)	2 286 855 €	83 994 €
Buildonline GmbH (Allemagne)	-1 712 736 €	-62 794 €
Ciboodle (Afrique du Sud)	-1 289 662 €	-43 629 €
Ciboodle (Indonésie)	1 679 041 €	62 215 €
Ciboodle (Nouvelle-Zélande)	-289 822 €	-217 €
Ciboodle (Pays-Bas)	-66 886 €	-2 485 €
Ciboodle Inc. (USA)	-1 491 547 €	-57 345 €
Ciboodle Ireland (UK)	-4 346 756 €	-155 665 €
Ciboodle Ltd (UK)	-1 001 320 €	-43 076 €
CTSpace France	1 639 849 €	68 541 €
FI System Belgium (Belgique)	6 447 550 €	234 179 €
FircoSoft (France)	-10 112 786 €	-337 467 €
FircoSoft Inc. Corporation (USA)	2 236 €	-392 €
Sword UK (Ltd)	-23 659 980 €	-863 181 €
Sword Création Informatique Ltd (Afrique du Sud)	-108 354 €	-4 026 €
Sword DDS France	-54 501 €	-2 025 €

Sword Inc. Corporation (USA)	1 417 853 €	76 176 €
Sword Integra (Belgique)	-454 701 €	-17 319 €
Sword IPR Ltd (UK)	10 709 €	134 €
Sword Lebanon (Liban)	1 340 €	125 €
Sword SA (France)	6 195 223 €	295 188 €
Sword Technologies (Luxembourg)	1 548 395 €	75 280 €
Sword Services SA (Suisse)	-7 100 620 €	-86 939 €
SwordSoft Inc. (USA)	25 144 548 €	934 367 €
TIPIK (Belgique)	2 494 968 €	127 722 €
Sword Inc Bloque (USA)	175 259 €	-
Fircosoft Inc Bloque (USA)	124 694 €	-
Sword Fircosoft Ltd (UK)	24 664 €	364 €
Beam (UK)	4 657 €	72 €
Sword Bermuda Ltd (UK)	3 343 €	124 €
Buildonline USA	942 405 €	35 246 €
Sword Création informatique bloqué Ltd (Afrique du Sud)	-149 686 €	-
Ciboodle Land & Estate (UK)	4 760 005 €	-
Sword Intech Inc (USA)	-217 990 €	-39 €
AgencyPort (USA)	57 049 €	2 149 €
Sword Sol (Luxembourg)	955 €	8 €

Par ailleurs, une convention de compte courant a été conclue entre votre société et la société Sword Soft Ltd. Celle-ci prévoit que votre société mette à disposition de Sword Soft des fonds sous la forme d'un compte courant d'associé rémunéré (au taux Euribor 3 mois +1%), pour lui permettre d'acquies différentes sociétés du groupe Sword générant une activité « Software ».

Cette convention restera en vigueur pour une durée indéterminée. Sauf accord des deux sociétés, les sommes en capital et intérêts avancés par Sword Group seront remboursées à la première des dates suivantes : cession par Sword Group de plus de 50% du capital des droits de vote de Sword Soft et introduction en bourse de Sword Soft sur un marché réglementé ou non.

Solde débiteur du compte courant au 31 décembre 2010 : 139 766 563 €
Intérêts perçus et comptabilisés en produits (nets) en 2010 : 2 780 780 €

8. Refacturations diverses de Sword SA

Nature et objet : Sword Group a pris en charge une partie des frais d'infrastructures et autres (Sword SA) dans les conditions décrites ci-dessous.

Modalités : Refacturation par Sword SA à votre société de frais de personnel et d'infrastructures pour 220 000 €.

9. Confirmation faite par votre société de son intention de conserver son influence sur la société Sword Technologies par le biais de lettres d'intention

Mandataires sociaux concernés : Jacques Mottard et Françoise Fillot

Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 9 mars 2009 a autorisé l'émission au profit de la société Fortis d'une lettre d'intention aux termes de laquelle votre société confirme son intention de conserver son influence au sein de la société Sword Technologies, dans le cadre d'une ligne de crédit et de garanties bancaires, pour un montant maximum de 1.800.000 euros.

Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 12 octobre 2009 a autorisé l'émission au profit de la société Fortis d'une lettre d'intention aux termes de laquelle votre société confirme son intention de conserver son influence au sein de la société Sword Technologies, pour une durée d'un an, dans le cadre d'une ligne de crédit et de garanties bancaires, pour un montant maximum de 200.000 euros.

10. Confirmation faite par votre société de son intention de conserver son influence sur la société Sword Technologies par le biais de lettres de confort

Mandataires sociaux concernés : Jacques Mottard et Françoise Fillot

Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 29 avril 2009 a autorisé l'émission d'une lettre de confort au profit de la banque BGL aux termes de laquelle votre société confirme son intention de conserver son influence au sein de la société Sword Technologies, pour une durée d'un an, dans le cadre d'une garantie bancaire pour un montant maximum de 1.072.563,49 euros.

11. Garantie donnée dans le cadre de la cession de Sword Business Technology Solutions Ltd

Mandataires sociaux concernés : Jacques Mottard, Françoise Fillot et Heath Davies

Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 4 mai 2009 a autorisé l'émission d'une garantie donnée par votre société de la bonne exécution des engagements et obligations souscrits par la société Sword UK Ltd dans le cadre de la cession des actions de la société Sword Business Technology Solutions Ltd au profit de la société Amor Group Ltd.

12. Cautionnement donné en garantie d'un prêt Relais obtenu par la société Ciboodle Land and Estate Ltd

Mandataires sociaux concernés : Jacques Mottard

Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 18 juin 2009 a autorisé l'émission d'un cautionnement par votre société au profit de CIC Lyonnaise de Banque pour sûreté et garantie du remboursement d'un prêt Relais par la société Ciboodle Land and Estate Ltd.

Le Conseil d'Administration du 30 décembre 2009 a autorisé la modification de l'acte de cautionnement solidaire consenti par votre société au profit de CIC Lyonnaise de Banque, en garantie des engagements de la société Ciboodle Land and Estate Ltd dans le cadre d'un contrat de prêt Relais signé le 29 juin 2009.

13. Cautionnement donné en garantie d'un prêt obtenu par Sword Technologies

Mandataires sociaux concernés : Jacques Mottard

Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 26 juin 2008 a autorisé l'émission d'un cautionnement par votre société au profit de CIC Lyonnaise de Banque en garantie du paiement et du remboursement de toutes sommes en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires que Sword Technologies devrait au CIC au titre du prêt de 8 M€ qu'elle a contracté.

Fait à Villeurbanne, le 20 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Deloitte & Associés

Max DUMOULIN

Olivier ROSIER

VIII - Propriétés immobilières, usines et équipements

8.1 Liste des implantations

Ville	Adresse	Téléphone	Propriétaires des locaux	Surface des locaux
Athènes	79 Psaron Street 15 32 CHALANDRI Athènes - GRECE	+30 210 68 18 971	Tsiflas Stavos, Psaron 79, 15232 Chalandri	85 m ²
Beyrouth	Pole Technologique Berytech Rue Damas Beyrouth LIBAN	+961 1 612500 ext 110	Centre Berytech Pole Technologique Berytech Rue Damas Beyrouth - Lebanon	268 m ²
Boston	51 Sleeper Street, 8th Floor Boston, MA 02210	+1 866 539 6623	Brickman Sleeter Street LLC 712 Fifth Avenue New York, NY 10019	6 128 m ²
Bristol	APAK House Unit 1, Badminton Court, Station Rd, Yate, Bristol, BS37 5HZ	+44 1454 871 000	R Cureton of Firbank, Knapps Drive, Winscombe, Avon & L Papadopoulos of Tamarind, Fosse Road, Stratton-on-the-Fosse, Bath, Avon	333 m ²
	Unit 4 & 5 Badminton Court, Station Road, Yate Bristol, BS37 5HZ		Erinaceous Asset Management, Phoenix House, 11 Wellesley Road, Croydon, CR0 2NW	327 m ² 231 m ²
	Unit 6 Badminton Court, Station Road, Yate, Bristol BS37 5HZ		Michael Peter Ford Orchard House, Dyers Lane, Iron Acton, Bristol BS37 9XP	188 m ²
Bruxelles	Avenue de Tervuren 270 B-1150 Bruxelles	+32 (0)2 235 56 70	Cofinimmo Boulevard de la Woluwe 58, 1200 Brussels	2 222 m ²
Calgary	10th Floor Bankers Hall West Tower 888 - 3rd South West Calgary T2P 5C5 Canada	+1 403 444 5983	Regus Canada 10th Floor Bankers Hall, West Tower 888 - 3rd Street South West Calgary T2P 5C5 Canada	20 m ²
Chennai	Arthant Nitco Park 90 Dr Radhakrishnan Salai Mylapore Chennai 600 004	+91 66 36 36 36	Mr S. Deivasigamani 11G Rajaji Salai Salem 636 007	560 m ²
	49 Venus Colony Alwarpet, Chennai, 600 018 India	+91 44 2431 1061	Mr. S. Chakravarthy Deeptha 27 Gopalakrishna Road T. Nagar Chennai 600 017	530 m ²
Chicago	125 South Wacker Drive Chicago, IL 60606	1 312 447 5600	TS 125 South Wacker, L.P	272 m ²
Cwmbran	Ground, First & Second Floors, Marford, The Pavillions, Llantarnum Park, Cwmbran, NP44 3UW	+44 1633 480 600	Welsh Assembly Government, QED Centre, Main Avenue, Treforest Industrial Estate, Pontypridd, CF37 5YR	614 m ²
	The Pavillions, Llantarnum Park, Cwmbran, NP44 3UW	+44 1633 480 600	Welsh Assembly Government, QED	418 m ²

			Centre, Main Avenue, Treforest Industrial Estate, Pontypridd, CF37 5YR	
Dubai	TECOM Zone DIC Building 13 Premises 119 & 120 PO BOX 500406	+971 4367 0375	The Dubai Technology and Media Free Zone Authority, PO Box 73000, Dubai, UAE	166 m ²
Farmington	190 Farmington Avenue Farmington, CT 06032	+1 860 674 6135	Farmington Group 190 Farmington Avenue, CT 06032	140 m ²
Frankfort	91 Niddastr, 60329 Frankfurt am Main, Germany,	+49 69 686 02310	SAMBROSARN FFM- Poststrasse GmbH, Frankfurter Strasse 1-5, 65760 Eschborn, Germany	250 m ²
Genève	Geneva Business Centre 12, Avenue de Morgines 1213 Petit Lancy	+41 (0) 22 879 96 30	Crédit Suisse AMF CP 8110 ZURICH	240 m ²
Galway	Unit 2a Ballybrit Business Park Galway Irlande	+353 (0) 91 70 6000	Iain MacKenzie Graham, Sheena Graham and James Hays Pension Trustees Ltd	438 m ²
Glasgow	India of Inchinnan, Renfrewshire PA4 9LH	+44 (141) 814 3700	Sword	4 620 m ²
Houston	2500 CityWest Boulevard, Suite 300 Houston TX 77042	+1 713 267 2282	Regus Global Workplaces, Houston TX 77042	105 m ²
Jakarta	Menara Batavia - 26th Floor Jalan KH. Mas Mansyur Kavling 126 Jakarta 10220 Indonésie	+62 (0) 21 5793 0170	PT Manna Labora, Jalan Besar Utara N°6 Jakarta	363 m ²
Lausanne	Avenue des Baumettes 19, CH 1020 Renens Lausanne	+41 (0)21 632 90 00	CACIB SA Succession Jacot Guillarmot André	1 017 m ²
Leeds	Enfield Street Roundhay Road Leeds UK, LS7 1RF	+44 113 220 67 00	Intech Solutions	1 148 m ²
Londres	1000 Great West Road Brentford Middlesex TW8 9DW – 11 th & 9 th floor	+44 20 8232 2555	Forthright Property Investments Ltd, Suite 6, Audley House, 9 Audley St, London W1K 6ZD	769 m ²
	International House 1 st St Katherine's Way London, UK, E1W 1UN	+44 207 553 25 00	SKIL ONE Limited, 5 Wigmore St, London, W1U 1PB	912 m ²
Luxembourg	105 route d'Arlon – L 8009 Strassen	+353 26 11 26 11	GEO Bildinx 71 rue des Prés, L-7333 Steinsel	1 000 m ²
Lyon	9, avenue Charles de Gaulle 69771 Saint-Didier au Mont d'Or Cedex	+33 (0)4 72 85 37 40	SNPI 27 Place Bellecour 69002 LYON	2 968 m ²
Nantes	31, Boulevard Albert Einstein CS 92 378 44323 NANTES Cedex 3	+33 (0)2 99 84 52 62	SCI Moulin des Roches 31 bis, Rue des Renardières 44100 Nantes	270 m ²
New-York	17 State Street 26 th Floor New York, NY 10004	+1 212 279 67 34	Georgeson Inc, 199 Water St, New York, NY 10038	2 090 m ²
Paris	37, rue de Lyon 75012 Paris	+33 (0)1 44 67 24 00	Cogifrance 47, rue du Fbg Saint- Honoré 75008 Paris	2 281 m ²
Portsmouth	53 Green Street Portsmouth, NH 03801	+1 603 501 1500	Stone Creek, LLC 53-55 Green Street,	1 451 m ²

			Portsmouth, NH 03801	
Rennes	8, Rue Jouanet 35 700 RENNES	+33 (0)2 99 84 50 50	Bouygues Immobilier 5, Rue A. Aubry 35000 Rennes	482 m ²
San Francisco	49 Stevenson St, Suite 950, San Fransisco, CA 94104, USA	+1 415 882 1888	Pacific Ressources Stevenson Inc. 49 Stevenson Street, Suite 525 San Francisco CA 94105	570 m ²
Singapour	3 Chrusch Street Level 8 Singapour 049483	+65 6508 8094	Regus Management Singapore 3 Church Street Level 8 Sigapore 049483	30 m ²
Sydney	Suite 2802, level 28, 1 Market Street, Sydney NSW 2000	+61 (0) 2 92 649 566	Investa properties Pty Ltd, Level 6, 126 Phillip Street, Sydney NSW 2000	209 m ²

Il n'existe aucun lien capitalistique entre les propriétaires des locaux, les dirigeants et les salariés de Sword Group.

8.2 Questions environnementale pouvant influencer l'utilisation des locaux

Néant.

IX - Examen de la situation financière et du résultat

9.1 Examen de la situation financière des exercices 2010, 2009 et 2008

Toutes les données sur la situation financière sont détaillées dans le rapport de gestion et l'annexe des comptes consolidés.

9.2 Examen du résultat opérationnel courant

Toutes les données sur la situation financière sont détaillées dans le rapport de gestion et l'annexe aux comptes consolidés.

X - Trésorerie et capitaux

10.1 Capitaux à court terme et long terme

En K€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Capitaux à long terme	267 420	261 481	226 324
Fonds propres consolidés	161 332	148 101	124 556
Dettes financières à long terme	106 088	114 951	101 768
Capitaux à court terme	16 542	7 479	3 814
Dettes financières à court terme	16 542	7 479	3 814
Trésorerie et équivalent de trésorerie	28 020	41 431	19 145
Endettement net	94 610	81 001	86 437
Endettement net / Fonds propres consolidés	58,64 %	54,69 %	69,40%

La progression des capitaux à long terme provient de la capitalisation du résultat annuel.

10.2 Flux de trésorerie des exercices 2008 à 2010

Données consolidées (en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Flux opérationnel	26 276	15 553	13 941
Flux sur investissements	-28 839	-5 811	-64 755
Flux de financement	-11 544	10 019	44 822
<i>Incidence des variations des cours des devises</i>	<i>-44</i>	<i>-3 324</i>	<i>- 1 982</i>
Variation de la trésorerie	-14 108	-19 761	- 5 992

Les flux opérationnels sont constitués pour l'essentiel du résultat de l'exercice corrigé de la variation du besoin en fonds de roulement.

Les flux d'investissement correspondent aux acquisitions d'immobilisations, qui sont principalement composés des acquisitions des filiales (croissance externe), diminuées des cessions d'immobilisations.

Les flux de financement sont composés des augmentations de capital, diminuées de la distribution de dividendes et de la variation de l'endettement.

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

Les conditions des emprunts et des billets à ordre sont décrites dans le paragraphe 4.2. du document de référence.

Les covenants liés aux emprunts en cours à la clôture de l'exercice 2010 sont décrits à la note 15 de l'annexe consolidée. Au 31 décembre 2010, les clauses de covenant sont respectées par Sword Group.

10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Néant.

10.5 Source de financement attendue pour les investissements futurs

La source de financement attendue pour les investissements futurs est d'une part l'utilisation des droits de tirage non utilisés et de découverts autorisés au 31 décembre 2010 pour un montant de 46 865 K€ et d'autre part la capacité d'autofinancement qui sera dégagée sur le résultat de 2011.

XI - Recherche et développement, brevets, licences**11.1 Recherche et Développement**

Il y a 3 sortes de R&D :

1. La R&D « composants logiciels » destinée à l'activité « solutions »
2. La R&D « corrective » destinée à l'activité « software »
3. La R&D « développement de nouveaux software »

- La R&D « composants logiciels » est dédiée à 6 gammes de composants :
 - a. COGED : gamme de composants logiciels de Document Management orientés vers des technologies Documentum et Filenet
 - b. COSIG : gamme de composants logiciels de Systèmes d'Information Géographique orientés vers des technologies ESRI
 - c. GOOGLE CONNECTORS : connecteur de recherche sécurisé lié aux systèmes de gestion interne de l'entreprise.
 - d. La gamme PTO : destinée aux offices de marques et brevets et qui sont les briques de base d'un ERP dédié à ce marché

- e. IntelliGIS Factory : est un ensemble de produits permettant l'intégration de la dimension cartographique dans les systèmes d'information des entreprises. Des passerelles sont déjà disponibles avec les mondes de la Business Intelligence, de la Gestion électronique de Documents et des workflows.
 - f. TwinGIS : solution permettant d'améliorer les capacités d'analyse de données des entreprises en intégrant la dimension cartographique.
- La R&D « corrective » et la R&D « évolutive » sont des activités dont les coûts, comme pour les composants logiciels, sont chargés dans le compte d'exploitation et non immobilisés. Cette activité est dédiée à toutes nos gammes de produits.
 - La R&D « développement de nouveaux produits » : elle se veut exceptionnelle et est capitalisée. Elle concerne pour l'année 2009 le développement des produits Fast Audit, Greengis, Intelligis et Sharepoint Data Deployer.

En termes de quantification, la R&D représente un investissement de 17 % du chiffre d'affaires software (produits). et de 3,6 % du chiffre d'affaires Solution.

11.2 Brevets et licences

Sword Group a la propriété de toutes les marques qui lui sont nécessaires. En effet, il est propriétaire des marques suivantes :

- marque FircoSoft (marque nationale visant la France et l'Inde, marque internationale visant : Union européenne, Japon, Singapour, Suisse, Canada) : propriétaire : FircoSoft SAS,
- marque STP Factory (Union européenne) : propriétaire : FircoSoft SAS,
- marque française Sword initialement déposée sous le numéro 520509 le 22 juin 1979 en classes 9, 35, 42, renouvelée le 14 juin 1989 sous le numéro 1536363, et renouvelée en dernier lieu le 27 mai 1999,
- marque française Ptolemy,
- marque française Accepto,
- marque communautaire Sword déposée sous le numéro 001911809 le 20/10/2000 en classes 9, 16, 42
- marque étrangère Sword déposée en Allemagne sous le numéro 1111856 le 10 décembre 1985 en classes 7, 9, 16, 35 et 42,
- marque étrangère Sword déposée en Afrique du Sud sous le numéro 88/5249 le 29 juin 1988 en classe 9,
- marque étrangère Sword déposée en Afrique du Sud sous le numéro 88/5250 le 29 juin 1988 en classe 35,
- marque étrangère Sword déposée en Afrique du Sud sous le numéro 88/5251 le 29 juin 1988 en classe 42,
- marque étrangère Sword déposée au Benelux sous le numéro 378628 le 4 septembre 1981 en classes 7, 9 et 16,
- marque étrangère Sword déposée au Royaume-Uni sous le numéro 1255025 le 22 novembre 1985 en classe 9,
- marque étrangère Sword déposée au Royaume-Uni sous le numéro 1255026 le 22 novembre 1985 en classe 16,
- marque étrangère Sword déposée au Royaume-Uni sous le numéro 1278695 le 1er octobre 1986 en classe 42,
- marque étrangère Sword déposée en Suisse sous le numéro 318013 en classes 9 et 16
- marque Sword déposée en Allemagne sous le numéro 39716994.9
- marque Sword déposée en Autriche, au Benelux, au Danemark, en Espagne, en France, en Italie, en Hongrie, en Suède, en Suisse, sous le numéro IR 687758
- marque Sword déposée en Grèce sous le numéro 133788
- marque Sword déposée en Irlande sous le numéro 97/2251
- marque Sword déposée en Argentine sous les numéros 2088749 et 2088750
- marque Sword déposée au Brésil sous les numéros 820325619 et 820325627
- marque Sword déposée au Chili sous les numéros 395267 et 395268
- marque Sword déposée aux USA sous le numéro 75/546758
- marque Sword déposée à Hong Kong sous les numéros 9042/97 et 9043/97
- marque Sword déposée en Malaisie sous le numéro 97/15145
- marque Sword déposée au Mexique sous les numéros 300980 et 300981
- marque Sword déposée à Taïwan sous les numéros 86045800 et 86045801
- marque Sword déposée en Thaïlande sous les numéros 343661 et 343662
- marque Novasoft déposée aux USA sous le numéro 75155225
- marque Novaworkbench déposée aux USA sous le numéro 75154522
- marque Novaweb déposée aux USA sous le numéro 75154523
- marque Novagateway déposée aux USA sous le numéro 75154526
- marque Novamangedéposée aux USA sous le numéro 75154521
- marque Dm-NET déposée aux USA sous le numéro 2224567 en classes 21, 23, 26, 36 et 38
- marque Imagemaster déposée aux USA sous le numéro 1501172 en classe 38
- marque Cimage déposée aux USA sous le numéro 1637485 en classe 38

- marque FirstPlanIT déposée en Angleterre et en Irlande du Nord sous le numéro 2332053 en classe 9, le 14 mai 2003
- marque FirstPlantIT déposée notamment en Angleterre, en France, en Italie, en Allemagne, aux Pays-Bas sous le numéro 003535499, le 30 août 2005
- marque Open Box déposée en UK sous le numéro 2149661 le 30 octobre 1997,
- marque Open Box+ déposée en UK sous le numéro 2493677 le 6 février 1999,
- marque Open Co déposée en tant que marque communautaire sous le numéro 0006673855 le 3 novembre 1997,
- marque Open Energy déposée en tant que marque communautaire sous le numéro 000667394 le 3 novembre 1997,
- marque Open Health déposée en tant que marque communautaire sous le numéro 001004548 le 3 décembre 1998,
- marque Open Marine déposée en tant que marque communautaire sous le numéro 004236972 le 2 mars 2006,
- marque Open Open Xposure déposée en UK sous le numéro 2493662 le 23 janvier 2009,
- marque Zygoware déposée en UK sous le numéro 2261509 le 5 avril 2002,
- marque Zygoware déposée en US sous le numéro 76/565,504 le 6 juin 2006,
- marque Ciboodle déposée en tant que marque communautaire sous le numéro 5360623 le 5 octobre 2006,
- marque Ciboodle déposée auprès du « Madrid Protocol Countries » sous le numéro 915078 le 13 octobre 2006,
- marque Apak déposée au niveau de l'Union Européenne sous le numéro 002831002 en classes 9,38 et 42 le 28 août 2002
- marque Aurius déposée en UK et en Irlande du nord sous le numéro 2392108 en classes 9 et 42 le 17 mai 2005.

XII - Information sur les tendances 2011

12.1 Principales tendances ayant affecté les ventes, coûts et prix de vente depuis le 31 décembre 2010

Néant.

12.2 Eléments susceptibles d'influer sur ces perspectives

Néant.

XIII - Objectifs 2011

13.1 Chiffre d'affaires et résultats estimés pour 2011

Le groupe cible une croissance 2011 à périmètre constant de l'ordre de 10 %.

XIV - Organes d'administration, de direction et de surveillance

14.1 Dirigeants et administrateurs de la Société

Les informations relatives aux dirigeants et administrateurs de la Société figurent dans le rapport de gestion. Aucun des administrateurs et mandataires sociaux n'a été condamné pour fraude, n'a fait l'objet de faillite, mise sous séquestre ou liquidation au titre des cinq dernières années au moins. Il est également précisé qu'aucun des administrateurs et mandataires sociaux n'a fait l'objet d'incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée à son encontre par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés). Aucun des administrateurs et mandataires sociaux n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

14.1.1 Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

Informations contenues dans le rapport de gestion.

14.1.2 Autres mandats sociaux et fonctions exercées par les administrateurs et mandataires sociaux

Informations contenues dans le rapport de gestion.

14.1.3 Autres mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années

Informations contenues dans le rapport de gestion.

14.1.4 Biographie des dirigeants et administrateurs

Voir le chapitre 17.1.2. Equipe de direction.

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

Néant.

XV - Rémunération et avantages

15.1 Rémunérations des administrateurs et dirigeants

Informations contenues dans le rapport de gestion.

15.2 Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pension, de retraite ou d'autres avantages

Les provisions pour indemnités de départ en retraite relatives aux dirigeants et administrateurs sont inexistantes car Monsieur Jacques Mottard et Madame Françoise Fillot ne sont pas salariés de la société Sword Group.

XVI - Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

16.1 Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

Informations contenues dans le rapport sur le contrôle interne et le rapport de gestion.

16.2 Contrats entre les administrateurs et la Société

La Société n'a pas contracté directement avec les administrateurs. Cependant, aux termes d'un contrat de prestations de services, avec effet au 1^{er} janvier 2007, la rémunération de Monsieur Jacques Mottard (et de son assistante) est facturée à la Société par la société Sémaphore Investissements (cf. note 21 du rapport de gestion).

16.3 Comités d'audit et de rémunération

Voir le paragraphe 16.4 ci-dessous.

16.4 Gouvernement d'entreprise

16.4.1 Rapport sur le contrôle interne

Chers actionnaires,

Nous établissons à votre attention le rapport relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et aux procédures de contrôle internes mises en place par la société.

Ce document reprend les lignes directrices établies en la matière notamment par l'AFEP, le MEDEF et l'ANSA, voir notamment les pages :

<http://www.medef.fr/main/core.php?pag%20id=11281> et <http://www.medef.fr/main/core.php?pag%20id=129601>.

Les procédures décrites ci-dessous couvrent la société mère et l'ensemble des filiales sous contrôle.

A titre préliminaire, il semble utile de faire un point général sur l'organisation de notre Groupe, avant de vous présenter les principales procédures en usage, puis de décrire le fonctionnement de notre conseil.

A. Le Fonctionnement général de Sword Group

1. Les entités de direction du groupe

Sword Group est une société organisée pour être réactive tout en conservant toutes les structures lourdes d'un management et d'un contrôle cohérents. Le rôle de quatre entités majeures nous semble tout d'abord devoir être évoqué.

1.1. Le Conseil d'administration

Il est composé de 4 personnes : le Président, Nicolas Mottard, Françoise Fillot et François Barbier (nommé le 28 avril 2010 en remplacement de la Société 21 Centrale Partners, dont le mandat, venu à expiration, n'a pas été renouvelé).

A ce jour, le conseil d'administration ne compte qu'un seul administrateur indépendant, à savoir François Barbier et un administrateur de sexe féminin, à savoir Françoise Fillot.

Les budgets sont transmis annuellement au Conseil, qui reçoit également les comptes analytiques suivant un rythme mensuel, et la comptabilité générale suivant une fréquence trimestrielle.

Le Conseil est informé en amont de tout projet d'acquisition, de création d'activité et plus généralement de toute opération financière significative.

1.2. Le Comité de Direction Générale

Il fixe les directives annuelles, contrôle l'activité, et définit la stratégie long-terme. Il rassemble, au 31 décembre 2010 :

- Jacques Mottard Président Directeur Général – « Executive Chairman »
- Françoise Fillot Directeur Général Délégué – « CFO »
- Quatre CEO « Chief Executive Officer », Juan Arcas, Tony Allen, Steve Hauck et Mike Hughes

1.3. Le Comité d'Opérations

Il a pour vocation de définir la politique de l'année, gérer le budget annuel et contrôler les centres de profit appelés « Business Units ». Il réunit le CDG plus 5 Directeurs d'Opérations :

- Anys Boukli
- Philippe Blanchard
- John Higgins
- Philippe Le Calvé
- Dieter Rogiers

Chaque Directeur d'opération est, en même temps, Directeur d'une « Business Unit ». Il y a à ce jour 22 directeurs de « Business Unit ».

Ainsi, seuls le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué ne sont pas impliqués directement dans un centre de profit.

1.4. Le Comité de Direction

Il est composé du Comité d'Opérations élargi à tous les Directeurs de Business Unit.

La philosophie retenue pour l'organisation du Groupe se fonde en pratique sur la notion d'écrasement de la hiérarchie, en ne retenant que deux niveaux : d'une part celui de Directeur de Business Unit, et d'autre part celui de la Direction Générale.

1.5. Les Directeurs Généraux Délégués :

Madame Françoise Fillot a été nommée en qualité de Directrice Générale Déléguée pour la durée du mandat du Président Directeur Général, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009. Son mandat, comme celui du Président et Directeur Général, a été renouvelé le 28 avril 2010 jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Madame Françoise Fillot, membre du Comité de Direction, est, à ce titre, fortement impliquée dans la définition et la mise en œuvre de la politique de direction générale de la Société.

Monsieur Heath Davies a démissionné de son mandat de Directeur Général Délégué le 9 décembre 2010.

2. La Business Unit, centre de profit autour duquel le groupe est organisé

La « Business Unit » est un centre de profit géré suivant des principes fixés dans une bible administrative interne. Les principaux axes de gestion de la Business Unit sont les suivants :

2.1 L'axe analytique, qui s'appuie sur :

- Un budget présenté avant le début de l'année, et un reporting analytique réalisé en fin de mois et envoyé à la Direction Générale, intégrant une ventilation d'activité, un récapitulatif de chantiers, la répartition des activités, une synthèse des "Travaux En Cours" et "Facturés d'avance", ainsi qu'un suivi analytique des chantiers,
- Le retour par la Direction Générale à la Business Unit du compte d'exploitation analytique.

2.2. L'axe comptabilité générale

- les entités disposant d'un service comptable propre reportent directement à la Direction Administrative et Financière.
- la Direction Financière assure une gestion centrale des besoins en trésorerie des différentes sociétés du groupe : si la trésorerie de l'une sert au besoin de financement d'une autre filiale, la holding gère la rémunération des capitaux prêtés, de manière à ce que la filiale excédentaire perçoive les intérêts de ses prêts.

2.3. L'axe commercial

Chaque semaine, tous les acteurs de quelque comité que ce soit, remplissent le même compte-rendu hebdomadaire que les Ingénieurs Commerciaux, associé au compte-rendu des contacts commerciaux réalisés la semaine, et l'envoient à leur hiérarchie respective.

Ces comptes-rendus, alors consolidés au niveau Groupe, permettent :

- de contrôler les éventuelles actions réalisées par différents acteurs, chez les mêmes clients,
- de quantifier le nombre de nouveaux projets en cours de proposition, de quantifier le nombre de nouveaux contrats signés,
- de contrôler le nombre et le montant des affaires perdues, d'avoir une idée claire des candidats qui postulent et du nombre de contrats d'embauche signés,

Le Comité d'Opérations est en charge de coordonner l'ensemble des acteurs commerciaux dont font partie les Directeurs de Business Unit.

2.4. L'axe technique :

Le rôle du directeur Technique est multiple chez Sword. D'un point de vue stratégique, il participe à l'élaboration des orientations technologiques de la société en relation directe avec la direction générale à ce titre il anime une partie de la veille technologique via un maillage de référents techniques au sein du groupe. D'un point de vue opérationnel, sa mission est partagée entre avant-vente (élaboration des réponses, propositions de valeur en avance phase, ...), développement (apport d'un regard extérieur aux solutions mises en œuvre, après-vente (suivi des prestations et des évolutions futures).

Chaque proposition est préparée par des Chefs de Projet et contrôlée par la Direction Technique en termes de jours, et par le Directeur de Business Unit en termes financiers. Ce dernier dispose d'une délégation d'engagement à hauteur de 300 000 € (contre 500 000 € pour le Directeur d'Opérations). Au-delà, la Direction Générale doit être consultée.

Chaque projet est contrôlé par un Chef de Projet, qui établit le reporting mensuel permettant de synthétiser le degré d'avancement du projet et les éventuels écarts avec l'estimation initiale.

L'ensemble des fiches de suivi de projets est contrôlé par la Direction Technique. Une synthèse des états d'avancement et des écarts est établie au niveau Groupe, et ce, opération par opération.

Tous les retards (concessions commerciales sur chantiers) doivent être imputés au fil de l'eau. Tous les gains (avance par rapport à l'estimation initiale) sont imputés à la fin du projet.

Tout projet qui affiche plus de 5 % de retard fait l'objet d'un audit de la part de la Direction Technique d'une autre opération.

Tous les jours non facturés par les collaborateurs facturables ne peuvent être en principe que répartis dans les trois domaines suivants : formation, encadrement, concession commerciale.

Tout gonflement du nombre de jours non facturés dans un mois par une Business Unit, fait l'objet d'une analyse fine afin de s'assurer de la bonne imputation des concessions commerciales.

3. Reportings, réunions, délégations

3.1. Reporting

Une Business Unit prépare :

- son projet-paie le 10 de chaque mois,
- le reporting analytique le dernier jour ouvré de chaque mois avant 12h,
- la situation commerciale le cinquième jour ouvré de chaque mois,
- le contrôle des frais de déplacements des collaborateurs le 5 de chaque mois.

Chaque Directeur de Business Unit prépare semestriellement, avec l'aide des Directeurs Techniques, une synthèse de la gestion de carrière et de salaire de ses collaborateurs, avec ses éventuelles propositions d'augmentation salariale, de formation ou d'évolution de carrière pour chaque collaborateur, afin de préparer le comité bi-annuel des salaires.

Chaque cas est étudié avec les Directeurs des Opérations et la Direction Générale.

Chaque Directeur de Business Unit prépare, avant le 15 novembre de chaque année, une proposition de budget pour l'année suivante, qui sera étudiée dans le comité annuel budgétaire.

3.2. Réunions

Chaque semaine, le Directeur de Business Unit réunit ses responsables commerciaux et techniques afin de faire un point sur la gestion de son centre de profit, aux niveaux commercial, technique, et managerial, et ce au vu des rapports hebdomadaires.

Chaque Directeur des Opérations réunit une fois par mois ses Directeurs de Business Unit, commerciaux et directeurs techniques afin de vérifier l'action menée par chaque entité et de coordonner les Business Units.

Tous les mois, le Comité de Direction Générale se réunit pendant une journée afin de contrôler toutes les synthèses d'informations reçues, de proposer des éventuelles actions correctives au Comité d'opérations et de définir la stratégie des acquisitions.

Tous les deux mois, le Comité d'opérations et le Comité de Direction Générale se réunissent pour :

- faire une synthèse des échanges réalisés entre Comité de Direction Générale et Comité d'opérations dans les deux mois précédents,
- faire le point sur les suivis des Business Units,
- définir la stratégie pour l'année et les éventuelles actions correctives.

Une fois par an, tous les salariés du groupe doivent rencontrer leur responsable pour un entretien carrière et salaire approfondi, et ceci en marge des échanges quotidiens entre Directeur et collaborateurs. Une fois par semestre, le Comité de Direction Générale, le Comité d'opérations et le Comité de Direction se réunissent pour un « comité carrière ».

Une fois par an est ajouté au « comité carrière », un « comité budgets ».

3.3. Délégations

- l'Ingénieur Commercial dispose d'une délégation pour représenter la Société auprès des clients, et signer les contrats en régie correspondant aux ratios de rentabilité du Groupe.
- le Chef de Projet dispose des pouvoirs pour manager techniquement son staff et contrôler l'avancement en jours de chaque projet, sans interférence sur le compte d'exploitation.
- le Directeur Technique contrôle les Chefs de Projets et gère personnellement les grands projets (au-delà de 300 K€).
- le Directeur de Business Unit dispose du pouvoir de recruter, dans le cadre de son budget et selon la procédure groupe, d'engager les frais prévus dans son budget, et de signer des contrats avec des clients jusqu'à hauteur de 300 K€. Si ces dépenses ne rentrent pas dans le budget qui lui a été assigné, ces délégations lui sont supprimées jusqu'à retour à la normale. Il doit alors demander, avant d'engager des dépenses ou de procéder à des recrutements.
- le Directeur de Business Unit ne peut engager de dépenses d'investissement, qui doivent faire l'objet d'une demande d'achat envoyée à la Direction Générale, ni de frais susceptibles d'avoir un impact à long terme comme des loyers, qui font l'objet d'une procédure équivalente.
- le Directeur d'Opération peut valablement engager la Société sur des contrats dans la limite de 500 K€, et dispose des pouvoirs anciennement dévolus aux Directeurs de Business Unit, à la suite de la perte de leur délégation.

De manière générale, personne ne peut décider d'engager des frais et, en même temps, procéder aux règlements correspondants : le responsable de centre de profits signe son accord sur les factures fournisseurs, tandis que la Direction Financière procède aux règlements.

3.4. Gestion des comités collaborateurs

Le collaborateur est recruté selon une procédure définie (définition de profil, entretien formalisé avec deux personnes différentes, tests). Il est intégré lors d'une première journée durant laquelle la secrétaire d'entité présente le livret d'accueil et la bible administrative.

Il est suivi par le Chef de Projet et/ou le Directeur Technique, qui doivent au fur et à mesure émettre un avis sur son potentiel d'évolution.

Chaque trimestre, le collaborateur assiste à une réunion d'entité qui lui apporte l'information voulue sur la Société. Chaque semestre, son cas est étudié au comité carrière. Chaque année, au minimum, il a un entretien formalisé.

B. Le contrôle interne proprement dit

1. Définition du contrôle interne – nature des informations fournies

Nous vous rappelons que les procédures de contrôle interne en vigueur de notre société ont pour objet :

- d'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

Ce dispositif de contrôle interne s'appuie sur le cadre de référence de l'AMF à destination des Valeurs moyennes et petites (VaMPs).

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir, maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

Nous vous précisons que les informations contenues dans ce rapport sont uniquement descriptives.

Nous vous rappelons par ailleurs qu'il revient à Messieurs les Commissaires aux comptes d'établir un rapport spécifique complémentaire, portant sur les seules procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

2. Description synthétique des procédures de contrôle mises en place

2.1. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

Les procédures les plus pertinentes en la matière sont les suivantes :

Reporting :

Objectifs/Principes	Garder la maîtrise du déroulement opérationnel des contrats et de la prise en compte au niveau comptable et financier des résultats à l'avancement des contrats
Mise en œuvre	Réalisation d'un reporting analytique intégrant : <ul style="list-style-type: none"> - une ventilation d'activité - un récapitulatif chantier - une synthèse des « travaux en cours » et des « facturés d'avance » - un suivi analytique des chantiers
Contrôle de la bonne application	Contrôle mensuel par la Direction Générale avec retour aux Directeurs de Business Unit.
Personnes et départements impliqués	Directeurs de Business Unit, Direction générale et Direction Administrative et Financière

Suivi des participations :

Objectifs/Principes	Garder la maîtrise de l'activité et du résultat des filiales. Les filiales peuvent être composées d'une ou plusieurs Business Units. Le suivi des participations s'opère notamment par le suivi des Business Units, donc par le contrôle du reporting
Mise en œuvre	Réalisation d'un reporting analytique (cf fonction reporting) Reporting de gestion générale réalisé auprès de la Direction Administrative et Financière
Contrôle de la bonne application	Contrôle mensuel du/des reporting(s) analytique(s) des Business Unit par la Direction Générale avec retour à la Business Unit Réalisation d'une situation comptable mensuelle/trimestrielle
Personnes et départements impliqués	Directeurs des Business Units/filiales Comptables des filiales Direction Administrative et financière Direction Générale

Procédure d'établissement des comptes consolidés :

Objectifs	Produire des états financiers consolidés conforme à la réalité économique, sincères et présentant une image fidèle du groupe.
Principes	Conformes aux normes comptables internationales (IFRS) en application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002
Mise en œuvre	Arrêtés trimestriels par la Direction Administrative et Financière et la Direction Générale, assistée d'un cabinet de consultants externes

Contrôle de la bonne application	Contrôle par les commissaires aux comptes
Personnes et départements impliqués	Direction Administrative et Financière Consultants externes Direction Générale Commissaires aux comptes qui n'examinent que les comptes semestriels (examen limité) et annuels (audit) conformément aux dispositions légales propres aux sociétés cotées

Procédure de suivi des engagements hors bilan :

Objectifs / principes	Réaliser le suivi des engagements hors bilan
Mise en œuvre	Conservation des contrats dans un lieu sécurisé Identification des clauses générales d'engagement Chiffrage des engagements Planning des engagements (démarrage, levée des engagements) Conditions d'existence de mise en œuvre Synthèse des engagements
Contrôle de la bonne application	Contrôle bi-annuel de la direction financière de la bonne application de la procédure de suivi Contrôle bi-annuel des commissaires aux comptes : - par examen des pièces - par circularisation
Personnes et départements impliqués	Direction générale Direction financière Consultants externes Commissaires aux comptes

Procédure de suivi des actifs incorporels :

Objectifs / principes :	Etre assurés d'une valorisation non excessive des actifs incorporels
Mise en œuvre / contrôle de la bonne application :	Tests d'impairment réalisés par un expert externe
Personnes et départements impliqués :	Direction générale Direction financière Consultants externes Commissaires aux comptes

2.2. Autres procédures de contrôle interne

La procédure suivante est également importante au regard de notre activité.

Personnel :

Objectifs/Principes	Organisation de la fonction « personnel » dans le cadre des objectifs fixés par la Direction Générale permettant notamment : - le contrôle de l'opportunité des besoins en personnel - le contrôle des procédures de recrutement en adéquation avec les besoins - le contrôle de l'existence et du suivi des dossiers individuels - le contrôle de l'émission de la paie et du règlement des salaires - le respect des prescriptions légales et réglementaires
---------------------	---

Mise en œuvre	Demandes des directeurs de Business Unit, contrôlées par la Direction Générale Définition des profils, entretien personnalisés, tests Evaluation périodique des collaborateurs Projet-paie établi par Business Unit Paie établie par le service du personnel
Contrôle de la bonne application	Contrôle mensuel du reporting analytique Contrôle Direction Administrative et Financière et Direction Générale.
Personnes et départements impliqués	Opportunité des besoins : Direction Générale Procédure de recrutement : Directeur des Business Unit et Direction Générale Contrôle des dossiers individuels : Direction Administrative et Financière et Direction Générale Contrôle des paies : service du personnel et Direction Administrative et Financière Prescriptions légales et réglementaires : service du personnel et Direction Générale

Grâce à ce système de contrôle, nous avons pu déceler des anomalies concernant le suivi de certains chantiers au sein d'une filiale. Les corrections appropriées ont été enregistrées dans les comptes de cette entité et dans les comptes consolidés du Groupe. Un changement d'organisation a été apporté à cette filiale.

C. Les préparations et l'organisation des travaux du conseil

1. Composition – représentation des femmes au Conseil

Les statuts de votre société prévoient un conseil d'administration composé de trois à dix-huit membres. Actuellement, il se compose des membres suivants :

Nom	Date de première nomination	Date d'échéance	Fonction principale exercée dans la Société
Jacques Mottard	22/06/2001 Renouvellement le 26/04/2004 et le 28/04/2010	31/12/2013	Président Directeur Général
François Barbier	Nommé le 28/04/2010	31/12/2013	Administrateur
Nicolas Mottard	22/06/2001 Renouvellement le 26/04/2004 et le 28/04/2010	31/12/2013	Administrateur
Françoise Fillot	01/07/2004 Renouvellement le 28/04/2010	31/12/2013	Directeur Général Délégué
	30/01/2009 Renouvellement le 28/04/2010	31/12/2012	Administrateur

La liste des autres mandats exercés dans d'autres sociétés par les administrateurs sont détaillés dans le rapport de gestion (paragraphe 26.1).

Au sens de l'article 8.4 du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF de décembre 2008, Monsieur François Barbier est un « administrateur indépendant ». En outre, aucun des administrateurs ci-dessus visés ne détient de participation significative dans le capital des clients ou des fournisseurs de Sword Group, ou dans des filiales de cette dernière société.

Afin d'augmenter le nombre d'administrateur indépendant, et dans le cadre de la formalisation du Comité d'audit, il est proposé à l'Assemblée Générale devant se tenir le 17 mai 2011, de procéder à la nomination d'un nouvel administrateur indépendant, à savoir Monsieur François Régis-Ory.

Dans le cadre de la perspective de nomination de ce nouvel administrateur indépendant, le Conseil du 4 mars 2011 s'est interrogé, en application de l'article L.225-17 du Code de commerce, modifié par la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration, sur la nomination d'une femme à ces fonctions. En effet, cette loi impose désormais :

- d'une part, de rechercher une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration,
- d'autre part, de respecter une proportion d'administrateurs de chaque sexe qui ne pourra être inférieure à 20% à l'issue de la première assemblée générale suivant le 1^{er} janvier 2017.

La Société étant composée aujourd'hui de quatre membres dont Madame Françoise Fillot, la représentation des femmes et des hommes en son sein, est, à ce jour, suffisamment équilibrée et la composition du Conseil répond, pour l'heure à cet impératif de mixité.

Aucun membre du Conseil n'est en attente de la ratification par l'Assemblée de sa cooptation. Il n'existe aucun administrateur élu par les salariés.

Au regard de la taille de la Société et afin d'améliorer l'efficacité des décisions du conseil, les fonctions de Président et de Directeur Général ne sont pas dissociées.

2. Réunion du Conseil

Le Conseil se réunit, exerce ses travaux et adopte ses résolutions conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, complétées par les dispositions des statuts de votre société : à ce jour, il existe un règlement intérieur. Il n'existe pas de censeur.

En l'absence de Comité d'entreprise, aucun représentant des salariés de la société ou du groupe n'assiste de manière régulière aux réunions du Conseil d'Administration.

Le Conseil reçoit les budgets annuellement, les comptes analytiques mensuellement, la comptabilité générale trimestriellement. De plus, ce Conseil est informé en amont de tout projet d'acquisition, de création d'activité et d'opération financière.

Chaque Conseil d'administration fait l'objet de l'envoi préalable à ses membres des documents nécessaires ayant trait à l'ordre du jour. Les administrateurs peuvent demander, à toute époque de l'année, les informations qu'ils jugent utiles sur la marche des affaires de la Société.

Le Conseil d'Administration du 18 décembre 2009 a créé une Commission, composée du Président et de Madame Françoise Fillot, chargée de réfléchir à la mise en place d'un Comité d'audit et d'un Comité des Nominations et des Rémunérations. Ladite Commission a présenté un compte rendu de ses travaux au conseil d'administration réuni le 20 décembre 2010. Il ressort de ce compte rendu que Monsieur François Barbier, en sa qualité d'administrateur indépendant, a souhaité que, suite au départ de Monsieur Heath Davies, le conseil s'interroge sur les modalités pratiques de fonctionnement du Comité d'audit. Le Conseil a, dans ce cadre, adopté à l'unanimité le principe de la création d'un Comité d'audit et a chargé Monsieur François Barbier de lui faire des recommandations sur le fonctionnement de ce Comité pour que ce dernier soit opérationnel au cours du mois de septembre 2011. Monsieur François Barbier a, au mois de février 2011, rendu un rapport au Conseil sur la mission qui lui a été confiée.

Au cours de l'exercice 2010, le Conseil s'est réuni à 8 reprises. Le taux de participation a été de 75%. Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 20 décembre 2010, a procédé à son évaluation, conformément à l'article 9 du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF.

Nous recourons à notre cabinet d'avocats pour procéder aux convocations du conseil et assister le Président pour la mise en forme des procès-verbaux.

3. Evaluation du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 20 décembre 2010, a procédé à son évaluation, conformément à l'article 9 du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF. Le Conseil n'a pas jugé utile de faire appel à un intervenant externe pour procéder à son évaluation au titre de l'exercice écoulé. Les administrateurs ont considéré que le fonctionnement actuel du conseil d'administration leur permet de remplir leur mission dans de bonnes conditions. Il a approuvé les nouvelles mesures de la branche « Software » du groupe, dorénavant assurées, non pas par un CEO, mais par quatre COO, lesquels rapportent directement auprès du Directeur Général. Monsieur le

Président est en charge de dresser un état des lieux au regard de la future stratégie du Groupe et Monsieur François Barbier a été chargé par le conseil de faire des recommandations sur les modalités de fonctionnement du comité d'audit.

4. Durée des fonctions des administrateurs

A ce jour, la durée du mandat de chaque administrateur est de 4 ans, étant précisé que l'Assemblée Générale du 28 avril 2010 a décidé de modifier l'article 13 des statuts et de ramener de 6 à 4 ans la durée des mandats des administrateurs, conformément aux recommandations de l'article 12 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF. Pour des raisons historiques tenant à la composition du conseil, les mandats des administrateurs ne sont pas échelonnés dans le temps.

5. Rémunération des organes de direction et d'administration

Les mandataires sociaux sont rémunérés en fonction de leur expérience, de leur compétence et ce, dans le contexte du marché européen et mondial.

Si des options de souscription d'actions sont consenties, le conseil d'administration fixe des conditions de performance ainsi que le nombre d'actions issues des options qui doivent être conservées par le mandataire social jusqu'à l'expiration de son mandat.

Le détail des rémunérations des mandataires sociaux figure au paragraphe 20 du rapport de gestion.

6. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les actionnaires sont convoqués aux assemblées générales conformément aux dispositions légales et statutaires. L'article 19 des statuts est relatif aux assemblées d'actionnaires.

7. Informations prévues par l'article L.225-100-3 du code de commerce

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 alinéa 9 du code de commerce, figure ci-dessous les informations visées par l'article L.225-100-3 du code de commerce.

- Structure du capital de la Société : cf. point 21.1.7.2 du document de référence.
- Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions : néant,
- Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société : cf. point 21.1.7.2 du document de référence,
- Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux : conformément aux dispositions de l'article 19 E 3 des statuts de la Société, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.
- Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel : non applicable,
- Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote : Néant,
- Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société : la Société applique les règles figurant dans le code de commerce,
- Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions: le conseil d'administration dispose des pouvoirs prévus par la loi. Au point 16 du rapport de gestion figurent les délégations de pouvoirs en cours,
- Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société : Néant.

Accord prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration s'ils démissionnent ou sont licenciés : Néant.

8. Code de gouvernement d'entreprise

Le conseil d'administration de Sword Group adhère depuis le 30 janvier 2009 majoritairement aux recommandations AFEP / MEDEF du mois d'octobre 2008

Ainsi, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce, Sword Group se réfère et applique le code de gouvernement d'entreprise AFEP / MEDEF, sous réserve de ce qui suit :

- Administrateurs indépendants :

Le conseil d'administration compte un administrateur indépendant au sens de l'article 8.4 du code de gouvernement d'entreprise, à savoir Monsieur François Barbier, nommé le 28 avril 2010. Afin d'augmenter le nombre d'administrateurs indépendants, et dans le cadre de la formalisation du Comité d'audit, il est proposé à l'Assemblée Générale devant se tenir le 17 mai 2011, de procéder à la nomination d'un nouvel administrateur indépendant, à savoir Monsieur François Régis-Ory. En cas de vote favorable, les administrateurs indépendants représenteront 40% des administrateurs.

- Comités du conseil :

Le conseil d'administration du 20 décembre 2010 a adopté, à l'unanimité, le principe de la création d'un Comité d'audit. Il a été décidé que le comité d'audit serait composé de l'ensemble des administrateurs, conformément à la faculté donnée par les dispositions de l'article L 823-20 du code de commerce, étant précisé que les personnes exerçant les fonctions de direction de la Société, à savoir Monsieur Jacques Mottard et Madame Françoise Fillot, ne feront pas partie du comité d'audit, conformément aux dispositions de l'article L 823-19 du code de commerce. En conséquence, le comité d'audit sera pleinement opérationnel et comprendra deux administrateurs indépendants à l'issue de l'assemblée du 17 mai 2011, sous réserve de la nomination de Monsieur François Régis Ory en qualité de nouvel administrateur.

S'agissant de la création d'un Comité des Nominations et des Rémunérations, il a été décidé de ne pas mettre en place un tel Comité au sein de la Société, celui-ci ne se justifiant pas compte tenu de la taille de la Société.

9. Amélioration des processus de « gouvernement d'entreprise »

Dans le prolongement de l'adhésion de la Société, au mois de janvier 2009, au code de gouvernement d'entreprise MEDEF/AFEP, l'exercice 2010 a été marqué par la poursuite de l'amélioration des procédures de Gouvernement d'Entreprise.

Ainsi, le conseil d'administration a formalisé :

- une charte de la gouvernance,
- une charte éthique.

Ces documents viennent compléter ceux d'ores et déjà existants, à savoir :

- une bible administrative précisant toutes les procédures de contrôle internes du Groupe, un livret d'accueil pour chaque collaborateur, précisant ses droits, ses devoirs et sa place par rapport au fonctionnement de la Société,
- un manuel des principes comptables IFRS, rédigé par un cabinet indépendant,
- une bible technique par pays, qui intègre les normes de qualité en vigueur (CMM, ISO ou méthode ISOPRO).

La Société a, dans le cadre du renforcement des règles de gouvernance, établi un règlement intérieur précisant les modalités de fonctionnement du conseil d'administration ainsi que les obligations des administrateurs dans le cadre de leurs fonctions, notamment les obligations déontologiques.

Les limitations aux pouvoirs du directeur général

Les pouvoirs du Directeur Général ne font pas l'objet de limitations.

Le Président

16.4.2 Rapport des commissaires aux comptes établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Sword Group SE

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Sword Group SE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Villeurbanne, le 20 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Deloitte & Associates

Max DUMOULIN

Olivier ROSIER

XVII – Salariés

17.1 Effectifs du groupe

17.1.1 Effectifs

Effectifs au 31 décembre 2010 par activité

Effectif	Effectif Facturable			Effectif non facturable	Total
	Employés	Sous-traitants	Sous-Total		
Solutions (Services)	469	231	700	70	770
Software (Produits)	726	175	901	174	1 075
Total	1 195	406 ⁽¹⁾	1 600	244	1 845 ⁽²⁾

⁽¹⁾ 236 FTE (full time equivalent)

⁽²⁾ 1 675 FTE (full time equivalent)

L'effectif total du groupe, intégrant les freelances, est passé dans le courant de l'année 2010 de 1 785 à 1 845 personnes.

Effectifs au 31 décembre 2009 par activité

Effectif	Effectif Facturable			Effectif non facturable	Total
	Employés	Sous-traitants	Sous-Total		
Solutions (Services)	608	286 ⁽¹⁾	894	68	950
Software (Produits)	666	1	667	156	813
Total	1 274	287	1 561	224	1 785

⁽¹⁾ intégrant les freelances : 144

NB : Les ventes de la partie Service de l'Ecosse, de la filiale autrichienne et de la filiale brésilienne ont entraîné une diminution de l'effectif global 2009.

Effectifs au 31 décembre 2008 par activité

Effectif	Effectif Facturable			Effectif non facturable	Total
	Employés	Sous-traitants	Sous-Total		
Solutions (Services)	774	260	1 034	99	1 133
Software (Produits)	642	104	746	139	885
Total	1 416	364	1 780	238	2 018

⁽¹⁾ intégrant les freelances : 364

Les données analytiques sont réparties comme suit :

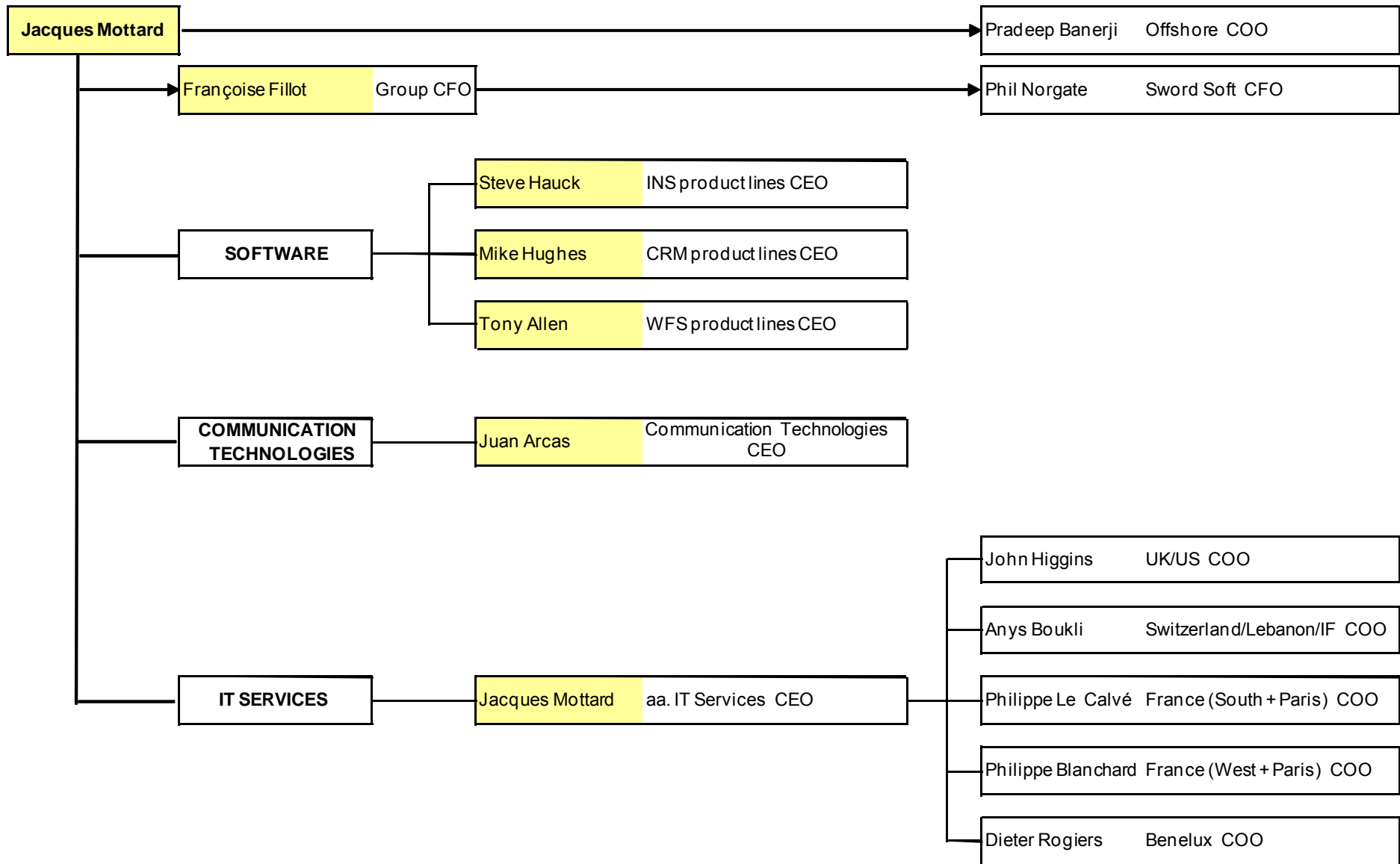
1. Activité Solutions

- TJM : 476 € par jour
- La marge brute unitaire générée par l'activité Solutions est de 47 %

2. Activité Software :

- La marge brute unitaire générée par l'activité support est de 78,48 %
- La marge brute unitaire générée par l'activité « Professional Services » est de 63,08 %

17.1.2 Equipe de direction
Management - Organigramme opérationnel au 01/01/2011



Présentation des dirigeants

Jacques Mottard, 59 ans, Président Directeur Général

De 1989 à 1999, Jacques MOTTARD a créé puis développé la société Decan, jusqu'à l'OPA amicale du groupe Metamor en février 1999. Il a exercé la fonction de président Europe du Groupe Metamor jusqu'en octobre 2000. Il a ensuite créé Sword. Auparavant, il avait exercé des fonctions d'ingénieur commercial chez Bull, puis de directeur régional Rhône-Alpes et de directeur général chez Comelog (SSII). Jacques Mottard a une double formation scientifique / gestionnaire (ingénieur ESTP et IAE Montpellier).

Françoise Fillot, 51 ans, Directeur Administratif et Financier / Directeur Général Délégué / Administrateur

Avant d'intégrer le groupe Sword, Françoise Fillot a exercé la fonction de directeur administratif et financier pendant 9 ans au sein du groupe Decan. Elle est diplômée en comptabilité-gestion.

Tony Allen, 44 ans, CEO « WFS Product Line », UK

Après avoir obtenu son master de sciences, mention systèmes d'information, en 1989, Tony Allen a débuté comme ingénieur logiciels chez Apak, où il a acquis de l'expérience dans tous les domaines du cycle de développement de logiciels, en particulier dans les solutions destinées au financement reposant sur l'actif et au secteur bancaire. Tony a participé à l'évolution du produit WFS leader du marché et à la fourniture de ce produit dans le modèle d'hébergement ASP. Tony a été nommé au conseil d'Apak en 2007, avant le rachat de la société par Sword. Tony continue de diriger la société à mesure que celle-ci se développe à l'échelle mondiale au sein du Groupe Sword.

Juan Arcas, 48 ans, CEO Benelux / « Communication Technologies »

Juan Arcas de nationalité espagnole a passé une grande partie de sa vie en Belgique où il a occupé des postes de consultant et de chargé de développement des activités auprès des institutions européennes depuis 1992. En 2005, il a été nommé directeur d'ASCII (devenu TIPIK), la compagnie de communication acquise par Sword Group. Il a depuis été nommé Directeur des opérations en 2007. Juan est diplômé en linguistique appliquée et théorique.

Pradeep Banerji, 56 ans, Offshore COO

Pradeep Banerji possède plus de 30 ans d'expérience dans le secteur des logiciels offshore. Après 12 ans de passés chez TCS India, il a fondé une société de services logiciels au Royaume-Uni possédant sa propre filiale offshore en Inde. Il s'est notamment impliqué dans la gestion et la mise en œuvre de solutions avec d'importants clients tels qu'IBM, le Medical College of Wisconsin, le Crédit Agricole, Citibank, Dunlop et la Royal Bank of Canada, dans les pays suivants : États-Unis, Royaume-Uni, France, Belgique, Suisse et Inde. Ces activités englobaient alors des technologies telles que MVS, Unix, Oracle, Java et Microsoft. Aujourd'hui, Pradeep dirige des activités portant sur des solutions robustes basées sur un modèle de prestation onshore-offshore, destinées à de grands groupes d'assurance et autres sociétés de services. Diplômé en informatique de l'Université Columbia (États-Unis), Pradeep est membre de l'Institute of Directors (Royaume-Uni).

Philippe Blanchard, 51 ans, COO France (Ouest + Paris)

Philippe Blanchard a commencé sa carrière dans l'informatique au sein du groupe Cap Gemini en tant que chef de projet puis directeur du Centre de Services de Brest. Il a ensuite pris des fonctions d'ingénieur commercial finance avant de rejoindre Transiciel comme Directeur régional Bretagne. Philippe Blanchard a rejoint le groupe SWORD fin 2007 pour prendre la Direction des entités de Rennes et Nantes. Depuis 2009, il a aussi en charge la responsabilité des secteurs finance et telco sur Paris. Il est titulaire d'un DEST du CNAM de Marseille.

Anys Boukli, 41 ans, COO Suisse / Liban

Anys Boukli était partenaire pour la zone EMEA au sein de la société Cambridge Technology Partners / Novell avant de rejoindre la société Bedag Informatique comme directeur du marché Suisse romand et membre du conseil de direction. Il a précédemment occupé divers postes de manager dans le secteur du Consulting et des technologies de l'information en Europe. Anys parle couramment cinq langues. Il est titulaire d'un diplôme d'Ingénieur d'état en Informatique et possède également plusieurs Diplômes de Management et Leadership de l'International Institute for Management Development (IMD) à Lausanne et du Malik Institute à St-Galles.

Mike Hughes, 48 ans, CEO CRM

Mike Hughes a commencé sa carrière par une recherche sur les compilateurs ADA et les solutions d'intelligence artificielle à l'institut de Turing et l'université de Paisley.

En 1986, il rejoint Graham Technology (Sword Ciboodle) pour créer une équipe de développement. Mike Hughes a ensuite passé plusieurs années à Jakarta pour la création et le développement de l'opération de Graham Technology en Asie avant de retourner au Royaume-Uni en 2005. Il est ensuite devenu directeur général du groupe. En 2008, le group Sword rachète Graham Technology. Mike Hughes est titulaire d'un diplôme en informatique.

Steve Hauck, 42 ans, CEO Assurance

Avant d'être nommé CEO de Sword Insurance, Steve a travaillé neuf ans dans le secteur de la vente et du marketing de services financiers, puis a cofondé AgencyPort. Dernièrement, Steve a été directeur chez E*Trade Group et responsable d'un service des ventes et du marketing institutionnel aux États-Unis. Il a également travaillé en étroite collaboration avec E*Trade Corporate Finance et E*Trade Venture Group. Avant d'intégrer E*Trade, Steve a été responsable du service des ventes et du marketing institutionnel aux États-Unis chez TIR Securities, une société internationale de courtage institutionnel. Steve a débuté sa carrière chez Shearson Lehman Brothers en 1992. Il est titulaire d'une licence obtenue à l'Université Denison.

John Higgins, 37 ans, COO UK/US Solutions

ECM Consulting exerce ses activités en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Depuis 1985, la société s'est bâtie une excellente réputation dans le secteur du déploiement de solutions de gestion de contenus d'entreprise. C'est en 2009 que John Higgins a rejoint les rangs de Sword, après avoir travaillé chez CA Technologies en Asie-Pacifique, aux États-Unis et, plus récemment, en Europe en tant que vice-président et chef de secteur des services professionnels. Auparavant, John a travaillé à la Bank of Ireland pendant neuf ans. Il est titulaire d'un diplôme d'économie obtenu à l'University College de Dublin.

Philippe Le Calvé, 46 ans, COO France (Sud + Paris)

Philippe LE CALVE a piloté différentes activités chez Sword et a notamment développé différents centres de service au sein de notre structure. Il a commencé sa carrière chez DECAN en tant que consultant spécialisé dans la mise en place de gros projets d'intégration dans le domaine des Télécom, puis dans le Nucléaire. Il a ensuite été en charge de développer un centre de service spécialisé dans la gestion électronique de Document sur Lyon en synergie avec nos activités Parisiennes. Philippe a ensuite pris la responsabilité du développement de la Business Unit spécialisée dans le secteur de la santé et des portails d'entreprise.

Philippe a suivi des études universitaires en Informatique qu'il a poursuivies afin d'obtenir un diplôme d'ingénieur en informatique à l'INSA de Lyon.

Phil Norgate, 37 ans, Directeur Administratif et Financier « Software »

C'est au cours de l'exercice 2004 que Phil Norgate a rejoint l'équipe financière de Sword, société dont il deviendra par la suite le Directeur financier. Titulaire d'un diplôme en administration des affaires et de français, Phil est également expert-comptable. Spécialiste de la finance aussi bien au Royaume-Uni qu'en France, il a auparavant travaillé pour Deloitte et Touche ainsi que pour Merant Software Solutions avant de rejoindre Sword.

Dieter Rogiers, 39 ans, COO Benelux

Titulaire d'un master d'économie obtenu à l'Université de Louvain, Dieter Rogiers a fait ses premières armes chez Siemens au Royaume-Uni et chez Esso/Exxon aux Pays-Bas. C'est chez Getronics (ex-Olivetti), en 1997, que Dieter a débuté sa carrière dans le secteur des TIC en tant que responsable grands comptes. En 2005, Dieter a rejoint Sword Technologies, d'abord comme Directeur commercial pour les institutions européennes et le secteur financier et gouvernemental, puis, à partir de 2006, comme Directeur commercial chargé des ventes globales. En juin 2010, Dieter a été nommé administrateur de Sword Technologies pour la Belgique, le Luxembourg et la Grèce. Riche d'une grande expérience en direction générale des ventes, Dieter s'est spécialisé dans la vente stratégique, à des niveaux exécutifs, de solutions informatiques complexes à des grands comptes européens. Dieter est un chef d'entreprise axé sur les résultats et reconnu par ses clients, partenaires et collègues pour son leadership, sa connaissance du marché, sa fiabilité ainsi que pour son dynamisme et son enthousiasme. Diplomate multilingue, Dieter planifie et gère l'activité afin d'optimiser les résultats à court et à long termes.

17.2 Participations et stocks options des membres de la direction

A la date du présent rapport, certains des dirigeants ci-dessus visés détiennent des options de souscription d'actions de la Société (voir paragraphe 26.2).

L'actionnariat de la Société figure au paragraphe 21.1.7.1.

17.3 Participation des salariés au capital

Néant.

XVIII - Principaux actionnaires

18.1 Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'administration

Par courrier reçu le 8 janvier 2010, complété par un courrier reçu le 11 janvier 2010, la société FMR LLC (Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse le seuil de 5 % du capital de la Société et détenir 484.686 actions Sword Group représentant autant de droits de vote, soit 5,22 % du capital et 4,45 % des droits de vote de la Société.

Par courrier reçu le 22 janvier 2010, complété par un courrier reçu le 26 janvier 2010, la société Schroders Investment Management Limited (UK) a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 janvier 2010, le seuil de 5 % du capital de la Société et détenir 418.318 actions Sword Group représentant autant de droits de vote, soit 4,50 % du capital et 3,84 % des droits de vote de la Société.

Par courrier reçu le 21 décembre 2010, la société FMR LLC (Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 décembre 2010, le seuil de 10 % du capital de la Société et détenir 934.565 actions Sword Group représentant autant de droits de vote, soit 10,06 % du capital et 8,72 % des droits de vote de la Société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions de la Société Sword Group SE sur le marché. Par même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

«L'acquisition des titres de la Société Sword Group par la société FMR LLC s'inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la Société Sword Group ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. La société FMR LLC n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la Société Sword Group ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance. »

Par courrier en date du 15 avril 2011, la société FMR LLC (Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse le seuil de 10 % des droits de vote de la Société et détenir 10,74 % de droits de vote. FMR LLC détient au 15/04/2011, 1 151 565 actions Sword Group représentant autant de droits de vote, soit 12,40 % du capital et 10,74 % des droits de vote de la Société. La même déclaration d'intention citée précédemment a également été réitérée.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

Au 31 décembre 2010, les membres du Conseil d'Administration (Nicolas Mottard, Jacques Mottard – en ce compris la détention de Sémaphore Investissements – Françoise Fillot) détiennent globalement 19,30 % du capital et 28,3% de droits de vote.

Franchissements de seuils de Monsieur Mottard et de Sémaphore Investissements

Par courrier reçu le 23 décembre 2010, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Financière Sémaphore, contrôlée par Monsieur Jacques Mottard, a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 décembre 2010, indirectement par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée Sémaphore Investissements qu'elle contrôle, les seuils de 5%, 10%, 15% du capital et des droits de vote, 20% et 25% des droits de vote de la Société Sword Group et détenir indirectement, par l'intermédiaire de Sémaphore Investissements, 1 706 280 actions représentant 2 681 105 droits de vote, soit 18,37% du capital et 26,69% des droits de vote de la Société.

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport au profit de Financière Sémaphore de la totalité des actions détenues par Monsieur Jacques Mottard et ses enfants au capital de la société Sémaphore Investissements, laquelle détient directement 18,36% des actions et 26,68% des droits de vote de la société Sword Group.

Monsieur Jacques Mottard et la société Sémaphore Investissements n'ont quant à eux franchi aucun seuil dans Sword Group.

Par même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

«Conformément à l'article L.233-7 alinéa VII du code de commerce et à l'article L.233-17 du règlement général de l'AMF, Monsieur Jacques Mottard, agissant seul sans action de concert avec un tiers et sans mise en œuvre d'une stratégie particulière vis à vis de la Société Sword Group, déclare qu'il n'entre pas dans l'intention des sociétés Financière Sémaphore et Sémaphore Investissements d'augmenter leur participation dans la Société Sword Group par le biais d'acquisition. Il n'est donc pas dans l'intention des sociétés Sémaphore Investissements ou Financière Sémaphore de prendre le contrôle de la Société Sword Group, ni de demander un siège au conseil d'administration de la Société ou de participer à sa direction, dans la mesure où Monsieur Jacques Mottard, Président de Sémaphore Investissements et Gérant de Financière Sémaphore est également Président Directeur Général de la Société Sword Group. Monsieur Jacques Mottard précise qu'il n'envisage aucune des opérations

listées à l'article L.223-17 I 6° du règlement général de l'AMF et qu'il n'a pas conclu d'accords de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de Sword Group.

L'opération ayant entraîné le franchissement à la hausse des seuils (visés ci-dessus) est une opération purement patrimoniale initiée par Monsieur Jacques Mottard. Préalablement à cet apport, Monsieur Jacques Mottard détenait déjà plus de 15% du capital et plus de 25% des droits de vote de la Société Sword Group par le biais de Sémaphore Investissements. Il s'agit donc uniquement d'un reclassement de titres. »

18.2 Droits de vote des principaux actionnaires

Voir le paragraphe 21.1.7.2.

18.3 Contrôle de la Société

Voir les paragraphes 18.1 et 18.2 ci-dessus.

18.4 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

Néant.

XIX - Opérations avec des apparentées

Les opérations avec les parties liées sont développées dans le paragraphe 7.3 du présent document de référence et dans la note 24 de l'annexe aux comptes consolidés.

XX - Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société

20.1 Comptes sociaux au 31 décembre 2010

Compte de résultat au 31 décembre 2010

K€	31/12/2010	31/12/2009
Chiffre d'affaires	2 816	3 691
Production immobilisée		
Autres produits	1	0
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 818	3 691
Achats consommés		
Autres achats et charges externes	3 335	4 586
Impôts et taxes	47	48
Frais de personnel	178	214
Dotations nettes aux amortissements et provisions	8	-97
Autres charges d'exploitation	150	100
CHARGES D'EXPLOITATION	3 717	4 852
RESULTAT D'EXPLOITATION	-899	-1 161
RESULTAT FINANCIER	-1 882	1 740
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT-SOCIETE	-2 781	580
RESULTAT EXCEPTIONNEL	762	3 115
Impôts sur les sociétés	3	
RESULTAT NET	-2 022	3 694

Bilan au 31 décembre 2010**Actif**

K€	31/12/2010			31/12/2009
	Brut	Amortissements provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	10		10	10
Immobilisations corporelles	25	15	10	12
Immobilisations financières	114 115	1 859	112 255	100 925
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	114 149	1 874	112 275	100 948
ACTIF CIRCULANT				
Clients et comptes rattachés	15		15	11
Autres créances et compte de régul	195 319		195 319	187 494
Autres valeurs mobilières de placement			0	0
Disponibilités	2 198		2 198	9 764
TOTAL ACTIF CIRCULANT	197 532	0	197 532	197 269
TOTAL GENERAL	311 681	1 874	309 807	298 217

Bilan au 31 décembre 2010**Passif**

K€	31/12/2010	31/12/2009
Capital	9 290	9 290
Prime d'émission	100 909	100 909
Réserve légale	929	929
Autres réserves	1 734	1 734
Report à nouveau	26 141	28 497
Résultat net	-2 022	3 694
CAPITAUX PROPRES	136 981	145 053
Autres fonds propres		
TOTAL CAPITAUX PERMANENTS	136 981	145 053
Provisions pour risques et charges		
Dettes financières	112 759	111 049
DETTES		
Fournisseurs et comptes rattachés	446	1 288
Autres dettes et comptes de régularisation	59 621	40 827
TOTAL PASSIF CIRCULANT	172 826	153 164
TOTAL GENERAL	309 807	298 217

20.2 Annexe au bilan et compte de résultat sociaux de Sword Group SE au 31 décembre 2010

L'annexe présentée est l'annexe au bilan avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Le total du bilan est de 309 806 998,93 € et le compte de résultat, présenté sous forme de liste dégage une perte de 2 021 871,18 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2010 au 31/12/2010.

L'activité de Sword Group est exclusivement consacrée à :

- la gestion des participations du groupe Sword
- la mise à disposition des filiales de moyens centraux (direction générale, financière, commerciale et stratégique) au travers d'une convention de prestation de management.

NOTE 1 : EVENEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE

Participations

- En 2010, Sword Group a racheté 44 940 actions de sa filiale Sword SOFT Ltd à des minoritaires pour un montant de 9 039 K€ portant ainsi sa participation dans cette société de 92,87% à 97,11%.
- En date du 7 juillet 2010, la société Sword SOL a été créée et est détenue à 100 % par Sword Group. La participation de Sword Group dans Sword SOL s'élève à 12,5K€.
- En date du 11 octobre 2010, Sword Group a acquis 19 % des titres de la société Guangzhou, société de droit chinoise pour un montant de 3 000 K€.

NOTE 2 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le Conseil d'Administration de la Société Sword Group SE, dans sa séance du 29 mars 2011, faisant usage de l'autorisation accordée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2009, a attribué 48.000 options de souscriptions d'actions à certains salariés du Groupe.

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du code de commerce, nous vous indiquons qu'excepté ce qui est indiqué ci-dessus, aucun événement important susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de la situation du Groupe, n'est intervenu ou n'a été connu postérieurement à la date de clôture de l'exercice de la Société.

NOTE 3 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et présentation des comptes annuels.

3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles concernent la marque Sword achetée précédemment.

3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Matériel de visioconférence 3 ans
- Matériel informatique 3 ans

La société ne possède pas de biens mobiliers ou immobiliers financés sous forme de location-financement (crédit-bail).

3.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de titres de participations et de dépôts et cautionnements. Les titres de participations sont évalués au coût historique. Lors de chaque clôture, des provisions pour dépréciation sont constituées sur la base des éventuelles moins-values latentes entre la valeur comptable et la valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée sur la base de l'actif net comptable réévalué des plus values latentes pouvant existées sur les actifs incorporels. Cette évaluation des actifs incorporels est appréciée selon les critères suivants :

- Existence d'une part de marché internationale, nationale ou régionale
- Un positionnement reconnu
- Une clientèle récurrente.

Cette évaluation est confortée par une expertise réalisée chaque année.

La valeur des titres dans les comptes annuels de Sword Group ne peut significativement être supérieure à la valeur de la filiale dans les comptes consolidés.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont rattachés aux actifs concernés.

3.4. Créances d'exploitation

Elles sont valorisées à leur valeur nominale et sont essentiellement constituées de créances sur les filiales.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constatée lorsqu'il apparaît un risque de non-recouvrement à l'inventaire.

Les créances d'exploitation en devise sont valorisées au 31 décembre 2010 aux taux de clôture.

3.5. Actions propres

Aucune action propre n'est détenue par Sword Group au 31 décembre 2010.

3.6. Provisions pour risques et charges

En application des dispositions de la réglementation CRC 2000-06, une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation dont le montant peut-être estimé de façon fiable, et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

3.7. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les charges et produits hors exploitation ainsi que les éventuelles régularisations sur opérations de gestion dont le caractère non récurrent et significatif justifie le classement en résultat exceptionnel.

NOTE 4 : COMPTE DE RESULTAT

4.1 Charges de personnel

Les frais de personnel s'élèvent à 177 499 € et s'analysent en :

(en €)	31/12/10 (12 mois)	31/12/09 (12 mois)
Rémunérations brutes	123 531	154 921
Charges sociales	53 968	58 786
Participation et intéressement		
Total	177 499	213 707

Effectif :

	31/12/10 (12 mois)	31/12/09 (12 mois)
Cadres	1	2
Non-cadres		
Total	1	2

4.2. Dotations nettes aux amortissements et provisions d'exploitation

(en €)	31/12/10 (12 mois)	31/12/09 (12 mois)
Dotations nettes immobilisations incorporelles et corporelles	7 711	16 277
Dotations nettes provisions clients et autres créances		
Dotations nettes autres provisions risques et charges		
Total	7 711	16 277

4.3. Ventilation des charges et produits concernant les entreprises liées

(en €)	Charges d'exploitation	Produits d'exploitation
Total	3 716 810	2 817 646
Dont entreprises liées	937 579	2 788 257

(en €)	Charges financières	Produits financiers
Total	9 707 850	7 826 193
Dont entreprises liées	1 921 515	4 802 115

4.4. Résultat financier

(en €)	31/12/10 (12 mois)	31/12/09 (12 mois)
Dotations financières aux amortissements et provisions	10 816	52 587
Intérêts sur comptes courant	1 921 517	1 435 536
Intérêts bancaires	3 321 712	3 527 818
Mali sur actions propres		
Différences négatives de change	4 453 805	3 249 611
Abandon de comptes courants		
Autres charges financières		
Total charges financières nettes	9 707 850	8 265 552
Reprises des dotations financières aux amortissements et provisions	5 967	-
Produit financier des participations	-	2 861 810
Produits sur VMP	626	9 462
Intérêts sur comptes courants	4 802 117	4 090 083
Boni sur actions propres		
Différences de change	3 012 140	2 879 313
Autres produits financiers (SWAP)	5 343	165 334
Total produits financiers	7 826 193	10 006 002
Résultat financier	-1 881 657	1 740 450

4.5. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'analyse en :

(en €)	31/12/10 (12 mois)	31/12/09 (12 mois)
Résultat net sur cession d'actions propres	761 779	
Résultat net sur cession d'éléments d'actifs		3 162 815
Autres charges ou produits exceptionnels		(48 205)
Résultat exceptionnel	761 779	3 114 610

4.6. Marge brute d'autofinancement

(en €)	31/12/10 (12 mois)	31/12/09 (12 mois)
Résultat	-2 021 871	3 694 122
Amortissements	7 711	16 277
Provisions	4 848	(60 413)
Marge brute d'autofinancement	-2 009 312	3 649 986
Résultat sur cessions d'actifs	-	3 162 815
Capacité d'autofinancement	-2 009 312	487 171

4.7. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en €)	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat courant	-2 780 820		-2 783 820
Résultat exceptionnel	761 779	2 830	758 949
Participation des salariés	-		
Résultat comptable	-2 019 041	2 830	-2 021 871

4.8. Allègements de la dette future d'impôt

(en €)	Montant
Allègements de la dette future	
- Provision pour risques non certaine non déductible	
- Provision non déductible l'année de leur comptabilisation	
- Organic	1 715
- Plus value latente sur valeurs mobilières de placements	
- Déficits reportables	1 252 002
Total allègements de la dette future	1 253 717

Aucun accroissement de la dette future d'impôt n'est à signaler.

NOTE 5 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES5.1. Détail du poste

(en €)	31/12/2009		
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Marques et brevet	10 000	-	10 000
Total	10 000	-	10 000

(en €)	31/12/2010		
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Marques et brevet	10 000		10 000
Total	10 000		10 000

5.2. Mouvements de la période

(en €)	01/01/10	Acquisitions	Cessions	Reclassement	31/12/10
Marques et brevets					
Valeurs brutes	10 000				10 000
Amortissements	-				-
Net	10 000				10 000
Total	10 000				10 000

NOTE 6 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

6.1. Détail du poste

(en €)	31/12/2009		
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Matériel de transport	19 294	7 074	12 220
Total	19 294	7 074	12 220

(en €)	31/12/2010		
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Matériels et outillages	19 294	12 952	6 342
Matériel informatique	5 500	1 833	3 667
Total	24 794	14 785	10 009

6.2. Mouvements de la période

(en €)	01/01/10	Acquisitions	Cessions	Reclassement	31/12/10
Matériels et outillages					
Valeurs brutes	19 294	5 500			24 794
Amortissements	(7 074)	(7 711)			(14 785)
Net					
Total	12 220	(2 211)			10 009

NOTE 7 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES**7.1. Détail du poste**

(en €)	31/12/09		
	Valeur brute	Provisions	Net
Titres de participation	101 891 153	1 854 395	100 036 758
Dépôts et cautionnements	158 467		158 467
Autres immobilisations financières	730 174		730 174
Total	102 779 794	1 854 395	100 925 399

(en €)	31/12/10		
	Valeur brute	Provisions	Net
Titres de participation	113 943 174	1 859 243	112 083 931
Dépôts et cautionnements	171 385		171 385
Autres immobilisations financières			
Total	114 114 559	1 859 243	112 255 316

Les immobilisations financières sont essentiellement composées de titres de participations.

7.2. Mouvements de l'exercice

(en €)	01/01/10	Acquisitions	Cessions	31/12/10
Titres de participation				
Valeurs brutes	101 891 153	12 052 021		113 943 174
Provisions	(1 854 395)	(4 848)		(1 859 243)
Net	100 036 758	12 047 173		112 083 931
Dépôts				
Valeurs brutes	158 467	12 918		171 385
Provisions				
Net	158 467	12 918		171 385
Autres immobilisations financières				
Valeurs brutes	730 174		(730 174)	-
Provisions				
Net	730 174		(730 174)	-
Total	100 925 399	12 060 091	(730 174)	112 255 316

Les acquisitions de l'exercice de titres de participation correspondent :

- A l'acquisition de titres de minoritaires de la société Sword SOFT pour un montant de 9 039 K€,
- A la participation à la création de la société Sword SOL à hauteur de 100 % des titres créés pour un montant de 12,5 K€.
- A l'achat de 19 % du capital de la société Guangzhou pour un montant de 3 000 K€.

NOTE 8 : CREANCES D'EXPLOITATION

Détail du poste

(en €)	31/12/09		
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Créances clients et d'exploitation	11 008		11 008
Autres créances	187 449 967		187 449 967
Charges constatées d'avance	45 196		45 196
Total	187 506 171		187 506 171
Dont entreprises liées			
Créances clients et d'exploitation	10 936		10 936
Autres créances	186 463 508		186 463 508
Charges constatées d'avance			
Total	186 474 444		186 474 444

(en €)	31/12/10		
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Créances clients et d'exploitation	14 625		14 625
Autres créances	195 291 123		195 291 123
Charges constatées d'avance	28 095		28 095
Total	195 333 843		195 333 843
Dont entreprises liées			
Créances clients et d'exploitation	14 625		14 625
Autres créances	194 728 159		194 728 159
Charges constatées d'avance			
Total	194 742 784		194 742 784

Les autres créances sont constituées pour l'essentiel des sommes laissées en comptes courants au profit des filiales du groupe. Leur montant augmente principalement en raison de la société Graham Land, filiale indirecte de Sword Group, qui a remboursé son emprunt. Ces créances ont une échéance inférieure à un an, sauf les comptes courants bloqués (299 953 € à plus de 5 ans).

NOTE 9 : CAPITAUX PROPRES

(en K€)	01/01/2010	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Dividendes versés	31/12/2010
Capital	9 290				9 290
Primes d'émission	100 909				100 909
Réserve légale	929				929
Autres réserves	1 734				1 734
Report à nouveau	28 497	3 694		(6 050)	26 141
Résultat	3 694	(3 694)	(2 022)		(2 022)
Total	145 053	-	(2 022)	(6 050)	136 981

Capital social et titres donnant accès au capital**- Capital social**

Le capital social était composé de 8 000 actions de 5 euros de valeur nominale à la date de constitution de Sword Group en juin 2001.

L'Assemblée générale extraordinaire du 30 août 2001 a procédé à une augmentation de capital de 3 412 K€ pour rémunérer les actionnaires de Sword SA qui ont apporté de l'intégralité de leurs titres Sword SA à Sword Group.

Au 31 décembre 2001, suite à l'exercice de 33 568 bons de souscription autonomes détenus par J. Mottard, le capital social a été à nouveau augmenté de 168 K€.

Au 31 décembre 2001, le capital social s'élevait à 3 620 310 euros divisé en 724 062 actions de 5 € de valeur nominale.

Au 27 février 2002, suite à l'exercice de 123 072 bons de souscription autonomes détenus par la société 21 CENTRAL PARTNER, le capital social a été augmenté de 615 K€.

Le conseil d'administration du 12 mars 2002 a procédé à une augmentation de capital réservée au FCPR 21 DEVELOPPEMENT pour un montant de 630 K€.

Le conseil d'administration du 20 mars 2002 a procédé à une augmentation de capital de 1 295 K€ en vue de permettre l'ouverture du capital de la société au public.

Le conseil d'administration du 21 janvier 2004 a subdélégué au Président l'intégralité des pouvoirs consentis par l'assemblée précitée.

Le Président du conseil d'administration a décidé, le 26 mars 2004, d'initier le processus d'émission de 205 373 actions à bons de souscription d'actions (ABSA) pour un montant de 1 026 865 euros (soit 5 euros par ABSA) et une prime d'émission maximum de 15 813 721 euros (soit 77 euros par ABSA) avec la possibilité d'émettre 30 805 ABSA supplémentaires en cas d'exercice de la clause d'extension.

Le Président du conseil d'administration a décidé le 7 avril 2004 d'exercer la clause d'extension de 15% en portant à 236 178 le nombre d'ABSA à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital de Sword Group.

Le conseil d'administration du 26 avril 2004 a constaté que 236 178 actions nouvelles de 5 euros chacune, composant l'augmentation du capital social de 1 180 890 euros ont été entièrement souscrites portant le capital à 7 342 105 euros.

Au 31 décembre 2004, le capital social s'élève à 7 342 105 euros divisé en 1 468 421 actions de 5 € de valeur nominale.

L'Assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2005 a procédé à la division de la valeur nominale de l'action de Sword Group par 5 et a décidé de la ramener d'une valeur de 5 euros à 1 euro, ce qui portera le nombre d'actions de Sword Group de 1 468 421 à 7 342 105.

Le conseil d'administration du 14 juin 2005 a constaté l'exercice de 23 716 BSA, donnant droit à 29 645 actions nouvelles, entraînant une augmentation de capital de 30 K€ et une augmentation de la prime d'émission de 544 K€.

29 336 BSA ont été exercé jusqu'au 31 décembre 2005 et ont été constatés dans les comptes de Sword Group, donnant droit à 36 670 actions nouvelles, entraînant une augmentation de capital de 37 K€ et une augmentation de la prime d'émission de 673 K€.

Au 31 décembre 2005, le capital social s'élève à 7 408 420 euros divisé en 7 408 420 actions de 1 € de valeur nominale.

Le conseil d'administration du 21 juin 2006 a constaté l'exercice de 182 736 BSA, donnant droit à 228 420 actions nouvelles, entraînant une augmentation de capital de 228 K€ et une augmentation de la prime d'émission de 4 193 K€.

Au 31 décembre 2006, le capital social s'élève à 7 636 840 euros divisé en 7 636 840 actions de 1 € de valeur nominale.

Le conseil d'administration du 6 avril 2007 a constaté une augmentation de capital avec la création de 1 653 125 actions nouvelles, entraînant une augmentation de capital de 1 653 K€ et une augmentation de la prime d'émission de 62 001 K€.

Au 31 décembre 2010, le capital social s'élève à 9 289 965 euros divisé en 9 289 965 actions de 1 € de valeur nominale.

Stocks options

Plan n°1

En date du 28 avril 2006, l'assemblée générale extraordinaire de Sword Group a autorisé le conseil d'administration à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la société Sword Group à concurrence de 60 000. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois. En date du 29 décembre 2006 le conseil d'administration a fait usage de cette autorisation et a consenti au profit des salariés et/ou mandataires sociaux 60 000 options de souscriptions d'actions.

Le prix de souscription des actions nouvelles a été fixé à la moyenne des cours cotés lors des 20 séances de bourse précédant la décision d'attribution et ressort, pour la période du 29 novembre 2006 au 28 décembre 2006 à une valeur de 35,128 €. Le plan d'attribution des options a été clos le 29 décembre 2006.

Au 31 décembre 2010, le nombre d'options pouvant être exercées s'élève à 51 000.

Dans la mesure où les bénéficiaires des options de souscription d'actions sont de nationalités différentes, trois plans d'options de souscription d'actions sont établis :

Exercice des options

- pour le 1er plan les options pourront être exercées pendant une période s'ouvrant à l'issue d'un délai de 24 mois à compter de la date d'octroi et se terminant 12 mois plus tard.
- Pour les plans 2 et 3 les options pourront être exercées pendant une période s'ouvrant à l'issue d'un délai de 36 mois à compter de la date d'octroi et se terminant 12 mois plus tard.

Cession et négociabilité des actions acquises suite à la levée d'options

- 1er et 2ème plan: les actions acquises suite à la levée de l'option seront cessibles et négociables à compter de la date à laquelle elles seront exerçables, pour la première fois.
- 3ème plan : les actions acquises suite à la levée de l'option seront incessibles, non négociables, non convertibles au porteur et ne pourront être données en location ou en crédit-bail pendant un délai de douze mois à compter de la date à laquelle elles seront, pour la première fois négociables.

A la clôture de l'exercice, soit le 31 décembre 2010, aucune option n'a été exercée. Le délai de prescription étant terminé ces plans sont caducs.

Plan N°2

En date du 30 janvier 2009, l'assemblée générale extraordinaire de Sword Group a autorisé le conseil d'administration à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la société Sword Group à concurrence de 150 000. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois. En date du 30 janvier 2009 le conseil d'administration a fait usage de cette autorisation et a consenti au profit des salariés et/ou mandataires sociaux 150 000 options de souscriptions d'actions.

Le prix de souscription des actions nouvelles a été fixé à la moyenne des cours cotés lors des 20 séances de bourse précédant la décision d'attribution et ressort à une valeur de 10,60 €. Le plan d'attribution des options a été clos le 30 janvier 2009.

Au 31 décembre 2010, le nombre d'options pouvant être exercées s'élève à 40 000.

Dans la mesure où les bénéficiaires des options de souscription d'actions sont de nationalités différentes, trois plans d'options de souscription d'actions sont établis :

Exercice des options

- pour le 1er plan les options pourront être exercées pendant une période s'ouvrant à l'issue d'un délai de 24 mois à compter de la date d'octroi et se terminant 12 mois plus tard.
- pour les plans 2 et 3 les options pourront être exercées pendant une période s'ouvrant à l'issue d'un délai de 36 mois à compter de la date d'octroi et se terminant 12 mois plus tard.

Cession et négociabilité des actions acquises suite à la levée d'options

- 1er plan: les actions acquises suite à la levée de l'option seront cessibles et négociables à compter de la date à laquelle elles seront exerçables, pour la première fois.
- 2ème et 3ème plan : les actions acquises suite à la levée de l'option seront incessibles, non négociables, non convertibles au porteur et ne pourront être données en location ou en crédit-bail pendant un délai de douze mois à compter de la date à laquelle elles seront, pour la première fois négociables.

A la clôture de l'exercice, soit le 31 décembre 2010, aucune option n'a été exercée.

NOTE 10 : ENDETTEMENT NET**10.1. Détail du poste par nature**

(en €)	31/12/10	31/12/09
Autres emprunts long terme et moyen terme	112 250 000	110 500 000
Autres dettes financières	58 058 690	40 793 124
Concours bancaires courants	508 593	553 833
Endettement brut total	170 817 283	151 846 957
Comptes courants financiers (débit)		
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités et assimilés	2 197 831	10 498 999
Endettement net total	168 619 452	141 347 958

Les principaux emprunts ont été souscrits au taux d'intérêt euribor + 1.

Une couverture par SWAP payeur à taux fixe de 3,95 % (hors marge bancaire) a été mise en place en date du 1^{er} avril 2008 pour une durée de 48 mois et pour un montant de 20 M€. Cette couverture a fait l'objet d'un avenant en date du 2 janvier 2009 et sa nouvelle échéance est le 2 avril 2012.

Une seconde couverture par SWAP payeur à taux fixe de 4,37 % (hors marge bancaire) a été mise en place en date du 1^{er} avril 2008 pour une durée de 48 mois et pour un montant de 30 M€. Cette couverture a également fait l'objet d'un avenant en date du 2 janvier 2009 et sa nouvelle échéance est le 2 avril 2012.

Une troisième couverture par SWAP payeur à taux fixe de 1,71 % (hors marge bancaire) a été mise en place en date du 6 août 2009 pour une durée de 24 mois et pour un montant de 15 M€.

Les autres emprunts sont constitués principalement par des droits de tirage et des billets à ordre auprès des établissements financiers. Les autres dettes financières sont principalement constituées des comptes courants avec des sociétés liées.

Sword Group s'engage à maintenir d'après les clauses de covenant :

- le ratio dettes financières nettes consolidées / excédent brut d'exploitation consolidé inférieur à 3,5 ou 3 selon les contrats,
- le ratio dettes financières nettes consolidées / capitaux propres consolidés inférieur à 1.

En cas de non respect des clauses de covenant ci-dessus, Sword Group est tenu de respecter une clause de remboursement anticipée concernant un encours de crédit d'un montant de 112 250 K€ au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2010, ces clauses sont respectées par Sword Group.

10.2 Ventilation des emprunts à long et moyen terme y compris la part à court terme

(en €)	31/12/10	31/12/09
Echéances		
< 1 an	14 250 000	5 250 000
1 an < X > 5 ans	98 000 000	101 250 000
> 5 ans		4 000 000
Total	112 250 000	110 500 000

Les autres dettes financières et les concours bancaires courants ont une échéance inférieure à un an.

NOTE 11 : DETTES D'EXPLOITATION

(en €)	31/12/10	31/12/09
Avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	446 438	1 288 465
Dettes fiscales et sociales	24 963	28 762
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes	1 537 243	5 527
Produits constatés d'avance		
Total	2 008 644	1 322 754
Dont entreprises liées		
Avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total	-	-

Les dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à un an.

NOTE 12 : CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

(en €)	31/12/10	31/12/09
Clients et comptes rattachés		
Autres créances	-	46 990
Total	-	46 990

(en €)	31/12/10	31/12/09
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	508 456	552 444
Dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	251 018	410 770
Dettes fiscales et sociales	5 615	7 233
Dettes sur immobilisations	-	-
Autres dettes	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
Total	765 089	970 447

NOTE 13 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Détail par nature

(K€)	31/12/10	31/12/09
Engagements financiers donnés		
Caution sur loyers futurs		
Autres cautions	6 040 ⁽¹⁾	8 950 ⁽¹⁾
Cautions sur marchés étrangers		
Caution de paiement étranger		
Engagements reçus		
Cautions reçues		
Autres engagements reçus	2 100 ⁽²⁾	2 100 ⁽²⁾

(1) Les cautions portent sur un solde bancaire pour Sword Technologies à hauteur de 1 900 K€ non utilisées au 31 décembre 2010 et d'un emprunt bancaire souscrit par Sword Technologies pour un montant de 8 M€ et utilisé à hauteur de 4 140 K€ au 31 décembre 2010.

(2) La société Sword Group a reçu un engagement concernant un abandon de compte courant avec la société Sword Technologies avec retour à meilleure fortune à hauteur de 2,1 M€.

Par ailleurs, Sword Group a donné sa garantie pour la bonne exécution des engagements et obligations souscrits par la société Apak Group Ltd dans le cadre de la signature de contrats de vente avec la société Daimler Financial Services AG.

NOTE 14 : REMUNERATION DES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION

Les membres (1 personne) des comités de direction et d'opérations ont perçu au titre de l'exercice 2010, une rémunération brute de 124 K€. Les jetons de présence perçus par les membres du conseil d'administration s'élèvent à 150 K€.

NOTE 15 : AUTRES INFORMATIONS

Sword Group, en tant que société tête de groupe, établit des comptes consolidés. Elle n'est pas, elle-même, consolidée dans un ensemble plus grand, par intégration globale.

NOTE 16 : LISTES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en €)	Capital social En €	Capitaux propres hors capital social En €	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur des titres		Prêt avance consenti par la société et non encore remboursé En €	Chiffre d'affaires En €	Résultat du dernier exercice clos En €	Dividendes encaissés En €	Observations Date de clôture
				Brut En €	Net En €					
<u>1 - Filiales (plus de 50% du capital détenu)</u>										
Sword Inc 230 Park Avenue Suite 1000 NEW YORK – NY 10169 – USA	792	1 235 008	100	5 536 322	5 536 322	1 593 113	6 213 867	1 371 851	NEANT	31/12
Sword Creation Informatique PO BOX 9518 PRETORIA 0001 – AFRIQUE DU SUD	12	77 446	100	106 714	106 714	-	0	14 190	NEANT	31/12
Sword UK 1000 Great West Road Brentford Middlesex TW8 9DW	53 554 831	68 974	100	73 935 438	73 935 438	-	-	-	NEANT	31/12
Sword Services Avenue des Baumettes 19, CH RENENS / LAUSANNE	1 281 476	9 821 665	100	10 892 810	10 892 810	-	15 455 264	4 899 759	NEANT	31/12

(en €)	Capital social	Capitaux propres hors capital social	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur des titres		Prêt avance consenti par la société et non encore remboursé	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés	Observations
	En €	En €		Brut	Net			En €		
FI System Belgium 270 Avenue de Tervueren B-1150 Bruxelles	6 064 000	(3 5 88 594)	100	3 000 000	3 000 000	6 447 550	0	(241 870)	NEANT	31/12
Sword SOFT 1000 Great West Road Brentford Middlesex TW8 9DW	106 000	12 619 190	97,11	13 227 812	13 227 812	139 766 563	0	5 699 439	NEANT	31/12
Sword DDS 9 Avenue Charles de Gaulle 69370 ST DIDIER AU MONT D'OR	40 000	14 133	100	618 295	54 316		0	(1 186)	NEANT	31/12
Sword SOL 105 Route Arlon L8009 Strassen	12 500	(967)	100	12 500	12 500		0	(967)	NEANT	31/12
<u>2 - Participations (de 10% à 50% du capital détenu)</u>										
SIMALAYA			10	1 173 365	1 173 365		1 135 352	(7 821)	NEANT	31/12
MIDDLESOFT	324 000	114 164	15	369 240	369 240				NEANT	31/12
LOG & PI CONSULTING			12	135 113	135 113		702 619	118 852	NEANT	31/12
GUANGZHOU			12	3 000 000	3 000 000					

	Capital social En €	Capitaux propres hors capital social En €	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur des titres		Prêt avance consenti par la société et non encore remboursé En €	Chiffre d'affaires En €	Résultat du dernier exercice clos En €	Dividendes encaissés En €	Observations Date de clôture
				Brut En €	Net En €					
<u>3 – Renseignements globaux sur les autres filiales et participations (moins de 10% du capital détenu)</u>										
SBT			3,06	322 589	73 100				NEANT	31/12
LYODSSOFT			9	1 045 776	0				NEANT	31/12

20.3 Informations financières pro forma

Néant.

20.4 Comptes consolidés 2010**Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2010**

K€	Note annexe	31/12/2010	31/12/2009
Chiffre d'affaires	6	185 323	180 603
Achats consommés		-5 385	-11 350
Autres achats et charges externes		-53 011	-51 019
Impôts et taxes		-1 822	-1 218
Salaires et Charges sociales	7.1	-88 793	-82 055
Dotations nettes aux amortissements et provisions	7.2	-2 557	-2 259
Autres produits et charges d'exploitation	7.4	249	-670
Résultat opérationnel courant		34 005	32 031
Résultat sur cessions et dépréciation d'actifs	7.5	-86	4 554
Autres produits et charges opérationnels non courants	7.6	-314	-316
Résultat opérationnel		33 605	36 270
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	7.7	1	9
Coût de l'endettement financier brut	7.8	-2 084	-2 667
Coût de l'endettement financier net		-2 084	-2 657
Autres produits et charges financières	7.9	2 138	-3 933
Résultat avant impôts		33 660	29 680
Impôts sur les sociétés	7.10	-10 425	-7 645
Résultat net de l'ensemble consolidé		23 235	22 035
Dont part revenant au groupe		23 230	21 724
Dont part revenant aux minoritaires		5	311
Résultat par action	7.11	2,50	2,37
Résultat dilué par action	7.11	2,48	2,37

Etat du résultat global au 31 décembre 2010

K€	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net de l'ensemble consolidé	23 235	22 035
Autres éléments du résultat global		
• Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère		
- Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère	8 421	27 968
- Ajustements de reclassement sur les pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère	-	-
- Impôt sur pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère	-	-
• Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente		
- Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente	-5	1 238
- Ajustements de reclassement sur les pertes et profits relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente	-	-
- Impôt sur pertes et profits relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente	-	-
• La partie efficace des profits et des pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie		
- La partie efficace des profits et des pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie	900	-624
- Ajustements de reclassement sur la partie efficace des profits et des pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie	-	-
- Impôt sur la partie efficace des profits et des pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie	-316	417
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées	-	-
Résultat global total	32 236	51 034
Dont part revenant au groupe	32 029	49 431
Dont part revenant aux minoritaires	207	1 603

Bilan consolidé au 31 décembre 2010
Actif

K€	Note annexe	31/12/2010		31/12/2009
		Brut	Net	Net
ACTIFS NON COURANTS				
Goodwill	8	187 347	187 347	181 389
Autres immobilisations incorporelles	9	9 452	7 276	2 956
Immobilisations corporelles	10	29 268	6 638	5 569
Actifs financiers non courants	11.1	7 676	7 676	837
Titres disponibles à la vente	11.2	15 631	14 335	11 300
Autres actifs non courants	11.1	3 337	3 337	4 415
Impôts différés actifs		1 438	1 438	884
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		254 149	228 047	207 351
ACTIFS COURANTS				
Actifs destinés à la vente	14	10 841	7 170	7 051
Clients et comptes rattachés	12	71 245	69 859	70 832
Autres actifs courants	13	22 311	22 307	18 563
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	28 051	28 020	41 431
TOTAL ACTIFS COURANTS		132 448	127 356	137 876
TOTAL ACTIF		386 597	355 403	345 227

Bilan consolidé au 31 décembre 2010
Passif

K€	Note annexe	31/12/2010	31/12/2009
FONDS PROPRES CONSOLIDES			
Capital	16	9 290	9 290
Prime d'émission	16	100 909	100 909
Réserves - part du groupe	16	24 853	14 607
Résultat net - part du groupe		23 230	21 724
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		158 281	146 530
Intérêts minoritaires		3 051	1 570
TOTAL FONDS PROPRES CONSOLIDES		161 332	148 101
PASSIFS NON COURANTS			
Provision pour retraites	17	184	135
Autres provisions non courantes	17	179	117
Dettes financières long terme	15	106 088	114 951
Dettes liées à des compléments de prix			
Autres passifs non courants		1 816	886
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		108 267	116 090
PASSIFS COURANTS			
Passif destiné à la vente	14	2 440	7 812
Provisions courantes			
Fournisseurs et comptes rattachés	18	15 634	19 343
Dettes d'impôt société	19	10 431	8 581
Autres passifs courants	19	40 757	37 823
Dettes financières court terme	15	16 542	7 479
TOTAL PASSIFS COURANTS		85 803	81 037
TOTAL PASSIF		355 403	345 227

Variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2010

K€	Capital	Primes	Réserves consolidées	Actions propres	Résultat de l'exercice	Réserves de conversion	Totaux capitaux propres part du groupe	Totaux capitaux propres intérêts minoritaires	Totaux capitaux propres
Situation à la clôture 31/12/2008	9 290	100 909	40 308	634	20 979	-47 868	124 252	305	124 556
- Résultat global de l'exercice									
. Résultat net					21 724		21 724	311	22 035
. Pertes et profits de conversion						26 768	26 768	1 200	27 968
. Actifs financiers disponibles à la vente			1 146				1 146	92	1 238
. Instruments de couverture de flux de trésorerie			-207				-207		-207
- Opérations sur actions propres				-730			-730		-730
- Paiement en actions							0		0
- Opérations sur stocks options			224				224		224
- Affectation du résultat			20 979		-20 979		0		0
- Dividendes versés par la mère			-5 549				-5 549		-5 549
- Variation de périmètre et divers			-28 292			7 195	-21 097	-338	-21 435
Situation à la clôture 31/12/2009	9 290	100 909	28 609	-96	21 724	-13 905	146 531	1 570	148 100
- Résultat global de l'exercice							0		
. Résultat net					23 230		23 230	5	23 235
. Pertes et profits de conversion						8 220	8 220	202	8 421
. Actifs financiers disponibles à la vente			-5				-5		-5
. Instruments de couverture de flux de trésorerie			584				584		584
- Opérations sur actions propres				1 238			1 238		1 238
- Paiement en actions							0		0
- Opérations sur stocks options			-62				-62		-62
- Affectation du résultat			21 724		-21 724		0		0
- Dividendes versés par la mère			-6 050				-6 050		-6 050
- Variation de périmètre et divers			-11 747				-11 747	-491	-12 238
- Ajustements sur déficits antérieurs			-1 738				-1 738	-154	-1 892
- Reclassement minoritaires / groupe			-1 919				-1 919	1 919	0
Situation à la clôture 31/12/2010	9 290	100 909	29 396	1 142	23 229	-5 686	158 281	3 051	161 332

Les produits et charges directement passés par les réserves (variations des écarts de conversion, plus-values de cession des actions propres et réévaluation des titres disponibles à la vente) s'élèvent à : 503 K€ en 2010 et 1 031 K€ en 2009.

Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2010

(en K€)	Note annexe	31/12/2010	31/12/2009
Flux provenant des activités opérationnelles			
Résultat net de l'ensemble consolidé		23 235	22 035
Charges (produits) sans effets sur la trésorerie			
• Dotations aux amortissements		3 113	2 807
• Dotations / reprises sur autres provisions		110	106
• Plus ou moins-value de cession d'actifs non courant		86	-9
• Rémunération payées en actions		-62	225
Coût de l'endettement financier net		2 084	2 657
Charges d'impôt (exigible et différés)	7.10	10 425	7 645
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		38 990	35 467
Impôt société payé		-8 442	-7 796
Intérêts payés		-2 084	-2 679
Variation du besoin en fonds de roulement.	22	-2 188	-9 438
FLUX DE TRESORERIE OPERATIONNELS		26 276	15 553
Flux d'investissement			
Décaissement sur acquisition			
• immobilisations incorporelles		-4 790	-2 198
• immobilisations corporelles		-3 347	-2 062
• immobilisations financières		-12 760	-11 476
Encaissement sur cessions			
• immobilisations incorporelles		0	1
• immobilisations corporelles		58	189
• immobilisations financières		601	2 024
Incidence des variations de périmètre	22	-8 602	7 711
FLUX NETS DE TRESORERIE SUR INVESTISSEMENTS		-28 839	-5 811
FLUX NETS DE TRESORERIE OPERATIONNELS APRES INVESTISSEMENTS		-2 563	9 742
Flux sur opérations financières			
Dividendes versés par la société mère		-6 050	-5 551
Dividendes versés aux minoritaires		-5	0
Fonds nets reçus par :		0	0
• Augmentation de capital et de prime d'émission		0	0
• Souscription d'emprunt à long terme		17 211	17 945
Rachat / cession d'actions propres		0	0
Remboursement des dettes à long terme.		-22 700	-2 375
TOTAL DES FLUX DE FINANCEMENT		-11 544	10 019
TOTAL DES FLUX DE TRESORERIE		-14 108	19 761
Trésorerie nette à la clôture (A)		27 109	41 261
Trésorerie à l'ouverture (B)		41 261	18 175
Incidence des variations des cours des devises		44	-3 324
Variation trésorerie (B)-(A)		-14 108	19 761
Trésorerie et équivalents de trésorerie		28 047	42 228
Concours bancaires créditeurs		-938	-967
Trésorerie nette ⁽¹⁾		27 109	41 261

⁽¹⁾ dont Graham Land and Estates classé selon IFRS 5 pour 630 K€ au 31/12/2009 et 353 K€ au 31/12/2010.

20.5 Annexe au bilan et compte de résultat consolidés au 31 décembre 2010

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 4 mars 2011.

Ces comptes ne seront définitifs qu'après approbation par l'assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2011.

Sword Group est une société européenne de droit français, située 9 Avenue Charles de Gaulle à Saint Didier au Mont d'Or. Sword Group est soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du code de commerce. L'activité du groupe par métier est décrite à la note 2.6. « Informations sectorielles ».

NOTE 1 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

1.1. Faits marquants de l'exercice

Les principaux faits marquants intervenus au cours de l'exercice écoulé sont les suivants :

- En juin 2010, la société Sword SOL (SARL, au capital de 12,5 K€) basée au Luxembourg a été créée. Elle est détenue à 100 % par Sword Group SE.
- Sword Group SE a racheté des minoritaires de la société Sword SOFT, société consolidée, pour un montant de 9 039 K€.
- Sword Soft a racheté des minoritaires de la société Fircosoft, société consolidée, pour un montant de 3 726 K€.
- En novembre 2010, la société Sword IF (SA, au capital de 400 KCHF) basée en Suisse a été créée. Elle est détenue à 57 % par Sword Services.
- Le 11 octobre 2010, la Société Sword Group SE a acquis 19% du capital de la société chinoise Guangzhou Si Wo Ruanjian Keji Komp. Ltd.

L'incidence des variations de périmètre sur les comptes 2010 est donnée en note 3.

1.2. Evènements post-clôture

Au cours du mois de janvier 2011, une restructuration d'une partie des filiales UK a été opérée. Elle peut se résumer de la façon suivante :

- l'activité CTSpace UK (actif et passif) a été transférée par Sword UK à une nouvelle société créée à cet effet, dénommée CTSpace Ltd, laquelle est une filiale de Sword Soft Ltd,
- l'activité ECM, ABS et HLD (actif et passif) de la société Sword UK a été transférée à une nouvelle société créée à cet effet, dénommée Sword Technology Solutions Ltd, laquelle est une filiale de Sword Soft Ltd,
- la Société Sword UK a changé de dénomination sociale pour devenir Sword Insurance Europe Ltd.

Le Conseil d'Administration de la Société Sword Group SE, dans sa séance du 29 mars 2011, faisant usage de l'autorisation accordée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2009, a attribué 48.000 options de souscriptions d'actions à certains salariés du Groupe.

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du code de commerce, nous vous indiquons qu'excepté ce qui est indiqué ci-dessus, aucun évènement important susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de la situation du Groupe, n'est intervenu ou n'a été connu postérieurement à la date de clôture de l'exercice de la Société.

NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES

2.1. Référentiel appliqué

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés de Sword Group au 31 décembre 2010 et les comptes comparatifs au titre de l'exercice 2009 ont été établis en appliquant le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne. Les normes et interprétations retenues sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) avant le 31 décembre 2010 et qui sont d'application obligatoire à cette date.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias) et comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB), c'est-à-dire les normes IFRS, les normes comptables internationales (IAS) et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (SIC).

2.1.1. Normes, amendement de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1er janvier 2010

Le groupe a appliqué les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivantes à compter de l'ouverture de l'exercice 2010 :

IAS 27 révisée – Etats financiers consolidés et individuels (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2009) ;

IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises (applicable aux regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition est sur le premier exercice ouvert à compter du 1er juillet 2009) ;

D'application prospective, ces révisions ont été sans incidence sur la comptabilisation des regroupements et des variations de pourcentages d'intérêts antérieurs au 1er janvier 2010 lesquelles ont été comptabilisés selon les principes comptables définis par IFRS 3 et IAS 27 ;

Améliorations annuelles des normes IFRS (mai 2008) – amendement d'IFRS relatif au reclassement en « actifs détenus en vue de la vente » de tous les actifs et passifs d'une filiale destinée à être cédée même si le groupe conserve un intérêt résiduel. Cet amendement est applicable en même temps qu'IAS 27R et IFRS 3R ;

Amendement IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation « éléments éligibles à une opération de couverture » (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2009) ;

Amendement IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions : transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2010) ;

Améliorations annuelles des normes IFRS (16 avril 2009), applicables majoritairement aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2010.

L'impact sur les capitaux propres des variations de périmètres de l'exercice liées à l'application des normes IFRS3 révisée et IAS27 révisée est de 11,7 M€.

2.1.2. Normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur

Textes adoptés par l'Union Européenne à la date de clôture

IFRIC 19 – Extinction des passifs financiers avec des instruments de capitaux (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2010) ;

Amendement IAS 32 – Classification des droits de souscription émis (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er février 2010) ;

IAS 24 révisée – Informations à fournir sur les parties liées (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2011).

Le Groupe n'a appliqué aucune de ces nouvelles normes ou interprétations par anticipation et n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers.

Textes non adoptés par l'Union Européenne à la date de clôture

Sous réserve de leur adoption définitive par l'Union européenne, les normes, amendements de normes et interprétations, publiées par l'IASB et présentées ci-dessous, sont d'application obligatoire au 1er janvier 2011 (à l'exception de l'amendement IAS 12 et d'IFRS 9).

Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des impacts consécutifs à la première application de ces nouveaux textes :

IFRS 9 – Instruments financiers : classifications et évaluations (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013) ;

Amendement IAS 12 – Impôt différé : recouvrement d'actifs sous-jacent (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2012) ;

Amendement IFRS 7 « Instruments financiers » : informations à fournir (applicable à compter du 1er juillet 2011) ;

Améliorations annuelles des normes IFRS (6 mai 2010), applicables au Groupe à compter du 1er janvier 2011.

2.2. Règles générales de présentation des états de synthèse

Le bilan consolidé est présenté selon le critère de distinction «courant» / «non courant» défini par la norme IAS 1. Ainsi, les dettes financières, les provisions pour risques et les actifs financiers sont ventilés entre la part à plus d'un an en «non courant» et la part à moins d'un an en «courant».

Le compte de résultat consolidé est présenté par nature, selon le modèle proposé par le Conseil National de la Comptabilité (CNC) dans sa recommandation 2009-R-03 avec la mise en évidence d'un résultat opérationnel courant (ROC).

Le groupe applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie, selon le format recommandé par le Conseil National de la Comptabilité (CNC) dans sa recommandation 2009-R-03.

2.3. Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer les avantages de ses activités. Il est présumé lorsque le groupe détient plus de 50% des droits de vote.

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation sont contrôlées exclusivement par Sword Group et sont donc consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

En vertu du pacte statutaire de la société Sword SOFT, le résultat de l'exercice est entièrement acquis à Sword Group. Sur cette base, l'intégralité du résultat est affectée à Sword Group dans la répartition entre groupe et intérêts minoritaires.

Les soldes et transactions entre sociétés consolidées sont éliminées en consolidation.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est donnée en note 25.

2.4. Jugements de la direction

Certains principes comptables utilisés font appel au jugement de la direction du Groupe en ce qui concerne, en particulier, trois domaines :

- la détermination du niveau de reconnaissance des revenus, selon la méthode de l'avancement, en ce qui concerne les contrats au forfait (cf 2.16.) (IAS 11)
- l'appréciation du caractère immobilisable des dépenses de développement en lien avec les critères définis par IAS 38 (cf 2.10.1.)
- l'évaluation des goodwill.

2.5. Estimations de la direction

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux règles édictées par les IFRS, implique que la direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur la valeur comptable de certains actifs, passifs, produits, charges, ainsi que sur les informations données en annexe.

Les estimations et hypothèses font l'objet de révisions régulières, et au minimum à chaque clôture d'exercice. Elles peuvent varier si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul de la valorisation des goodwill et des dettes pour compléments de prix, l'évaluation des provisions et l'évaluation des paiements en actions (IFRS 2).

2.6. Information sectorielle

L'analyse des critères prévus par la norme IFRS 8 permettant de déterminer des secteurs opérationnels et des secteurs géographiques (structure de l'organisation et autonomie, nature des produits et des process, type de clientèle, environnement réglementaire,...) a conduit à l'identification d'un premier niveau d'information sectorielle liée aux secteurs opérationnels, qui se ventilent comme suit :

- L'activité Solutions, spécialisée en intégration de systèmes dans le domaine de la gestion du contenu des systèmes d'information.
Cette activité cible principalement des marchés régulés et donc travaille au niveau de la gestion de la conformité (compliance management).

Ce département appuie sa stratégie sur des composants logiciels :

- techniques (en document management, systèmes d'information géographique, ...)
 - métier (gestion d'offices de marques et brevets, collectivités locales, ...).
- L'activité Produits, intégrant :
 - l'anti-money laundering (AML), logiciels de lutte contre l'argent sale, ciblant le marché mondial.
 - les produits de GRC (Governance Risk and Compliance management)

Ce domaine recouvre les activités purement GRC, les activités de document management et les activités de gestion de grands projets.

- les produits ciblant, dans un premier temps, la réassurance, puis maintenant l'assurance et la santé. La stratégie initiale ciblait principalement l'Angleterre et s'est maintenant étendue à l'Europe continentale, l'Irlande, les US et les Bermudes.
- les produits de gestion d'actifs (Asset Management), avec comme principal vecteur les sociétés de leasing de véhicules. Comme pour l'activité précédente, outre le marché anglais, ces produits ciblent aussi les marchés de l'Europe continentale et du Moyen-Orient.

Le segment Produits est désormais divisé en deux UGT, la première (UGT1) concerne les sociétés dont les produits sont loués ou vendus selon un SaaS modèle et la seconde (UGT2) concerne les sociétés de produits qui commercialisent les outils vendables sur étagère.

Le groupe n'est pas organisé par secteurs géographiques (il n'existe pas de responsables autonomes ni de reportings par régions identifiées,...).

2.7. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes consolidés du groupe Sword sont établis dans la monnaie en vigueur en France, l'euro.

La monnaie de fonctionnement des filiales étrangères du groupe correspond à la monnaie locale en vigueur. Le groupe n'a pas de filiales situées dans un pays hyper-inflationniste.

La conversion des comptes des filiales étrangères dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, s'effectue de la manière suivante :

Tous les éléments d'actif et de passif (hors composantes des capitaux propres) sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice,

Les produits et les charges (y compris les dotations aux amortissements et provisions) sont convertis au cours moyen de la période,

Les composantes des capitaux propres sont converties au cours historiques,

Les écarts de conversion constatés, tant sur les capitaux propres d'ouverture que sur le résultat de l'exercice, sont inscrits dans les capitaux propres sous la rubrique "réserve de conversion" inclus dans les réserves-part du groupe,

La réserve de conversion est constatée en résultat lors de la cession de la filiale.

2.8. Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction.

Les écarts entre le cours de change à l'origine et le cours de règlement sont constatés en résultat.

En fin d'exercice, les créances et les dettes libellées en devises sont converties au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits au compte de résultat. Les écarts de change constatés sur des créances et dettes inter-compagnies sont maintenus en résultat en consolidation.

Les écarts de change au compte de résultat sont rattachés à la rubrique correspondante du résultat opérationnel, s'ils se rattachent à des opérations commerciales (achats, ventes,...) et en coût de l'endettement financier, s'ils se rattachent à des placements ou à des dettes financières.

Les écarts de change latents relatifs à une dette financière qui fait partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère, et dont le règlement n'est ni planifié ni probable, ni prévisible dans un avenir proche, sont imputés directement en réserves de conversion. Ils sont constatés en résultat lors de la cession de la filiale, ou du remboursement de la dette.

La société n'a pas mis en place d'instruments de couverture de change.

2.9. Goodwill

Les fonds de commerce, acquis antérieurement à la transition aux normes comptables internationales, sont traités comme des goodwill dans la mesure où leur caractère identifiable, au sens de la norme IAS 38, n'a pu être démontré.

Les regroupements d'entreprises intervenus depuis le 1^{er} janvier 2004 sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique l'évaluation des actifs et des passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur, en conformité avec les règles prévues par la norme IFRS 3.

Les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés selon la norme IFRS 3 révisée, Regroupements d'entreprises, et IAS 27 amendée, Etats financiers consolidés et individuels. L'application de ces normes révisées est prospective.

Les goodwill liés à des entreprises étrangères sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de l'entreprise acquise.

Les goodwill sont rattachés à une unité génératrice de trésorerie lors de l'acquisition, en fonction des synergies attendues par le groupe.

Les goodwill font l'objet de tests de dépréciation chaque année selon les principes généraux définis dans la note 2.14 en application de la norme IAS 36. Les dépréciations constatées ne peuvent être reprises en résultats avant la cession de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill est rattaché.

2.10. Immobilisations incorporelles

2.10.1. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont constatés en charges.

Les frais de développement sont immobilisés dès lors qu'ils remplissent l'ensemble des critères suivants prévus par la norme IAS 38 :

- la faisabilité technique,
- l'intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou le vendre,
- la capacité à l'utiliser ou le vendre,
- la démonstration que l'actif générera des avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité actuelle ou future des ressources permettant de réaliser le projet,
- la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

Les frais de développement répondant aux critères ci-dessus sont constatés à l'actif à hauteur des coûts directs affectés au projet. Ils sont amortis à compter de la commercialisation du projet et sur la durée d'utilité attendue du projet. Conformément à la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur de ces actifs incorporels, ceux-ci font l'objet d'une revue détaillée (cf note 2.14.) afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable. Des tests de dépréciation sont réalisés chaque année selon les modalités définies en note 2.14. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable.

2.10.2. Autres immobilisations incorporelles

Elles sont essentiellement constituées de logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont constatées au coût d'acquisition, frais accessoires inclus.

L'ensemble des immobilisations incorporelles est à durée de vie définie et par conséquent amorti sur la durée d'utilité attendue, de manière linéaire sur 3 ans. Une dépréciation est constatée, le cas échéant, lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable (cf note 2.14).

2.11. Immobilisations corporelles

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition, majoré des frais accessoires et des autres coûts directement attribuables à l'actif.

Les immobilisations corporelles sont à durée de vie définie, à l'exception des terrains.

Un amortissement est constaté selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation attendue par le groupe.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

- Matériel de transport 5 ans
- Matériel de bureau 3 à 5 ans
- Matériel informatique 3 ans
- Mobilier de bureau 10 ans

Les modalités d'amortissement sont révisées chaque année. Les modifications sont constatées de manière prospective, lorsque l'impact est significatif.

Une dépréciation est constatée, le cas échéant, lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable (cf note 2.14).

Compte tenu de la nature des actifs corporels, la comptabilisation par composants n'est pas applicable.

La société Sword Group ne détient pas d'immeuble de placement.

2.12. Contrats de location

Les contrats de location sont immobilisés lorsqu'ils sont qualifiés de location-financement, c'est à dire qu'ils ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens loués. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17 (ex : transfert automatique de propriété, existence d'une option d'achat intéressante,...). Les contrats de location-financement sont constatés à l'actif et amortis selon les règles applicables à la nature du bien, la contrepartie étant constatée en dettes financières. Les charges de loyers sont ventilées entre la part liée au remboursement de l'emprunt, constatée en diminution de la dette, et la part liée aux frais financiers, reclassée en coût de l'endettement financier net.

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyers sont maintenues en charges opérationnelles.

2.13. Activités destinées à être cédées ou abandonnées

Conformément à la norme IFRS 5 « actifs non courants destinés à être cédés et abandons d'activités », les actifs non courants disponibles immédiatement pour la cession, pour lesquelles un plan de cession ainsi que les actions nécessaires à trouver un client sont engagés et dont la vente à moins d'un an est très probable sont classées comme étant destinées à être cédées. Ces actifs non courants sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur nette de frais de cession, au besoin par le biais d'une dépréciation.

2.14. Tests de dépréciation

Des tests de dépréciation sont réalisés chaque année, pour tous les actifs non amortis (actifs à durée de vie indéterminée) et pour les actifs amortis lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur. Les actifs à durée de vie indéterminée concernent uniquement les goodwill.

L'analyse des dépréciations est réalisée en fonction des actifs testés, soit au niveau des actifs individuels, soit au niveau des unités génératrices de trésorerie (plus petit groupe identifiable d'actifs générant des entrées de flux largement indépendants de ceux générés par les autres groupes). Les goodwill sont ainsi testés au niveau des unités génératrices de trésorerie qui correspondent aux secteurs opérationnels (cf note 2.6.).

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou du groupe d'actif est supérieure à sa valeur comptable. La valeur recouvrable est égale à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession lorsqu'elle peut être mesurée de manière fiable et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée chaque année et pour chaque UGT par un expert, conformément à la norme IAS 36 : elle correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, attendus de l'utilisation continue des actifs et de leur sortie à la fin de l'utilisation prévue par l'entreprise. Elle ne prend pas en compte l'impact de la structure financière, l'effet d'impôt, ni les restructurations non engagées.

Les dépréciations constatées sur une unité génératrice de trésorerie sont imputées en priorité sur le goodwill, puis sur la valeur des autres composants de l'unité, dans la limite de la valeur recouvrable. Les dépréciations viennent modifier les bases amortissables. Les dépréciations sur les goodwill sont irréversibles.

La répartition de l'activité entre les différentes UGT a été revue en 2007 pour mieux refléter la génération de cash flows indépendants en lien avec l'évolution des métiers du groupe. En outre, la mise en application d'IFRS 8 n'a pas remis en question cette répartition.

Le segment Produits est désormais divisée en deux UGT, la première (UGT1) concerne les sociétés dont les produits sont loués ou vendus selon un SaaS modèle et la seconde (UGT2) concerne les sociétés de produits qui commercialisent les outils vendables sur étagère.

Le segment Solutions comprend une UGT (UGT 3), qui concerne les sociétés spécialisées en intégration de systèmes dans le domaine de la gestion du contenu des systèmes d'information.

Les principaux paramètres pris en compte sont repris ci-dessous :

Horizon des prévisions : 3 ans,

- Prise en compte d'une valeur terminale calculée en tenant compte d'un flux normatif actualisé et d'un taux de croissance à l'infini propre à chaque secteur d'activité,
- Taux d'actualisation spécifique à chaque secteur d'activité. Le taux d'actualisation est déterminé à partir du taux sans risque (taux moyen de l'Euroswap à 10 ans : 3,5%), majoré d'une prime de risque de marché pour la Zone Euro de 5,75 %, d'un coefficient bêta spécifique au secteur d'activité et d'une prime de risque spécifique pour tenir compte de la taille des entités. Les taux d'actualisation s'élèvent à 11.53 % pour l'UGT 1, 10.83 % pour l'UGT 2 et 11.23 % pour l'UGT 3.
- Taux de croissance des flux au-delà de la période budgétaire retenu est de 2 %.

2.15. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont constitués essentiellement :

- de dépôts et cautionnements considérés comme des actifs constatés selon la méthode du coût (cf note 2.22 sur les instruments financiers)
- et de titres de sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable qui sont comptabilisés comme des actifs financiers disponibles à la vente c'est-à-dire évalués à leur juste valeur ; la variation de valeur de ces actifs destinés à la vente est enregistrée par capitaux propres.

Une dépréciation est constatée, lorsque les flux de trésorerie attendus sont inférieurs à la valeur comptable.

2.16. Créances clients et autres actifs financiers courants et règles de constatation du chiffre d'affaires

Les créances commerciales sont enregistrées initialement à leur valeur nominale d'origine. Elles font l'objet d'une actualisation lorsque leur ancienneté est supérieure à 1 an.

Une dépréciation est constatée, lorsque les flux de règlement attendus estimés à la clôture sont inférieurs à la valeur comptable. L'analyse du risque tient compte de critères tels que l'ancienneté de la créance, l'existence d'un litige, ou la situation financière du client.

Le chiffre d'affaires est constaté lorsque l'essentiel des risques et avantages est transféré au client, lorsque le montant des revenus et des coûts associés peuvent être déterminés de manière fiable, et que les avantages économiques associés à la transaction iront à la société.

Les activités de Sword Group et de ses filiales se répartissent en deux familles principales qui présentent des caractéristiques de génération de revenus différentes :

Ventes de logiciels et prestations associées

Les ventes de logiciels et prestations associées concernent d'une part, la vente de logiciels et, d'autre part, la réalisation de prestations d'installation, de maintenance et de formation.

Le fait générateur de la vente de logiciels correspond à la livraison électronique des logiciels ; pour certaines applications nécessitant des adaptations et paramétrages complexes, la prise en compte de la vente est réalisée lors de la mise en service du logiciel chez le client.

Les prestations associées sont enregistrées en chiffre d'affaires au fur et à mesure de leur réalisation :

- les prestations de formation sont facturées à l'issue de la prestation,
- les produits de maintenance sont constatés prorata temporis et linéairement sur la durée du contrat,
- les prestations d'assistance sont facturées au fur et à mesure de leur réalisation.

Prestations d'ingénierie et de conseil

Ces prestations font l'objet d'un suivi par projet et sont constatées en chiffre d'affaires à l'avancement, lorsque les critères prévus par la norme sont respectés (évaluation fiable du produit, de la marge et de l'avancement).

Un produit différé est constaté, à hauteur des montants facturés d'avance.

Par ailleurs, conformément à IAS 18.20, les prestations de services sont comptabilisées en chiffre d'affaires lorsqu'elles répondent aux critères suivants :

- probabilité que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise,
- évaluation fiable du montant des produits,
- évaluation fiable du degré d'avancement,
- évaluation fiable des coûts encourus.

2.17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie se décompose en soldes bancaires, en valeurs mobilières de placement offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement inférieure à 3 mois lors de leur acquisition, et ne présentant aucun risque. Ils comprennent essentiellement des fonds monétaires en euros.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont constatées en produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

2.18. Avantages accordés au personnel

Avantages à court terme

Les avantages à court terme (salaires, charges sociales, congés payés,...) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.

Avantages postérieurs à l'emploi

Régimes à cotisations définies : l'obligation du groupe est limitée au versement de cotisations : ils correspondent aux régimes de retraite légale et complémentaire. Les cotisations sont constatées en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.

Régimes à prestations définies : le groupe a l'obligation de payer des niveaux de prestations convenus aux membres de son personnel en activité ainsi qu'aux anciens salariés, les risques actuariels incombent alors au groupe : ils correspondent aux engagements de fin de carrière définis par les conventions collectives ou les accords d'entreprise. L'engagement est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles (taux de mortalité, taux de turn over, taux d'actualisation et taux d'augmentation de salaire,...). Le détail des hypothèses actuarielles retenues est communiqué en note 17.1.

En raison des faibles montants en jeu, le groupe a opté pour la comptabilisation immédiate en résultats des écarts actuariels.

L'engagement est constaté au bilan en passifs non courants, pour le montant de l'engagement total, ajusté du coût des services passés différés. Le coût des services passés, lié à des modifications de régime est constaté immédiatement en résultats pour la partie acquise et différé sur la durée moyenne d'acquisition des droits pour la partie non acquise.

La réduction ou la liquidation d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi donne lieu à la reprise immédiate, par le compte de résultat, des engagements antérieurement comptabilisés.

Le groupe Sword Group n'externalise pas la gestion et le financement des indemnités de départ à la retraite auprès d'un fonds externe.

La variation de la provision sur l'exercice est constatée intégralement au compte de résultat, en résultat opérationnel, la ventilation du résultat entre ses différentes composantes est donnée en annexe (coût des services rendus, le coût financier, indemnités versées, écarts actuariels,...).

Autres avantages à long terme

Les seuls avantages à long terme sont liés à la participation des salariés. Ils sont comptabilisés en passifs non courants pour la partie supérieure à 1 an.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail (exemple : indemnité de licenciement) sont comptabilisées lors de la mise en œuvre d'une procédure.

Transactions rémunérées par des paiements en actions et assimilés (options de souscription,...).

Paiements qui se dénouent en trésorerie :

Pour l'octroi d'options de souscription dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie, la société évalue les services rendus par les employés à la date d'attribution du plan. L'évaluation est faite en utilisant une approche Black & Scholes.

La juste valeur de l'avantage est constatée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits et en passifs courants ou non courants, en fonction de l'échéance.

La juste valeur initiale est actualisée à chaque date de clôture pendant la durée de vie du plan, les variations de juste valeur étant constatées en charges de personnel.

Paiements qui se dénouent en actions :

Pour l'octroi d'options dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres, le Groupe évalue la juste valeur des instruments à la date d'attribution. L'évaluation est faite en utilisant une approche Black & Scholes.

La juste valeur est figée à la date d'attribution, elle est comptabilisée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, avec pour contrepartie un compte de réserves spécifique. Le montant comptabilisé tient compte du nombre de bénéficiaires et d'hypothèses de départ. La charge est recalculée à chaque date de clôture, après mise à jour des bénéficiaires et des hypothèses de départ, la variation par rapport à la charge cumulée de l'exercice précédent étant constatée en charges de personnel.

A l'échéance de la période d'acquisition, le montant des avantages cumulés comptabilisés est maintenu en réserves, que les options aient été levées ou non.

2.19. Provisions (hors engagement de retraite), actifs et passifs éventuels

Une provision doit être comptabilisée si :

- le groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, existant indépendamment d'actions futures du groupe,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions comprennent essentiellement :

- les provisions pour risques chantiers, qui sont liées à des litiges portant sur des contrats. Elles sont déterminées au cas par cas en fonction du risque estimé,
- les provisions pour risques contentieux, qui correspondent à des litiges intervenus suite à des opérations de regroupements d'entreprise. Les provisions sont constituées en fonction du risque estimé par la société,
- les provisions pour les litiges prud'homaux.

Les provisions sont ventilées entre passif courant et passif non courant en fonction de l'échéance attendue. Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées si l'impact est significatif.

Une information est donnée en annexe sur les actifs et passifs éventuels, si l'impact est significatif, sauf si la probabilité de survenance est faible.

2.20. Imposition sur les bénéfices

Impôts exigibles

L'impôt exigible est celui calculé pour chacune des entités selon les règles fiscales leurs étant applicables. Les impôts exigibles sont présentés distinctement en passifs courants.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt en vigueur à la date de clôture de chaque exercice, applicables à la période de reversement attendue.

Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables en consolidation des actifs et passifs consolidés, à l'exception de celles liées aux goodwill, et aux bénéfices non distribués des sociétés consolidées (sauf lorsque la distribution est prévisible selon la définition de la norme IAS 12). De même, les impôts différés sont comptabilisés sur les écritures d'harmonisation des comptes sociaux avec les comptes consolidés.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, ou lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs.

Pour apprécier la capacité du groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévisions de résultats fiscaux futurs,
- part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluses dans les pertes passées,
- historique des résultats fiscaux des années précédentes,
- et, le cas échéant, stratégie fiscale comme la cession envisagée d'actifs sous-évalués.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entité fiscale, quelle que soit leur échéance, dès lors que l'entité fiscale a le droit de procéder à la compensation de ses actifs et passifs d'impôts exigibles, et que les actifs et passifs d'impôts différés concernés sont prélevés par la même administration fiscale.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés en actifs et passifs non courants.

Les impôts différés calculés sur des éléments directement enregistrés en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.21. Note CET income tax

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par deux nouvelles contributions :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C. F. E.) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle ;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C. V. A. E.) assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Au 31 décembre 2009, le groupe comptabilisait la taxe professionnelle en charge opérationnelle.

A la suite du changement fiscal mentionné ci-dessus, le groupe a réexaminé le traitement comptable de l'impôt en France au regard des normes IFRS, en tenant compte des derniers éléments d'analyse disponibles sur le traitement comptable des impôts et taxes, et notamment ceux fournis par l'IFRIC.

Le groupe a considéré que le changement fiscal mentionné ci-dessus conduisait en réalité à remplacer la taxe professionnelle par deux nouvelles contributions de natures différentes :

- La CFE, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières et qui peut, le cas échéant, faire l'objet d'un plafonnement à un pourcentage de la valeur ajoutée, présente des similitudes importantes avec la taxe professionnelle et sera donc comptabilisée en 2010 comme cette dernière en charges opérationnelles ;
- La CVAE, qui selon l'analyse du groupe répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables »). Pour conduire son analyse, la société a notamment pris en considération les décisions de rejet d'ajout du sujet à son agenda formulées par l'IFRIC en mars 2006 et mai 2009 sur la question du champ d'application de la norme IAS 12 « impôts sur le résultat ». L'IFRIC a en effet précisé que, pour entrer dans le champ d'IAS 12, un impôt doit être calculé sur la base d'un montant net de produits et de charges et que ce montant net peut être différent du résultat net comptable. Le groupe a jugé que la CVAE remplissait les caractéristiques mentionnées dans cette conclusion, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la CVAE.

Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la CVAE en tant qu'impôt sur le résultat a conduit à comptabiliser des impôts différés relatifs aux différences temporelles existant à cette date, par contrepartie d'une charge nette au compte de résultat de l'exercice, la loi de finances ayant été votée en 2009. Cette charge d'impôt différé est présentée sur la ligne « impôt sur le résultat ». Le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE est présenté sur cette même ligne.

L'impact de la comptabilisation de la CVAE en impôt s'élève à 362 K€ au 31 décembre 2010.

2.22. Instruments financiers

Autres instruments financiers

Les autres instruments financiers sont constitués des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés.

Les règles de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers sont déterminées par rapport à la classification suivante, qui ne correspond pas à des rubriques identifiées du bilan consolidé :

Actifs et passifs constatés au coût amorti : cette rubrique correspond aux prêts, aux créances clients, aux dettes fournisseurs, aux dépôts et cautionnements et autres créances ou dettes commerciales. Ces instruments sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur, qui en pratique est proche de la valeur nominale. Ils sont évalués à la clôture au coût d'origine, diminué des amortissements en capital déterminés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et ajustés le cas échéant de dépréciations en cas de perte de valeur. Pour les actifs et passifs dont l'échéance est inférieure à 12 mois, la valeur nominale d'origine est considérée équivalente à la valeur au coût amorti. Les règles détaillées d'évaluation ont été présentées ci-dessus dans des notes spécifiques.

Actifs et passifs financiers désignés en tant que « juste valeur par le résultat » : ils comprennent uniquement les valeurs mobilières de placement telles que SICAV ou FCP, qui font l'objet de valeurs liquidatives régulièrement ainsi que les instruments dérivés. Les valeurs comptables sont ajustées sur les justes valeurs à la date de clôture, les écarts de juste valeur étant constatés en résultat,

Placements détenus jusqu'à l'échéance : non applicables dans le groupe.

Actifs financiers disponibles à la vente : ils correspondent :

- à des participations minoritaires non consolidées dans des sociétés cotées (titres disponibles à la vente). Ces titres sont évalués à leur juste valeur cotée à la clôture de l'exercice. La variation de juste valeur par rapport à la valeur d'origine est enregistrée directement dans les capitaux propres. Lorsqu'une diminution de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement en capitaux propres et qu'il existe une indication objective de la dépréciation de cet actif, la perte cumulée qui a été comptabilisée directement en capitaux propres doit être sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat.
- à des titres de participation non consolidés non cotés, évalués au coût, leur juste valeur ne pouvant être estimée de manière fiable. Des tests de dépréciation sont réalisés à chaque clôture, par rapport à la valeur d'utilité des titres. Les dépréciations éventuelles sont constatées en résultats et ne peuvent être reprises par résultat que lors de la cession des titres.

La note 20 ci-après spécifique aux instruments financiers fournit les informations suivantes relatives à chacune des catégories d'instruments financiers présentées ci-dessus :

- positionnement et valeur au sein des postes du bilan actif et passif
- juste valeur à la clôture
- incidences sur le compte de résultat de l'exercice et les capitaux propres
- sensibilité aux différents risques : risque de marché (taux, devises), risque de liquidité et risque de crédit.

2.23. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constaté selon les règles définies à la note 2.16 ci-dessus. Il comprend le résultat de change lié aux ventes.

Les escomptes pour paiement comptant sont présentés en diminution du chiffre d'affaires.

Les produits constatés qui ne sont pas la contrepartie d'une prestation réalisée vis à vis des tiers (production immobilisée, transferts de charges,...), sont présentés en diminution des charges correspondantes.

2.24. Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation comprennent les autres produits et charges tels qu'abandons de créances à caractère commercial, les produits et charges divers de gestion.

2.25. Eléments opérationnels non courants

Les éléments opérationnels non courants sont constitués des rubriques « Résultats sur cession et dépréciation d'actifs » et « autres produits et charges opérationnels non courants ». Ils correspondent à des produits et charges inhabituels ou peu fréquents et de montant significatif, autres que le résultat lié aux activités cédées, tels que :

- résultats de cession et dépréciation des goodwill, des immobilisations corporelles et incorporelles répondant à cette définition,
- résultat de cession des sociétés consolidées,
- coûts nets de restructuration significatifs.

2.26. Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement financier brut, qui correspond aux charges d'intérêts sur la dette financière consolidée (emprunts, dettes sur contrat de location-financement,...),
- diminué des produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les autres produits et charges financiers sont constitués :

- des dividendes reçus des participations non consolidées,
- des cessions de titres non consolidés,
- de l'effet de l'actualisation des créances et dettes commerciales,
- du résultat de change sur les transactions financières intercompagnies éliminées en consolidation.

2.27. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, à l'exception des actions d'auto contrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (options de souscription, bons de souscription,...), retraité des actions d'auto contrôle. Leur nombre est déterminé par application de la méthode du rachat d'actions.

Un plan de souscription d'actions est considéré comme dilutif lorsqu'il a pour conséquence l'émission d'actions ordinaires à un cours inférieur au cours moyen de bourse pendant la période.

2.28. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte. Il distingue ainsi les flux issus de l'activité de ceux provenant des opérations d'investissement et de financement.

L'incidence des variations de périmètre est présentée pour un montant net dans les flux d'investissement. Elle correspond au prix effectivement payé au cours de l'exercice, ajusté de la trésorerie active / passive acquise tel que détaillé en note 22.

Les flux de trésorerie liés à l'activité sont ceux générant des revenus et ceux ne répondant pas aux critères de flux d'investissement ou de financement. Le groupe a choisi de classer dans cette catégorie les dividendes reçus et les intérêts versés.

La capacité d'autofinancement est calculée en ajustant le résultat net des dotations aux amortissements et provisions (hors variations de provisions pour actifs circulants), des résultats de cession, et des charges calculées (produits et charges directement imputés sur les réserves tels que les avantages liés aux paiements en actions qui se dénouent par des actions).

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement sont ceux issus des acquisitions et cessions d'actifs à long terme et d'autres actifs non classés en équivalents de trésorerie, nets des dettes fournisseurs d'immobilisations. Les intérêts encaissés sont inclus dans ces flux d'investissement.

Les opérations de financement sont celles qui entraînent une modification de l'importance ou de la nature des capitaux propres ou des dettes de l'entreprise. Les augmentations de capital de l'exercice, les dividendes versés, ainsi que les émissions ou remboursements d'emprunts sont inclus dans cette catégorie.

Les augmentations d'actifs et de passifs n'ayant pas généré de flux de trésorerie sont compensées. Ainsi, les biens financés par crédit-bail au cours de l'exercice ne figurent pas parmi les investissements de l'exercice ; la part des loyers relative au remboursement du capital figure parmi les remboursements d'emprunts de l'exercice.

NOTE 3 : EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les principales modifications intervenues au cours de l'année 2010 dans le périmètre de consolidation sont présentées au paragraphe 1.1.

L'impact sur les capitaux propres des variations de périmètres liées à l'exercice 2010 est présenté en 2.1.1.

Pour rappel, les principales modifications intervenues au cours de l'année 2009 dans le périmètre de consolidation résultaient des évènements suivants :

- Acquisition

	AgencyPort en M\$ ⁽¹⁾
% Acquis	82,5
Secteur d'activité rattaché	Software
Coût d'acquisition	40,08
- dont frais d'acquisition	2,23
- dont complément de prix	-
Juste valeur des actifs acquis	8,3
Juste valeur des passifs acquis	5,1
Réévaluation	-
Actif net réévalué	3,2
Résultat depuis la date d'acquisition	-
Goodwill	37,47
Earn out	-

⁽¹⁾ Cours du dollar à la date d'acquisition (cours fin de mois) : 0,676178 dollar pour 1 euro

La juste valeur des actifs et passifs, détaillée ci-dessus, ne présentait pas de différence avec la valeur comptable de ces actifs et passifs à la date d'acquisition, définies selon le référentiel IFRS.

Les goodwill reconnus à l'occasion de ces acquisitions sont représentatifs d'actifs incorporels, non identifiables de manière distincte au sens d'IAS 38, mais habituels au niveau du secteur d'activité dans lequel évoluent les sociétés acquises.

NOTE 4 : INFORMATION COMPLEMENTAIRE RELATIVE AUX SOCIETES ACQUISES

Aucune acquisition de société intégrée au périmètre de consolidation n'est intervenue sur 2010.

Les produits et le résultat net estimés des sociétés acquises en 2009 pour la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009 sont présentés ci-dessous :

	AgencyPort	
	K\$	K€ ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	22 871	16 415
EBIT	5 000	3 589

⁽¹⁾ 0,717737 dollar pour 1 euro (cours moyen du dollar en 2009)

NOTE 5 : METHODE DE CONVERSION DES ELEMENTS EN MONNAIE ETRANGERE

Le tableau suivant présente les taux de conversion euro contre monnaies étrangères retenus pour la consolidation :

	Taux moyen 31/12/2010	Taux moyen 31/12/2009	Taux de clôture 31/12/2010	Taux de clôture 31/12/2009
Livre sterling	0.860408	0.891046	0.8608	0.8881
Dollar américain	1.326808	1.393268	1.3362	1.4406
Real brésilien	2.334442	2.770566	2.2177	2.5113
Franc suisse	1.38225	1.509454	1.2504	1.4836
Rand sud-africain	9.713542	11.686339	8.8625	10.665984
Roupie indienne	60.631833	67.308339	59.758	67.042102
Dollar australien	1.444175	1.774872	1.3136	1.6008
Dollar Hong Kong	10.307692	10.7997	10.3856	11.1709
Dollar New Zealand	1.839833	2.21519	1.72	1.9803

NOTE 6 : INFORMATION SECTORIELLE

(Après élimination de toutes les transactions inter-compagnies, y compris inter-activités)

Information sectorielle par activité

(K€)	Solutions		Software		Autres activités		Consolidé	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Chiffre d'affaires	81 912	84 145	103 411	96 458				180 603
Résultat opérationnel courant	12 302	7 912	21 703	24 119			34 005	32 031
Produits et charges opérationnels non courants (y/c cessions)	-55	-189	12	4 552	-357	-124	-400	4 239
Frais financiers ⁽¹⁾					-55	6 590	-55	6 590
Impôts					10 425	7 645	10 425	7 645
Résultat net	12 247	7 723	21 715	28 671	-10 727	-14 359	23 235	22 035
Actifs sectoriels	94 238	79 894	223 998	250 901			318 236	330 795
Actifs du siège et autres actifs non affectés					37 167	14 431	37 167	14 431
Actif total consolidé	94 238	79 894	223 998	250 901	37 167	14 431	355 403	345 226
Passifs sectoriels	94 238	79 894	223 998	250 901			318 236	330 795
Passifs du siège et autres passifs non affectés					37 167	14 431	37 167	14 431
Passif total consolidé	94 238	79 894	223 998	250 901	37 167	14 341	355 403	345 226
Investissements	2 194	3 045	3 245	27 246	5	19	5 444	30 310
Dotations aux amortissements	1 229	1 318	1 876	1 474	8	16	3 113	2 808
Charges nettes calculées hors amortissements	68	71	42	-4	-	39	110	106

⁽¹⁾ total des rubriques coût de l'endettement financier net et des autres produits et charges financiers.**NOTE 7 : COMPTE DE RESULTAT****7.1. Salaires et charges sociales**

Les charges de personnel peuvent s'analyser comme suit :

(en K€)	12/10	12/09
Avantages à court terme / rémunérations brutes	74 281	68 925
Avantages à court terme / charges sociales	13 930	12 358
Avantages liés aux paiements en actions	(62)	225
Avantages long terme (participation et intéressement)	426	220
Autres avantages	218	328
Total	88 793	82 056

La charge nette liée aux engagements de retraite est donnée en note 17.1.

Effectif moyen consolidé :

	12/10	12/09
Effectif facturable	1 195	1 274
Effectif non facturable	244	224
Total	1 439	1 498

7.2. Amortissements et provisions / dépréciations

Les amortissements et provisions / dépréciation inclus dans les charges opérationnelles se ventilent comme suit :

(en K€)	12/10	12/09
Amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles	3 113	2 807
Dépréciation des créances clients et autres créances	(666)	(602)
Provisions nettes	110	54
Total	2 557	2 259

7.3. Frais de recherche et développement

(en K€)	12/10	12/09
Total de dépenses engagées	(20 550)	(17 162)
Frais de développement activés (Note 9)	3 553	1 010
Frais non activés (1)	(16 997)	(16 152)
Amortissements des frais de développements antérieurement activés (Note 9)	78	87
Total	(16 919)	(16 065)

(1) constatées en autres achats et charges externes et en salaires et traitements

Les frais de recherche et développement concernent :

- le développement de composants logiciels destinés à l'activité "services",
- la maintenance corrective et évolutive des produits,
- le développement de nouveaux produits.

7.4. Autres produits et charges d'exploitation

Ils correspondent essentiellement à des abandons de créance à caractère commercial et des jetons de présence.

7.5. Résultats de cession

(en K€)	12/10	12/09
Frais de cession	(157)	(2 014)
Résultat de cession titres non consolidés	47	
Résultat de cession SWORD BTS/SWORD ENERGY		5 983
Résultat de cession INFOTECHNO		110
Résultat de cession NEXTECH		453
Résultat de cession sur immobilisations incorporelles		
Résultat de cession sur immobilisations corporelles	24	22
Total	(86)	4 554

7.6. Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants incluent les montants suivants :

(en K€)	12/10	12/09
Frais de transfert de siège		(79)
Annulation de créances	(327)	(48)
Régularisation d'impôts		
Loyer exceptionnel		
Indemnité de rupture de contrat		
Autres charges non courantes	(185)	(259)
Autres produits non courants	198	70
Total	(314)	(316)

7.7. Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie-

(en K€)	12/10	12/09
Produits financiers de participations non consolidées		
Produits de placements	1	9
Total	1	9

7.8. Coût de l'endettement financier brut

(en K€)	12/10	12/09
Intérêts sur contrats de location-financement		
Intérêts sur emprunts et dettes assimilées	(3 578)	(3 674)
Autres charges financières		
Autres produits financiers	1 494	1 008
Total	(2 084)	(2 666)

7.9. Autres produits et charges financières

(en K€)	12/10	12/09
Perte de change sur opérations financières	(10 851)	(13 294)
Autres charges financières	(228)	(370)
Gain de change sur opérations financières	12 949	9 181
Autres produits financiers	268	549
Total	2 138	(3 934)

Les pertes et gains de change sur opérations financières correspondent au résultat de change sur les opérations de change intragroupes éliminées en consolidation (avances en compte-courant...).

7.10. Analyse de la charge d'impôt sur les bénéfices

7.10.1. Structure de la charge d'impôt-société

(en K€)	12/10	12/09
Impôt courant (Note 7.10.1.A)		
Impôt courant sur les bénéfices	10 445	7 270
Impôts différés		
Impôts différés de la période	(20)	375
Divers		
Total	10 425	7 645

A. Impôts courants

La charge d'impôts courants est égale aux montants d'impôt sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Par suite de la cession interne au groupe des titres Sword SA détenus par Sword Group à Sword SOFT Ltd et de la fusion absorption de Sword SAS par Sword SA, le régime d'intégration fiscale a cessé ses effets à compter du 1^{er} janvier 2009.

B. Impôts différés

La charge d'impôts différés est déterminée selon la méthode comptable précisée en note 2.20.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33 %. Le taux d'impôt sur les sociétés attendu pour les exercices clos le 31 décembre 2009 et 31 décembre 2010 est de 33,33 %.

7.10.2. Taux effectif d'impôt

(en K€)	12/10	12/09
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	33 660	29 654
Taux moyen d'imposition en vigueur en France	33,33 %	33,33 %
Impôt attendu	11 219	9 884
Incidence		
▪ Différences définitives entre résultat comptable et résultat taxable	(449)	(717)
▪ Différences permanentes sur écritures de consolidation	10	(222)
▪ Ecart de taux sur cession de titres de participation	-	-
▪ Différentiel de taux sur les filiales étrangères	(936)	(1 069)
▪ Non-activation du produit d'IS sur déficits fiscaux	743	843
▪ Utilisation des déficits fiscaux non reconnus à l'ouverture	(618)	(221)
▪ Crédit d'impôt	-	(393)
▪ Divers	456	(460)
Impôt effectivement constaté	10 425	7 645
Taux effectif d'impôt	30.97 %	25.70 %

7.10.3. Impôts différés au bilan

Soldes	2010	2009
Impôts différés actifs		
- impôt différés activables	1 438	884
- dont non reconnus		
Impôts différés actifs comptabilisés	1 438	884
Impôt différés passifs	-1 784	-852
Impôts différés nets	-346	32

La variation des impôts différés constatés au bilan est détaillée ci-dessous par rubrique comptable du bilan :

- Soit pour l'exercice 2010

en K€	31/12/09	Impact résultat	Impact situation nette	Change	Périmètre	Autres	31/12/10
Provisions	45	-9					36
Immobilisations incorporelles et corporelles	-585	-59	-168	-40			-852
Différences temporelles générées sur d'autres postes du bilan	572	-411	-148	-43			-30
Déficits reportables et crédits d'impôts		500					500
Actifs bruts et passifs différés	32	21	-316	-83			-346

- Soit pour l'exercice 2009

en K€	31/12/08	Impact résultat	Impact situation nette	Change	Périmètre	Autres	31/12/09
Provisions	39	6					45
Immobilisations incorporelles et corporelles	-458	-143		16			-585
Différences temporelles générés sur d'autres postes du bilan	389	-238	417	4			572
Déficits reportables et crédits d'impôts							
Actifs bruts et passifs différés	-30	-375	417	20			32

7.11. Résultat par action

Les modalités de calcul du résultat de base par action et du résultat dilué par action ont été indiquées en note 2.27.

En euros	12/10	12/09
Résultat net par action non dilué		
▪ Nombre moyen total d'actions	9 289 965	9 289 965
▪ Résultat net total	23 234 985	22 034 885
▪ Résultat net par action non dilué	2,50	2,37
Résultat net par action dilué		
▪ Nombre moyen total d'actions	9 289 965	9 289 965
▪ Nombre d'actions liés aux stocks options	61 493	9 322
	(équivalent actions)	(équivalent actions)
▪ Nombre d'actions liés aux BSA	0	0
	(équivalent actions)	(équivalent actions)
▪ Nombre total de titres	9 351 458	9 299 287
▪ Résultat net total	23 234 985	22 034 885
▪ Résultat net par action dilué	2,48	2,37

NOTE 8 : GOODWILL

La variation du poste est la suivante pour l'exercice 2010 :

(en K€)	12/09	Acquisition s-dotations	Ajustements des earn out sur acquisitions antérieurs	Autres ajustem ents ⁽¹⁾	Cessions	Effet de taux	12/10
GOODWILL							
Valeurs brutes	181 389	417		- 3 109		8 650	187 347
Dépréciations							
Net	181 389	417		- 3 109		8 650	187 347

⁽¹⁾ Cet ajustement concerne l'imputation de l'impôt sur les déficits reportables, non activés et utilisés.

La variation du poste est la suivante pour l'exercice 2009 :

(en K€)	12/08	Acquisition s-dotations	Ajustements des earn out sur acquisitions antérieurs	Autres ajustem ents ⁽¹⁾	Cessions	Effet de taux	12/09
GOODWILL							
Valeurs brutes	177 892	26 147	-830		-29 977	8 157	181 389
Dépréciations							
Net	177 892	26 147	-830		-29 977	8 157	181 389

La ventilation des goodwill par unité génératrice de trésorerie (UGT) est la suivante au 31 décembre 2010 :

(K€)	31/12/2010
UGT1 : Produits vendus comme un service (SaaS)	145 455
UGT2 : Produits vendus en l'état	4 668
UGT3 : Services	37 224
Total consolidé	187 347

La ventilation des goodwill par unité génératrice de trésorerie (UGT) est la suivante au 31 décembre 2009 :

(K€)	31/12/2009
UGT1 : Produits vendus comme un service (SaaS)	141 553
UGT2 : Produits vendus en l'état	4 662
UGT3 : Services	35 174
Total consolidé	181 389

La mise en œuvre des tests de dépréciation par un expert, selon les modalités décrites en note 2.14. ci-dessus, n'aurait pas conduit à constater de dépréciations.

Les tests de sensibilité qui ont été réalisés sur les taux d'actualisation et sur le taux de croissance à l'infini (+/- 1 point) n'a pas conduit à constater de dépréciations.

		UGT 1				
		Croissance terminale				
		1,0 %	1,5 %	2,0 %	2,5 %	3,0 %
CMPC	10,5 %	201 236	210 916	221 732	233 895	247 672
	11,0 %	191 288	199 945	209 561	220 304	232 384
	11,5 %	182 288	190 071	198 669	208 220	218 891
	12,0 %	174 107	181 136	188 866	197 407	206 895
	12,5 %	166 637	173 014	179 996	187 675	196 159

		UGT 2				
		Croissance terminale				
		1,0 %	1,5 %	2,0 %	2,5 %	3,0 %
CMPC	9,8 %	29 420	30 968	32 714	34 698	36 972
	10,3 %	27 856	29 229	30 767	32 501	34 471
	10,8 %	26 452	27 677	29 040	30 568	32 290
	11,3 %	25 184	26 282	27 499	28 854	30 370
	11,8 %	24 033	25 023	26 115	27 323	28 669

		UGT 3				
		Croissance terminale				
		1,0 %	1,5 %	2,0 %	2,5 %	3,0 %
CMPC	10,2 %	83 225	87 404	92 091	97 385	103 411
	10,7 %	78 960	82 685	86 836	91 492	96 750
	11,2 %	75 114	78 452	82 151	86 274	90 899
	11,7 %	71 627	74 633	77 949	81 623	85 719
	12,2 %	68 451	71 172	74 158	77 451	81 101

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Détail et variation du poste pour 2010

(en K€)	12/09	Acquisitions- dotations	Cessions	Effet de taux de change	Mouvements de périmètre	12/10
Frais de développement						
Valeurs brutes	2 143	3 553		63		5 759
Amortissements et dépréciations	(698)	(78)		(16)		(792)
Net	1 445	3 475		47		4 967
Autres immobilisations incorporelles						
Valeurs brutes	2 300	1 237	(4)	160		3 693
Amortissements et dépréciations	(790)	(556)	4	(42)		(1 384)
Net	1 510	681	-	118		2 309
Total	2 955	4 156	-	165		7 276

Détail et variation du poste pour 2009

(en K€)	12/08	Acquisitions-dotations	Cessions	Effet de taux de change	Mouvements de périmètre	12/09
Frais de développement						
Valeurs brutes	1 256	1 010	(162)	39		2 143
Amortissements et dépréciations	(584)	(87)		(27)		(698)
Net	672	923	(162)	12		1 445
Autres immobilisations incorporelles						
Valeurs brutes	1 963	1 215	(531)	53	(400)	2 300
Amortissements et dépréciations	(1 389)	(282)	531	(8)	358	(790)
Net	574	933		45	(42)	1 510
Total	1 246	1 856	(162)	57	(42)	2 955

La mise en œuvre des tests de dépréciation sur les frais de développement en cours n'a pas conduit à constater de dépréciations.

NOTE 10 : IMMOBILISATIONS CORPORELLESDétail et variation du poste pour 2010

(en K€)	12/09	Acquisitions- dotations	Cessions	Fusion	Reclassement	Effet de taux	Mouvements de périmètre	12/10
Terrains								
Valeurs brutes								
Amortissements								
Net								
Constructions								
Valeurs brutes	879	235			193	54		1 361
Amortissements	(329)	(50)				(11)		(390)
Net	550	185			193	43		971
Matériel de transport								
Valeurs brutes	364	61	(135)			28		318
Amortissements	(230)	(70)	105			(15)		(210)
Net	134	(9)	(30)			13		108
Agencements-installations								
Valeurs brutes	2 398	233	(6)		(116)	144		2 653
Amortissements	(1 574)	(252)	6		(23)	(115)		(1 958)
Net	824	(19)	-		(108)	29		695
Matériel informatique et de bureau								
Valeurs brutes	17 227	1 715	(1 297)		(4)	862		18 503
Amortissements	(14 545)	(1 660)	1 294		4	(760)		(15 667)
Net	2 682	55	(3)		-	102		2 836
Mobilier de bureau								
Valeurs brutes	5 618	1 103	(479)		(53)	244		6 433
Amortissements	(4 238)	(447)	478		(1)	(197)		(4 405)
Net	1 380	656	(1)		(85)	47		2 028
Immobilisations corporelles								
Valeurs brutes	26 486	3 347	(1 917)		20	1 332		29 268
Amortissements	(20 916)	(2 479)	1 883		(20)	(1 098)		(22 630)
Net	5 570	868	(34)		-	234		6 638
Total	5 570	868	(34)		-	234		6 638

Détail et variation du poste pour 2009

(en K€)	12/08	Acquisitions- dotations	Cessions	Fusion	Reclassement	Effet de taux	Mouvements de périmètre	12/09
Terrains								
Valeurs brutes								
Amortissements								
Net								
Constructions								
Valeurs brutes	649			166		59	5	879
Amortissements	(261)	(44)				(19)	(5)	(329)
Net	388	(44)		166		40		550
Matériel de transport								
Valeurs brutes	538	17	(135)	(72)		17	(1)	364
Amortissements	(333)	(83)	126	72		(12)		(230)
Net	205	(66)	(9)			5	(1)	134
Agencements-installations								
Valeurs brutes	2 976	173	(94)	(403)		23	(277)	2 398
Amortissements	(1 776)	(198)	76	216		7	101	(1 574)
Net	1 200	(25)	(18)	(187)		30	(176)	824
Matériel informatique et de bureau								
Valeurs brutes	18 325	1 485	(1 168)	(1 277)		376	(514)	17 227
Amortissements	(15 265)	(1 667)	1 035	1 268		(235)	319	(14 545)
Net	3 060	(182)	(133)	(9)		141	(195)	2 682
Mobilier de bureau								
Valeurs brutes	5 566	265	(14)	(87)		226	(338)	5 618
Amortissements	(4 069)	(427)	13	109		(147)	283	(4 238)
Net	1 497	(162)	(1)	22		79	(55)	1 380
Immobilisations corporelles								
Valeurs brutes	28 054	1 940	(1 411)	(1 673)		701	(1 125)	26 486
Amortissements	(21 705)	(2 419)	1 250	1 665		(406)	698	(20 916)
Net	6 349	(479)	(161)	(8)		295	(427)	5 570
Total	6 349	(479)	(161)	(8)		295	(427)	5 570

Il n'existe pas de garanties données portant sur les actifs corporels.

NOTE 11 : ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS, TITRES DISPONIBLES A LA VENTE ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS**11.1. Actifs financiers non courant et autres actifs non courants**

Les actifs financiers non courants sont essentiellement composés de dépôts et cautionnements que l'on retrouve chez Sword Group, Sword SA, Global India et Sword Inc et du prêt accordé à la société AMOR.

Les autres actifs non courants sont composés de créances de plus d'un an. Elles comprennent notamment l'avance faite à la société Nordline pour 2 800 K€.

11.2. Titres disponibles à la vente

Les titres disponibles à la vente correspondent :

- A la participation dans la société BTS (22,484 %). La juste valeur retenue des titres au 31 décembre 2010 équivaut à 22,484 % du prix de vente constaté lors de la cession partielle des titres du 11 mai 2009, soit 8 977 K€. La variation entre la juste valeur et la valeur historique des titres, soit 1 023 K€ a été enregistrée par capitaux propres en 2009. Sur la base des comptes de la société BTS au 31 décembre 2010, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.
- A la participation détenue dans la société SBT. Au 31 décembre 2010, la participation de Sword Group dans cette société est de 37 296 titres. Le cours moyen d'acquisition est de 8,65 € et la juste valeur au 31 décembre 2010 s'élève à 73 K€. La variation de la juste valeur a été enregistrée par capitaux propres.
- Aux diverses autres participations, dont les principales sont : Lyodssoft (société non cotée), Middlesoft (société non cotée), Simalaya (société non cotée) et Guangzhou (société non cotée) pour un montant global de 6 330 K€ en valeur brute et 5 285 K€ en valeur nette.

La hausse de 3 035 K€ du poste « Titres disponibles à la vente » par rapport au 31 décembre 2009 s'explique principalement par l'acquisition de la société Guangzhou pour 3 M€.

K€				
Titres disponibles à la vente	Ouverture (à la juste valeur)	Acquisition	Variation (de la juste valeur)	Clôture (à la juste valeur)
BTS	8 977	-	-	8 977
SBT	78	-	-5	73
Guangzhou	-	3 000	-	3 000
Divers	2 245	40	-	2 285
Total	11 300	3 040	-5	14 335

Au 31 décembre 2010

(en K€)	Dividendes	Evaluation ultérieure			Résultat de cession
		Variation de la juste valeur	Effet de change	Dépréciation	
Capitaux propres	-	(5)	-	-	-
Résultat	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

Au 31 décembre 2009

(en K€)	Dividendes	Evaluation ultérieure			Résultat de cession
		Variation de la juste valeur	Effet de change	Dépréciation	
Capitaux propres	-	1 238	-	-	-
Résultat	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

NOTE 12 : CLIENTS

(en K€)	12/10	12/09
Créances brutes	71 245	72 662
Dépréciations	(1 385)	(1 830)
Valeurs nettes	69 859	70 832

Les créances clients ont une échéance inférieure à 1 an.
Il n'existe pas de contrats de cession de créances.

NOTE 13 : AUTRES ACTIFS COURANTS

(en K€)	12/10	12/09
Créances d'impôts	4 306	4 664
Autres créances fiscales et sociales	3 594	6 961
Charges constatées d'avance	7 951	3 695
Autres actifs courants	6 460	3 248
Total valeurs brutes	22 311	18 568
Dépréciations	(5)	(5)
Total	22 307	18 563

Les autres créances ont une échéance inférieure à 1 an.

NOTE 14 : ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs et passif détenus en vue de la vente correspondent à la société GRAHAM LAND AND ESTATES. La vente a été retardée par des circonstances indépendantes. Il y existe cependant suffisamment d'éléments probants à la clôture pour justifier le maintien de cette entité en actifs et passifs détenus en vue de la vente.

En K€	31/12/2010
Actif	7 170
Passif	2 440

Ciboodle Ltd (ex Graham Land and Estates) appartient au segment Software. La forte baisse des passifs liés à la société GRAHAM LAND AND ESTATES provient du remboursement de l'emprunt contracté par cette société au cours de l'exercice.

Les actifs et passif détenus en vue de la vente correspondant à la société GRAHAM LAND AND ESTATES.

En K€	31/12/2009
Actif	7 051
Passif	7 811

Ciboodle Ltd (ex Graham Land and Estates) appartient au segment Software.

NOTE 15 : ENDETTEMENT FINANCIER NETDétail du poste par nature

(K€)	12/10	12/09
Dettes de crédit bail liée aux actifs destinés à la vente ⁽¹⁾		
Autres emprunts long terme et moyen terme ⁽¹⁾	122 072	121 832
Concours bancaires courants	558	599
Endettement brut total	122 630	122 431
Valeurs mobilières de placement	24	21
Disponibilités et assimilés	27 996	41 409
Endettement net total	94 610	81 001

⁽¹⁾ dont endettement courant et non courant est respectivement de 15 984 K€ et 106 088 K€ au 31 décembre 2010 et de 6 881 K€ et 114 951 K€ au 31 décembre 2009.

Les disponibilités sont composées des comptes bancaires, qui ne présentent aucun risque.

La trésorerie nette (trésorerie et équivalents de trésorerie, nette des concours bancaires courants) s'élève à 27 462 K€ au 31 décembre 2010 et à 40 831 K€ au 31 décembre 2009.

L'essentiel des emprunts sont libellés en euros.

Ventilation de l'endettement financier brut par échéance

(K€)	12/10	12/09
Dettes financières courantes (< 1 an)	16 542	7 479
1 an < X > 5 ans	106 088	110 951
> 5 ans	0	4 000
Dettes financières courantes (> 1 an)	106 088	114 951
Total	122 630	122 430

Les dettes financières au 31 décembre 2010 non courantes comprennent, à hauteur de 98 000 K€ versus 105 250 K€ au 31 décembre 2009, des crédits en pool à taux variable qui font l'objet de tirages par Sword Group sous forme de billets dont la durée peut varier de 1 à 6 mois. Pour le classement en dettes financières non courantes (> 1 an) des billets en cours à la clôture, il a été tenu compte des éléments suivants :

- Possibilité pour l'entreprise, sans opposition des banques ayant accordé l'ouverture de crédit, de renouveler les tirages pendant une période d'au moins un an (toutes les ouvertures de crédit en vigueur au 31 décembre 2010 ne peuvent pas être réduites par les banques dans un délai de 12 mois)
- Volonté de l'entreprise d'avoir recours à ce financement dans les 12 mois à venir.

Ventilation des emprunts par taux et par couverture de taux:

Les principaux emprunts ont été souscrits au taux d'intérêt euribor 3 mois + 1%. Trois couvertures par SWAP payeur à taux fixe ont été mises en place.

A compter du 1^{er} juillet 2008, le groupe a décidé de documenter des relations de couverture de flux de trésorerie pour les 2 autres SWAP encore en vie au 31 décembre 2008 et postérieurs.

Une première couverture par SWAP payeur à taux fixe de 3,95 % (hors marge bancaire) a été mise en place en date du 1^{er} avril 2008 pour une durée de 48 mois et pour un montant de 20 M€. Cette couverture a fait l'objet d'un avenant en date du 2 janvier 2009 et ce jusqu'au 2 avril 2012. Cette couverture est évaluée à la juste valeur au bilan au 31 décembre 2010 pour un montant de 19 220 K€. Le groupe applique la comptabilité de couverture et constate par les capitaux propres les variations de juste valeur des instruments de couverture net d'impôt sur les sociétés, ce qui a généré sur l'année une variation des capitaux propres de 222 K€.

Une deuxième couverture par SWAP payeur à taux fixe de 4,37 % (hors marge bancaire) a été mise en place en date du 1^{er} avril 2008 pour une durée de 48 mois et pour un montant de 30 M€. Cette couverture a également fait l'objet d'un avenant en date du 2 janvier 2009 et ce jusqu'au 2 avril 2012. Cette couverture est évaluée à la juste valeur au bilan au 31 décembre 2010 pour un montant de 28 508 K€. Le groupe applique la comptabilité de couverture et constate par les capitaux propres les variations de juste valeur des instruments de couverture net d'impôt sur les sociétés, ce qui a généré sur l'année une variation des capitaux propres de 372 K€.

Une troisième couverture par SWAP payeur à taux fixe de 1,71 % (hors marge bancaire) a été mise en place en date du 6 août 2009 pour une durée de 24 mois et pour un montant de 15 M€. Cette couverture est évaluée à la juste valeur au bilan au 31 décembre 2010 pour un montant de 14 927 K€. Le groupe applique la comptabilité de couverture et constate par les capitaux propres les variations de juste valeur des instruments de couverture net d'impôt sur les sociétés, ce qui a généré sur l'année une variation des capitaux propres de - 11 K€.

Compte tenu de la concordance entre l'échéancier de la dette couverte et les flux des opérations de couverture, les relations ont été considérées comme totalement efficaces et les variations de juste valeur des opérations de couverture ont été comptabilisées en capitaux propres à compter du 1^{er} juillet 2008 (réserve de résultat latent) pour un montant total de 1 897 K€ avant impôt.

Covenants bancaires

Sword Group s'engage à maintenir d'après les clauses de covenant :

- le ratio dettes financières nettes consolidées / excédent brut d'exploitation consolidé inférieur à 3,5
- le ratio dettes financières nettes consolidées / capitaux propres consolidés inférieur à 1

En cas de non respect des clauses de covenants ci-dessus, les banques prêteuses seront en mesure d'exiger le remboursement anticipée de l'encours de crédit d'un montant de 112 250 K€ au 31 décembre 2010 (versus 110 500 K€ au 31 décembre 2009).

Au 31 décembre 2010, ces clauses sont respectées par Sword Group.

Garanties sur emprunts

Cf note 23.

Lignes de crédit disponibles au 31 décembre 2010

En K€	31/12/10	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Montant de l'en-cours autorisé	168 937	26 421	137 651	4 865
Montant de l'en-cours utilisé	122 072	15 984	106 088	-
Crédit disponible	46 865	10 437	31 563	4 865

Lignes de crédit disponibles au 31 décembre 2009

En K€	31/12/09	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Montant de l'en-cours autorisé	152 196	12 799	130 532	8 865
Montant de l'en-cours utilisé	121 832	6 881	110 951	4 000
Crédit disponible	30 364	5 918	19 581	4 865

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Capital social et titres donnant accès au capital

- Capital social

Le Président du conseil d'administration a décidé, le 26 mars 2004, d'initier le processus d'émission de 205 373 actions à bons de souscription d'actions (ABSA) pour un montant de 1 026 865 euros (soit 5 euros par ABSA) et une prime d'émission maximum de 15 813 721 euros (soit 77 euros par ABSA) avec la possibilité d'émettre 30 805 ABSA supplémentaires en cas d'exercice de la clause d'extension.

Le Président du conseil d'administration a décidé le 7 avril 2004 d'exercer la clause d'extension de 15% en portant à 236 178 le nombre d'ABSA à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital de Sword Group.

Le conseil d'administration du 26 avril 2004 a constaté que 236 178 actions nouvelles avec bon de souscription d'action de 5 euros chacune, composant l'augmentation du capital social de 1 180 890 euros ont été entièrement souscrites portant le capital à 7 342 105 euros. Chaque ABSA nouvelle comporte un BSA dont les conditions d'exercice sont les suivantes :

- 4 BSA permettront de souscrire 1 action Sword Group
- Souscription à des actions Sword Group à tout moment à compter de leur inscription en compte jusqu'au 30 avril 2006
- Prix d'exercice d'une action 96,78 euros.

Compte tenu de la division par 5 de la valeur nominale de l'action Sword Group, l'exercice de 4 BSA permettront de souscrire 5 actions Sword Group.

L'Assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2005 a procédé à la division de la valeur nominale de l'action de Sword Group par 5 et a décidé de la ramener d'une valeur de 5 euros à 1 euro, ce qui portera le nombre d'actions de Sword Group de 1 468 421 à 7 342 105.

Le conseil d'administration du 14 juin 2005 a constaté l'exercice de 23 716 BSA, donnant droit à 29 645 actions nouvelles, entraînant une augmentation de capital de 30 K€ et une augmentation de la prime d'émission de 544 K€.

29 336 BSA ont été exercés jusqu'au 31 décembre 2005 et ont été constatés dans les comptes de Sword Group, donnant droit à 36 670 actions nouvelles, entraînant une augmentation de capital de 37 K€ et une augmentation de la prime d'émission de 673 K€. Le conseil d'administration du 19 janvier 2006 a constaté cette augmentation de capital et a modifié, en conséquence, l'article 8 des statuts.

Le conseil d'administration du 21 juin 2006 a constaté l'exercice de 182 736 BSA, donnant droit à 228 420 actions nouvelles, entraînant une augmentation de capital de 228 K€ et une augmentation de la prime d'émission de 4 193 K€.

Le directeur général, agissant sur subdélégation conférée par le Conseil d'Administration du 14 février 2007, a constaté le 9 mars 2007 la réalisation corrélative de l'augmentation de capital par émission de 1 437 500 actions nouvelles, celui-ci passant de 7 636 840 € à 9 074 340 €.

Le directeur général a constaté le 2 avril 2007 l'exercice de la totalité de l'option de sur-allocation et la réalisation définitive de l'augmentation de capital par souscription de 215 625 actions nouvelles celui-ci étant porté de 9 074 340 € à 9 289 965 €.

L'augmentation de capital a entraîné la création de 1 653 125 actions nouvelles, entraînant une augmentation de capital de 1 653 K€ et une augmentation de la prime d'émission de 62 001 K€. A noter qu'un montant de 2 471 K€ correspondant aux frais d'émission nets d'impôts de cette augmentation de capital é été imputé sur la prime d'émission.

Au 31 décembre 2010, le capital social s'élève à 9 289 965 euros divisé en 9 289 965 actions de 1 € de valeur nominale.

Le montant des dividendes proposés pour la distribution lors l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2011 s'élève à 0,69 euros par action, soit une distribution totale de 6 410 076 euros, contre 0,65 euros par action en 2009, soit une distribution total de 6 038 477 euros.

Catégorie de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice
2010	1	9 289 965			9 289 965
2009	1	9 289 965			9 289 965

Bons de souscription d'actions

Catégorie de titres	Nombre de titres				
	Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Levés pendant l'exercice	Non levés et perdus	En fin d'exercice
2010	0				0
2009	0				0

Stock-options

Sword Group

Plan N°1

En date du 28 avril 2006, l'assemblée générale extraordinaire de Sword Group a autorisé le conseil d'administration à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la société Sword Group à concurrence de 60 000. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois. En date du 29 décembre 2006 le conseil d'administration a fait usage de cette autorisation et a consenti au profit des salariés et/ou mandataires sociaux 60 000 options de souscriptions d'actions.

Le prix de souscription des actions nouvelles a été fixé à la moyenne des cours cotés lors des 20 séances de bourse précédant la décision d'attribution et ressort, pour la période du 29 novembre 2006 au 28 décembre 2006 à une valeur de 35,128 €. Le plan d'attribution des options a été clos le 29 décembre 2006.

Au 31 décembre 2010, aucune option n'ayant été exercée pendant le délai de souscription. Ce plan est donc caduc.

Dans la mesure où les bénéficiaires des options de souscription d'actions sont de nationalités différentes, trois plans d'options de souscription d'actions sont établis :

Exercice des options

- pour le 1^{er} plan les options pourront être exercées pendant une période s'ouvrant à l'issue d'un délai de 24 mois à compter de la date d'octroi et se terminant 12 mois plus tard.
- Pour les plans 2 et 3 les options pourront être exercées pendant une période s'ouvrant à l'issue d'un délai de 36 mois à compter de la date d'octroi et se terminant 12 mois plus tard.

Cession et négociabilité des actions acquises suite à la levée d'options

- 1^{er} et 2^{ème} plan: les actions acquises suite à la levée de l'option seront cessibles et négociables à compter de la date à laquelle elles seront exerçables, pour la première fois.
- 3^{ème} plan : les actions acquises suite à la levée de l'option seront incessibles, non négociables, non convertibles au porteur et ne pourront être données en location ou en crédit-bail pendant un délai de douze mois à compter de la date à laquelle elles seront, pour la première fois négociables.

Le coût généré par cet avantage aux personnels s'élève à 317 K€ à la date d'attribution et a été comptabilisé en résultat à hauteur de 317 K€ au 31 décembre 2010, dont 0 K€ au titre de l'année 2010.

L'évaluation de la juste valeur de cet avantage a été déterminée sur la base de la formule financière de Black and Scholes en utilisant les hypothèses de calcul suivant :

- Volatilité : 21 %
- Taux de distribution de dividende prévu : 0,01 %
- Taux de rendement sans risque sur la durée de vie de l'option : 4 %.

Plan N°2

En date du 30 janvier 2009, l'assemblée générale extraordinaire de Sword Group a autorisé le conseil d'administration à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la société Sword Group à concurrence de 150 000. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois. En date du 30 janvier 2009 le conseil d'administration a fait usage de cette autorisation et a consenti au profit des salariés et/ou mandataires sociaux 150 000 options de souscriptions d'actions.

Le prix de souscription des actions nouvelles a été fixé à la moyenne des cours cotés lors des 20 séances de bourse précédant la décision d'attribution et ressort à une valeur de 10,60 €. Le plan d'attribution des options a été clos le 30 janvier 2009.

Au 31 décembre 2010, le nombre d'options pouvant être exercées s'élève à 40 000 contre 150 000 au 31 décembre 2009, la baisse provenant exclusivement du départ de dirigeants concernés par ces plans.

Dans la mesure où les bénéficiaires des options de souscription d'actions sont de nationalités différentes, trois plans d'options de souscription d'actions sont établis :

Exercice des options

- pour le 1^{er} plan les options pourront être exercées pendant une période s'ouvrant à l'issue d'un délai de 24 mois à compter de la date d'octroi et se terminant 12 mois plus tard.
- pour les plans 2 et 3 les options pourront être exercées pendant une période s'ouvrant à l'issue d'un délai de 36 mois à compter de la date d'octroi et se terminant 12 mois plus tard.

Cession et négociabilité des actions acquises suite à la levée d'options

- 1er plan: les actions acquises suite à la levée de l'option seront cessibles et négociables à compter de la date à laquelle elles seront exerçables, pour la première fois.
- 2ème et 3ème plan : les actions acquises suite à la levée de l'option seront incessibles, non négociables, non convertibles au porteur et ne pourront être données en location ou en crédit-bail pendant un délai de douze mois à compter de la date à laquelle elles seront, pour la première fois négociables.

A la clôture de l'exercice, soit le 31 décembre 2010, aucune option n'a été exercée.

Le coût généré par cet avantage aux personnels s'élève à 155 K€ à la date d'attribution et a été comptabilisé en résultat à hauteur de 74 K€ au 31 décembre 2010, dont 39 K€ constaté en charge au titre de 2010.

La baisse de l'engagement de 528 K€ à la date d'attribution à 155 K€ au 31 décembre 2010 provient essentiellement du départ de deux cadres dirigeants sur l'exercice.

L'évaluation de la juste valeur de cet avantage a été déterminée sur la base de la formule financière de Black and Scholes en utilisant les hypothèses de calcul suivant :

- Volatilité : 37 %
- Taux de distribution de dividende prévu : 0,02 %
- Taux de rendement sans risque sur la durée de vie de l'option : 4,8 %.

FircoSoft

En date du 4 septembre 2006, l'assemblée générale extraordinaire de Fircosoft a autorisé son Président à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la société Fircosoft à concurrence de 1700.

Le prix de souscription des actions nouvelles a été fixé à la valeur de 730 €. Le plan d'attribution des options a été clos le 4 septembre 2006.

Au 31 décembre 2008, le nombre d'options attribuées s'élève à 1 700.

Les bénéficiaires ne peuvent exercer les options qu'après une période de blocage de 2 ans et pendant 2 ans seulement.

A la clôture de l'exercice, soit le 31 décembre 2010, 1 700 options ont été exercées.

Le coût généré par cet avantage aux personnels, s'élève à 101 K€ à la date d'attribution et a été entièrement enregistré en résultat.

L'évaluation de la juste valeur de cet avantage a été déterminée sur la base de la formule financière de Black and Scholes en utilisant les hypothèses de calcul suivant :

- Volatilité : 30 %
- Taux de distribution de dividende prévu : 10 %
- Taux de rendement sans risque sur la durée de vie de l'option : 1,4 %.

Sword Technologies

Plan N°1

En date du 4 août 2008, l'assemblée générale extraordinaire a autorisé le président de la société Sword Technologies à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la société Sword Technologies à concurrence de 240.

Le prix de souscription des actions nouvelles a été fixé à la valeur de 640 €.

Au 31 décembre 2008, le nombre d'options attribuées s'élève à 240.

Les bénéficiaires ne peuvent exercer les options qu'après une période de blocage de un an et demi et pendant un an seulement.

A la clôture de l'exercice, soit le 31 décembre 2010, 180 options ont été exercées et 60 ont été abandonnées.

Le coût généré par cet avantage aux personnels, s'élève à 31 K€ à la date d'attribution et a été comptabilisé en résultat à hauteur de 31 K€ au 31 décembre 2010.

L'évaluation de la juste valeur de cet avantage a été déterminée sur la base de la formule financière de Black and Scholes en utilisant les hypothèses de calcul suivant :

- Volatilité : 30 %
- Taux de distribution de dividende prévu : 0 %
- Taux de rendement sans risque sur la durée de vie de l'option : 5 %.

Plan N°2

En date du 5 septembre 2008, le président de la société Sword Technologies a été autorisé à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la société Sword Technologies à concurrence de 32.

Le prix de souscription des actions nouvelles a été fixé à la valeur de 640 €.

Au 31 décembre 2008, le nombre d'options attribuées s'élève à 32.

Les bénéficiaires ne peuvent exercer les options qu'après une période de blocage de 2 ans et pendant 1 an seulement.

A la clôture de l'exercice, soit le 31 décembre 2010, 32 options ont été abandonnées.

Le coût généré par cet avantage aux personnels, s'élève à 0 K€ à la date d'attribution, suite à l'abandon des stocks options.

L'évaluation de la juste valeur de cet avantage a été déterminée sur la base de la formule financière de Black and Scholes en utilisant les hypothèses de calcul suivant :

- Volatilité : 30 %
- Taux de distribution de dividende prévu : 0 %
- Taux de rendement sans risque sur la durée de vie de l'option : 5 %.

Actions propres

Sword Group ne détient pas d'action propre au 31 décembre 2010.

Politique de gestion des fonds propres

La société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social. Le groupe n'a pas de politique de gestion spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des opérations envisagées. Les capitaux propres suivis par le groupe intègrent les mêmes composantes que les capitaux propres consolidés.

NOTE 17 : PROVISIONS, ACTIFS ET PASSIF EVENTUELS

(K€)	31/12/09	Dotation de l'exercice	Reprises de l'exercice		Mouvement de périmètre	Autres	31/12/10
			Consommées	Sans objet			
<u>Provisions non courantes</u>							
- Provisions risques contentieux	117	125	(5)	(59)		1	179
<u>Provisions courantes</u>							
- Autres provisions							
Total	117	125	(5)	(59)		1	179

(K€)	31/12/08	Dotation de l'exercice	Reprises de l'exercice		Mouvement de périmètre	Autres	31/12/09
			Consommées	Sans objet			
<u>Provisions non courantes</u>							
- Provisions risques contentieux	83	35				(1)	117
<u>Provisions courantes</u>							
- Autres provisions							
Total	83	35				(1)	117

Les provisions non courantes ont une échéance inférieure à 5 ans. Elles n'ont pas été actualisées, compte tenu de l'impact non significatif.

A la date du 31 décembre 2010, la société et ses filiales n'ont pas d'actions importantes de recours en cours à l'encontre de tiers.

17.1. Engagements de retraite (régimes à prestation définies)

(K€)	12/10	12/09
- Engagements de retraite	184	134
Total	184	134

Les indemnités de départ en retraite des sociétés françaises du groupe Sword Group sont déterminées par la convention collective du SYNTEC.

Comme indiqué en note 2.18, le groupe a opté pour la constatation immédiate des écarts actuariels, et il n'y a pas de coûts des services passés différés. Aucun actif n'est affecté à la couverture des engagements de retraite. La part à moins d'un an est non significative.

La ventilation de la charge de l'exercice est donnée dans le tableau ci-dessous :

	12/10	12/09
Coût des services rendus	(16)	(12)
Coût financier	(4)	(3)
Indemnités versées	-	-
Ecart actuariels	(29)	(3)
Total	(49)	(18)

Les évaluations actuarielles reposent sur un certain nombre d'hypothèses à long terme fournies par l'entreprise. Ces hypothèses sont revues annuellement.

Les hypothèses de calcul des provisions pour retraites sont les suivantes :

	2010	2009
Taux d'actualisation	4,60 %	5,50 %
Revalorisation des salaires annuels	1,5 %	1,5 %
Taux de charges sociales	45 %	45 %
Age de départ	65 ans	65 ans
Rotation du personnel	(1)	(1)
Table de mortalité	INSEE 2009	INSEE 2008

(1) : Il a été utilisé une table statistique par âge correspondant à un turn-over élevé qui est inchangée à l'ouverture et à la clôture.

NOTE 18 : FOURNISSEURS

(K€)	12/10	12/09
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 634	19 343

Les dettes fournisseurs sont à moins d'un an.

NOTE 19 : DETTES D'IMPOTS EXIGIBLES ET AUTRES PASSIFS COURANTS

(K€)	12/10	12/09
Dettes d'impôts sur les sociétés	10 431	8 581
Avances et acomptes reçus	913	863
Dettes fiscales et sociales (hors dettes d'impôt sur les sociétés)	13 371	15 537
Compléments de prix à moins d'un an	-	-
Produits constatés d'avance sur chantiers	18 564	17 158
Autres dettes	7 909	4 265
Autres passifs courants	40 757	37 823

Les dettes d'impôts sur les sociétés et les autres passifs courants sont à moins d'un an.

NOTE 20 : NOTE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS**20.1. Actifs financiers**

En K€	31 déc. 2010				
	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat sur option	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Total Bilan
Instrument financiers dérivés non courants					
Autres actifs financiers non courants	14 335	7 676			22 011
Clients et autres débiteurs		69 859			69 859
Instrument dérivés courants					
Autres actifs financiers courants		6 455			6 455
Trésorerie et Equivalents de trésorerie				28 020	28 020
Total	14 335	83 990		28 020	126 345

En K€	31 déc. 2009				
	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat sur option	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Total Bilan
Instrument financiers dérivés non courants					
Autres actifs financiers non courants	11 300	837			12 137
Clients et autres débiteurs		70 832			70 832
Instrument dérivés courants					
Autres actifs financiers courants		3 243			3 243
Trésorerie et Equivalents de trésorerie				41 431	41 431
Total	11 300	74 912		41 431	127 643

En K€	31 déc. 2010			31 déc. 2009
	Courant	Non courant	Total	Total
Titres disponibles à la vente		14 335	14 335	11 300
Prêts et créances au coût amorti				
Prêts et créances au coût amorti	2 840	7 676	10 516	837
Clients et autres débiteurs	69 859		69 859	70 832
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat				
Instruments financiers dérivés				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat hors dérivés	3 615		3 615	3 243
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 020		28 020	41 431
Total	104 334	22 011	126 345	127 643

Titres disponibles à la vente

Les titres disponibles à la vente détenus par le Groupe s'élèvent à 14 335 K€ au 31 décembre 2010 (titres cotés pour 73 K€ versus titres non cotés pour 14 262 K€).

Les profits et pertes enregistrés en capitaux propres et en résultat sur les titres disponibles à la vente sont de -5 K€ au titre de la variation de la juste valeur des titres SBT.

Prêts et créances au coût amorti

En K€	31 déc. 2010			31 déc. 2009		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Prêts et créances au coût amorti	10 516		10 516	837		837
Clients et autres débiteurs	71 245	1 385	69 859	72 662	1 830	70 832
Total	81 761	1 385	80 375	73 499	1 830	71 669

Un produit net a été enregistré en résultat sur les prêts et créances au coût amorti sur l'année 2009 pour un montant de 602 K€. Un produit net a été enregistré en résultat sur les prêts et créances au coût amorti sur l'année 2010 pour un montant de 1 492 K€.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

Il n'y a pas d'actif évalué à la juste valeur par le résultat.

L'incidence sur le résultat des années 2009 et 2010 des instruments financiers est nulle.

Les instruments dérivés en couverture de la dette et autres sont mis en place dans le cadre de la politique de gestion du risque du Groupe et sont analysés dans la note 15.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de gestion des risques financiers est présentée dans la note 21 aux états financiers.

La « trésorerie et équivalents de trésorerie » s'élève à 28 020 K€ au 31 décembre 2010 contre 41 431 K€ au 31 décembre 2009.

Juste valeur des actifs financiers

En K€	31 déc. 2010 (juste valeur)			Juste valeur	Valeur bilan
	Prix cotés	Modèles avec données observables	Modèles avec données inobservables	Total	Total
Instruments financiers dérivés non courants					
Autres actifs financiers non courants	73		21 938	22 011	22 011
Clients et autres débiteurs			69 859	69 859	69 859
Instruments dérivés courants					
Autres actifs financiers courants			6 455	6 455	6 455
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	28 020			28 020	28 020
Total	28 093		98 252	126 345	126 345

En K€	31 déc. 2009 (juste valeur)			Juste valeur	Valeur bilan
	Prix cotés	Modèles avec données observables	Modèles avec données inobservables	Total	Total
Instruments financiers dérivés non courants					
Autres actifs financiers non courants	78		12 059	12 137	12 137
Clients et autres débiteurs			70 832	70 832	70 832
Instruments dérivés courants					
Autres actifs financiers courants			3 243	3 243	3 243
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	41 431			41 431	41 431
Total	41 509		86 134	127 643	127 643

20.2. Passifs Financiers

Les différentes catégories de passifs financiers au 31 décembre 2010 sont les suivantes :

En K€	31 déc. 2010			31 déc. 2009
	Courant	Non courant	Total	Total
Dettes financières	16 542	106 088	122 630	122 431
Instruments financiers dérivés	1 897		1 897	2 797
Fournisseurs et autres créanciers	15 634		15 634	19 343
Autres passifs financiers	6 925		6 925	2 331

Tous les passifs financiers du groupe à l'exception des dérivés sont évalués en date d'arrêté au coût amorti déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dérivés sont évalués à la juste valeur par le résultat.

Dettes financières

Les dettes financières sont analysées au paragraphe 15 « Endettement financier net ».

En K€	31 déc. 2010			31 déc. 2009
	Courant	Non courant	Total	Total
Emprunts obligataires				
Billets de trésorerie	14 250	98 000	112 250	110 500
Tirages sur facilités de crédit				
Emprunts sur location financement				
Autres emprunts bancaires	1 642	2 498	4 140	5 750
Autres emprunts	92	5 590	5 682	5 582
Total emprunts	15 984	106 088	122 072	121 832
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	558		558	599
Total dettes financières	16 542	106 088	122 630	122 431

Les profits et pertes, principalement constitués d'intérêts, enregistrés en résultat sur les dettes financières sont présentés en note 7.8.

Instruments financiers dérivés

Aucun instrument financier dérivé au passif n'est présent dans les comptes des années 2009 et 2010.

Fournisseurs et autres passifs financiers

En K€	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Fournisseurs	15 634	19 343
Avances et acomptes reçus	913	863
Complément de prix	-	-
Dettes sur immobilisations	-	-
Autres dettes	7 909	4 265
Fournisseurs et autres passifs financiers	24 456	24 471

Juste valeur des passifs financiers

En K€	31 déc. 2010			Juste valeur	Encours bilan
	Prix cotés	Modèles avec paramètres observables	Modèles avec paramètres inobservables	Total	Total
Emprunts obligataires					
Billets de trésorerie	113 936			113 936	112 250
Tirages sur facilités de crédit					
Emprunts sur location financement					
Autres emprunts bancaires	4 140			4 140	4 140
Autres emprunts	5 682			5 682	5 682
Total emprunts	123 758			123 758	122 072

En K€	31 déc. 2009			Juste valeur	Encours bilan
	Prix cotés	Modèles avec paramètres observables	Modèles avec paramètres inobservables	Total	Total
Emprunts obligataires Billets de trésorerie Tirages sur facilités de crédit Emprunts sur location financement Autres emprunts bancaires Autres emprunts	112 381 5 750 5 582			112 381 5 750 5 582	110 500 5 750 5 582
Total emprunts	123 713			123 713	121 832

S'agissant des découverts et des dettes fournisseurs, leur valeur bilan présente une bonne approximation de leur juste valeur.

Les dérivés passifs quant à eux sont déjà présentés à la juste valeur au bilan.

20.3. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Le risque de change n'est pas considéré comme un risque significatif à ce jour et pour lequel il serait nécessaire de mettre en place une structure lourde de suivi de gestion du risque.

Il n'existe pas d'instrument financier significatif impliquant un risque de change. En effet, les endettements résultent essentiellement de l'activité sociale. Il n'existe donc pas d'outil spécifique au risque de change.

Le risque de change est maîtrisé par la holding. Les budgets sont conçus avec des hypothèses prudentes, le taux de change analytique étant toujours celui du mois en cours.

Risque de crédit

Le groupe est exposé au risque de crédit de part ses activités opérationnelles. Le risque de crédit est essentiellement constitué du risque de contrepartie sur les clients. Le groupe travaille principalement avec des grands comptes ce qui limite son exposition.

Créances en souffrance :

En K€	31 décembre 2010						
	Actifs en souffrance à la date de clôture					Actifs dépréciés	Actifs ni dépréciés ni en souffrance
	0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	au delà d'1 an	Total	Total	Total
Prêts et créances au coût amorti							
Créances et autres débiteurs	64 538	3 163	931	2 613	71 245	1 385	69 859
Total	64 538	3 163	931	2 613	71 245	1 385	69 859

En K€	31 décembre 2009						
	Actifs en souffrance à la date de clôture					Actifs dépréciés	Actifs ni dépréciés ni en souffrance
	0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	au delà d'1 an	Total	Total	Total
Prêts et créances au coût amorti							
Créances et autres débiteurs	64 703	4 025	1 457	2 477	72 662	1 830	70 832
Total	64 703	4 025	1 457	2 477	72 662	1 830	70 832

Risque de liquidité

Au 31 décembre 2010, les flux contractuels (principal et intérêts) non actualisés sur l'encours des passifs financiers par date de maturité sont les suivants :

Au 31 décembre 2010	2011	2012	2013	2014	2015	> 5ans	Total	Total Valeur bilan
En K€								
Emprunts obligataires								
Billets de trésorerie	17 083	19 584	17 253	60 899	4 355	-	119 174	112 250
Tirages sur facilités de crédit								
Emprunt sur location financement								
Autres emprunts bancaires	1 684	1 765	766				4 215	4 140
Autres emprunts								
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	564						564	558
Autres dettes								
Autres passifs financiers								
Total	19 331	21 349	18 019	60 899	4 355	-	123 953	116 948
Au 31 décembre 2009								
En K€	2010	2011	2012	2013	2014	> 5ans	Total	Total Valeur bilan
Total	10 125	34 367	31 189	17 362	28 228	4 028	125 209	116 849

Compte tenu de l'existence de deux SWAP, respectivement de 20 M€ et de 30 M€, qui ont débuté de 1er avril 2008 et se termineront le 1er avril 2012, et qui transforment le taux variable en taux fixe respectivement de 3,95 % et de 4,37 %, les flux d'intérêts ont été calculés pour l'année 2010 sur l'année 2010 à 2012 en taux fixe à hauteur de 50 M€.

Compte tenu de l'existence d'un SWAP de 15 M€, qui a débuté le 4 août 2009 et se terminera le 8 août 2011, et qui transforme le taux variable en taux fixe de 1,71 %, les flux d'intérêts ont été calculés pour l'année 2010 sur l'année 2010 à 2011 en taux fixe à hauteur de 15 M€.

Le taux variable utilisé pour estimer les flux d'intérêts est l'Euribor à 3 mois, soit un taux de 0,712 % pour 2009 et 1,006 % pour 2010.

NOTE 21 : GESTION DES RISQUES DE MARCHE

21.1. Politique de gestion des risques

A. Risque de change

Le risque de change concerne essentiellement les investissements nets à long terme faits dans les filiales hors zone euro (essentiellement UK et USA) et la remontée des résultats de ces entités vers la société-mère française, Tous les financements liés à la croissance externe sont portés par la société-mère française en euros.

L'activité sociale, des entités basée hors zone euros, présente un équilibre entre la devise de leurs coûts et celle de leur chiffre d'affaires

Le groupe n'a pas mis en place de politique de couverture de son risque de change tel qu'il est décrit ci-dessus.

(K) au 31/12/10	Chiffre d'affaires	
Total €	69 949	
Total devises	115 374	
Détail devises	£	43 497
	CHF	21 363
	Réal Brésilien	-
	Rand	17 853
	\$	53 315
	Roupie Indienne	8 440
	Roupie Indonésienne	13 569 061
	AUD	8 611
	NZD	214

(K) au 31/12/09	Chiffre d'affaires	
Total €	72 545	
Total devises	108 058	
Détail devises	£	58 198
	CHF	13 943
	Réal Brésilien	2 609
	Rand	12 304
	\$	35 704
	Roupie Indienne	17 869
	Roupie Indonésienne	15 900 875
		AUD
	NZD	190

B. Risque de taux

Le risque de taux d'intérêt n'est pas considéré comme un risque significatif à ce jour. Le suivi et la gestion de ce risque sont néanmoins effectués par le service administratif et financier dans le cadre de la gestion générale de la société.

21.2. Information quantitative pour les risques

A. Risque de change – Position nette avant et après gestion

31/12/10	K£	K\$	K Franc Suisse	K Rand	K Real Brésilien	K Roupie indienne
Actifs financiers	88 445	76 571	15 784	47 794	37 422	88 445
Passifs financiers	79 323	64 141	1 437	2 075	8 368	79 323
Position nette avant gestion	9 122	12 430	14 347	45 719	29 054	9 122
Dérivé de gestion						
Position nette après gestion	9 122	12 430	14 347	45 719	29 054	9 122

31/12/10	K Dollar Hong Kong	K Roupie Indonésienne	K Dollar Australien	K Dollar New Zealand
Actifs financiers	67	25 437 187	6 400	591
Passifs financiers	122	21 497 295	1 592	114
Position nette avant gestion	-55	3 939 492	4 808	477
Dérivé de gestion				
Position nette après gestion	-55	3 939 492	4 808	477

31/12/09	K£	K\$	K Franc Suisse	K Rand	K Real Brésilien	K Roupie indienne
Actifs financiers	147 478	35 605	6 855	40 127	7 418	49 262
Passifs financiers	81 271	63 781	666	2 436	4 600	22 725
Position nette avant gestion	66 207	-28 176	6 189	37 691	2 818	26 537
Dérivé de gestion						
Position nette après gestion	66 207	-28 176	6 189	37 691	2 818	26 537

31/12/09	K Dollar Hong Kong	K Roupie Indonésienne	K Dollar Australien	K Dollar New Zealand
Actifs financiers	67	22 812 617	3 971	466
Passifs financiers	122	23 198 620	1 000	107
Position nette avant gestion	-55	- 386 003	2 971	359
Dérivé de gestion				
Position nette après gestion	-55	-386 003	2 971	359

B. Risque de taux – Position nette avant et après gestion

(K€) 31/12/10	0 à 1 an	1 à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers	16 542	106 088	-
Actifs financiers	-	-	-
Position nette avant gestion	16 542	106 088	-
Dérivé de gestion	-16 542	-48 458	-
Position nette après gestion	-	57 630	-

(K€) 31/12/09	0 à 1 an	1 à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers	7 479	110 951	4 000
Actifs financiers	-	-	-
Position nette avant gestion	7 479	110 951	4 000
Dérivé de gestion	-7 479	-57 521	-
Position nette après gestion	-	53 430	4 000

Analyse de sensibilité : couverture du risque de change et de taux d'intérêt

L'analyse de sensibilité a été établie sur base de la situation de la dette et des instruments financiers dérivés (de taux et de change) à la date de clôture.

Pour le risque de change, la sensibilité correspond à une variation de cours de change par rapport au cours de clôture.

Une évolution défavorable et uniforme de 10 % de la devise d'établissement des comptes (€) contre la totalité des devises citées dans le tableau ci-dessus entraînerait une perte de 4 128 K€ sur la position nette globale en devises.

Pour le risque de taux d'intérêt, la sensibilité correspond à une variation de la courbe de taux par rapport aux taux d'intérêts en vigueur à la date de clôture.

La sensibilité à l'évolution du taux est égale à 576 K€ au 31 décembre 2010.

(= position nette à taux variable x 1% de variation du taux court terme x durée restant à courir jusqu'au prochain exercice soit 576 K€).

Le tableau ci-après présente l'effet des variations de taux de change sur le résultat et les capitaux propres avec l'hypothèse d'une variation générale de 10% du taux de change :

Au 31 décembre 2010 En K€	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres
Taux de change Livre	907	3 730
Taux de change USD	580	4 313
Taux de change Franc suisse	490	1 147
Taux de change Rand	62	292
Taux de change Roupie indienne	46	75
Taux de change Roupie indonésienne	14	44
Taux de change HKD	0	-1
Taux de change AUD	132	255
Taux de change NZD	5	27
Taux de change Livre	907	3 730

Au 31 décembre 2009 En K€	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres
Taux de change Livre	2 554	11 401
Taux de change USD	122	1 741
Taux de change Franc suisse	107	483
Taux de change Rand	-22	186
Taux de change Real Brésilien	24	55
Taux de change Roupie indienne	49	81
Taux de change Roupie indonésienne	11	27
Taux de change HKD	0	0
Taux de change AUD	74	91
Taux de change NZD	6	19

NOTE 22 : TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le détail de la rubrique des flux d'investissement « incidence nette des variations de périmètre » est donné dans le tableau ci-dessous :

En K€	31/12/10	31/12/09
<u>Variations de périmètre 2010</u>		
Prix payé / acquisitions 2010	-165	
Prix encaissé / cessions 2010		
Trésorerie nette active / passive acquise	298	
Prix payés / acquisitions antérieures	-8 735	
Autres variations		
<u>Variations de périmètre 2009</u>		
Prix payé / acquisitions 2009		-23 034
Prix encaissé / cessions 2009		33 246
Trésorerie nette active / passive acquise		-2 440
Prix payés / acquisitions antérieures		-61
Autres variations		
Total	-8 602	7 711

Le détail de la rubrique des flux d'exploitation « Variation du besoin en fonds de roulement » est donné dans le tableau ci-dessous :

en K€	31/12/2010	31/12/2009
Variation du besoin en fonds de roulement	- 2 188	-9 438
- Variation des clients	3 708	-1 782
- Variation des fournisseurs	-4 500	-4 532
- Variation des autres actifs	1 585	-8 863
- Variation des autres passifs	- 2981	5 739

NOTE 23 : ENGAGEMENTS HORS BILAN ET AUTRES ENGAGEMENTS

Rappel : les compléments de prix sont constatés au bilan en normes IFRS.

Pour les opérations courantes, le groupe est engagé à la clôture de l'exercice précédent et de cet exercice, pour les montants suivants :

	31/12/2010				31/12/2009
	Total	Paiements dus par période			Total
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	
Obligation contractuelle					
Contrat de location simple	743	331	412		805
Obligations d'achat irrévocables					
Autres obligations à long terme					
Total	743	331	412		805
Autres engagements commerciaux					
Ligne de crédit					
Lettre de crédit					
Cautions de paiement étranger					
Cautions données sur loyers	346	281		65	472
Autres engagements commerciaux	1 423	282	1 132	9	1 916
Total	1 769	563	1 132	74	2 388
Engagements reçus					
Caution reçue sur marché					
Autres engagements reçus					
Total	-	-	-	-	-

La loi du 4 mai 2004, ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Le droit individuel à la formation (D.I.F.) non encore utilisé correspond à un avantage du personnel selon IAS 19 (avantage à long terme) qui doit donner lieu à la reconnaissance d'un passif à la clôture ; toutefois, compte tenu de la possibilité pour l'entreprise d'intégrer l'essentiel du coût du DIF dans son plan de formation, le montant de ce passif a été considéré comme négligeable. Le DIF représentait 17 359 heures de droit de formation cumulé au 31 décembre 2010.

NOTE 24 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**24.1. Entreprises associées**

Sword Group ne détient pas d'entreprises entre 20 % et 50 %, sur lesquelles elle exerce une influence notable et comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

En 2007, la société Sword SOFT, basée près de Londres, a été créée. Cette société détenue à 97,11 % par Sword Group est destinée à détenir toutes les activités « produits » du Groupe. Les 2,89 % non détenus par Sword Group sont détenus par le management de la société. En vertu du pacte d'actionnaires, le résultat consolidé du groupe Sword SOFT est entièrement acquis à Sword Group.

24.2. Transactions réalisées avec des sociétés non consolidées ayant des dirigeants communs

La société Sémaphore Investissements a pour objet la prise de participation au capital de toute société dont elle pourrait devenir propriétaire et l'assistance en matière de Direction générale du Groupe Sword. Elle donne lieu à la refacturation des prestations correspondantes à Sword Group.

La charge supportée par Sword Group au titre de l'assistance en matière de Direction Générale fournie par Sémaphore Investissements s'élève à 300,6 K€ sur l'année 2010 à raison de 25 K€ par mois.

24.3. Rémunération des membres des organes d'administration et de direction

(K€)	12/10	12/09
Avantages à court terme :		
- Brut (hors avantages en nature)	961	1 133
- Charges patronales	178	198
- Avantages en nature	30	112
Avantages postérieurs à l'emploi :		
- Engagements provisionnés	0	12
- Charges des droits acquis au cours de l'exercice	-12	-2
Autres avantages à long terme :		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paiements en actions	-72	201
Total	1 085	1 654

Les membres des organes d'administration (mandataires sociaux) et de direction sont ceux faisant partie des comités de direction générale et d'opération soit environ une dizaine de personnes.

NOTE 25 : LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

Sociétés	Date de clôture	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Sword Group (société mère)	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
9 Avenue Charles de Gaulle 69370 Saint Didier au mont d'or					
Sword SA (France)	31/12	100 %	100 %	100 %	92,87 %
Sword Création Informatique Ltd (Afrique du sud)	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
FircoSoft SAS (France)	31/12	100 %	97,11 %	99,13%	92,06 %
FircoSoft Inc (US)	31/12	100 %	97,11 %	100 %	92,87 %
Sword Inc (US)	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
Sword DDS France	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
Sword Technologies SA (Bénélux)	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
TIPIK (ex-ASCII) (Belgique)	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
FI System Belgium (Belgique)	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
Global India	31/03	100 %	97,11 %	100 %	100 %
Sword IT Solutions (Grèce)	31/12	65 %	65 %	65 %	65 %
Sword Services SA (ex-Linkvest SA) (Suisse)	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
Sword Lebanon (Liban)	31/12	96,67 %	96,67 %	95 %	95 %
Sword UK (Ex Intech) (UK)	31/12	100 %	97,11 %	100 %	92,87 %
Sword SOFT (UK)	31/12	97,11 %	97,11 %	92,87 %	92,87 %
Apak Group Ltd (UK)	31/12	100 %	97,11 %	100 %	92,87 %
Sword Integra (Belgique)	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
Sword Soft Inc (US)	31/12	100 %	97,11 %	100 %	92,87 %
Sword IPR (UK)	31/12	100 %	97,11 %	100 %	92,87 %
Buildonline Allemagne	31/12	100 %	97,11 %	100 %	92,87 %
CTSpace France	31/12	100 %	97,11 %	100 %	92,87 %
Buildonline India	31/12	100 %	97,11 %	100 %	92,87 %
Buildonline USA	31/12	100 %	97,11 %	100 %	92,87 %
Buildonline Ireland	31/12	100 %	97,11 %	100 %	92,87 %
Buildonline Global Ltd (UK)	31/12	100 %	92,11 %	100 %	92,87 %
Infotechno (AU)	31/12	-	-	70 %	65 %
Citadon Inc (US)	31/12	100 %	97,11 %	100 %	92,87 %
Ciboodle (ex Graham Technology) Ireland	31/03	100 %	91,88 %	100 %	87,15 %
Ciboodle (ex Graham Technology) Australia	31/03	100 %	91,88 %	100 %	87,15 %
Ciboodle (ex Graham Technology) New Zealand	31/03	100 %	91,88 %	100 %	87,15 %
Ciboodle (ex Graham Technology) Indonésie	31/03	100 %	91,88 %	100 %	87,15 %
Ciboodle (ex Graham Technology) Scotland (UK)	31/03	94,61 %	91,88 %	93,84 %	87,15 %
Ciboodle (ex Graham Technology) BV (Hollande)	31/03	100 %	91,88 %	100 %	87,15 %
Ciboodle (ex Graham Technology) South Africa	31/03	100 %	91,88 %	100 %	87,15 %
Ciboodle Ltd (ex Graham Technology Land and Estates) (UK)	31/03	100 %	91,88 %	100 %	87,15 %
Ciboodle Inc (ex Graham Technology) (US)	31/03	100 %	97,11 %	100 %	87,15 %

Graham Technology France	31/03	100 %	91,88 %	100 %	87,15 %
Graham Technology Hong Kong	31/03	100 %	91,88 %	100 %	87,15 %
Sword Bermuda Ltd (UK)	31/12	100 %	97,11 %	100 %	92,87 %
Sword Intech Inc (US)	31/12	100 %	97,11 %	100 %	92,87 %
Apak Beam	31/12	100 %	97,11 %	100 %	92,87 %
Sword FircoSoft Ltd (UK)	31/12	100 %	97,11 %	100 %	92,87 %
Sword General Partners (UK)	31/12	100 %	97,11 %	100 %	92,87 %
AgencyPort (US)	31/12	100 %	80,11 %	82,50 %	76,62 %
Sword SOL (Luxembourg)	31/12	100 %	100 %	-	-
Sword IF (Suisse)	31/12	57 %	57 %	-	-

Toutes les sociétés consolidées ont une activité opérationnelle, à l'exception de Sword Group, Sword SOFT Ltd, Sword SOFT Inc, FI System Belgium et Sword SOL, qui sont des holdings.

Toutes les sociétés contrôlées au 31 décembre 2010 et ayant eu une activité au cours de l'exercice sont consolidées.

Toutes les sociétés consolidées sont consolidées par intégration globale.

La société Global India et les sociétés Ciboodle (ex Graham Technology) ne clôturant pas au 31 décembre, ont établi une situation intermédiaire au 31 décembre 2010.

Note 26 : Honoraires des Commissaires aux Comptes**HONORAIRES DES CAC**

en €	Deloitte & Associés				MAZARS				Autres auditeurs (1)			
	Montant		Pourcentage		Montant		Pourcentage		Montant		Pourcentage	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit :												
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :												
- SWORD GROUP	62 720	79 248	32%	40%	51 840	48 006	74%	90%	0	0	0%	0%
- FILIALES INTEGREES GLOBALEMENT	86 286	93 570	44%	48%	0	0	0%	0%	395 414	414 179	82%	88%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission de commissariat aux comptes :												
- SWORD GROUP	29 320	19 812	15%	10%	18 560	5 334	26%	10%	0	0	0%	0%
- FILIALES INTEGREES GLOBALEMENT	9 340	0	5%	0%	0	0	0%	0%	14 350	0	3%	0%
Total	187 666	192 630	96%	98%	70 400	53 340	100%	100%	409 764	414 179	85%	88%
- Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement :												
- Juridique, fiscal, social	4 565	4 112	2%	2%	0	0	0%	0%	69 547	57 594	14%	12%
- Autres	3 750	0	2%	0%	0	0	0%	0%	2 504	0	1%	0%
Sous-Total Autres Prestations	8 315	4 112	4%	2%	0	0	0%	0%	57 594	57 594	15%	12%
Total	195 980	196 742	100%	100%	70 400	53 340	100%	100%	471 773	471 773	100%	100%

(1) : Autres auditeurs non membres des réseaux du collège des commissaires aux comptes

20.6 Vérification des informations financières annuelles

20.6.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels

Comptes Annuels - Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Sword Group SE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- La note 3.3 de l'annexe aux comptes annuels expose les méthodes d'évaluation et de dépréciation des titres de participation. Conformément à la norme professionnelle applicable aux estimations comptables, nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

L'appréciation ainsi portée s'inscrit dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et a donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à Villeurbanne, le 20 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Deloitte & Associés

Max DUMOULIN

Olivier ROSIER

20.6.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés annuels

Comptes Consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Sword Group SE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-avant, nous attirons votre attention sur les évolutions des règles et méthodes comptables exposées dans la note 2.1 de l'annexe résultant de l'application, à compter du 1^{er} janvier 2010, de nouvelles normes et interprétations.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- Les notes 2.9 et 2.14 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les méthodes d'évaluation et de dépréciation des goodwill. Conformément à la norme professionnelle applicable aux estimations comptables, nos travaux ont notamment consisté à apprécier les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation, ainsi que le caractère raisonnable des prévisions de flux de trésorerie et hypothèses retenues. Nous avons également vérifié que la note 8 donne une information appropriée.

L'appréciation ainsi portée s'inscrit dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et a donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Villeurbanne, le 20 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Deloitte & Associés

Max DUMOULIN

Olivier ROSIER

20.7 Date des dernières informations financières

Les comptes au 31 décembre 2010 sont les derniers comptes audités par les commissaires aux comptes.

20.8 Informations financières intermédiaires

Un rapport financier semestriel audité par les Commissaires aux Comptes a été publié le 30 août 2010.

20.9 Politique de distribution des dividendes

20.9.1 Politique de distribution

La société suivra une politique de distribution de dividendes, reliée d'une part aux profits de l'année concernée, et d'autre part à l'évolution prévisible du groupe et de sa rentabilité.

Au titre de l'exercice 2010, un dividende de 0,69 € par action sera distribué sous réserve de l'accord de l'assemblée générale du 17 mai 2011.

Au titre de l'exercice 2009, un dividende de 0,65 € par action a été distribué.

20.9.2 Délai de prescription

Les dividendes et acomptes sur dividendes mis en paiement et non réclamés se prescrivent par 5 ans au profit de l'Etat à compter de leur date de mise en paiement (art. 2277 du code civil).

20.9.3 Dividendes et réserves distribués au cours des trois derniers exercices

En euros	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Dividende global	6.038.477,25	5.573.979	4.923.681,45
Dividende par action	0,65 €	0,60 €	0,53 €

20.10 Procédure judiciaire et d'arbitrage

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

20.11 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Néant.

XXI - Informations complémentaires**21.1 Capital social****21.1.1 Montant du capital social****21.1.1.1 Capital social souscrit**

Le capital de la société entièrement libéré s'élève au 31 décembre 2010 à 9 289 965 €, divisé en 9 289 965 actions d'une valeur nominale de 1 €.

Capital à libérer

Néant

21.1.1.2 Capital autorisé non émis

Voir point 16 du rapport de gestion.

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

A la date du présent document de référence, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

21.1.3 Nombre, valeur comptable et valeur nominal des actions détenues par la Société ou pour son compte

Au 31 décembre 2010, la Société Sword Group ne détient pas d'actions propres.

21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeable ou assorties de bons de souscription**Emissions d'actions à bons de souscription d'actions**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, la Société n'a émis aucune valeur mobilière convertible, échangeable ou assortie de bons de souscription.

21.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital

Néant

21.1.6 Capital de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Options de souscription consenties à certains salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées au sens de l'article L.225-180 du code de commerce

- L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 28 avril 2006 a, aux termes de sa quinzième résolution, autorisé le Conseil d'administration à consentir, dans le cadre des dispositions des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce, au profit de tout ou partie des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription de 60 000 actions nouvelles de la Société, cette autorisation ayant été consentie pour une durée de 38 mois.
- Faisant usage de l'autorisation de ladite assemblée, le conseil d'administration, lors de sa séance en date du 29 décembre 2006, a procédé à l'attribution de 60 000 options de souscription d'actions. Dans la mesure où les bénéficiaires des options de souscription d'actions sont de nationalités différentes, trois plans d'options de souscription d'actions ont été établis dans les conditions suivantes.

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3
Date de l'Assemblée	28 avril 2006		
Date du Conseil	29 décembre 2006		
Nombre total d'options attribuées	60 000		
Point de départ d'exercice des options	30/12/2008		30/12/2009
Prix d'exercice	35,128 euros		
Rabais	Néant		
Nombre de bénéficiaires par plan	4	3	1
Nombre d'actions à souscrire par les dirigeants	51 000		
Nombre d'options ne pouvant plus être exercées	9 000		
Date d'expiration	30/12/2009		30/12/2010

Aucune option n'ayant été exercée au titre de ce plan, ce dernier est, en conséquence, caduc.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 30 janvier 2009 a, aux termes de sa huitième résolution, autorisé le Conseil d'Administration à consentir, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-177 et suivants du Code de commerce, au profit de tout ou partie des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription de 200 000 actions nouvelles de la Société, cette autorisation ayant été consentie pour une durée de 38 mois.
- Faisant usage partiel de l'autorisation conférée par ladite assemblée, le Conseil d'Administration, lors de séance en date du 30 janvier 2009, a procédé à l'attribution de 150 000 options de souscription d'actions. Dans la mesure où les bénéficiaires des options de souscription d'actions sont de nationalités différentes, deux plans d'options de souscription d'actions ont été établis dans les conditions suivantes :

	Plan n°1	Plan n°2
Date de l'Assemblée	30 janvier 2009	
Date du Conseil	30 janvier 2009	
Nombre total d'options attribuées	150 000	
Point de départ d'exercice des options	30/01/2011	30/01/2012
Prix d'exercice	10,60 euros	
Rabais	Néant	
Nombre de bénéficiaires par plan	1	2
Nombre d'actions à souscrire par les mandataires sociaux	140 000	
Date d'expiration	30/01/2012	30/01/2013
Nombre d'options annulées ou caduques	100 000	10 000
Options de souscription ou d'achat restantes en fin d'exercice 2010	0	40 000

Des informations complémentaires figurent dans le rapport sur les stocks options (paragraphe 26.2).

Ci-après le tableau établi conformément aux recommandations AFEP / MEDEF (Cf tableau 4 du paragraphe 20.4 du rapport de gestion).

Nom du mandataire	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
H. Davies Directeur Général Délégué	N°1 30/01/09	Souscription	333 516 €	100 000	10,60 €	Du 30/01/011 au 30/01/012
F. Fillot Directeur Général Délégué	N°2 30/01/09	Souscription	155 412 €	40 000	10,60 €	Du 30/01/012 au 30/01/013

Monsieur Heath Davies ayant quitté le Groupe en décembre 2010, il ne peut plus exercer ses options de souscription d'actions.

Précisions sur l'exercice des options :

Conditions de performance : les bénéficiaires ne pourront exercer les options que si les deux conditions suivantes sont remplies, au titre de l'exercice social précédent l'exercice des options :

- EBIT consolidé de la Société supérieur à 15%,
- Chiffre d'affaires consolidé supérieur à 220 millions d'euros (hors vente d'actifs).

Conservation des actions issues de l'exercice des options : conformément aux dispositions de l'article L 225-185 du code de commerce, le conseil d'administration a décidé que les mandataires sociaux susvisés sont tenus de conserver 10% des actions issues de l'exercice des options, jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Attribution d'options au profit de salariés de la Société et des filiales : afin de se conformer aux dispositions de l'article L 225-186-1 du code de commerce, issues de la loi du 3 décembre 2008, le conseil d'administration a décidé d'octroyer 10 000 options de souscriptions d'actions au profit des salariés de la Société et de ses filiales ; les conditions de performance ci-dessus visées étant également applicables à l'exercice des options. Suite au départ des salariés bénéficiaires, les 10.000 options susvisées ne peuvent plus être exercées.

21.1.7 Evolution du capital social**21.1.7.1 Tableau d'évolution du capital social au cours des trois dernières années**

Date	Nature des opérations	Nominal des actions (€)	Augmentation de capital (€)	Prime d'émission ou d'apport (€)	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions après opération	Montant du capital après opération (€)
22-06-2001	Constitution de la société	5	40 000	-	8 000	8 000	40 000
30-08-2001	Augmentation de capital (1)	5	3 412 470	-	682 494	690 494	3 452 470
31-12-2001	Exercice de bons de souscription (2)	5	167 840	746 888	33 568	724 062	3 620 310
27-02-2002	Exercice de bons de souscription (2)	5	615 360	2 738 352	123 072	847 134	4 235 670
12-03-2002	Augmentation de capital réservée au FCPR 21 Développement	5	630 445	4 665 293	126 089	973 223	4 866 115
12-03-2002	Augmentation de capital en numéraire	5	1 295 100	9 583 740	259 020	1 232 243	6 161 215
26-04-2004	Augmentation de capital (3)	5	1 180 890	17 595 261	236 178	1 468 421	7 342 105
29-04-2005	Division de la valeur nominale de l'action est ainsi ramenée de 5 € à 1 €						
14-06-2005	Exercice de bons de souscriptions (3)	1	29.645	544.163,32	29.645	7.371.750	7.371.750
19-01-2006	Exercice de bons de souscriptions (3)	1	36.670	673.114,50	36.670	7.408.420	7.408.420
21-06-2006	Exercice de bons de souscriptions (3)	1	228.420	4.192.877,40	228.420	7.636.840	7.636.840
09-03-2007	Augmentation de capital (4)	1	1.437.500		1.437.500	9.074.340	9.074.340
02-04-2007	Augmentation de capital (4)	1	215.625		215.625	9.289.965	9.289.965

(1) Cette augmentation de capital est consécutive à l'apport d'actions effectué par les actionnaires de Sword SA à Sword Group. Pour les besoins de l'apport, la valeur de l'action Sword SA a été évaluée à la valeur nominale, soit 5 €. L'apport des 682 494 actions de la société Sword SA a donc été évalué à 3 412 470 €.

Sur la base de ses travaux, le commissaire aux apports conclut dans son rapport, que la valeur des apports dont le total s'élève à 3 412 470 €, n'est pas surévaluée. Il estime également que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société

bénéficiaire de l'apport.

Le commissaire aux apports a en effet considéré que les sociétés Sword SA et Sword Group étant de création récente, leur valeur devait s'apprécier sur la base du nominal des titres.

Les résultats consolidés de Sword Group au titre de l'exercice 2001 ainsi que les perspectives figurant au paragraphe 4.11. "Plan de développement" du prospectus d'Introduction en Bourse permettent d'expliquer l'écart constaté entre la valeur de 5 € retenue lors de l'opération d'apport mentionnée ci-dessus, et le prix de 42 € proposé au marché dans le cadre de l'introduction en bourse.

(2) Par assemblée générale extraordinaire en date du 15 décembre 2000 SWORDSA a procédé à l'émission de BSA au profit de deux de ses actionnaires, Jacques Mottard et 21 Centrale Partners.

En contrepartie de cette émission, Jacques Mottard et 21 Centrale Partners ont respectivement procédé au versement d'une avance en compte courant d'un montant global de 4 268 440€, indisponible pendant une période de 5 années sauf cas d'exercice des BSA (cf. § 4).

Le 2 juin 2001, SWORDGROUP, holding, a été créée sans rôle opérationnel. L'objectif était de rendre l'organigramme du groupe plus lisible avec une ou plusieurs filiales par pays. Cette création a été réalisée par voie

d'apport des titres de Sword SA à Sword Group par l'ensemble des actionnaires de Sword SA. Les filiales étrangères de Sword SA (DDS, Sword Suisse, Sword INC. et Sword Afrique du Sud) ont été cédées à Sword Group pour leur prix d'acquisition.

Afin de reconstituer autour de Sword Group l'environnement initialement créé au niveau de SWORDSA en sa qualité de société tête de groupe il a été convenu de transposer au niveau de Sword Group les opérations relatives aux BSA ainsi adoptées. C'est ainsi que les bons émis par Sword SA en décembre 2000 ont été annulés puis recréés à l'identique chez Sword Group le 29 octobre 2001, assortis d'un engagement de conservation des titres par les bénéficiaires.

Par ailleurs, les créances de M. Jacques Mottard et de 21 Centrale Partners à l'égard de SWORDSA au titre de l'avance en compte courant ont été cédées à Sword Group en contrepartie de l'inscription dans les livres de cette dernière d'une avance en compte courant d'un montant identique à celui figurant dans les comptes de Sword SA.

Monsieur Jacques Mottard a exercé ses BSA à la date du 31 décembre 2001 par compensation de compte courant à hauteur de 914 728€. Le solde de l'avance en compte courant a été ramené à zéro.

21 Centrale Partners, agissant pour le compte du FCPR 21 Développement, a exercé ses BSA le 27 février 2002 par compensation de compte courant à hauteur de 3 353 712 €. Le solde de l'avance en compte courant a été ramené à 34 990,40€.

Date d'assemblée 15 décembre 2000 - Nombre total d'actions pouvant être souscrites 156 640

Dont : nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction 33 568

Nombre de dirigeants concernés 1 - Prix d'exercice 5 € - Point de départ d'exercice des BSA 01-05-2001

Date d'expiration 15-12-2005 Nombre d'actions souscrites au 28 février 2002 156 640

Nombre de BSA restant à souscrire 0

(3) L'Assemblée Générale Mixte du 27 février 2002 a délégué au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois par voie d'appel public à l'épargne, à l'émission d'actions de la Société et plus généralement de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société,

Dans sa séance du 21 janvier 2004, en vertu de l'autorisation visée ci-dessus, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de subdéléguer au Président l'intégralité des pouvoirs qui lui ont été consentis par l'Assemblée Générale Mixte du 27 février 2002, permettant la mise en œuvre d'une augmentation de capital social avec ou sans Droit Préférentiel de souscription dans la limite de 5.000.0000 euros de nominal.

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés, le Président du Conseil d'Administration a décidé le 26 mars 2004 d'initier le processus d'émission de 205.373 actions à bons de souscription d'actions (ABSA) pour un montant nominal de 1.026.865 euros et une prime d'émission maximum de 15.813.721 euros, soit un montant global maximum, prime d'émission incluse de 16.840.586 euros avec possibilité d'émettre 30.805 ABSA supplémentaires en cas d'exercice de la clause d'extension telle que définie au sein de ladite décision.

Selon décision du 5 avril 2004, le Président a fixé les caractéristiques définitives de l'augmentation de capital social par émission d'ABSA.

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés, le Président du Conseil d'Administration, a décidé le 7 avril 2004 d'exercer la clause d'extension de 15%, telle que précitée, en portant à 236.178 le nombre d'ABSA à émettre dans le cadre de l'augmentation du capital social de la Société Sword Group.

Le 15 avril 2004, le dépositaire des fonds a certifié avoir reçu en dépôt la somme de 18.776.151 euros représentant l'intégralité des versements en numéraire effectués par les souscripteurs de l'augmentation du capital de la Société d'un montant nominal de 1.180.890 euros par émission de 236.178 actions à bons de souscription d'actions.

Le Conseil d'administration en date du 26 avril 2004 a constaté :

- que 236.178 actions nouvelles de 5 € euros chacune, composant l'augmentation de capital de 1.180.890 €, ont été entièrement souscrites,
- que les souscriptions ont été libérées en espèce ainsi que l'a attesté le certificat des fonds de la Société Générale en date 15 avril 2004,
- qu'ainsi les 236.178 actions nouvelles ont été entièrement souscrites, qu'elles ont été libérées des sommes exigibles en conformité des conditions de l'émission et que, par suite, l'augmentation de capital s'est trouvée définitivement réalisée.

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 29 avril 2005 a décidé la division de la valeur nominale des actions de la Société qui a été ainsi ramenée de 5 euros à 1 euro.

Le Conseil d'Administration du 14 juin 2005 a constaté l'exercice, à la date du 10 juin 2005, de 23.716 bons de souscriptions d'actions donnant droit à 29.645 actions nouvelles et l'augmentation de capital corrélative et a décidé de modifier en conséquence l'article 8 des statuts.

Le Conseil d'Administration du 19 janvier 2006 a constaté l'exercice, du 11 juin jusqu'au 31 décembre 2005, de 29.336 bons de souscriptions d'actions donnant droit à 36.670 actions nouvelles et l'augmentation de capital corrélative et a décidé de modifier en conséquence l'article 8 des statuts.

Le Conseil d'Administration du 21 juin 2006 a constaté l'exercice, du 19 janvier jusqu'au 31 mai 2006, de 182.736 bons de souscriptions d'actions donnant droit à 228.420 actions nouvelles et l'augmentation de capital corrélative et a décidé de modifier en conséquence l'article 8 des statuts.

(4) En vertu de la délégation conférée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société du 28 avril 2006 dans sa onzième résolution, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 14 Février 2007 a décidé le principe d'une augmentation de capital par émission d'un maximum de 1 500 000 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro, par voie d'appel public à l'épargne, avec suppression du droit préférentiel de souscription et sans droit de priorité pouvant être porté à un maximum de 1 983 750 actions nouvelles en cas d'usage de la Faculté d'Extension et de l'Option de sur-allocation et a subdélégué à son Président-Directeur Général le pouvoir de décider des modalités définitives de l'augmentation de capital.

En outre, le Conseil d'administration, à l'unanimité, a donné tous pouvoirs à son Président-Directeur Général, dans les conditions légales et réglementaires applicables, et dans les limites fixées par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 avril 2006, pour mettre en œuvre cette émission et en arrêter définitivement toutes les conditions.

En application de cette délégation, le Président-Directeur Général a décidé de procéder à une augmentation de capital en numéraire, par appel public à l'épargne, sans droit préférentiel de souscription ni délai de priorité par émission de 1 250 000 d'actions ordinaires nouvelles de la Société, susceptibles d'être portées à un nombre maximum de 1 653 125 actions en cas d'exercice en totalité de la Faculté d'Extension portant sur 187 500 actions et de l'Option de sur-allocation portant sur 215 625 actions.

Le Président Directeur Générale a :

- aux termes d'une décision du 1er mars 2007 :

- o *décidé d'augmenter le nombre d'actions nouvelles de 15% du nombre initial, soit 187.500 actions, et de porter ainsi le nombre d'actions nouvelles à émettre à 1.437.500,*
- o *conformément aux dispositions légales et réglementaires, de fixer le prix unitaire des actions nouvelles à 40 euros, lequel correspond, sous réserve d'une légère décote de 2,12% afin d'arriver à un chiffre sans décimales, à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché d'Euronext Paris des trois séances de bourse précédant l'ouverture du livre d'ordres.*
- *aux termes d'une décision en date du 9 mars 2007, sur la base du certificat du dépositaire des fonds établi à la date du 9 mars 2007, constaté le dépôt de la somme de 57.500.000 euros représentant l'intégralité des versements en numéraire effectués par les souscripteurs, la souscription de 1.437.500 actions nouvelles en résultant et l'augmentation corrélative du capital d'un montant de 1.437.500 euros.*
- *aux termes d'une décision du 28 mars 2007, pris acte de l'exercice de la totalité de l'option de sur-allocation correspondant à l'émission de 215.625 actions nouvelles au prix de 40 euros.*
- *aux termes d'une décision en date du 2 avril 2007, sur la base du certificat du dépositaire des fonds établi à la date du 2 avril 2007, constaté le dépôt de la somme de 8.625.000 euros représentant l'intégralité du versement en numéraire effectué par les souscripteurs de l'augmentation de capital suite à l'exercice de la totalité de l'option de sur-allocation, la souscription de 215.625 actions nouvelles en résultant et a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital par souscription de 215.625 actions nouvelles, le capital étant porté de 9.074.340 à 9.289.965 euros.*

21.1.7.2 Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

	Situation au 31/12/2008		
Prénom-Nom	Nbre d'actions	% de capital	% de droit de vote
Jacques Mottard	1 746 820	18,80	27,22
21 Centrale Partners et FCPR 21 Développement	5	0	0
Françoise Fillot	106 395	1,15	1,97
Heath Davies	16 137	0,17	0,15
Titres en autodétention	0	0	0
Salariés et actionnaires divers au nominatif	230 288	2,48	4,14
Flottant	7 190 320	77,40	66,52
Total	9 289 965	100	100

	Situation au 31/12/2009		
Prénom-Nom	Nbre d'actions	% du capital	% vote
Jacques Mottard et Sémaphore Investissements	1 706 280	18,37	26,69
21 Centrale Partners	5	0	0
Françoise Fillot	106 395	1,15	1,98
Heath Davies	27 937	0,30	0,26
Titres en autodétention	58 885	0,63	0
Salariés et actionnaires divers au nominatif	290 633	3,13	4,85
Flottant	7 099 830	76,42	66,22
Total	9 289 965	100	100

	Situation au 31/12/2010		
Prénom-Nom	Nbre d'actions	% du capital	% vote
Jacques Mottard et Sémaphore Investissements	1 706 281	18,37	26,69
Françoise Fillot	86 395	0,93	1,61
Nicolas Mottard	1 395	NS	NS
Titres en autodétention	0	0	0
Salariés et actionnaires divers au nominatif	193 848	2,08	3,59
Flottant	7 302 046	78,62	68,11
Total	9 289 965	100	100

21.2 Acte constitutif et statuts

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 30 janvier 2009 a décidé la transformation de Sword Group en Société Européenne et a adopté de nouveaux statuts.

Les dispositions issues du Règlement (CE) n°2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001 relatif au statut de la société européenne prévoient des règles en nombre restreint concernant le fonctionnement de la SE en renvoyant aux dispositions de la législation nationale en la matière. Le fonctionnement du Conseil d'administration de Sword Group SE est donc principalement régi par les dispositions du Code de commerce relatives à la direction et à l'administration des sociétés anonymes à l'exception de certaines règles édictées par le Règlement susvisé, notamment l'obligation pour le Conseil d'administration de se réunir au moins tous les 3 mois.

21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- la prise de participation dans toutes les entreprises, sociétés, GIE français ou étrangers, créés ou à créer, et ce, par tous moyens notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achats d'actions ou de parts sociales, de fusion, d'achat de fonds de commerce, etc.,
- toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation,
- la société pourra effectuer toutes prestations administratives de conseil et autres et toutes activités de recherche, de développement et d'animation ; toutes activités de prestations, de conseils et de réalisation dans le domaine des systèmes d'information.

Elle pourra agir directement ou indirectement et faire toutes ces opérations, pour son propre compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en participation, association groupement ou sociétés, avec toutes autres personnes ou sociétés et les réaliser sous quelque forme que ce soit. Elle pourra également prendre tous intérêts et participations dans toutes les sociétés et affaires, quel qu'en soit l'objet.

21.2.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction

21.2.2.1 Composition du conseil d'administration

La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus. La durée du mandat des administrateurs a été réduite pour être ramenée de 6 à 4 ans maximum par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 28 avril 2010.

Au 31 décembre 2010, il était composé des membres suivants :

- Jacques Mottard, Président,
- Nicolas Mottard,
- Françoise Fillot,
- François Barbier.

François Barbier ayant été nommé en qualité de nouvel administrateur par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2010, en remplacement de la société 21 CENTRALE PARTNERS dont le mandat venu à expiration n'a pas été renouvelé.

Heath Davies a démissionné de ses fonctions d'administrateur et de Directeur Général Délégué le 9 décembre 2010.

21.2.2.2 Pouvoirs du Conseil d'Administration (extraits de l'article 15 des statuts)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

(...)

21.2.2.3 Direction Générale (extraits de l'article 14 des statuts)

La Direction Générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommé par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Directeur Général est choisi parmi les administrateurs ou en dehors d'eux.

Il appartient au Conseil d'Administration de choisir entre les deux modalités d'exercice de direction générale telle que définies ci-dessus.

Les actionnaires et les tiers sont informés du choix du Conseil d'Administration dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Lorsque la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'Administration, il exerce les pouvoirs de Président et de Directeur Général et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. (...)

Lorsque le Président du Conseil d'Administration assume les fonctions de Président et de Directeur Général, il peut, s'il le souhaite, se faire assister d'un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués qui ne peuvent dépasser le nombre de cinq.

(...)

Le Conseil d'Administration du 22 juin 2001 a nommé Monsieur Jacques Mottard en qualité de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Il a été renouvelé dans ses fonctions par le Conseil d'Administration du 26 avril 2004 pour une durée expirant le 31 décembre 2009.

Le Conseil d'Administration du 28 avril 2010 a renouvelé Monsieur Jacques Mottard dans ses fonctions de Président et de Directeur Général pour une durée expirant le 31 décembre 2013.

21.2.2.4 Rémunération des administrateurs, du président, des directeurs généraux et des mandataires du Conseil d'Administration (article 16 des statuts)

Les administrateurs ont droit à des jetons de présence dont le montant global annuel est fixé par l'assemblée générale et demeure maintenu jusqu'à décision nouvelle de cette assemblée. Le Conseil répartit cette rémunération entre ses membres de façon qu'il juge convenable.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachées aux actions de la Société

21.2.3.1 Forme des actions (extrait de l'article 10 des statuts)

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de leurs titulaires. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

21.2.3.2 Droits et obligations attachées aux actions (article 19 des statuts)

Droit de vote

Dans les assemblées générales, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation à la seule exception des cas prévus par la loi. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire (droit de vote double instauré par l'assemblée générale mixte du 27 février 2002). En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, ou d'échange d'actions à l'occasion d'un regroupement ou d'une division d'actions, le droit de vote double est conféré aux actions attribuées à raison d'actions inscrites sous la forme nominative, sous réserve qu'elles soient elles-mêmes conservées sous la forme nominative depuis leur attribution, ce droit de vote double étant conféré à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de l'inscription sous la forme nominative des actions à raison desquelles elles ont été attribuées. Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'entraînera pas une interruption du délai ci-dessus fixé, ou permettra de conserver ce droit acquis, tout transfert du nominatif au nominatif, par suite de succession testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible. La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celle-ci ont institué un droit de vote double.

21.2.3.3 Droits aux dividendes et aux profits (article 24 des statuts)

Sur les bénéfices de l'exercice diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cessera d'être obligatoire lorsque ledit fonds aura atteint le dixième du capital, mais reprendra son cours si, pour une raison quelconque, cette quotité n'est plus atteinte,
- et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'assemblée générale pour, sur proposition du conseil d'administration, être, en totalité ou en partie, réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau.

Le paiement en numéraire des dividendes est effectué à la date et au lieu fixés par l'assemblée générale ou, à défaut, par le conseil d'administration, dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice.

Le conseil d'administration peut, avant l'approbation des comptes de l'exercice, mettre en distribution, dans les conditions légales, un ou plusieurs acomptes sur les dividendes. L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice aura la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. Les réserves dont l'assemblée générale a la disposition peuvent être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux actions. En ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

La demande de paiement du dividende en actions devra intervenir dans un délai maximal de trois mois après la date de l'assemblée générale. Tous dividendes qui n'ont pas été perçus dans les cinq années à partir de la date de leur mise en paiement sont prescrits conformément à la loi.

21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire de la Société.

21.2.5 Assemblées Générales d'actionnaires (article 19 des statuts)

Convocation

Les actionnaires sont réunis, chaque année, en assemblée générale ordinaire, au jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation, dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice, sous réserve de la prolongation de ce délai par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête.

Des assemblées générales ordinaires peuvent être convoquées extraordinairement à toutes époques de l'année.

Les formes et les délais de la convocation sont réglés par la loi. L'avis de convocation doit fixer le lieu de la réunion qui peut être au siège social ou dans tout autre lieu et son ordre du jour.

Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation. Il contient, le cas échéant, les propositions émanant d'un ou plusieurs actionnaires ou de l'organe représentatif des salariés dans les conditions fixées par la loi.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 10% au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Lorsqu'une assemblée n'a pas pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première assemblée.

Admission aux assemblées - Pouvoirs

Tout actionnaire peut, quel que soit le nombre de ses actions, participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme :

- soit d'une inscription nominative à son nom,
- soit d'un enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. Toutefois, le conseil d'administration peut abréger ou supprimer ce délai, à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

Un actionnaire peut se faire représenter dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur à condition que le mandataire soit lui même actionnaire. Il peut également se faire représenter par son conjoint. »

Conditions d'exercice du droit de vote - Quorum majorité

1 - Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires dûment complétés comportant la mention d'attestation de dépôt des titres et reçus par la société trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

2 - L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le quart, et sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, l'assemblée statue aux conditions de quorum des assemblées ordinaires.

21.2.6 Franchissements de seuils statutaires (article 10 des statuts)

Suite aux modifications législatives et réglementaires récentes, il sera proposé à l'Assemblée Générale du 17 mai 2011, la mise en harmonie des statuts avec lesdites dispositions et la modification corrélative de l'article 10 des statuts, qui serait rédigé comme suit :

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, qui viendra à posséder plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, de 30 %, du tiers, de la moitié, des deux-tiers, de 90 % ou de 95 % du capital ou des droits de vote, devra informer la Société du nombre total d'actions et des droits de vote détenus, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de 4 jours de bourse à compter du franchissement de ces seuils de participation. Il en sera de même chaque fois que sa participation deviendra inférieure à chacun desdits seuils.

Cette information sera également faite auprès de l'Autorité des Marchés Financiers dans un délai de 4 jours de bourse à compter du franchissement du seuil de participation.

A défaut d'avoir été déclarées régulièrement, les actions dépassant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la régularisation de la notification.

21.2.7 Conditions particulières régissant les modifications du capital

Toute modification du capital social est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de stipulations spécifiques.

XXII - Contrats importants

Sword Group signe régulièrement et de façon soutenue de nouveaux contrats, mais uniquement dans le cadre habituel de son activité.

XXIII - Information provenant des tiers, déclaration d'expert et déclaration d'intérêts

Non applicable.

XXIV - Documents accessibles au public

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société et notamment :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société,
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le présent prospectus,

- les informations financières historiques de la Société et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document de référence.

XXV - Information sur les participations

Les informations concernant les sociétés dans lesquelles la Société détient une fraction du capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats figure au Chapitre 7 ainsi que dans la note 16 de l'annexe aux comptes sociaux.

XXVI - Annexes

26.1 Rapport de gestion établi par le conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 17 mai 2011

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en exécution des prescriptions légales, pour soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Vous aurez également notamment à vous prononcer sur les projets suivants :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration : rapport de gestion, rapport sur les stock-options et rapports visés aux articles L.225-38 et L.225-209 du Code de commerce,
- Lecture du rapport du Président sur le contrôle interne et la gouvernance de l'entreprise, ainsi que du rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président,
- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ; lecture du rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- Présentation des comptes consolidés et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et quitus aux administrateurs ;
- Approbation des comptes consolidés clos le 31 décembre 2010 ;
- Approbation des conventions réglementées relevant de l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Affectation du résultat ;
- Fixation des jetons de présence ;
- Nomination d'un nouvel administrateur ;
- Autorisation à donner en vue d'un nouveau programme de rachat par la Société de ses propres actions ;
- Pouvoirs pour formalités ;

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Lecture des rapports spéciaux des commissaires aux comptes ;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation des actions rachetées en application du programme de rachat d'actions ;
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration en vue de consentir des options de souscription d'actions réservées à tout ou partie des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce ;

- Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en faveur des salariés du groupe ;
- Mise en harmonie des statuts avec les dispositions législatives et réglementaires récentes ;
- Pouvoirs pour formalités.

Nous vous présenterons successivement les comptes consolidés et les comptes sociaux que nous soumettrons ensuite à votre approbation.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux comptes.

1. Evénements importants au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 au sein du groupe Sword

1.1 Acquisitions / cession et prises de participation réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, Sword Group a :

- créé la société Sword SOL en date du 7 juin 2010. Cette société, basée au Luxembourg, a procédé au rachat de 100% des actions de Sword SA, afin d'isoler l'activité de cette dernière dans une structure dédiée à l'activité « Services » ;
- crée la société Sword IF SA en date du 16 novembre 2010. Cette société, basée en Suisse, détenue à 57%, a été créée avec un partenaire dans le cadre d'un appel d'offres de l'UEFA, remporté par le Groupe, pour l'externalisation de services informatiques. La société Sword IF SA est dédiée aux Fédérations Internationales ;
- acquis 19% du capital de la société chinoise Guangzhou Si Wo Ruanjian Keji Komp. Ltd.
- en 2010, Sword Group a racheté 44 940 actions de sa filiale Sword SOFT Ltd à des minoritaires pour un montant de 9 039 K€ portant ainsi sa participation dans cette société de 92,87% à 97,11%.

Dans le cadre du développement de son activité, la Société FircoSoft SAS a ouvert un établissement à Singapour le 15 octobre 2010.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, Sword Group a cédé le 1^{er} février 2010 la totalité de la participation qu'elle détenait (via Sword Technologies) au sein du capital social de la société Oktopus Consulting SA (soit 10% du capital).

1.2 Gouvernance

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire réunie le 28 avril 2010 a :

- Renouvelé les mandats d'administrateurs de Messieurs Jacques et Nicolas Mottard, venus à expiration,
- Nommé Monsieur François Barbier en qualité de nouvel administrateur en remplacement de la société 21 CENTRALE PARTNERS dont le mandat n'a pas été renouvelé,
- Modifié l'article 13 des statuts relatif à la durée du mandat des administrateurs nommés en cours de vie sociale, ramenée de 6 à 4 ans maximum.

Le Conseil d'Administration du 28 avril 2010 a renouvelé les mandats de Président Directeur Général de Monsieur Jacques Mottard et des Directeurs Généraux Délégués.

Afin de réaliser un nouveau plan de développement du Groupe, Monsieur Jacques MOTTARD a décidé de reprendre la direction générale de tout le Groupe, suite au départ de Monsieur Heath DAVIES en décembre 2010, ce dernier ayant démissionné de l'ensemble des mandats qu'il détenait au sein du groupe.

Les Conseils d'Administration du 20 décembre 2010 ont :

- procédé à l'auto-évaluation annuelle du Conseil d'Administration, conformément à l'article 9 du code de gouvernement d'entreprise AFEP / MEDEF,
- décidé le principe de la création d'un comité d'audit et a chargé Monsieur François Barbier de lui faire ses recommandations sur le fonctionnement de ce comité pour que ce dernier soit opérationnel au cours du mois de septembre 2011,
- décidé d'adopter le projet de charte de gouvernance et de charte éthique qui lui ont été présentés par le Président.

2. Comparabilité des comptes – règles et méthodes comptables

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés de Sword Group au 31 décembre 2010 et les comptes comparatifs au titre de l'exercice 2009 ont été établis en appliquant le référentiel IFRS 5 International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne. Les normes et interprétations retenues sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) avant le 31 décembre 2010 et qui sont d'application obligatoire à cette date.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias) et comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB), c'est-à-dire les normes IFRS, les normes comptables internationales (IAS) et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (SIC).

2.1 Normes, amendement de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1er janvier 2010

Le groupe a appliqué les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivantes à compter de l'ouverture de l'exercice 2010 :

IAS 27 révisée – Etats financiers consolidés et individuels (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2009) ;

IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises (applicable aux regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition est sur le premier exercice ouvert à compter du 1er juillet 2009) ;

D'application prospective, ces révisions ont été sans incidence sur la comptabilisation des regroupements et des variations de pourcentages d'intérêts antérieurs au 1er janvier 2010 lesquelles ont été comptabilisés selon les principes comptables définis par IFRS 3 et IAS 27 ;

Améliorations annuelles des normes IFRS (mai 2008) – amendement d'IFRS 5 relatif au reclassement en « actifs détenus en vue de la vente » de tous les actifs et passifs d'une filiale destinée à être cédée même si le groupe conserve un intérêt résiduel. Cet amendement est applicable en même temps qu'IAS 27R et IFRS 3R ;

Amendement IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation « éléments éligibles à une opération de couverture » (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2009);

Amendement IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions : transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2010) ;

Améliorations annuelles des normes IFRS (16 avril 2009), applicables majoritairement aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2010.

Ces nouvelles normes n'ont pas d'impact significatif sur les comptes présentés au 31 décembre 2010.

2.2 Normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur

Textes adoptés par l'Union Européenne à la date de clôture

IFRIC 19 – Extinction des passifs financiers avec des instruments de capitaux (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2010) ;

Amendement IAS 32 – Classification des droits de souscription émis (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er février 2010) ;

IAS 24 révisée – Informations à fournir sur les parties liées (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2011).

Le Groupe n'a appliqué aucune de ces nouvelles normes ou interprétations par anticipation et n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers.

Textes non adoptés par l'Union Européenne à la date de clôture

Sous réserve de leur adoption définitive par l'Union européenne, les normes, amendements de normes et interprétations, publiées par l'IASB et présentées ci-dessous, sont d'application obligatoire au 1er janvier 2011 (à l'exception de l'amendement IAS 12 et d'IFRS 9).

3. Activité du groupe – Présentation du compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2010**3.1. Présentation du compte de résultat consolidé simplifié au 31 décembre 2010**

Le tableau suivant présente le compte de résultat consolidé simplifié du groupe Sword de l'exercice clos le 31 décembre 2010 avec le comparatif 2009.

En milliers d'Euros	2010 consolidé	2009 consolidé
Chiffre d'affaires	185 323	180 603
Résultat opérationnel courant	34 005	32 031
Résultat opérationnel	33 605	36 270
Résultat net de l'ensemble consolidé	23 235	22 035
Résultat net part du Groupe	23 230	21 724

3.2. Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2010

Sociétés	31 décembre 2010		
	Date de clôture	% contrôle	% intérêt
Sword Group (société mère) 9 Avenue Charles de Gaulle 69771 Saint Didier au Mont d'Or Cedex	31/12	100 %	100 %
Sword SA (France)	31/12	100 %	100 %
Sword Création Informatique Ltd (Afrique du Sud)	31/12	100 %	100 %
FircoSoft SAS (France)	31/12	100 %	97,11 %
FircoSoft Inc (US)	31/12	100 %	97,11 %
Sword Inc (US)	31/12	100 %	100 %
Sword DDS France	31/12	100 %	100 %
Sword Technologies SA (Benelux)	31/12	100 %	100 %
Tipik (ex-ASCII) (Belgique)	31/12	100 %	100 %
FI System Belgium (Belgique)	31/12	100 %	100 %
Sword Global India Ltd	31/03	100 %	97,11 %
Sword IT Solutions (Grèce)	31/12	65 %	65 %
Sword Services SA (ex-Linkvest SA) (Suisse)	31/12	100 %	100 %
Sword Lebanon (Liban)	31/12	96,67 %	96,67 %
Sword UK (ex Intech) (UK)	31/12	100 %	97,11 %
Sword SOFT (UK)	31/12	97,11 %	97,11 %
Apak Group Ltd (UK)	31/12	100 %	97,11 %
Sword Integra (Belgique)	31/12	100 %	100 %
Sword SOFT Inc (US)	31/12	100 %	97,11 %
Sword IPR (UK)	31/12	100 %	97,11 %
Buildonline Allemagne	31/12	100 %	97,11 %
CTSpace France	31/12	100 %	97,11 %
Buildonline India	31/12	100 %	97,11 %
Buildonline USA	31/12	100 %	97,11 %
Buildonline Ireland	31/12	100 %	97,11 %
Buildonline Global Ltd (UK)	31/12	100 %	97,11 %
Infotechno (AU)	31/12	-	-
Citadon Inc (USA)	31/12	100 %	97,11 %
Ciboodle Ireland Ltd	31/03	100 %	91,88 %
Ciboodle Australia Ltd	31/03	100 %	91,88 %
Ciboodle New Zealand Ltd	31/03	100 %	91,88 %

Ciboodle Indonesia	31/03	100 %	91,88 %
Ciboodle Scotland (UK)	31/03	94,61 %	91,88 %
Ciboodle BV (Hollande)	31/03	100 %	91,88 %
Ciboodle South Africa Ltd	31/03	100 %	91,88 %
Ciboodle Ltd (Land and Estates) (UK)	31/03	100 %	91,88 %
Ciboodle Inc (US)	31/03	100 %	97,11 %
Graham Technology France	31/03	100 %	91,88 %
Graham Technology Hong Kong	31/03	100 %	91,88 %
Sword Bermuda Ltd (UK)	31/12	100 %	97,11 %
Sword Intech Inc (USA)	31/12	100 %	97,11 %
Apak Beam	31/12	100 %	97,11 %
Sword FircoSoft Ltd (UK)	31/12	100 %	97,11 %
Sword General Partners (UK)	31/12	100 %	97,11 %
AgencyPort (US)	31/12	82,50 %	80,11 %
Sword SOL (Luxembourg)	31/12	100 %	100 %
Sword IF (Suisse)	31/12	57 %	57 %

Toutes les sociétés consolidées sont consolidées par intégration globale.

3.3. Activité et chiffre d'affaires

En 2010 le périmètre de Sword Group a été stable.

A périmètre constant la croissance annuelle du résultat opérationnel courant est de 7,9 %. En termes consolidés cette croissance est de 6,3 %.

La marge opérationnelle courante est de 18,3 %.

Le backlog atteint 463 M€, soit 26,8 mois du chiffre d'affaires budgété 2011, en croissance de 3,7 mois depuis le 31 décembre 2009.

Le cash flow opérationnel courant est de 26,3 M€.

3.3.1. Spécialisation

- Historiquement, la première spécialisation du Groupe a été technologique : technologies d'Intelligence Artificielle, de Gestion Documentaire, de Systèmes d'Information Géographique et de Business Intelligence.
- Puis, la spécialisation s'est réalisée autour de types d'offres :
 - spécialisation ECM (gestion du contenu des entreprises)
 - spécialisation filtrage (lutte contre l'argent sale)
- Ensuite, une spécialisation "marchés" s'est organisée autour
 - des marchés des organismes internationaux
 - des marchés hautement régulés

Les premiers sont les plus stables, les seconds les plus rentables

- Enfin, le groupe a choisi de se développer dans le domaine des Software (produits) :
 - en favorisant la croissance interne de ce secteur
 - en ciblant sa politique d'acquisition exclusivement dans ce domaine

Dès lors, Sword est devenu un fournisseur international majeur de solutions de Business Process Improvement (BPI) (amélioration des processus métiers) à destination des secteurs réglementés.

Sword met ses compétences, infrastructures et expériences au service de ses clients, pour les aider à améliorer leur performance, à augmenter leur efficacité et à maximiser leur retour sur investissements.

Les solutions de Sword sont délivrées selon 2 modes différents, « On Demand » (mode hébergé) et « On Premises » (sur site). Grâce à cette flexibilité et à une forte expertise métier, Sword accompagne ses clients dans des secteurs d'activité aussi divers que l'assurance & la santé, l'énergie, la banque & la finance, les télécoms, l'environnement, l'ingénierie & la construction, ainsi que le secteur public.

3.3.2. Internationalisation

Il convient de bien différencier l'approche multinationale de l'approche internationale.

- Dans le premier cas, il s'agit de gérer au mieux des projets dans chaque pays et de profiter de cette internationalisation pour cibler les régions les plus rentables.

Ceci n'est qu'une partie de notre stratégie.

- La seconde notion est une notion d'approche globale des clients et entraîne un savoir-faire de gestion de projets très spécifiques, car il s'agit de projets internationaux impliquant plusieurs filiales et plusieurs cultures.

C'est ce qui a été réussi par le Groupe et qui a conduit Sword à être basé dans plus de dix pays dans le monde.

3.3.3. Expansion

Dans le cadre de la poursuite constante de l'augmentation de la marge brute du Groupe, deux phénomènes permettent d'envisager l'avenir avec optimisme :

- la capacité du Groupe à faire cohabiter « Software » et « Solutions ». En effet le Groupe cible des produits spécifiques et complémentaires des produits des grands éditeurs de logiciels. Ainsi Sword devient leur partenaire privilégié. De fait, cette stratégie "produits" augmente mécaniquement le pourcentage de marge brute,
- la spécialisation "marchés" dans des industries hautement régulées permet de cibler une marge brute supérieure de par la double spécialisation de Sword : technologie / marchés.

3.4. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant de l'ensemble consolidé sur 2010 s'est monté à 34 005 K€, soit 18,3 % du chiffre d'affaires.

La marge opérationnelle continue de représenter la force du Groupe et la preuve de sa capacité à acquérir des sociétés moins profitables et de les faire converger vers les standards de Sword dans l'année suivant l'acquisition.

3.5. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel de l'ensemble consolidé sur 2010 s'est monté à 33 605 K€, soit 18,1 % du chiffre d'affaires.

3.6. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net s'est élevé à - 2 084 K€ soit 1,1% du chiffre d'affaires.

Il se décompose principalement en charges d'intérêts sur emprunts pour 3 578 K€, en produits d'intérêts sur créance pour 1 494 K€ et en produits de placement et de participation non consolidée pour 1 K€.

3.7. Impôt sur les bénéfices et résultat net

L'impôt sur les sociétés au niveau consolidé se monte à -10 425 K€ pour un taux effectif d'impôt de 31 %.

Après impôt sur les sociétés, le résultat de l'ensemble consolidé ressort à un bénéfice net de 23 235 K€, soit 12,5 % du chiffre d'affaires, à un bénéfice net part du groupe de 23 230 K€, soit 12,5 % du chiffre d'affaires et à un bénéfice net affecté aux minoritaires de 5 K€.

3.8. Endettement, capacité d'autofinancement et investissements

L'endettement net, soit l'endettement brut total sous déduction de la trésorerie existante au 31 décembre 2010, se monte à 94 610 K€.

La capacité d'autofinancement (cf tableau des flux de trésorerie) se monte à 38 990 K€, retraité du coût de l'endettement financier net et de la charge d'impôt.

Les investissements bruts, incorporels (hors écarts d'acquisition, parts de marché et fonds de commerce) et corporels de l'exercice, se sont élevés à 8 137 K€.

3.9. Opération de croissance

Aucune acquisition n'a été réalisée sur 2010.

3.10. Opération de Cession

Aucune cession n'a été réalisée sur 2010.

3.11. Evolution des principales filiales du groupe

SOFTWARE

A / Assurance

M€	2010	2009
Chiffre d'affaires	44,5	31,8
EBIT	9,0	6,5
%	20,2 %	20,4 %

Ce secteur a été impacté d'une annulation de commande mais cependant les fondamentaux sont bons et la rentabilité constante.

B / Energie / Construction / Utilities

M€	2010	2009
Chiffre d'affaires	8,7	15,9
EBIT	-0,5	3,0
%	-5,7 %	18,9 %

Cette partie de l'activité Software regroupe l'activité BPM uniquement à destination du secteur Energie. La partie BPM affecté aux autres secteurs avait été injustement affectée en 2009. Il n'y a donc pas de comparaison possible.

C / CRM et activités diverses

M€	2010	2009
Chiffre d'affaires	27,5	28,0
EBIT	6,6	8,5
%	24,0 %	30,4 %

Comme prévu l'an dernier il n'y a pas eu de croissance mais beaucoup d'investissement en R & D. L'avenir est prometteur.

D / AML et WFS

M€	2010	2009
Chiffre d'affaires	22,7	20,9
EBIT	6,6	6,2
%	29,1 %	29,7 %

Ce secteur est le plus régulier, les rentabilités 2009 et 2010 sont exceptionnellement élevées. La rentabilité normative est à 25 %.

SOLUTION

Le chiffre d'affaires Solution est réparti par pays car nos marchés sont plus locaux que globalisés.

A / France

M€	2010	2009
Chiffre d'affaires	19,1	17,8
EBIT	2,4	1,2
%	12,6 %	6,7 %

La rentabilité normative pour la France est plus proche de 9 % que de 12 %. La croissance continuera en 2011.

B / Benelux

M€	2010	2009
Chiffre d'affaires	35,6	38,3
EBIT	2,8	2,9
%	7,9 %	7,6 %

C / Suisse

M€	2010	2009
Chiffre d'affaires	10,7	9,2
EBIT	3,6	1,2
%	33,6 %	13,0 %

Une rentabilité exceptionnelle en 2010. La rentabilité 2011 est de l'ordre de 12 % mais avec une croissance supérieure à 15 %.

D / Autres

K€	2010	2009
Chiffre d'affaires	16,5	18,8
EBIT	3,5	2,6
%	21,2 %	13,8 %

La stratégie 2010 a été de cibler systématiquement le ratio de rentabilité bien plus que la croissance, à ce titre 2010 est un succès. En 2011 nous prévoyons une expansion de la croissance de 5 %.

3.11. Evènements importants survenus postérieurement à la clôture

Au cours du mois de janvier 2011, une restructuration d'une partie des filiales UK a été opérée. Elle peut se résumer de la façon suivante :

- l'activité CTSpace UK (actif et passif) a été transférée par Sword UK à une nouvelle société créée à cet effet, dénommée CTSpace Ltd, laquelle est une filiale de Sword SOFT Ltd,
- l'activité ECM, ABS et HLD (actif et passif) de la société Sword UK a été transférée à une nouvelle société créée à cet effet, dénommée Sword Technology Solutions Ltd, laquelle est une filiale de Sword SOFT Ltd,
- la Société Sword UK a changé de dénomination sociale pour devenir Sword Insurance Europe Ltd.

Le Conseil d'Administration de la Société Sword Group SE, dans sa séance du 29 mars 2011, faisant usage de l'autorisation accordée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2009, a attribué 48.000 options de souscriptions d'actions à certains salariés du Groupe.

En date du 15 avril 2011, la société FMR LLC (Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse le seuil de 10 % des droits de vote de la Société et détenir 10,74 % de droits de vote. FMR LLC détient au 15/04/2011, 1 151 565 actions Sword Group représentant autant de droits de vote, soit 12,40 % du capital et 10,74 % des droits de vote de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du code de commerce, nous vous indiquons qu'excepté ce qui est indiqué ci-dessus, aucun évènement important susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de la situation du Groupe, n'est intervenu ou n'a été connu postérieurement à la date de clôture de l'exercice de la Société.

3.12. Perspectives d'avenir

Le groupe cible une croissance 2011 à périmètre constant de l'ordre de 10 %.

3.13. Appréciation de la valeur des goodwill et autres actifs incorporels

Une évaluation indépendante menée par le Cabinet UEC a confirmé la valeur au bilan de ces actifs incorporels.

Aucune provision n'a été constituée après la vérification du respect des critères d'évaluation des goodwill et autres actifs incorporels.

3.14. Recherche et développement

En 2010, la R&D s'est décomposée comme suit :

- Partie Software : La R&D correspond à 17 % du chiffre d'affaires
- Partie Solutions : La R&D correspond à 3,6 % du chiffre d'affaires

3.15. Approbation des comptes consolidés

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de l'ensemble consolidé de 23 235 K€ (dont bénéfice part du groupe 23 230 K€).

4. Activité de la Société Sword Group – présentation des comptes sociaux

4.1. Activité de la société pendant l'exercice 2010 - Bilan et compte de résultat

En 2010, Sword Group compte 1 salarié.

L'équilibre de son compte d'exploitation est respecté grâce à la refacturation de ses prestations à ses filiales.

Pendant l'année 2010, la Société Sword Group a réalisé sa mission d'animation opérationnelle, stratégique et financière du Groupe.

Les principales données chiffrées de l'exercice écoulé sont les suivantes :

En euros	Exercice N	Exercice N-1	Variation en %
Chiffre d'affaires	2 816 274	3 690 877	-23,70
Produits d'exploitation	2 817 646	3 690 877	-23,66
Charges d'exploitation	3 716 809	4 851 827	-23,39
Résultat d'exploitation	- 899 163	- 1 160 938	-22,55
Produits financiers	7 826 193	10 006 001	-21,79
Charges financières	9 707 850	8 265 551	17,45
Résultat financier	-1 881 657	1 740 450	-208,11
Résultat courant avant impôt	- 2 780 820	579 512	-579,86
Produits exceptionnels	761 779	8 350 000	-90,88
Charges exceptionnelles	-	5 235 391	-100,00
Résultat exceptionnel	761 779	3 114 609	-75,54
Impôt sur les bénéfices	2 830	-	-
Bénéfice	-2 021 871	3 694 122	-154,73

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients.

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture du dernier exercice clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

€	- de 30 jours	Entre 30 et 60 jours	+ de 60 jours	Total TTC
Dettes à échoir*	188 109 €	7 310 €	-	195 420 €
Dettes échues**	-	-	- 764 €	- 764 €
Montant Total TTC	188 109 €	7 310 €	- 764 €	194 656 €

* Dettes dont le terme du paiement est postérieur à la clôture

** Dettes dont le terme du paiement est antérieur à la clôture

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous rappelons qu'à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décomposait, par date d'échéance, comme suit :

	- de 30 jours	Entre 30 et 60 jours	+ de 60 jours	Total TTC
Dettes à échoir*	862 310 €	965 €	13 656 €	876 931 €
Dettes échues**	-	-	-	-
Montant Total TTC	862 310 €	965 €	13 656 €	876 931 €

* Dettes dont le terme du paiement est postérieur à la clôture

** Dettes dont le terme du paiement est antérieur à la clôture

4.2. Perspectives d'avenir 2011

Les perspectives d'avenir pour 2011 sont décrites au point 3.12 ci-dessus.

4.3. Description des ressources humaines et de l'environnement social

La Société compte 1 salarié au 31 décembre 2010.

En conséquence, la liste des informations obligatoires en matière sociale prévue par le décret du 20 février 2002 ne présente que peu d'intérêt.

4.4. Risques industriels et environnementaux

En application des règlements n°98-01 et n°95-01, nous vous indiquons que compte tenu de son activité, la Société n'est pas exposée au problème d'environnement.

4.5. Informations sur les risques de marché

Les principaux risques de marché sont décrits dans le paragraphe 4.3. du chapitre IV Facteurs de Risque.

5. Activité et résultats des filiales et des sociétés contrôlées

Conformément aux dispositions de l'article L.233-6 alinéa 1 et alinéa 2 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-dessous :

- de l'activité et des résultats des filiales de notre Société et des sociétés contrôlées par elle ;
- des prises de participations significatives ou des prises de contrôle dans les sociétés ayant leur siège en France.

5.1. Prises de participation significatives ou prises de contrôle au cours de l'exercice dans les sociétés ayant leur siège en France

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, Sword Group n'a pas pris de participation significative ou pris de contrôle au sein de société ayant leur siège en France.

5.2. Activité et résultats des filiales au sens de l'article L.233-1 du Code de commerce

Sociétés	Pourcentage de participation	Chiffre d'affaires en K€	Résultats en K€	Activité
Sword Inc	100	6 214	1 372	Software et Solutions
Sword Création Informatique SA	100	-	14	Solutions
FI System Belgium	100	-	- 242	Solutions
Sword Services	100	15 455	4 890	Solutions
Sword DDS	100	-	-1	-
Sword SOFT Ltd	97,11	-	5 699	-

5.3. Activité et résultats des sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce

Sociétés	Pourcentage de participation	Chiffre d'affaires en K€	Résultats en K€	Activité
FircoSoft SAS (France)	97,11	7 837	1 134	Software
FircoSoft Inc (US)	97,11	2 583	312	Software
Sword Technologies (Benelux)	100,00	15 166	306	Solutions
Sword IT Solutions (Grèce)	65,00	108	- 1	Offshore
Tipik (Ex ASCII) (Belgique)	100,00	19 823	1 284	Solutions
Sword Global India Ltd	97,11	3 188	457	Offshore
Sword Lebanon	96,67	826	184	Offshore
Sword UK	97,11	30 066	2 587	Software
Apak Group Ltd (UK)	97,11	10 257	1 819	Software
Sword IPR Ltd (UK)	97,11	6 511	142	Software
Sword Integra (Belgique)	100,00	2 280	32	Solutions
Sword SOFT Inc (US)	97,11	-	938	Software
Buildonline Allemagne	97,11	1 627	388	Software
CTSpace France	97,11	2 143	341	Software
Buildonline India	97,11	-	-	Software
Buildonline US	97,11	11	30	Software
Buildonline Ireland	97,11	-	-5	Software
Buildonline Global Ltd (UK)	97,11	-	111	Software
Citadon Inc (US)	97,11	3 059	-755	Software
Ciboodle Ireland Ltd	91,88	864	231	Software
Ciboodle Australia Ltd	91,88	6 013	1 319	Software
Ciboodle New Zealand Ltd	91,88	286	48	Software
Ciboodle Indonesia	91,88	1 444	138	Software
Ciboodle Scotland (UK)	91,88	10 918	916	Software
Ciboodle BV (Hollande)	91,88	289	81	Software
Ciboodle South Africa Ltd	91,88	1 838	603	Software

Ciboodle Ltd (Land and Estates) (UK)	91,88	2 042	993	-
Ciboodle Inc (US)	97,11	5 636	-22	Software
Graham Technology France	91,88	-	-	Software
Graham Technology Hong Kong	91,88	-	-	Software
Sword Bermuda Ltd (UK)	97,11	1 088	690	Software
Apak Beam	97,11	2 103	329	Software
Sword FircoSoft Ltd (UK)	97,11	4 138	1 368	Software
Sword General Partners (UK)	97,11	-	917	Software
AgencyPort (US)	80,11	20 300	3 271	Software
Sword Intech Inc (US)	97,11	2 105	-325	Software
Sword SOL (Luxembourg)	100,00	-	-1	Solutions
Sword IF (Suisse)	57,00	-	-1	Solutions

6. Participation des salariés au capital de Sword Group

Il est précisé que le personnel de la société et/ou le personnel des sociétés liées au sens de l'article L 225-180 du code de commerce ne détient pas, dans le capital de notre Société, d'action au sens de l'article L 225-102 du Code de Commerce.

7. Répartition du capital de Sword Group à la clôture de l'exercice (en %)

Prénom-Nom	Situation au 31/12/2010		
	Nbre d'actions	% du capital	% vote
Jacques Mottard et Sémaphore Investissements	1 706 281	18,37	26,69
Françoise Fillot	86 395	0,93	1,61
Nicolas Mottard	1 395	NS	NS
Titres en autodétention	0	0	0
Salariés et actionnaires divers au nominatif	193 848	2,08	3,59
Flottant	7 302 046	78,62	68,11
TOTAL	9 289 965	100	100

a) Par courrier reçu le 8 janvier 2010, complété par un courrier reçu le 11 janvier 2010, la société FMR LLC (Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse le seuil de 5% du capital de la Société et détenir 484 686 actions Sword Group représentant autant de droits de vote, soit 5,22% du capital et 4,45% des droits de vote de la Société.

b) Par courrier reçu le 22 janvier 2010, complété par un courrier reçu le 26 janvier 2010, la société Schroders Investment Management Limited (UK) a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 janvier 2010, le seuil de 5% du capital de la Société et détenir 418 318 actions Sword Group représentant autant de droits de vote, soit 4,50% du capital et 3,84% des droits de vote de la Société.

c) Par courrier reçu le 21 décembre 2010, la société FMR LLC (Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 décembre 2010, le seuil de 10% du capital de la Société et détenir 934 565 actions Sword Group représentant autant de droits de vote, soit 10,06% du capital et 8,72% des droits de vote de la Société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions de la Société Sword Group SE sur le marché.

Par même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

«L'acquisition des titres de la Société Sword Group par la société FMR LLC s'inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la Société Sword Group ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. La société FMR LLC n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la Société Sword Group ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance.»

d) Par courrier reçu le 23 décembre 2010, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Financière Sémaphore, contrôlée par Monsieur Jacques Mottard, a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 décembre 2010, indirectement par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée Sémaphore Investissements qu'elle contrôle, les seuils de 5%, 10%, 15% du capital et des droits de vote, 20% et 25% des droits de vote de la Société Sword Group et détenir indirectement, par l'intermédiaire de Sémaphore Investissements, 1 706 280 actions représentant 2.681.105 droits de vote, soit 18,37% du capital et 26,69% des droits de vote de la Société.

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport au profit de Financière Sémaphore de la totalité des actions détenues par Monsieur Jacques MOTTARD et ses enfants au capital de la société Sémaphore Investissements, laquelle détient directement 18,36% des actions et 26,68% des droits de vote de la société Sword Group.

Monsieur Jacques Mottard et la société Sémaphore Investissements n'ont quant à eux franchi aucun seuil dans Sword Group.

Par même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

«Conformément à l'article L.233-7 alinéa VII du code de commerce et à l'article L.233-17 du règlement général de l'AMF, Monsieur Jacques Mottard, agissant seul sans action de concert avec un tiers et sans mise en œuvre d'une stratégie particulière vis à vis de la Société Sword Group, déclare qu'il n'entre pas dans l'intention des sociétés Financière Sémaphore et Sémaphore Investissements d'augmenter leur participation dans la Société Sword Group par le biais d'acquisition. Il n'est donc pas dans l'intention des sociétés Sémaphore Investissements ou Financière Sémaphore de prendre le contrôle de la Société Sword Group, ni de demander un siège au conseil d'administration de la Société ou de participer à sa direction, dans la mesure où Monsieur Jacques Mottard, Président de Sémaphore Investissements et Gérant de Financière Sémaphore est également Président Directeur Général de la Société Sword Group. Monsieur Jacques Mottard précise qu'il n'envisage aucune des opérations listées à l'article L.223-17 I 6° du règlement général de l'AMF et qu'il n'a pas conclu d'accords de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de Sword Group. L'opération ayant entraîné le franchissement à la hausse des seuils (visés ci-dessus) est une opération purement patrimoniale initiée par Monsieur Jacques Mottard. Préalablement à cet apport, Monsieur Jacques Mottard détenait déjà plus de 15% du capital et plus de 25% des droits de vote de la Société Sword Group par le biais de Sémaphore Investissements. Il s'agit donc uniquement d'un reclassement de titres.»

Franchissement de seuil post clôture : par courrier en date du 15 avril 2011, la société FMR LLC (Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse le seuil de 10 % des droits de vote de la Société et détenir 10,74 % de droits de vote. FMR LLC détient au 15/04/2011, 1 151 565 actions Sword Group représentant autant de droits de vote, soit 12,40 % du capital et 10,74 % des droits de vote de la Société.

8. Evolution boursière du titre

2010	Au 31 janvier 2011
Cours de clôture le plus haut 28,60 € (le 01/02/2010)	Cours de clôture le plus haut 23,39 € (le 06/01/2011)
Cours de clôture le plus bas 21,99 € (le 21/05/2010)	Cours de clôture le plus bas 22,39 € (le 13/01/2011)
Nombre de titres échangés par bourse : 14 265 ⁽¹⁾	Nombre de titres échangés par bourse du 01/01/2011 au 31/01/2011 : 22 462 ⁽²⁾

⁽¹⁾ Il s'agit d'une moyenne des échanges réalisés au titre de l'année 2010 au cours de laquelle 3 680 437 titres ont été échangés.

⁽²⁾ Il s'agit d'une moyenne des échanges réalisés au titre du mois de janvier 2011 au cours duquel 471 692 titres ont été échangés.

9. Information sur les acquisitions et cessions par la société de ses propres actions au 31 décembre 2010

Nombre de titres détenus par la Société au 31 décembre 2009	58 885
Nombre de titres achetés en 2010	0
Nombre de titres vendus en 2010	58 885
Nombre de titres détenus en propre par la Société au 31 décembre 2010	0

Des informations complémentaires figurent dans le rapport spécial du Conseil d'Administration établi conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce.

10. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010 (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 2.021.871,18 €.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Au poste « Report à Nouveau » : Lequel serait ramené de 26.141.075,08 € à 24.119.203,90 €	- 2.021.871,18 €
--	-------------------------

Nous vous proposons de distribuer aux actionnaires, à titre de dividendes, la somme de 6.410.075,85 euros, qui serait imputée à due concurrence sur le poste « report à nouveau », lequel serait ramené de 24.119.203,90 € à 17.709.128,05 €.

Le dividende net par action serait de 0,69 € par action.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous précisons que :

- sur le plan fiscal, le dividende ouvrira droit, au profit des actionnaires personnes physiques n'ayant pas opté pour le prélèvement forfaitaire libératoire de 19% hors prélèvements sociaux, à l'abattement de 40% calculé sur la totalité de son montant, prévu par l'article 158 du Code Général des Impôts. La Société procédera à la retenue à la source correspondante conformément aux dispositions de l'article 136-7 du Code de la Sécurité Sociale.
- que le montant du dividende mis en distribution au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

Exercice	Dividende net par action
31 décembre 2009	0,65 €
31 décembre 2008	0,60 €
31 décembre 2007	0,53 €

11. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense déductible du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

12. Tableau des résultats des cinq derniers exercices prévus par l'article R.225-102 du Code de commerce

	2006	2007	2008	2009	2010
<u>Capital en fin d'exercice</u>					
Capital social	7 636 840	9 289 965	9 289 965	9 289 965	9 289 965
Nbre d'actions ordinaires	7 636 840	9 289 965	9 289 965	9 289 965	9 289 965
<u>Opérations et résultat</u>					
Chiffre d'affaires (HT)	3 422 250	3 848 639	3 246 133	3 690 877	2 816 274
Résultat av. impôts, participation, dot. aux amortissements, dépréciation et provisions	5 045 582	42 686 644	-4 635 267	3 649 985	-2 006 481
Impôts sur les bénéfices	-70 675	770 960	536 257	-	2 830
Résultat ap. impôts, participation, dot. aux amortissements, dépréciation et provisions	5 207 542	41 228 350	-6 184 689	3 694 122	- 2 021 871
Résultat distribué	3 207 473	4 923 681	5 549 301	6 038 477	6 410 076
<u>Résultat par action</u>					
Résultat ap. impôts, participation, av. dot. aux amort., dépréciations et provisions	0,67	4,51	-0,56	0,39	-0,22
Résultat ap. impôts, participation, dot. aux amort., dépréciations et provisions	0,68	4,44	-0,67	0,40	-0,22
Dividende distribué	0,42	0,53	0,60	0,65	0,69
<u>Personnel</u>					
Effectif moyen des salariés	5	2	2	1,75	1
Montant de la masse salariale	343 563	216 802	173 349	154 921	123 531
Montant des sommes versées en avantages sociaux	142 060	88 926	71 470	58 786	53 968

13. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société

Le détail de cette analyse figure dans l'annexe aux comptes consolidés 2010.

14. Participation croisées

Nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par les Articles L 233-29 et L 233-30 du Code de Commerce.

15. Opérations sur titres réalisées par les dirigeants au titre de l'exercice clos

Madame Françoise FILLLOT, administrateur et Directrice Générale Déléguée a :

- en date du 24 septembre 2010, cédé des actions de la Société pour un montant total de 356 058 euros (au prix unitaire de 25,723 euros),
- en date du 27 septembre 2010, cédé des actions de la Société pour un montant total de 157 543 euros (au prix unitaire de 25,5834 euros).

Ces cessions ont fait l'objet de deux déclarations auprès de l'AMF le 29 septembre 2010.

16. Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 28 avril 2010 a délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission, avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, d'actions et de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la société, pour un montant nominal maximum de 5 000 000 €, le montant maximum des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société ne pouvant excéder 100 000 000 €.

Ces délégations sont valables pour une durée de 26 mois, soit jusqu'au 27 juin 2012.

Nature de la délégation	Nature de l'opération	Titres à émettre	Montant de l'augmentation de capital autorisé
Délégation globale	Augmentation de capital avec maintien du DPS	Titres de capital ou titres de créances donnant accès au capital	5 000 000 € (*) d'augmentation de capital ou 100 000 000 € de valeur de titres de créances donnant accès au capital
Délégation globale	Augmentation de capital avec suppression du DPS	Titres de capital ou titres de créances donnant accès au capital	5 000 000 € (*) ou 100 000 000 € de valeur de titres de créances donnant accès au capital

(*) Ces montants ne sont pas cumulatifs

Au cours de l'exercice 2010, ces délégations n'ont pas été utilisées.

17. Instruments financiers

Les principaux emprunts ont été souscrits au taux d'intérêt inférieur à euribor 3 mois + 0,7.

Trois couvertures par SWAP payeur à taux fixe ont été mises en place :

- Couverture par SWAP payeur à taux fixe de 3,95 % (hors marge bancaire) a été mise en place en date du 2 janvier 2009 jusqu'au 2 avril 2012 pour un montant de 20 M€,
- Couverture par SWAP payeur à taux fixe de 4,37 % (hors marge bancaire) a été mise en place en date du 2 janvier 2009 jusqu'au 2 avril 2012 pour un montant de 30 M€.
- Couverture par SWAP payeur à taux fixe de 1,71 % (hors marge bancaire) a été mise en place en date du 6 août 2009 jusqu'au 8 août 2011 pour un montant de 15 M€.

18. Conventions visées aux articles L.225-38 du code de commerce

Nous vous demandons d'approuver les conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce qui ont été conclues et régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous précisons que les Commissaires aux comptes ont régulièrement reçu toutes les informations requises pour établir leur rapport spécial.

La liste et l'objet des conventions courantes, conclues à des conditions normales, à l'exception de celles qui, en raison de leurs objets ou de leurs implications financières, ne sont significatives pour aucune des parties, ont été communiqués aux Commissaires aux comptes ainsi qu'aux membres du conseil d'administration, et a été tenue à votre disposition au siège social.

19. Proposition de nomination d'un nouvel administrateur

Suite à la démission de Monsieur Heath Davies de son mandat d'administrateur en décembre 2010, le conseil d'administration ne comporte que 4 membres, dont un seul, Monsieur François Barbier, est indépendant. Il apparaît ainsi souhaitable de nommer un second administrateur indépendant, étant précisé que cette nomination s'inscrirait dans le cadre de la création du Comité d'audit régi par les dispositions de l'article L.823-19 du Code de commerce.

Dans ce cadre, en application de l'article L.225-17 du Code de commerce, modifié par la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration, nous nous sommes interrogés sur la nomination d'une femme à ces fonctions. En effet, cette loi impose désormais :

- d'une part, de rechercher une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration ;
- d'autre part, de respecter une proportion d'administrateurs de chaque sexe qui ne pourra être inférieure à 20% à l'issue de la première assemblée générale suivant le 1^{er} janvier 2014 et à 40% à l'issue de la première assemblée générale suivant le 1^{er} janvier 2017.

La Société étant composée aujourd'hui de quatre membres dont Madame Françoise FILLOT (soit une proportion actuelle de femmes de 25%), nous avons estimé que la représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil est, à ce jour, suffisamment équilibrée et que la composition du Conseil répond pour l'heure à cet impératif de mixité.

Monsieur François Régis ORY, pressenti à ce poste d'administrateur indépendant, a rencontré les administrateurs en fonction. Au vu de l'expérience professionnelle de Monsieur François Régis ORY, dont une description figure en annexe du présent rapport, le Conseil est persuadé que la nomination de Monsieur François Régis ORY, en qualité de nouvel administrateur indépendant, sera tout à fait bénéfique tant au conseil qu'à la Société.

C'est pourquoi, nous soumettons à votre approbation une résolution concernant la nomination de Monsieur François Régis ORY qualité de nouvel administrateur indépendant de notre Société.

20. Mandats sociaux des dirigeants

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés françaises ou étrangères par chacun des mandataires sociaux de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Jacques Mottard : Président Directeur Général			
Président et Directeur Général	4 ans	Sword Group	31/12/13 (*)
Président et Directeur Général	6 ans	Sword SA	31/12/14 (*)
Président	Illimitée	Sword DDS	Durée illimitée
Président	Illimitée	FircoSoft SAS	Durée illimitée
Président	Illimitée	Sword UK	Durée illimitée
Président	Illimitée	Harvard Consulting Limited	Durée illimitée
Président	Illimitée	Intech Solutions Limited	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Amor Business Technology Solutions	Durée illimitée
Président	Illimitée	Sword Global Ltd	Durée illimitée
Président	Illimitée	Sword Inc	Durée illimitée
Président	Illimitée	Sword Creation Information	Durée illimitée
Président	6 ans	Sword Technologies SA	31/12/14 (*)

Président	Illimitée	FircoSoft Inc	Durée illimitée
Président et Administrateur	6 ans max	FI System Belgium	31/12/14 (*)
Président et Administrateur	6 ans	Tipik (ex ASCII)	31/12/15 (*)
Directeur	Illimitée	Sword Global India	Durée illimitée
Président	Illimitée	Sword Services (ex Linkvest)	Durée illimitée
Président	Illimitée	Sword Lebanon	Durée illimitée
Président et Administrateur	5 ans	Sword IT Solutions	30/06/11 (*)
Président et Directeur	3 ans	Powersoft	31/12/10 (*)
Président et Directeur	Illimitée	Achiever	Durée illimitée
Président et Directeur	Illimitée	Sword SOFT Ltd	Durée illimitée
Président et Administrateur	6 ans	Sword integra	31/12/13 (*)
Président et Directeur	Illimitée	Apak	Durée illimitée
Président et Directeur	Illimitée	Sword IPR Ltd	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	CTSpace France	Durée illimitée
Président	Illimitée	Ciboodle (ex Graham Technology)	Durée illimitée
Président	Illimitée	Collaboration Technology Inc	Durée illimitée
Président	Illimitée	AgencyPort	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Sword General Partners	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Sword FircoSoft Ltd	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	Sword SOL	Durée illimitée
Président et Administrateur	1 an	Sword IF SA	31/12/11 (*)

(*) AG statuant sur les comptes de l'exercice

Mandats exercés hors du Groupe			
Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Gérant	Illimitée	SCI FI	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	Le Sémaphore	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	Chinard Investissement	Durée illimitée
Président	Illimitée	Sémaphore Investissements	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	Maya	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	Financière Sémaphore Sarl	Durée illimitée
Président du Conseil d'administration et administrateur	1 an	Orny Holding SA	31/12/11 (*)
Gérant	Illimitée	Ruitor	Durée illimitée

(*) AG statuant sur les comptes de l'exercice

Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Françoise Fillot : Administrateur et Directeur Général Délégué			
Directeur Général Délégué	Pour la durée du mandat du Président	Sword Group	31/12/13 (*)
Administrateur	4 ans	Sword Group	31/12/12 (*)
Directeur	Illimitée	Sword UK	Durée illimitée
Administrateur	6 ans	Sword Technologies SA	31/12/14 (*)
Administrateur	6 ans	Sword SA	31/12/14 (*)
Directeur Général	Illimitée	FircoSoft SAS	Durée illimitée
Directeur Général	Illimitée	Sword Solutions	Durée illimitée
Administrateur	6 ans max	FI System Belgium	31/12/14 (*)
Administrateur	6 ans	Tipik (ex ASCII)	31/12/15 (*)
Directeur	Illimitée	Sword Global Ltd	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Sword Global India	Durée illimitée
Directeur Général	Illimitée	Sword DDS	Durée illimitée
Directeur Général	Illimitée	FircoSoft Inc	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Harvard Consulting Limited	Durée illimitée
Administrateur	Illimitée	Achiever	Durée illimitée
Administrateur	6 ans	Sword Integra	31/12/13 (*)
Gérant	Illimitée	CTSpace France	Durée illimitée

Directeur	Illimitée	Sword IPR Ltd	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Sword General Partners	Durée illimitée
Administrateur	1 an	Sword IF SA	31/12/11 (*)
Gérant	Illimitée	Sword SOL	Durée Illimitée
Directeur	Illimitée	Sword FircoSoft Ltd	Durée illimitée

(*) AG statuant sur les comptes de l'exercice

Heath Davies : Administrateur et Directeur Général Délégué jusqu'au 9 décembre 2010, date de la démission de ses mandats			
Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Administrateur	6 ans	Sword Group	09/12/10 (*)
Directeur Général Délégué (depuis le 13 mars 2006)	Pour la durée du mandat du Président	Sword Group (*)	09/12/10 (*)
Directeur	Illimitée	Sword UK Limited	31/12/10 (*)
Directeur	Illimitée	Harvard Consulting Limited	31/12/10 (*)
Directeur	Illimitée	Intech Solutions Limited	31/12/10 (*)
Directeur	Illimitée	Achiever	31/12/10 (*)
Directeur	Illimitée	Sword IPR Ltd	31/12/10 (*)
Directeur	Illimitée	Apak	31/12/10 (*)
Directeur	Illimitée	Sword SOFT Ltd	31/12/10 (*)
Directeur	Illimitée	Sword Global Ltd	31/12/10 (*)
Gérant	Illimitée	CTSpace France	31/12/10 (*)
Vice-président	Illimitée	Collaboration Technology Inc	31/12/10 (*)
Vice Président	Illimitée	AgencyPort	31/12/10 (*)
Directeur	Illimitée	Sword General Partners	31/12/10 (*)
Directeur	Illimitée	Sword FircoSoft Ltd	31/12/10 (*)

(*) Démissionnaire

(*) AG statuant sur les comptes de l'exercice

Nicolas Mottard : Administrateur			
Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Administrateur	4 ans	Sword Group	31/12/13 (*)

(*) AG statuant sur les comptes de l'exercice

21 CENTRALE PARTNERS : administrateur jusqu'au 28 avril 2010 : date de Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui n'a pas renouvelé son mandat venu à expiration			
Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Administrateur	6 ans	Sword Group	28/04/10
Mandats exercés hors du Groupe			
Membre du Conseil de Surveillance	6 ans	LE PUBLIC SYSTEME	31/12/15
Administrateur	6 ans	EGIDE	31/12/11
Administrateur	6 ans	MECCANO SA	31/03/14
Membre du Comité de Surveillance	3 ans	FINANCIERE VERLYS SAS	31/12/10
Membre du Conseil de surveillance	6 ans	VULCANIC HOLDING SAS	31/12/11
Membre du Comité de surveillance	3 ans	FINANCIERE ARAMIS SAS	31/12/11
Administrateur	6 ans	SFTF INTERFLORA SA	31/12/14
Membre du Comité de surveillance	6 ans	ALLVALV	30/04/13
Membre du Comité de surveillance	6 ans	FINANCIERE ITALYC SAS	31/03/14
Membre du Conseil de surveillance	Illimitée	FINANCIERE STORAGE SAS	Durée illimitée

Membre du Conseil de surveillance	6 ans	DRIVE PLANET SAS	31/12/14
Membre du Comité de surveillance	3 ans	DIGITAL VIRGO SAS	31/12/11
Administrateur	6 ans	CLUB MED GYM SA	31/12/14
Membre du Comité de surveillance	6 ans	ALMAVIVA SANTE SAS	31/12/12
Membre du Comité de surveillance	5 ans	NEWGATE SAS	30/06/11
Membre du Conseil de surveillance	1 an	GLOBAL FINANCIAL SERVICES (G.F.S.)	30/06/10
Membre du Comité de surveillance	Indéterminée	FINANCIERE LOUIS SAS	Durée indéterminée
Membre du Comité de surveillance	6 ans	FINANCIERE VIVALDI SAS	31/12/12
Membre du Conseil de surveillance	6 ans	FINANCIERE CMG SAS	31/10/13

(*) AG statuant sur les comptes de l'exercice

François Barbier : Administrateur depuis le 28 avril 2010			
Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Administrateur	4 ans	Sword Group	31/12/13 (*)
Mandats exercés hors du Groupe			
Membre du Directoire	5 ans	21 CENTRALE PARTNERS	17/03/14
« Amministratore »	3 ans	RSVP Srl (société de droit italien)	31/12/10
RP de 21 CENTRALE PARTNERS au Conseil d'administration	6 ans	MECCANO SA	31/03/14
RP de 21 CENTRALE PARTNERS au Conseil de Surveillance	6 ans	LE PUBLIC SYSTEME SA	31/12/15
RP de 21 CENTRALE PARTNERS au Conseil de Surveillance	5 ans	3C FINANCE	31/12/14
Président du Conseil de surveillance	6 ans	VULCANIC HOLDING SAS	31/12/11
Member of the Supervisory Board	Indéterminée	PALMERS TEXTIL AG (société de droit autrichien)	Durée indéterminée
Membre du Conseil de surveillance	6 ans	DRIVE PLANET SAS	31/12/13
Président administrateur	Indéterminée	ADVANCED COFFEE INVESTMENT (société de droit suisse)	Durée indéterminée

(*) AG statuant sur les comptes de l'exercice

21. Rémunération des mandataires sociaux

La présentation des rémunérations des mandataires sociaux ci-dessous est conforme à la recommandation de l'AMF en date du 22 décembre 2008, relative à l'information à donner sur les rémunérations des mandataires sociaux.

21.1 Tableau n°1 : tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Jacques Mottard	31/12/2010	31/12/2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	30 000 € ⁽¹⁾	30 000 € ⁽¹⁾
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 6)</i>	N/A	N/A
TOTAL	30 000 €	30 000 €

⁽¹⁾ Depuis le 1^{er} janvier 2007, la rémunération de Monsieur Jacques Mottard et de son assistante est facturée à la Société par la société Sémaphore Investissements, dans le cadre d'un contrat de prestations de services. Cette refacturation s'est élevée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 à 300 625 euros HT.

Heath Davies	31/12/2010	31/12/2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	176 026 €	171 538 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	0 €*	101 904 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 6)</i>	0 €	0 €
TOTAL	176 026 €	273 442 €

(*) Options devenues caduques suite à démission

Françoise Fillot	31/12/2010	31/12/2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	153 175 €	123 175 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	38 853 €	35 618 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 6)</i>	€	0 €
TOTAL	192 028 €	158 793 €

21 Centrale Partners	31/12/2010	31/12/2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	50 000 €	30 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 6)</i>	N/A	N/A
TOTAL	50 000 €	30 000 €

Nicolas Mottard	31/12/2010	31/12/2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	10 000 €	10 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 6)</i>	N/A	N/A
TOTAL	10 000 €	10 000 €

François Barbier ⁽¹⁾	31/12/2010	31/12/2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	N/A	N/A
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	N/A	N/A
TOTAL	N/A	N/A

⁽¹⁾ François Barbier a été nommé en qualité d'administrateur le 28 avril 2010

21.2 Tableau n°2 : tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Jacques Mottard	Montant au 31/12/2010		Montant au 31/12/2009	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	0 € ⁽¹⁾	0 € ⁽¹⁾	0 € ⁽¹⁾	0 € ⁽¹⁾
Rémunération variable	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €

⁽¹⁾ Depuis le 1^{er} janvier 2007, la rémunération de Monsieur Jacques Mottard et de son assistante est facturée à la Société par la société Sémaphore Investissements, dans le cadre d'un contrat de prestations de services. Cette refacturation s'est élevée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 à 300 625 euros HT.

Heath Davies	Montant au 31/12/2010		Montant au 31/12/2009	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	125 700 £	125 700 £	125 700 £	125 700 £
Rémunération variable	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	176 026 € ⁽¹⁾	176 026 € ⁽¹⁾	171 538 €	171 538 €

⁽¹⁾ Taux de la Livre sterling au 31/12/2010.

Françoise Fillot	Montant au 31/12/2010		Montant au 31/12/2009	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	73 175 €	73 175 €	73 175	73 175 €
Rémunération variable	0	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Jetons de présence	30 000 €	30 000 €	0 €	0 €
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	153 175 €	153 175 €	123 175 €	123 175 €

Nicolas Mottard	Montant au 31/12/2010		Montant au 31/12/2009	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération variable	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €

21 Centrale Partners	Montant au 31/12/2010		Montant au 31/12/2009	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération variable	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence	50 000 €	50 000 €	30 000 €	30 000 €
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	50 000 €	50 000 €	30 000 €	30 000 €

François Barbier ⁽¹⁾	Montant au 31/12/2010		Montant au 31/12/2009	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération variable	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A	N/A
Jetons de présence	N/A	N/A	N/A	N/A
Avantages en nature	N/A	N/A	N/A	N/A
TOTAL	N/A	N/A	N/A	N/A

⁽¹⁾ François Barbier a été nommé en qualité d'administrateur le 28 avril 2010

21.3 Tableau n°3 : tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux

Membres du conseil d'administration	Jetons de présence versés au 31/12/2010	Jetons de présence versés au 31/12/2009
Jacques Mottard	30 000 €	30 000 €
Heath Davies	30 000 €	30 000 €
21 Centrale Partners	50 000 €	30 000 €
Nicolas Mottard	10 000 €	10 000 €
Françoise Fillot	30 000 €	0 €
François Barbier	N/A	N/A
TOTAL	150 000 €	100 000 €

21.4 Tableau n°4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par la Société et par toute société du Groupe

Le conseil d'administration de la Société en date du 30 janvier 2009, faisant partiellement usage de l'autorisation par l'assemblée générale du même jour, a attribué 150 000 options de souscription d'actions dans les proportions suivantes :

- Monsieur Heath Davies (Directeur Général Délégué) : 100 000 options. L'exercice de ces options a été conditionné au respect de conditions de performances. Le conseil d'administration a fixé à 10% le pourcentage minimum d'actions issues des options que Monsieur Heath Davies devrait conserver jusqu'à l'expiration de son mandat de Directeur Général Délégué,
- Madame Françoise Fillot (Directeur Général Délégué) : 40 000 options. L'exercice de ces options a été conditionné au respect de conditions de performances dont le détail figure dans le rapport spécial visé par l'article L.225-37 du Code du commerce. Le conseil d'administration a fixé à 10% le pourcentage minimum d'actions issues des options que Madame Françoise Fillot devra conserver jusqu'à l'expiration de son mandat de Directeur Général Délégué,
- Monsieur Jean-Marc Sonjon (salarié) : 10 000 options. L'exercice de ces options a été conditionné au respect de conditions de performances.

Messieurs Heath Davies et Jean-Marc Sonjon ayant quitté le Groupe au cours de l'exercice 2010, ils ne peuvent, en conséquence, plus exercer leurs options, lesquelles sont devenues caduques.

21.5 Tableau n°5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, aucune option de souscription d'action n'a été levée.

21.6 Tableau n°6 : actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Non applicable

21.7 Tableau n°7 : actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

21.8 Tableau n°8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Information sur les options de souscription ou d'achat			
	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3
Assemblée Générale	28 avril 2006		
Date du conseil	29 décembre 2006		
Nombre total d'options attribuées	60 000		
Nombre d'options pouvant être souscrites	42 000	4 500	4 500
Bénéficiaires	Heath Davies		
	Jim Graham		
	John Innes		
	Phil Norgate		
	Juan Arcas	4500	
	Jean-Marc Sonjon		4 500
Point de départ d'exercice des options	30/12/08	30/12/09	
Date d'expiration	30/12/09	30/12/10	
Prix de souscription	35,128		
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2010	0	0	0

Les options issues des 3 plans ci-dessus n'ont pas été exercées pendant le délai de souscription. Elles sont, en conséquence, devenues caduques au 31 décembre 2009 et 2010.

	Plan n°1	Plan n°2
Date de l'Assemblée Générale	30 janvier 2009	
Date du conseil	30 janvier 2009	
Nombre total d'options attribuées	150 000	
Nombre d'options pouvant être souscrites	100 000	50 000
Bénéficiaires	Heath Davies	
	Françoise Fillot	40 000
	Jean-Marc Sonjon	10 000
Point de départ d'exercice des options	30/01/11	30/01/12
Date d'expiration	30/01/12	30/01/13
Prix de souscription (1)	10,60	
Nombre d'actions souscrites au 31 janvier 2011	0	0
Nombre d'options annulées ou caduques	100 000	10 000
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	0	40 000

21.9 Tableau n°9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers.

Non applicable.

21.10 Tableau n°10

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Mandataires sociaux								
J. Mottard - PDG		X		X		X		X
F. Fillot - DGD		X ⁽¹⁾		X		X		X
H. Davies - DGD	X			X		X		X

⁽¹⁾ Le Conseil d'administration, dans sa séance du 30 janvier 2009, a décidé d'adhérer aux recommandations AFEP / MEDEF du mois d'octobre 2008. Dans ce cadre, Madame Françoise Fillot, Directeur Général Délégué, a démissionné de son contrat de travail de Directeur Administratif et Financier.

22. Jetons de présence

Nous vous proposons de fixer le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration à somme de 155.000 euros.

23. Autorisation et pouvoirs à conférer au conseil d'administration en vue du rachat par la Société de ses propres actions ; projet d'autorisation à conférer au conseil d'administration à conférer à l'effet d'annuler les actions autodétenues

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale en date du 28 avril 2010 a autorisé le Conseil à opérer sur les actions de la Société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, pour une durée de 18 mois, soit jusqu'au 27 octobre 2011.

Au regard de l'évolution du cours de l'action de la Société, nous vous proposons d'annuler l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 28 avril 2010 et de la remplacer par un nouveau programme de rachat d'actions.

Les objectifs de ce programme de rachat seraient les suivants, par ordre décroissant :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuites d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du code de commerce,
- l'annulation des titres acquis.

Cette autorisation serait accordée dans les conditions suivantes :

- le nombre d'actions achetées par la Société en vertu de cette autorisation ne pourrait représenter plus de 10% du capital social, tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la décision de l'Assemblée Générale, étant précisé que le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation conformément aux dispositions de l'article L.225-209 alinéa 1 du Code de commerce. Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% du capital social ;
- les rachats d'actions pourront être réalisés par interventions sur le marché ou par des achats de blocs, sans limitation particulière pour ces acquisitions de blocs ;
- le prix maximum auquel les actions pourraient être acquises serait fixé à 37 euros,
- cette autorisation serait consentie pour une durée de dix-huit mois, commençant à courir à compter de l'Assemblée Générale autorisant le rachat d'actions.

En vue de permettre au Conseil d'annuler les actions achetées par la Société dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat, nous vous demandons également de bien vouloir autoriser le Conseil d'Administration à réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues par la Société et à modifier, en conséquence, les statuts.

24. Autorisation a conférer au conseil d'administration en vue de consentir des options de souscription d'actions réservées à tout ou partie des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du code de commerce.

En vue d'assurer la fidélité et la motivation de certains salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du code de commerce, nous vous proposons la mise en place à leur profit d'un plan d'options de souscription d'actions de la Société.

Un tel plan, réalisé dans les conditions édictées par les articles L 225-177 et suivants du Code de Commerce, présenterait le double avantage d'intéresser les bénéficiaires aux résultats futurs de la Société en leur offrant notamment la possibilité d'obtenir des dividendes, sans alourdissement des frais de personnel, tout en procurant à la Société des capitaux propres supplémentaires utiles à son développement.

Les grandes lignes de ce plan, qu'il appartiendra au conseil d'administration d'arrêter après que l'assemblée générale ait donné son autorisation, seraient les suivantes :

- La durée de l'autorisation qui serait conférée au conseil par l'assemblée générale serait de 38 mois, à compter du jour de ladite assemblée générale,
- Le prix de souscription des actions serait fixé, conformément aux dispositions de l'article L 225-177 alinéa 4 du Code de Commerce, au jour où les options seront consenties par le Conseil d'administration, selon les modalités qui seront décidées par l'assemblée générale. Dans ce cadre, il pourrait être proposé à l'assemblée générale que le prix de souscription ne pourra être inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la date d'attribution, sans rabais,
- Le délai d'exercice des options ne pourrait excéder 10 ans à compter de la date d'attribution des options par le conseil d'administration,
- L'exercice par les dirigeants de la Société d'options serait lié à des conditions de performance individuelles et/ou collectives, qui seraient fixées par le Conseil d'Administration,
- Le nombre total des options qui seraient consenties ne pourraient donner droit à un nombre d'actions supérieur à 200.000 actions d'une valeur nominale d'un euro.

Par conséquent, il vous est demandé de bien vouloir autoriser la Conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L 225-177 et suivants du Code de Commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de tout ou partie des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du code de commerce, des options donnant droit à la souscription de 200.000 actions nouvelles, à émettre à titre d'augmentation de son capital.

Si vous acceptez cette proposition, votre décision emportera de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'option.

Nous vous demandons également de bien vouloir conférer au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée, et notamment, pour :

- déterminer le nom des bénéficiaires des options,
- selon les règles ci-dessus déterminées, fixer le prix de souscription,
- fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options ; déterminer la période d'exercice des options ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions pourront être ajustés, notamment dans les hypothèses prévues aux articles R 225-137 à R 225-142 du code de commerce,
- prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions,
- accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités pouvant découler de la mise en œuvre de la présente autorisation, modifier les statuts et, généralement, faire le nécessaire,
- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital après chaque augmentation,
- déterminer les conditions de performances individuelles et/ou collectives associées à l'attribution des options, au profit, le cas échéant, des dirigeants, étant précisé que Monsieur Jacques Mottard, Président et Directeur Général, ne sera en aucune manière, bénéficiaire d'options de souscription d'actions,

- et, plus généralement, établir le règlement du plan d'option de souscription des actions qui définira les conditions d'octroi et d'exercice des options qui sera signé par chaque bénéficiaire au moment de l'attribution des options.

Conformément aux dispositions de l'article R 225-144 alinéa 2 du Code de commerce, les commissaires aux comptes de la Société vous présenteront un rapport sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription.

25. Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en faveur des salariés du groupe

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article L.3332-18 du Code du Travail et des articles L 225-129-6 et L 225-138-1 du code de commerce, il appartient au conseil d'administration de soumettre à l'assemblée générale des actionnaires, à l'occasion de chaque opération d'augmentation de capital, un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues à l'article L.3332-18 du Code du Travail.

Compte tenu des autorisations d'augmenter le capital qui sont proposées à l'assemblée, il convient que l'assemblée générale extraordinaire se prononce, conformément à l'article L 225-129-2 du Code de commerce, sur un projet de délégation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, dans un délai de vingt-six mois, et ce dans la limite d'un nombre total d'actions représentant 3 % du capital social au jour de la décision du conseil d'administration, par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, et, le cas échéant, par l'attribution d'actions gratuites.

Cette autorisation emporterait suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles ou d'autres titres à émettre au profit des salariés de la Société et/ou des sociétés liées à la Société au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce qui sont, le cas échéant, adhérents à un Plan d'Epargne Entreprise Groupe (ou à tout Fonds Commun de Placement à créer dont ces salariés seraient souscripteurs de parts).

Concernant le prix des actions à émettre, nous vous proposons de fixer la décote à 20% par rapport à la moyenne des cours cotés de l'action de la Société sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A. lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions. Toutefois, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Conseil d'administration à réduire la décote susmentionnée s'il le juge opportun.

Si vous acceptez cette proposition, il conviendra de déléguer au Conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour :

- arrêter la liste des bénéficiaires et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
- arrêter la date et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente délégation en conformité avec les prescriptions légales et statutaires, et notamment, déterminer le prix de souscription en respectant les règles définies ci-dessus, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance, les délais de libérations des actions ;
- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités ;
- apporter aux statuts les modifications corrélatives aux augmentations du capital social ;
- et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire en vue de la réalisation définitive de l'augmentation ou des augmentations successives du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article L 225 135 du Code de Commerce, les commissaires aux comptes de la Société ont rédigé un rapport sur la suppression du droit préférentiel de souscription dont il vous sera donné lecture.

Nous vous précisons qu'un rapport complémentaire sera établi par le Conseil d'administration lorsqu'il fera usage de l'autorisation qui lui sera éventuellement conférée par l'assemblée générale pour :

- décrire les conditions définitives de l'opération établies conformément à la délégation donnée par l'assemblée générale extraordinaire ;
- déterminer conformément aux dispositions de l'article R.225-115 du Code de commerce l'incidence de l'émission proposée sur la situation de chaque actionnaire, en particulier en ce qui concerne sa quote-part des capitaux propres, ainsi que l'incidence théorique sur la valeur actuelle de l'action.

De même, les commissaires aux comptes de la Société établiront le rapport complémentaire prescrit par l'article R.225-116 alinéa 2 du Code de commerce.

Ces rapports complémentaires seront mis à votre disposition au siège social, au plus tard dans les quinze jours suivant la réunion du Conseil d'administration et portés à votre connaissance lors de la plus prochaine assemblée générale.

L'activité réalisée au titre de l'exercice précédent vous a été exposée précédemment.

Quant à la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours, elle vous est présentée sous le paragraphe 3.11 ci-dessus.

26. Mise en harmonie des statuts avec les dispositions législatives et réglementaires récentes

Nous vous précisons que de récentes dispositions législatives et réglementaires, notamment celles introduites par la loi du 22 octobre 2010 n°2010-1249 de régulation bancaire et financière, ont modifié certaines dispositions de l'article L.233-7 du Code de Commerce, relatives aux seuils de franchissement de participation, en introduisant un nouveau seuil légal de 30 % qui vient s'ajouter aux autres et au délai de déclaration de franchissements de seuils.

En conséquence, vous aurez à vous prononcer sur la mise en harmonie des statuts de la Société avec ces nouvelles dispositions législatives et réglementaires. L'article 10 des statuts serait modifié en conséquence en cas de vote favorable de votre part.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote, à l'exception de la résolution relative à l'augmentation de capital effectuée dans les conditions de l'article L.3332-18 du Code du Travail, dans la mesure où celle-ci ne correspond pas, à l'heure actuelle, aux objectifs de la Société.

Jacques Mottard
Président et Directeur Général
De la Société Sword Group

ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION

CURRICULUM VITAE

François Régis ORY

51 ans

Docteur en pharmacie, ancien interne des hôpitaux de Lyon

Diplôme d'études approfondies de biomatériaux (DEA)

Diplôme d'études supérieures de gestion (IAE)

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

2009 à ce jour :

- Président de l'AMELIANE
- Président de la société ABM MEDICAL, société spécialisée dans les prestations de santé à domicile (PSAD), couvrant les domaines de l'oxygénothérapie, de la perfusion, de la nutrition et du maintien à domicile.

2007 - 2009

- Président de l'AMELIANE, prises de participations dans des structures du domaine med-tech et médical

2005 - 2007

- PDG de la société FLOREANE MEDICAL IMPLANTS
- Président de l'AMELIANE, société d'investissement dans le secteur médical.

2005

- Cession du groupe FLOREANE MEDICAL IMPLANTS (groupe coté sur Euronext) au groupe TYCO en novembre 2005

1996 - 2005

- Création de FLOREANE MEDICAL IMPLANTS – Holding de SOFRADIM
- Président de FLOREANE MEDICAL IMPLANTS et de SOFRADIM, société spécialisée dans la conception, fabrication et distribution des implants chirurgicaux pour le traitement des affections pariétales, viscérales urologiques, gynécologiques et vasculaires.

1995 - 1996

- Directeur de SOFRADIM

1993 - 1995

- Directeur scientifique et technique de SOFRADIM PRODUCTION

1989 - 1993

- Directeur marketing et commercial, BIOMATECH – 38670 CHASSE SUR RHONE. Société de services dans le domaine des biomatériaux et du matériel médico-chirurgical. Son activité, destinée aux industriels de la santé, comprend l'assistance à la conception et au développement des produits innovants, l'évaluation des performances et de la bio compatibilité des matériaux, l'information scientifique, technologique et normative.

1986 - 1989

Interne aux hospices civils de Lyon

- Hôpital Debrousse Docteur AULAGNER
- Service de bactériologie du Professeur FLEURETTE - Hôpital Neuro-Cardiologique
- Service d'exploration fonctionnel digestive du Professeur MINAIRE – Hôpital E. Herriot

FORMATION

- 1981 - 1986 Pharmacie LYON
- 1986 - 1990 Interne en pharmacie des hôpitaux de Lyon : option pharmacie industrielle biologique et médicale
- 1986 - 1989 DES de pharmacie industrielle, biologique et médicale
- 1986 Diplôme d'études approfondies du génie biologique et médicale ; option biomatériaux
« Etude de la fixation bactérienne sur un support et essais de décrochage bactérien »
- 1987 Thèse d'Etat de Docteur en pharmacie (LYON N° 101)
- 1989 - 1990 Diplôme d'études supérieures de gestion (C.A.A.E.)
Institut d'administration des entreprises (I.A.E. LYON)

DIVERS

- Prix Hippocrate de la qualité des soins (1986) « Le cathétérisme infectieux »

26.2 Rapport du Conseil d'administration sur les stock-options (exercice clos le 31/12/2010)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L 225-177 à L 225-186 dudit Code relatifs aux options d'achat et de souscription d'actions.

1. Nous vous précisons que le conseil d'administration du 29 décembre 2006 a, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 28 avril 2006 dans sa quinzième résolution, consenti, dans le cadre des dispositions des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription de 60.000 actions nouvelles de la Société. Dans le cadre de cette autorisation, trois plans d'options de souscription d'actions ont été établis.

Aucune option n'ayant été exercée pendant la période de souscription, ce plan est devenu caduc.

2. Nous vous informons par ailleurs que le conseil d'administration du 30 janvier 2009 a, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 30 janvier 2009 dans sa huitième résolution, consenti, dans le cadre des dispositions des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription de 150 000 actions nouvelles de la Société. Dans le cadre de cette autorisation, deux plans d'options de souscription d'actions ont été établis, étant précisé que Messieurs Heath Davies et Jean-Marc Sonjon ayant quitté le Groupe au cours de l'exercice 2010, les options dont ils étaient bénéficiaires sont devenues caduques.

	Plan n°1	Plan n°2
Date de l'Assemblée Générale	30 janvier 2009	
Date du conseil	30 janvier 2009	
Nombre total d'options attribuées	150 000	
Nombre d'options pouvant être souscrites	100 000	50 000
Bénéficiaires :	100 000	
Heath Davies		40 000
Françoise Fillot		10 000
Jean-Marc Sonjon		
Point de départ d'exercice des options	30/01/11	30/01/12
Date d'expiration	30/01/12	30/01/13
Prix de souscription	10,60	
Nombre d'actions souscrites au 31 janvier 2011	0	0
Nombre d'options annulées ou caduques	100.000	10.000
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	0	40 000

Nous vous informons à cet égard que, conformément aux recommandations AFEP/MEDEF, dans la mesure où certains bénéficiaires des options de souscription d'actions sont également mandataires sociaux de la Société, la décision du Conseil d'Administration visé ci-dessus a fait l'objet d'un communiqué de presse.

Précisions sur l'exercice des options :

Conditions de performance : les bénéficiaires ne pourront exercer les options que si les deux conditions suivantes sont remplies, au titre de l'exercice social précédent l'exercice des options :

- EBIT consolidé de la Société supérieur à 15%,
- Chiffre d'affaires consolidé supérieur à 220 millions d'euros (hors vente d'actifs).

Conservation des actions issues de l'exercice des options : conformément aux dispositions de l'article L 225-185 du code de commerce, le conseil d'administration a décidé que les mandataires sociaux susvisés sont tenus de conserver 10% des actions issues de l'exercice des options, jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Attribution d'options au profit de salariés de la Société et des filiales : afin de se conformer aux dispositions de l'article L 225-186-1 du code de commerce, issues de la loi du 3 décembre 2008, le conseil d'administration a décidé d'octroyer 10 000 options de souscriptions d'actions aux profit des salariés de la Société et de ses filiales ; les conditions de performance ci-dessus visées étant également applicables à l'exercice des options.

3. De même, nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société FircoSoft SAS en date du 4 septembre 2005 a autorisé son Président à attribuer à certains membres du personnel de la Société, 340 nouvelles options de souscription d'actions. Le Président, en vertu de deux décisions en date des 4 novembre 2005 et 5 novembre 2005, a partiellement fait usage de cette autorisation en attribuant 340 options de souscription d'actions. 240 options ont été souscrites le 3 novembre 2009 (100 options ne pouvant plus être exercées).

Nous vous rappelons par ailleurs que l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société FircoSoft, en date du 4 septembre 2006, a autorisé son Président à attribuer à certains membres du personnel de la Société, 2 300 options de souscription d'actions. Le Président, en vertu d'une décision en date du 4 septembre 2006, a partiellement fait usage de cette autorisation en attribuant 1 700 options de souscription d'actions.

Date de l'Assemblée	4 septembre 2006
Date de la décision du Président	4 septembre 2006
Nombre total d'options attribuées	1 700
Point de départ d'exercice des options	05/09/2008
Prix d'exercice	730 euros (prime de 714 €)
Rabais	Néant
Bénéficiaires /nombre d'options attribuées	France Pioger : 300 David Jacquet : 100 Laurent Corbel : 300 Jean Losco : 600 Thierry Haensenberger : 100 Frédéric Casadei : 300
Nombre d'options devenues caduques	350
Nombre d'options exercées au 31 décembre 2010	1.350
Date d'expiration	31/12/2010

L'ensemble des options attribuées au titre de ce plan ont été levées, au cours de l'exercice écoulé. Le capital social de la Société Fircosoft a été porté de 293.760 euros à 315.360 euros.

4. De même, nous vous informons que le Conseil d'Administration de la Société Sword Technologies, filiale luxembourgeoise de notre Société, a en date du 15 juillet 2008, approuvé et ratifié un plan de stock-options consistant en l'octroi d'options aux consultants extérieurs liés à la Société par un contrat de service (contrat en « freelance ») et de stock-options aux employés de la Société. L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Sword Technologies en date du 4 août 2008 a approuvé les termes du contrat cadre de stock-options.

	Plan N° 1	Plan N° 2
Date du Conseil d'Administration	15 juillet 2008	1 ^{er} septembre 2008
Date de l'Assemblée Générale	4 août 2008	
Nombre total d'options attribuées	240	32
Point de départ d'exercice des options	01/01/2010	01/10/2010
Prix d'exercice	640 euros	
Rabais	Néant	
Bénéficiaires /nombre d'options attribuées	Dieter Rogiers : 60 Tony Claes : 70 Thierry Guiot : 25 Paulo Apolinario : 60 Luc Lejoly : 25	Dieter Rogiers : 20 Paul Kaisin : 12

Nombre d'options exercées au 31 décembre 2010	180	0
Nombre d'options caduques	60	0
Date d'expiration	01/01/2011	01/10/2011

Au 31 décembre 2010, toutes les options issues du plan n°1 ont soit été exercées, soit sont devenues caduques. Les options issues du plan n°2 n'ont pas été exercées.

Fait à Saint Didier au Mont d'Or
Le Conseil d'Administration

26.3 Texte des projets de résolutions à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 17 mai 2011

Résolutions à titre ordinaire Première résolution (Approbation des comptes sociaux)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes sociaux de cet exercice se soldant par une perte de 2.021.871,18 euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports, lesquelles n'ont donné lieu à aucune dépense non déductible du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 du Code général des impôts.

L'assemblée générale donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L. 225-100 du Code de commerce, faisant ressortir un bénéfice de 23 234 986 €, et un résultat part du groupe de 23 229 726 €.

Troisième résolution (Conventions réglementées au sens de l'article L 225-38 du Code de commerce)

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, l'assemblée générale approuve successivement dans les conditions de l'article L. 225-40 dudit code, chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution (Affectation du résultat)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide d'affecter la perte de 2 021 871,18 € de la manière suivante :

- Au poste « Report à Nouveau » Lequel serait ramené de 26 141 075,08 € à 24 119 203,90 €	- 2 021 871,18 €
--	------------------

L'assemblée générale décide de distribuer aux actionnaires, à titre de dividendes, la somme de **6 410 075,85** euros, qui est imputée à due concurrence sur le poste « report nouveau » lequel est ramené de 24 119 203,90 € à 17 709 128,05 euros.

Le dividende net par action sera de 0,69 € par action. Sa mise en paiement aura lieu le 26 mai 2011.

Sur le plan fiscal, le dividende ouvrira droit, au profit des actionnaires personnes physiques n'ayant pas opté pour le prélèvement forfaitaire libératoire de 19% hors prélèvements sociaux, à l'abattement de 40% calculé sur la totalité de son montant, prévu par l'article 158 du Code Général des Impôts. La Société procédera à la retenue à la source correspondante conformément aux dispositions de l'article 136-7 du Code de la Sécurité Sociale.

L'Assemblée générale donne tout pouvoir au Conseil d'administration ou à son Président pour affecter au compte de report à nouveau créditeur les dividendes qui viendraient, le cas échéant, à échoir aux actions auto-détenues,

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale prend acte que le montant du dividende par action mis en distribution au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

Exercice	Dividende net par action
31 décembre 2009	0,65 €
31 décembre 2008	0,60 €
31 décembre 2007	0,53 €

Cinquième résolution (Jetons de présence)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, fixe à la somme de 155.000 euros le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'administration pour l'exercice en cours.

Sixième résolution (Nomination d'un nouvel administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer en qualité de nouvel administrateur de la Société pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- Monsieur François Régis ORY, demeurant 600 chemin de la Ronze, 69480 MORANCE.

Monsieur François Régis ORY a fait savoir qu'il acceptait son mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Septième résolution (Autorisation à donner en vue d'un nouveau programme de rachat par la Société de ses propres actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial visé à l'article L.225-209 du Code de commerce, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et du règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003,

autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société à procéder à l'achat par la Société de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social, soit 928 996 actions, étant précisé que le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation conformément aux dispositions de l'article L.225-209 alinéa 1 du Code de commerce. Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% capital social, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 alinéa 6 du code de commerce ;

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pourra procéder ou faire procéder à des rachats en vue de :

- l'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- l'annulation des actions, sous réserve dans ce dernier cas, du vote par l'assemblée générale extraordinaire d'une résolution spécifique.

L'assemblée générale décide que :

- le prix unitaire d'achat maximum ne pourra dépasser 37 euros,
- le montant maximal théorique des fonds que la Société pourra consacrer à l'opération est de 34.372.852 euros.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et après l'opération.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés par tous moyens autorisés par la réglementation applicable, sur le marché ou de gré à gré et notamment par achat ou cession de blocs, à tout moment, y compris en période d'offre publique.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, pour passer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois. Elle met fin et remplace celle précédemment accordée par la septième résolution de l'assemblée générale de la Société du 28 avril 2010.

Huitième résolution (Pouvoirs pour formalités)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications prescrits par la Loi.

Résolutions à titre extraordinaire

Neuvième résolution (Autorisation donnée au conseil d'administration de réduire le capital social par annulation des actions rachetées en application du programme de rachat d'actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- autorise le conseil d'administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital, les actions que la Société pourra détenir, dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, par suite des rachats réalisés en application de la septième résolution de la présente assemblée, et des achats effectués à ce jour le cas échéant, et à réduire le capital social à due concurrence, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- fixe à 18 mois, à compter de la présente assemblée, la durée de validité de la présente autorisation,
- donne au conseil d'administration, avec faculté de délégation, tous pouvoirs pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

Dixième résolution

(Autorisation à conférer au Conseil d'Administration en vue de consentir des options de souscription d'actions réservées à tout ou partie des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires après avoir entendu la lecture du rapport complémentaire du Conseil d'administration et du rapport spécial du Commissaire aux comptes établi en application de l'article R 225-144 du code de commerce :

- autorise le Conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L 225-177 et suivants du Code de Commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, au profit de tout ou partie des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de son capital ;
- décide que cette autorisation est donnée au Conseil d'administration pour une durée de 38 mois à compter de ce jour, utilisable dans les conditions suivantes :
 - le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera fixé, conformément aux dispositions de l'article L 225-177 alinéa 4 du Code de Commerce, au jour où les options seront consenties par le Conseil d'administration, et sera égal à la moyenne des cours cotés lors des 20 séances de bourse précédant la décision d'attribution, sans rabais,
 - le nombre total des options qui seront consenties au cours de cette période, ne pourra donner droit à souscrire à un nombre d'actions supérieur à 200.000 actions d'une valeur nominale d'un euro. En tout état de cause, le nombre total des options qui seront offertes ne pourra donner droit à souscrire un nombre d'actions supérieur aux limites fixées aux articles L 225-182 et R 225-143 du Code de Commerce et sous réserve de toute autre limitation légale ;
 - le délai d'exercice des options ne pourra excéder 10 ans à compter de la date d'attribution des options,
 - l'exercice par les dirigeants de la Société d'options sera lié à des conditions de performance individuelles et/ou collectives, qui seront fixées par le Conseil d'Administration.
- décide que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options ;
- délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et leur levée, et notamment, pour :
 - déterminer le nom des bénéficiaires des options,
 - selon les règles ci-dessus déterminées, fixer le prix de souscription,
 - fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options ; déterminer la période d'exercice des options ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions pourront être ajustés, notamment dans les hypothèses prévues aux articles R 225-137 à R 225-142 du code de commerce,
 - déterminer les conditions de performances individuelles et/collectives associées à l'attribution des options, au profit, le cas échéant, des dirigeants, étant précisé que Monsieur Jacques Mottard, Président et Directeur Général, ne sera en aucune manière, bénéficiaire d'options de souscription,
 - prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions,
 - accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités pouvant découler de la mise en œuvre de la présente autorisation, modifier les statuts et, généralement, faire le nécessaire,
 - sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital après chaque augmentation,
 - et, plus généralement, établir le règlement du plan d'option de souscription des actions qui définira les conditions d'octroi et d'exercice des options qui sera signé par chaque bénéficiaire au moment de l'attribution des options.

Onzième résolution

(Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en faveur des salariés du groupe)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, prenant acte des dispositions de l'article L 3332-18 (anciennement L 443-5) du code du travail et statuant conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L 225-138-1 du Code de Commerce :

- délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, s'il le juge opportun, à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, dans un délai de vingt six mois à compter du jour de la présente assemblée, et ce dans la limite d'un nombre total d'actions représentant 3% du capital social au jour de la décision du conseil d'administration, par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, et, le cas échéant, par l'attribution d'actions gratuites,
- décide que la présente délégation emporte suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles ou d'autres titres à émettre au profit des salariés de la Société et/ou des sociétés liées à la Société au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce qui sont, le cas échéant, adhérents à un Plan d'Epargne Entreprise Groupe (ou à tout Fonds Commun de Placement à créer dont ces salariés seraient souscripteurs de parts),
- concernant le prix de souscription à émettre, décide de fixer la décote à 20% par rapport à la moyenne des cours cotés de l'action de la Société sur le marché Eurolist de NYSE Euronext lors de vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions. Toutefois, l'assemblée générale autorise expressément le conseil d'administration à réduire la décote susmentionnée s'il le juge opportun.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour :

- arrêter la liste des bénéficiaires et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
- arrêter la date et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente délégation en conformité avec les prescriptions légales et statutaires, et notamment, déterminer le prix de souscription en respectant les règles définies ci-dessus, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance, les délais de libérations des actions ;
- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités ;
- apporter aux statuts les modifications corrélatives aux augmentations du capital social ;
- et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire en vue de la réalisation définitive de l'augmentation ou des augmentations successives du capital social.

Douzième résolution

(Mise en harmonie de statuts avec les dispositions législatives et réglementaires récentes)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration proposant de mettre en harmonie les statuts de la Société avec les dispositions législatives et réglementaires récentes, et notamment avec la loi du 22 octobre 2010 de régulation bancaire et financière, décide de modifier l'article 10 des statuts de la manière suivante :

« Article 10- Propriété et forme des actions

(...)

Le cinquième paragraphe est dorénavant rédigé comme suit :

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, qui viendra à posséder plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 30%, du tiers, de la moitié, des deux-tiers, de 90% ou de 95% du capital ou des droits de vote détenus, doit déclarer par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de 4 jours de bourse à compter du franchissement de ces seuils de participation. Il en sera de même chaque fois que sa participation deviendra inférieure à chacun desdits seuils.

Cette information sera également faite auprès de l'Autorité des Marchés Financiers dans un délai de 4 jours de bourse à compter du franchissement du seuil de participation. »

(...) »

Le reste de l'article demeure inchangé.

**Treizième résolution
(Pouvoirs pour formalités)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications prescrits par la Loi.

26.4 Rapport Spécial établi conformément à l'article L.225-209 alinéa 2 du Code de Commerce

Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 17 mai 2011

Chers Actionnaires,

En application de l'article L.225-209 alinéa 2 du Code de Commerce, le présent rapport a pour objet de porter à votre connaissance les opérations d'achat d'actions mises en place au sein de notre Société.

Le présent rapport comprend en outre l'intégralité des informations devant figurer dans le descriptif du programme de rachat de titres de capital et visées à l'article 241-2 du règlement général de l'AMF tel que modifié le 30 décembre 2005.

Ainsi, nous dresserons tout d'abord le bilan du précédent programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 28 avril 2010 et vous présenterons ensuite les principales caractéristiques du nouveau programme de rachat d'actions que nous soumettrons à votre approbation lors de l'Assemblée Générale du 17 mai 2011.

1- Bilan du programme précédent

L'Assemblée Générale Ordinaire et extraordinaire du 28 avril 2010 de Sword Group avait autorisé le Conseil d'Administration, pendant une durée de 18 mois à compter de ladite assemblée, soit jusqu'au 27 octobre 2011, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions, conformément aux conditions décrites dans sa septième résolution.

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 28 février 2010 (date de l'établissement du précédent bilan) jusqu'au 28 février 2011

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe ou indirecte (au 28 février 2011)	0
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille (au 28 février 2011)	0
Valeur comptable du portefeuille au 28 février 2011	0 €
Valeur de marché du portefeuille à la date du 28 février 2011	0 €

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 28 février 2011	
	Achats	Ventes	A l'achat	A la vente
Nombre de titres	Néant	58.885	Néant	Néant
Echéance maximale moyenne	Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen	Néant	25,21 €	Néant	Néant
Prix d'exercice moyen	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants	Néant	1 484 819	Néant	Néant

Sword Group n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

2- Principales caractéristiques du nouveau programme de rachat d'actions soumis à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 17 mai 2011

Compte tenu de l'évolution du cours de l'action de la Société, nous vous proposons d'annuler l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 28 avril 2010 et de la remplacer par un nouveau programme de rachat d'actions, présentant les caractéristiques suivantes :

Emetteur

Sword Group, cotée sur NYSE Euronext Paris (code ISIN : FR0004180578), Compartiment B.

Sword Group appartient aux indices suivants : SBF 250 et IT CAC.

Programme de rachat d'actions

- Part maximale du capital pouvant être acquis : 10% du capital, soit un nombre maximum de 928 996 actions. Etant précisé que conformément aux dispositions de l'article L.225-209 alinéa 6 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% du capital social ;
- le prix unitaire d'achat maximum ne pourra dépasser 37 euros,
- le montant maximal théorique des fonds que la Société pourra consacrer à l'opération est de 34.372.852 euros,
- Objectifs par ordre de priorité décroissant :
 - l'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
 - l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
 - l'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuites d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du code de commerce,
 - l'annulation des actions, sous réserve dans ce dernier cas, du vote par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mai 2011 de la sixième résolution.
- Durée du programme : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 17 mai 2011, soit jusqu'au 16 novembre 2012.

3- Cadre juridique du nouveau programme de rachat d'actions soumis à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 17 mai 2011

Le programme de rachat d'actions sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire des actionnaires du 17 mai 2011 par le vote des résolutions suivantes (septième et neuvième résolutions) :

Septième résolution

(Autorisation à donner en vue d'un nouveau programme de rachat par la Société de ses propres actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial visé à l'article L.225-209 du Code de commerce, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et du règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003,

autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société à procéder à l'achat par la Société de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social, soit 928 996 actions, étant précisé que le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation conformément aux dispositions de l'article L.225-209 alinéa 1 du Code de commerce. Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% capital social, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 alinéa 6 du code de commerce ;

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pourra procéder ou faire procéder à des rachats en vue de :

- l'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- l'annulation des actions, sous réserve dans ce dernier cas, du vote par l'assemblée générale extraordinaire d'une résolution spécifique.

L'assemblée générale décide que :

- le prix unitaire d'achat maximum ne pourra dépasser 37 euros,
- le montant maximal théorique des fonds que la Société pourra consacrer à l'opération est de 34.372.852 euros.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et après l'opération.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés par tous moyens autorisés par la réglementation applicable, sur le marché ou de gré à gré et notamment par achat ou cession de blocs, à tout moment, y compris en période d'offre publique.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, pour passer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois. Elle met fin et remplace celle précédemment accordée par la septième résolution de l'assemblée générale de la Société du 28 avril 2010.

Neuvième résolution

(Autorisation donnée au conseil d'administration de réduire le capital social par annulation des actions rachetées en application du programme de rachat d'actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- autorise le conseil d'administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital, les actions que la Société pourra détenir, dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, par suite des rachats réalisés en application de la septième résolution de la présente assemblée, et des achats effectués à ce jour le cas échéant, et à réduire le capital social à due concurrence, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- fixe à 18 mois, à compter de la présente assemblée, la durée de validité de la présente autorisation,
- donne au conseil d'administration, avec faculté de délégation, tous pouvoirs pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

4- Evénements récents

Le document de référence sera déposé auprès de l'AMF au mois d'avril 2011.

Le Chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2010 a été publié dans « La Tribune » du 26/01/2011.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 ont fait l'objet d'un communiqué dans « La Tribune » et d'une réunion SFAF en date du 9 mars 2011.

Jacques Mottard
Président Directeur Général

26.5 Liste des communiqués publiés en 2010 et 2011

25/01/10 : Chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2009

10/03/10 : Comptes annuels 2009

12/04/10 : Mise à disposition du document de référence 2009

12/04/10 : Avis de convocation à l'Assemblée Générale du 28 avril 2010

20/04/10 : Chiffres d'affaires du 1^{er} trimestre 2010

21/04/10 : Modalités de mise à disposition des documents de l'Assemblée Générale du 28 avril 2010

20/07/10 : Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre 2010

30/08/10 : Comptes du 1^{er} semestre 2010

30/08/10 : Mise à disposition du rapport financier semestriel 2010

28/09/10 : Annonce de signatures de nouveaux contrats dans l'ensemble des opérations du Groupe

19/10/10 : Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2010

10/12/10 : Evolution de la Gouvernance

23/12/10 : Signature d'un contrat de plusieurs millions de francs suisse avec l'UEFA

25/01/11 : Chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2010

08/03/11 : Comptes annuels 2010

26.6 Glossaire

Terme développé	Abréviation	Signification
Customer Relationship Management ou Gestion de la Relation Client		Stratégie, organisation destinées à renforcer les relations et technologies avec les clients de l'entreprise.
Data-mining		Les outils de data-mining permettent de sélectionner un certain nombre de données pour l'utilisateur.
E-learning	E-learning	Système de formation assisté par ordinateur, utilisant le réseau Internet.
e-procurement		Approvisionnement au travers d'un canal électronique (Internet).
Enterprise Resource Planning	ERP	Progiciel de gestion intégré, c'est à dire gérant une ou plusieurs fonctions transversales d'une société (comptabilité, production, approvisionnement ...)
Gestion Electronique de Document	GED	Stockage, gestion, mise à jour, exploitation et diffusion de documents numérisés de toutes sortes, au sein de l'entreprise.
Internet		Réseau mondial, basé sur un ensemble de réseaux interconnectés, utilisant une technologie qui permet de communiquer et d'échanger des données, des informations multimédia et des fichiers.
Intranet		Réseau interne à l'entreprise, qui utilise la technologie Internet
Place de Marché		Lieu de rencontre virtuelle entre clients et fournisseurs.
Portail		Site Internet proposant des liens organisés de manière thématique vers d'autres sites ainsi que des services divers (météo, informations, annuaires ...).
Systèmes d'Information géographique	SIG	Système qui permet d'incorporer la dimension cartographique dans les systèmes d'information.
Straight-Through Processing	STP	réparation/reconstruction automatique de messages (SWIFT ou autres formats).
Supply Chain Management ou Gestion de la chaîne d'approvisionnement		Automatisation de la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise à travers l'utilisation de logiciels spécialisés et d'Internet.
Swift	SWIFT	Réseau mondial pour les paiements interbancaires.
Tierce Maintenance applicative ou application management	TMA	Il s'agit de la prise en compte totale d'un domaine fonctionnel du système d'informations d'une entreprise.
Web Content Management	WCM	Expertise dans les services permettant la gestion et le développement de systèmes d'informations thématiques multilingues sous toutes les formes existantes : papier, CD-ROM, sites internet.
World Wide Web	WEB	Partie multimédia d'Internet, composée d'un ensemble de sites reliés entre eux par des liens hypertextes.
Web to Host		Technique qui permet de mettre en place une architecture où les utilisateurs accèdent aux sites centraux grâce à un navigateur (browser : logiciel qui permet de naviguer de page en page sur le WEB).
Workflow		Informatisation des processus métier des entreprises avec prise en compte des différents flux.